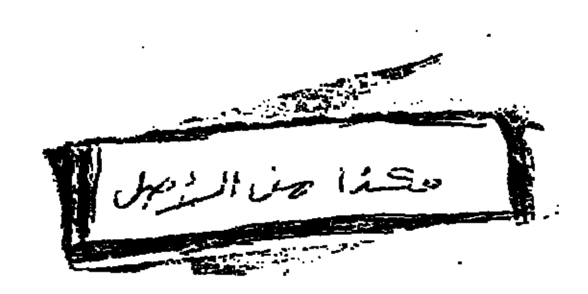


Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16172 – 7 F — JEUDI 23 JANVIER 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les islamistes du GIA menacent d'intensifier la terreur en Algérie jusqu'à la fin du ramadan

Les attentats et les massacres ont fait 150 morts depuis le début du jeûne

LA VAGUE de violence qui secoue l'Algérie depuis cinq ans redouble d'intensité. Perpétrés à quelques heures d'intervalle, mardi 21 janvier dans la capitale, deux attentats à la voiture piégée ont fait au moins 7 morts, ce qui porte à près de 150 le nombre de personnes tuées depuis le début du ramadan, le 10 janvier. Selon la presse algérienne privée, l'explosion d'un des deux véhicules, dont la cible était un autobus transportant le personnel d'un hôpital militaire, aurait été télécommandée. Cette technique, qui suppose de disposer de moyens sophistiqués, n'avait pas été employée depuis la tentative d'assassinat du ministre de la défense, le général Khaled Nezzar, le 13 février 1993.

Dans un communiqué affiché sur les murs de certaines mosquées de la capitale, et que reproduit le quotidien privé *El Watan*, le chef du Groupement islamique armé (GIA), Antar Zouabri, promet que *« la guerre continuera et sera intensifiée pendant le mois du ramadan. Nous avons les moyens et les hommes pour punir tous ceux qui ne sont pas de notre côté »*, affirme-t-il, avant d'ajouter : *« A l'exception de ceux qui sont avec moi, tous les autres sont des apostats et méritent la mort. »*

A Paris, le Quai d'Orsay s'est dit *« préoccupé et choqué »* par la vague de violence qui frappe *« de façon aveugle et sauvage »* la population algérienne. En collaboration avec les autorités judiciaires françaises, la police allemande a effectué mardi plus d'une dizaine de perquisitions dans les milieux islamistes de la région de Francfort. Les autorités françaises continuent de considérer la période du ramadan comme extrêmement dangereuse pour la France.

Lire page 2

La hausse du dollar conforte la croissance en France

LE DOLLAR a franchi, mercredi matin 22 janvier, la barre des 5,50 francs. Il cotait 5,52 francs, son cours le plus élevé depuis juin 1994. En deux mois, le billet vert a regagné près de 10 % de sa valeur. Le rebond de la monnaie américaine est une excellente nouvelle pour l'économie de la France.

En améliorant la compétitivité des produits français, il a un effet stimulant sur les exportations des entreprises, et donc sur le niveau de leurs investissements. Selon des simulations réalisées par les experts, la hausse du dollar se traduirait par un gain de croissance d'environ 0,5 % en 1997. Cela permettrait au gouvernement d'atteindre, sans difficulté, son objectif de progression du produit intérieur brut fixé à 2,3 %.

Lire page 20

Nucléaire : projet d'interdiction des intérimaires dans les zones dangereuses

LES SERVICES du ministère du travail et des affaires sociales proposent au gouvernement d'interdire le travail précaire dans les zones potentiellement dangereuses des installations nucléaires. Cette mesure concernerait plusieurs milliers de personnes. Les intérimaires sont les plus exposés : en 1994, un rapport avait établi que les salariés de la sous-traitance nucléaire avaient intégré *« 80 à 85 % des doses radiologiques annuelles supportées par l'ensemble des salariés intervenant en zone contrôlée »*.

D'autre part, la polémique continue sur les cas de leucémie à la Hague. Le gouvernement a chargé un comité scientifique de conduire une nouvelle enquête épidémiologique dont les résultats seront rendus publics en juin.

Lire pages 8 et 25

Justice : M. Juppé réservé

Selon le premier ministre, la réforme de la justice n'a pas pour objectif de *« refaire le monde »*. p. 6 et 17

Hausse de la TVA en Allemagne

Le gouvernement débat actuellement de son projet de réforme fiscale. La TVA devrait passer à 16 %. p. 4

Le CSA à l'écoute des radios

Après le renouvellement de trois de ses membres, le CSA va se saisir du dossier complexe des radios. p. 33

Mémoire de l'eau

Dernière partie de notre enquête : Jacques Benveniste reconnaît les imperfections de son système, mais le doute n'est pas levé. p. 14 et 15

Le Zaïre lâche son ambassadeur

Le président Mobutu a annoncé, mardi, qu'il mettait fin aux fonctions de son ambassadeur en France. Ce dernier avait provoqué la mort de deux adolescents à Menton. p. 9

Un jardin en hiver

Dans notre rubrique Pratique, les précautions indispensables à la bonne tenue des pelouses. p. 28

20 milliards de budget « gelés »

Le ministère du budget compte proposer un plan de gel de crédits de 20 milliards de francs. p. 36

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 123 - 7,00 F

La Bibliothèque François-Mitterrand à l'ombre d'un camp nazi

EN CONSACRANT un long reportage au site de la Bibliothèque nationale de France, dans le quartier de Tolbiac, à Paris, l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* qui paraît jeudi 23 janvier a buté sur un souvenir de la Shoah : le *« camp d'Austerlitz »*. Au 43, quai de la Gare, à quelques mètres à peine de l'emplacement de la BFM, a existé, de novembre 1943 à la libération de Paris, en août 1944, une dépendance du camp de Drancy, point de départ des convois de juifs à destination des centres d'extermination de Pologne. Plusieurs centaines de femmes et d'hommes juifs, « conjoints d'aryen » – selon la terminologie du temps –, y ont été prélevés de Drancy, entassés, et affectés au triage des meubles, fourrures et livres abandonnés dans les appartements des juifs.

D'après le témoignage de Jacqueline Jacob-Delmas, recueilli dans le *Calendrier de la déportation des juifs de France* de Serge Klarsfeld ,édité par Les Fils et filles des déportés juifs de France, les détenus vivaient dans une *« bâtisse de quatre étages (...). Au premier se trouvait le dortoir, où nous étions quatre cent cinquante, hommes et femmes mélangés (...). Dans les trois autres étages étaient installés des "stands" de toute sortes, on se serait cru aux Galeries Lafayette. Et au rez-de-chaussée était installé un centre de triage. Car il nous arrivait chaque jour de Paris et de sa banlieue tout ce que les Allemands avaient déménagé des appartements de juifs arrêtés par rafle ou sur dénonciation »*.

L'ouverture de cette « antenne » de Drancy est une conséquence de l'« Aktion-M » (opération meubles) menée par les Allemands à partir de janvier 1942. Objectif : expédier tout le mobilier saisi à l'Ouest pour le distribuer aux Allemands installés dans les territoires conquis sur l'URSS. Le responsable de cette opération n'était autre que l'idéologue du régime nazi Alfred Rosenberg, ministre pour les régions occupées à l'Est. Un rapport du 8 août 1944 de la Dienstelle Westen (le bureau Ouest) de l'Einsatzstab Rosenberg, l'organisme qui administrait le « camp d'Austerlitz », établit l'impressionnant bilan de cette activité de pillage organisé, qui mobilisait jusqu'à 150 camions par jour : *« 69 619 appartements juifs ont été saisis (...) pour ce transfert ; il fut utilisé, en y ajoutant quelques livraisons complémentaires, 26 935 wagons, soit 674 trains. »* D'après l'historien Raul Hilberg, le nombre des appartements parisiens concernés s'élève à 38 000.

Si une plaque rappelle en termes généraux ce sinistre souvenir et la présence d'un Arbeitslager dans cette zone ferroviaire du treizième arrondissement, certains riverains craignent que le bouleversement du quartier, consécutif à l'ouverture de la bibliothèque, ne vienne balayer aussi ce témoignage de la persécution. Depuis plus de dix ans, Claude Bensignor et Marie Guastalla mènent ce combat avec l'aide du Centre de documentation juive contemporaine à Paris. *« N'est-il pas étrange de penser que ce monument* [la Bibliothèque François-Mitterrand] *qui rassemble tout le savoir de la nation a été érigé au pied d'un camp ? »*, dit Claude Bensignor, lequel souhaite la prise en compte publique d'une mémoire en voie de disparition qui fait partie intégrante de l'histoire de Paris. L'écrivain allemand Walter Benjamin, qui avait fui en France les persécutions nazies, l'avait écrit, rappelle *Die Zeit* : *« Il n'y a pas de document de la culture qui ne soit en même temps un document de la barbarie. »*

Nicolas Weill

La mère des langues

LES CINQ ou six mille langues répertoriées aujourd'hui dans le monde auraient toutes une origine unique, un idiome préhistorique parlé par tous nos ancêtres il y a 50 000 ans.

Développée par le linguiste américain Merritt Ruhlen, cette thèse concorde avec les études de génétique des populations, mais elle est loin de faire l'unanimité chez les spécialistes.

Faute de traces du parler des hommes des cavernes, les chercheurs tentent de remonter le temps en analysant les ressemblances lexicales et grammaticales de toutes les langues. Ces recherches de bénédictins leur ont permis de rassembler toutes les langues en une douzaine de familles.

Lire page 25

L'Etat et les risques de la flexibilité

« NOUS SOMMES tous des Coréens du Sud ! » L'apostrophe lancée il y a quelques jours par le président de la CFTC, Alain Deleu, a bien résumé la réponse des syndicats à l'accroissement de la flexibilité du marché du travail, évoquée par Alain Juppé fin 1996, réclamée par le patronat et défendue par la majorité RPR-UDF. De la CGT aux cadres de la CFE-CGC, de FO à la CFDT, qui reste pourtant la plus ouverte à des *« adaptations »* (*Le Monde* du 21 janvier), ils se sont tous élevés contre la suggestion du premier ministre, pourtant formulée avec d'infinies précautions, d'*« assouplir un certain nombre de règles »* afin que les entreprises, notamment les PME, puissent à la fois licencier et embaucher plus facilement.

Faut-il le rappeler ? Licencier n'est pas difficile en France, même si la longueur de certaines procédures est le prix à payer pour que les salariés ne deviennent pas une marchandise jetable. Trop longues, semble-t-il, au goût du président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), qui demandait récemment au gouvernement de *« faire voler en éclats toutes les contraintes du droit du travail »*. Lucien Rebuffel, qui a parfois l'oreille du président de la République, devra néanmoins attendre : Jacques Chirac n'a pas l'intention de jeter le code du travail aux orties.

Il s'est même montré apaisant, au cours de son entretien télévisé du 12 décembre 1996, en soulignant que la *« connotation antisociale »* du mot « flexibilité » ne lui plaisait guère. A la recherche d'un modèle capable de concilier les contraintes de la globalisation et le maintien de la cohésion sociale, il doit trouver le point d'équilibre entre l'ultralibéralisme sans complexe de la Grande-Bretagne et l'Etat social très coûteux de l'Allemagne.

Ce message de prudence a été entendu par M. Juppé. Après avoir lancé le débat, il ne l'a pas relancé, laissant au ministre du travail, Jacques Barrot, le soin de sonder patronat et syndicats. Malgré la pression de personnalités comme Raymond Barre et Edouard Balladur, le gouvernement devrait se montrer prudent jusqu'aux élections législatives de 1998.

Jean-Michel Bezat

Lire la suite page 16

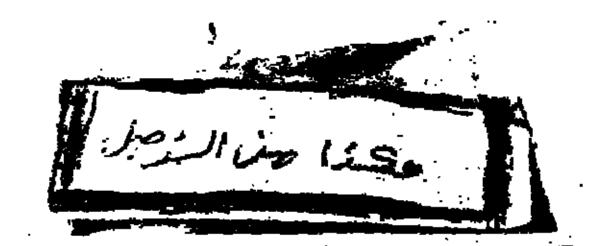
Cité des femmes



AGNÈS VARDA

DE *ET DIEU créa la femme* à *Y aura-t-il de la neige à Noël ?*, de *La Cité des femmes* à *Jules et Jim*, plus de cent films seront présentés pendant deux mois à la Vidéothèque de Paris sur le thème de l'émancipation des femmes. Débats et documentaires complètent le programme. Agnès Varda proposera une sélection personnelle de treize films.

Lire pages 29 à 32



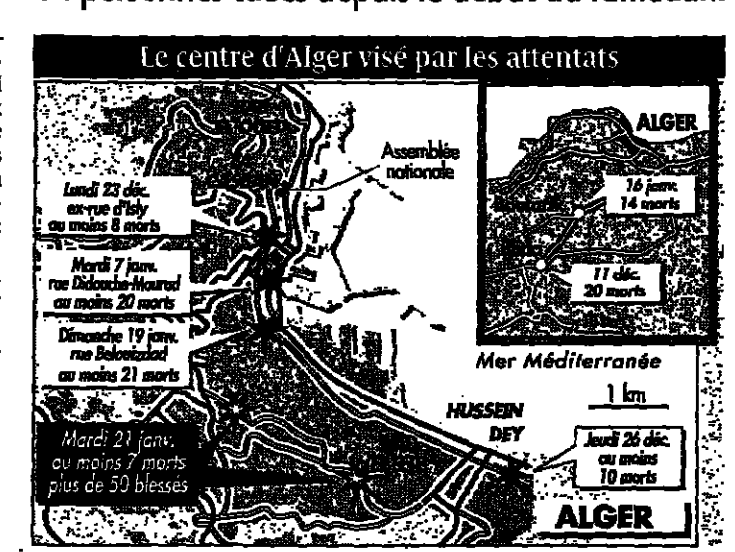
TERREUR Au moins sept personnes ont été tuées et plus de 50 blessées, mardi 21 janvier, à Alger, par l'explosion de deux voitures piégées, contre un autobus et près d'un manège pour enfants, selon des bilans officiels. Le Groupe islamique armé (GIA) a promis de commettre d'autres massacres durant le ramadan. Ces deux attaques portent à près de 150 le nombre de personnes tuées depuis le début du mois de jeûne. ● LA COMMUNAUTE algérienne de Paris est atterrée par cette vague de violence dont beaucoup rendent responsables à la fois les militaires et les islamistes radicaux. ● POUR ces derniers, il s'agit d'empêcher le retour des Occidentaux qui se profilait dans le pays et d'opposer une vendetta sanglante à la militarisation de la société par le pouvoir ● LES POLICES française et allemande ont effectué, mardi, une opération conjointe, contre des réseaux islamistes.

Le déchaînement de la violence aveugle ensanglante l'Algérie

Deux nouveaux attentats à la voiture piégée, commis mardi dans le centre d'Alger, ont fait au moins sept morts, portant à près de cent cinquante le nombre de personnes tuées depuis le début du ramadan. Le Groupe islamique armé (GIA) annonce d'autres massacres

« DIKTAT DES BOMBES », *« Folie meurtrière »* : la presse algérienne francophone du mercredi 22 janvier consacre sa « une » aux deux attentats à la voiture piégée qui se sont produits, la veille, dans la capitale algérienne, faisant au moins sept morts et une cinquantaine de blessés. Contrastant avec cette attitude, la télévision algérienne, comme à l'accoutumée, n'a consacré que quelques instants à ce nouvel épisode de violence. En début de journal, le présentateur s'est contenté de lire le communiqué officiel. Aucune image n'a été présentée alors même que le premier des deux attentats a été perpétré à deux pas du siège de la télévision d'Etat.

Au-delà de son caractère tristement répétitif, l'explosion de la première voiture piégée – une Honda Civic –, mardi, aux alentours de 16 h 45, présente des caractéristiques inhabituelles. Selon les témoignages de la presse locale, l'attentat était clairement dirigé contre un autobus qui circulait sur le boulevard des Martyrs, une artère de la capitale très fréquentée. Il transportait du personnel de l'hôpital militaire d'Aïn Naadja, situé dans la banlieue de la capitale. C'est parmi les passagers que se dénombrent les victimes de l'explosion.



Si le journal *Liberté* évoque l'hypothèse d'un attentat suicide – le véhicule explosant au moment où il percutait l'autobus –, selon d'autres sources, dont *Liberté* et le quotidien *El Watan* se font l'écho, l'explosion, en réalité, aurait été télécommandée. Or, il faut remonter à 1993 pour retrouver l'unique attentat de ce type : le 13 février, dans le quartier résidentiel d'El Biar, sur les hauteurs d'Alger, un fourgon stationné non loin d'une école explosait au passage de la limousine transportant le ministre de la défense, le général Khaled Nezzar, sans toutefois l'atteindre. Le Front islamique du salut (FIS) avait revendiqué l'attentat.

Comme le faisait observer Xavier Raufer, dans une étude sur *Le Cas du GIA* [Groupe islamique armé], publiée en décembre par le Centre des hautes étude de l'armement, perpétrer un attentat à la voiture piégée suppose la maîtrise d'une technique *« très complexe »*. Le nombre des victimes fait également l'objet de divergences. Officiellement, l'explosion – entendue dans tout le centre-ville – aurait fait six morts. Mais la presse de mercredi avance le chiffre de neuf, et certains témoins parlent de seize victimes.

« SEMEURS DE MORT »

Quel que soit le chiffre, il faut lui ajouter la personne tuée dans l'explosion, sur le coup de 20 heures, d'une seconde voiture piégée à proximité de l'immense monument aux morts de marbre blanc qui surplombe la capitale. Le véhicule était garé à côté d'un manège pour enfants, en un lieu où les Algérois ont coutume de se promener après le repas du soir qui marque la fin du jeûne du ramadan. Par chance, le manège était fermé à cette heure-là. Dans le cas contraire, de l'avis des habitants, *« il y aurait eu un carnage »*.

« Qui sont ces semeurs de mort sans foi ni loi, qui semblent avoir des facilités pour s'équiper et commettre des attentats ? » « Quel est l'objectif visé en s'attaquant à des pauvres gens déjà lourdement accablés par le poids de la vie ? » A ces questions que pose la presse privée, un communiqué attribué au GIA est venu opportunément répondre. Rapporté par *El Watan* daté de mardi, il prévient que *« la guerre continuera et sera intensifiée pendant le mois du ramadan. Nous avons les moyens et les hommes pour punir tous ceux qui ne sont pas de notre côté »*, prévient le chef du GIA, Antar Zouabri, dans un communiqué affiché sur les murs de quelques mosquées du nord de l'Algérie. *« A l'exception de ceux qui sont avec moi, tous les autres sont des apostats et méritent la mort »*, menace l'« émir ». Récemment, un autre quotidien avait affirmé que le chef du GIA à Alger, Farid Hamani, alias Abou Semane, avait assuré être en possession de 50 bombes *« prêtes à être employées »*.

De son côté, le parti islamiste légal, le Mouvement de la société islamiste (MSI-Hamas), que dirige le cheikh Mahfoud Nahnah, a annoncé mardi une initiative prochaine de son parti pour *« mettre fin à l'effusion de sang »*. Pour le MSI-Hamas, dont deux représentants siègent au gouvernement, *« la situation sécuritaire a connu dernièrement une escalade sans précédent »*. Les autorités, de leur côté, affirment que le terrorisme n'est plus que *« résiduel »*.

J.-P. T.

L'embarras du Quai d'Orsay

***« Nous sommes préoccupés et choqués par la vague de violence qui frappe de façon aveugle et sauvage la population algérienne, notamment celle de la capitale, population durement éprouvée dans ces circonstances dramatiques et révoltantes »*, a déclaré, mardi 21 janvier, Jacques Rummelhardt, porte-parole du ministère des affaires étrangères. *« Nous tenons à exprimer notre émotion et notre sympathie »*, a-t-il ajouté.**

Mais derrière les mots se cache l'embarras. Accusé par les islamistes de soutenir le régime, le gouvernement français a adopté un profil bas. Le dossier de l'aide financière est gelé. Le ministre de l'économie, Jean Arthuis, et son homologue algérien étaient convenus de se rencontrer rapidement pour signer un nouveau protocole financier. En fait, les négociations n'ont pas repris et, de toute façon, Paris ne veut pas se montrer généreux.

Depuis la visite à Alger d'Hervé de Charette, le 31 juillet 1996, aucun ministre français ne s'est d'ailleurs rendu en Algérie.

A Paris : « Notre pays est devenu une machine infernale qui a besoin de cadavres tous les jours »

MARDI 21 JANVIER, rue Jean-Pierre-Timbaud, dans le XIe arrondissement de Paris. Les CRS patrouillent entre les enfants et les hommes qui discutent dehors en cette nuit de ramadan. Un patron de restaurant prépare ses narguilés, un autre propose la soupe du carême, des plats à 10 francs. Tout le monde a dîné au coucher du soleil, mais on vient ici, dans un de ces cafés, prendre encore un thé, une dernière collation.

REPORTAGE

Quelle perspective ? *« Pour le moment, rien. La mort qui bouche l'horizon »*

Les hommes s'asseoient autour de longues tables, on tente de plaisanter, on parle de tout, de rien. TF 1 diffuse *Chéri, j'ai rétréci les gosses* : personne ne regarde. D'habitude, la télévision algérienne résonne dans le restaurant. Pas cette nuit. Depuis une semaine, presque tous les jours, les uns et les autres passent un petit coup de fil l'après-midi en Algérie. *« Oui, vous êtes là, vous êtes tous bien là ? »* Et ils sortent de la cabine téléphonique, se remettent à marcher dans les rues de Paris, soulagés. Le soir, ils ne parlent pas de l'Algérie.

Moustapha revient d'Alger. Il dit que le plus terrible est devenu normal. Une bombe a explosé dans le quartier où il logeait : *« Plus personne ne s'inquiète maintenant du nombre de morts, c'est l'habitude. On sort, on fait nos courses, on peut se faire tuer. »* Il a voté pour le FIS aux élections législatives de 1992 *« comme tout le monde parce que c'était la meilleure manière de dire merde au régime, à tous ces plus grands mafieux de la terre. Quand on voit la conclusion de tout ça... »*.

« DONNER LA PAROLE »

A l'autre table, Salem considère que les militaires jouent avec le feu. *« Ils disent qu'ils ont libéré ce pays pendant la guerre d'indépendance, ils s'en estiment propriétaires. C'est une vraie dictature, la solution passe par une démocratie, comment faire autrement ? »*. Personne ne pense que les voitures piégées aient pu pénétrer et stationner aussi facilement dans des quartiers d'Alger *« hyperfliqués »* sans des complicités à l'intérieur des forces de l'ordre. *« D'ailleurs, qui est en mesure de dire qui est le GIA, aujourd'hui ?*, interroge Salem. *Une partie est manipulée, voire carrément aux mains de la sécurité militaire. Et les autres ? »*

Moustapha pense que le peuple paie aujourd'hui parce qu'il n'a pas choisi son camp. Salem se souvient de l'émergence du FIS, de cette proximité des médecins, des pharmaciens, de bénévoles qui distribuaient des vivres. *« Le FIS, c'étaient les enfants du quartier, l'espoir d'un vrai changement. Les gens ont changé d'avis. Ils savent que le pouvoir est usurpé, mais ils savent que résister au pouvoir coûte très cher. Ce sont les militaires de la mouvance islamiste qui ont gagné, ceux du GIA qui, avant les élections, prévenaient les "politiques" du FIS : attention, la solution politique ne va pas marcher, ils vont tous nous arrêter. Malheureusement, c'est ce qui s'est produit. Et aujourd'hui, un militaire islamiste, il a le choix entre le maquis ou la mort. »*

Plus loin, quelque part dans un appartement à Paris, Amina, intellectuelle féministe pense que, *« à partir du moment où on prive une société de parole, qu'on persécute, qu'on tue, qu'on emprisonne, il y a de la violence. Si on veut supprimer la violence, il faut donner la parole »*. Elle ne supporte plus la « couverture médiatique » de cette guerre, *« l'impression que ça se banalise, que ça n'a plus de sens, comme si on n'y comprenait plus rien, ou qu'on avait tout dit, tout analysé et que le temps allait arranger les choses. On s'en accommode. Il y a une sorte d'exception algérienne. Le mode d'expression de cette société apparaît sans doute illégitime parce qu'il passe par l'islam. Et puis le régime actuel s'inscrit dans la continuité de la politique coloniale : l'Algérie est maintenue dans une zone de non-droit. Nous, on a un sentiment d'impuissance, ce n'est pas un conflit dans lequel on peut s'engager, alors que les solutions passent par les Algériens... »*. Pour un autre intellectuel, *« notre pays est devenu une machine infernale qui a besoin de cadavres tous les jours »*. Quelle perspective ? *« Pour le moment, rien. La mort qui bouche l'horizon. »*

Dominique Le Guilledoux

Opération franco-allemande contre des réseaux de soutien au GIA

EN COLLABORATION avec les autorités judiciaires françaises, la police allemande a effectué, mardi 21 janvier, plus d'une dizaine de perquisitions dans les milieux islamistes de la région de Francfort, a annoncé un porte-parole de la police criminelle fédérale (BKA).

En Allemagne, ces perquitions ont été effectuées dans dix appartements appartenant à des Algériens soupçonnés de s'être procuré des explosifs pour le compte du Groupe islamique armé (GIA). Selon le parquet fédéral de Karlsruhe, compétent pour les affaires de terrorisme, il n'y a pas eu d'interpellation et aucun explosif n'a été découvert.

Une opération similaire a été lancée simultanément dans plusieurs villes de France par la 6e division antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) sur commission rogatoire du juge Laurence Le Vert, sur la base d'informations collectées par la police allemande.

Des munitions, à destination du maquis algérien, étaient chargées non loin de Francfort, dans des voitures acheminées depuis Londres. Les investigations ont été orientées sur les principaux points de passage des véhicules, de l'Allemagne à la Méditerranée, en passant par Metz, Bar-le-Duc et Paris.

Au cours de leurs perquisitions, les enquêteurs n'ont pourtant découvert ni armes, ni munitions, ni explosifs. En revanche, ils ont saisi des faux papiers français pouvant permettre à leurs détenteurs de circuler en Europe. Parallèlement, sur commission rogatoire du juge Jean-Louis Bruguière, une autre opération a également été menée, par la direction de la surveillance du territoire (DST). Elle était liée à un réseau similaire d'approvisionnement en armes pour l'Algérie avec des points de contact en Allemagne et dans les pays du Benelux. Dix-sept personnes ont été interpellées et placées en garde à vue.

Si ces nouvelles opérations *« ne sont pas directement liées à l'attentat »* du 3 décembre dans le RER, *« elles offrent l'avantage »*, selon des sources policières, de *« déstabiliser »* la mouvance islamiste. – *(AFP, Reuter.)*

A la militarisation de la société civile, les islamistes opposent une vendetta meurtrière

QUELLE FOLIE meurtrière s'est emparée de l'Algérie ? Quelle logique se cache derrière les derniers attentats à la voiture piégée ? Quels calculs masque la recrudescence d'assassinats collectifs perpétrés contre des villageois ces dernières semaines ? La raison se dérobe pour ne laisser subsister qu'incompréhension et colère, comme sur ces visages d'Algériens rescapés d'une barbarie qui leur échappe et les dépasse.

ANALYSE

Derrière le crime aveugle, se devinent en fait des stratégies cohérentes

Et pourtant, derrière le crime aveugle, derrière l'apparente déraison, se devinent des calculs et se développent des stratégies cohérentes, même si elles font peu de cas de la vie humaine. Ainsi, les exactions contre les villages de la Mitidja, la vaste plaine qui s'étend au sud de la capitale, répondent indirectement à la création de milices patriotiques par le pouvoir, tandis que le – timide – retour des Occidentaux en Algérie est peut-être une des clés expliquant les attentats à la voiture piégée.

En Algérie, depuis l'indépendance, tout procède de l'armée. Bien mieux que le FLN, l'ancien parti unique, ou l'UGTA, le pricipal syndicat ouvrier, elle constitue l'épine dorsale d'un pays traversé de profondes lignes de fracture culturelles (arabité, berbérité, sans parler de l'héritage français). Qui commande l'armée tient le pays. Ce n'est pas un hasard si Ahmed Ben Bella, le premier président de la République algérienne démocratique et populaire, fut destitué le 19 juin 1965 par son ministre de la défense, le colonel Houari Boumediène. Porté à la tête de l'Etat, celui-ci allait d'ailleurs, fort sagement, s'attribuer le poste. Pour ne pas avoir suivi l'exemple, le président Chadli Bendjedid allait être écarté du pouvoir en janvier 1992 par des militaires ayant à leur tête le ministre de la défense, le général Khaled Nezzar. L'actuel chef de l'Etat, le général Liamine Zéroual, en a tiré les leçons : il cumule la présidence de la République et le poste de ministre de la défense.

CLIVAGES DANS L'ARMÉE

Il est faux de penser qu'une unité sans faille rassemble la douzaine de généraux qui ont porté au pouvoir Liamine Zéroual en en faisant une sorte de *primus inter pares*. Des clivages existent entre « éradicateurs » et « dialoguistes ». Mais ces militaires, véritables maîtres du pays, se retrouvent au moins sur un point : l'armée régulière, avec ses 90 000 conscrits pour un effectif total de 122 000 personnes, ne doit pas être contaminée par les islamistes. La sauvegarde de son intégrité est capitale.

Or, dans les années 1993 et 1994, travaillée par les intégristes, l'armée a bien failli basculer. Au-delà des désertions, l'épisode le plus inquiétant pour la hiérarchie fut l'attaque, le 22 mars 1993, de la caserne de Boughezoul, à une centaine de kilomètres au sud d'Alger. Bénéficiant de complicités à l'intérieur, dont celle de sous-officiers, un commando d'islamistes réussit à s'emparer d'un important stock d'armes et à prendre la fuite en toute impunité, laissant derrière lui plus d'une quarantaine de morts.

La leçon a porté ses fruits. L'armée participe à « l'éradication » des islamistes, mais de loin. Presque en spectatrice. Ses avions n'hésitent pas à bombarder au napalm les montagnes où se réfugient les maquisards ; son artillerie est également mise à contribution, mais les conscrits sont rarement engagés dans les opérations sur le terrain. Le « sale travail », si l'on peut dire, est sous-traité à la gendarmerie (24 000 hommes) et, surtout, à des milices patriotiques constituées de villageois armés et (bien) payés. *« La lutte contre les islamistes a été privatisée »*, résument certains.

Plusieurs dizaines de milliers de miliciens se sont enrôlés dans les milices patriotiques, de gré ou de force. Par conviction ou par opportunisme. Et leur nombre ne cesse de croître avec l'encouragement du pouvoir. A cette militarisation de la société civile, les islamistes opposent leur vendetta : exécutions sommaires et carnages effrayants à l'arme blanche. Le but est clair : combattre les milices existantes, dissuader par tous les moyens les villages qui veulent en créer, frapper les familles qui abritent ses membres.

LE RETOUR DE L'OCCIDENT

Non revendiqués, perpétrés dans des lieux que rien en apparence ne relie, les attentats à la voiture piégée visent sans doute un autre objectif, une autre cible : l'opinion publique internationale. Le fait est que, jusqu'à la fin de l'automne et le référendum constitutionnel de novembre 1996, la violence semblait quelque peu marquer le pas en Algérie. La capitale, en tout cas, était épargnée, à l'image des principales agglomérations du pays. Prenant pour argent comptant les déclarations rassurantes du pouvoir, un mouvement de retour s'est alors esquissé de la part des Occidentaux. Des pays qui avaient fermé leur ambassade pour des raisons de sécurité ont commencé à la rouvrir (Espagne, Pays-Bas, Autriche). Celles dont l'activité avait été mise sous le boisseau depuis des années ont été réactivées (Grande-Bretagne, Italie, Suisse, Allemagne). Alger a accueilli des délégations officielles. Plusieurs grands chantiers abandonnés par des entreprises européennes ont repris – ainsi la construction du grand barrage hydraulique au nord de Constantine par la firme espagnole Dragados. Et les banques étrangères ont recommencé à rouvrir des lignes de crédit pour financer les opérations (essentiellement dans le secteur des hydrocarbures). Bref, une amorce de retour à la normale s'esquissait. C'est pour y mettre un terme et refaire du pays le champ clos d'un affrontement fratricide que l'orage, à nouveau, se déchaîne.

Jean-Pierre Tuquoi

La Chine veut réviser la législation sur les libertés publiques à Hongkong

Les libéraux dénoncent des projets « alarmants »

Avant même la rétrocession de Hongkong à la Chine, la République populaire envisage d'amender l'actuelle législation britannique qui garantissait jusque-là un minimum de libertés démocratiques dans la colonie. Réunis dans la capitale chinoise à la fin de la semaine dernière, des juristes appointés par Pékin ont proposé de redonner des pouvoirs discrétionnaires au prochain exécutif.

PÉKIN
de notre correspondant

Avec une impeccable cohérence dans la démarche, la Chine a commencé à réviser la législation de Hongkong conformément à la manière dont elle envisage de contrôler le territoire : en restaurant les lois coloniales les plus restrictives pour les libertés publiques et en annulant celles qui assouplissaient le système colonial...

Cette révision, au demeurant, « *est parfaitement légale et justifiée* », affirme le ministère chinois des affaires étrangères, qui a sèchement prié l'actuel gouvernement britannique du territoire de s'abstenir « *de tromper le public à son propos* ».

La révision a émergé sous la forme d'une « *recommandation* » d'un groupe de « juristes » continentaux à l'intention de l'Assemblée nationale populaire, organe légiférant du pouvoir de Pékin, pour que celle-ci abolisse notamment le Bill of Rights (loi sur les droits) garantissant un certain nombre de libertés, au cœur d'un ensemble de seize textes désignés pour être abrogés, neuf autres étant promis à amendements.

Les « juristes » appointés par le régime chinois sont censés être parvenus à cette conclusion après avoir examiné en deux jours, les 18 et 19 janvier, l'ensemble des 624 lois britanniques gouvernant le territoire, afin de déterminer lesquelles étaient en contradiction avec les termes de la Basic Law, la mini-Constitution servant de texte fondamental à la région administrative spéciale (RAS) de Hongkong.

Les mêmes juristes ont également « suggéré » que soient remises en vigueur des sections qui conféraient jadis des pouvoirs discrétionnaires à l'exécutif en cas de crise, dans le cadre d'ordonnances garantissant la liberté d'association et l'ordre public. Ces dispositions de nature coloniale avaient été supprimées par Chris Patten, le gouverneur sortant. La fable d'une étude légale du problème de la transition des pouvoirs a en outre été agrémentée d'une présentation par Pékin destinée à prouver sa magnanimité : les juristes en question, réunis quasi clandestinement dans la capitale – et sans grande présence médiatique, contrairement aux habitudes –, s'étaient vu proposer d'abolir 26 lois et d'en amender une douzaine.



Autre argument de persuasion de poids, le pouvoir de Pékin a fait coïncider cette nouvelle phase de sa prise de contrôle du territoire avec un vigoureux et menaçant battage publicitaire pour les troupes de l'armée continentale qui s'apprêtent à prendre le relais des unités britanniques. La garnison d'élite, pour le moment basée à Shenzhen, a été présentée sous son meilleur angle, chacun de ses hommes recevant une formation juridique poussée.

VIOLATION

Les milieux libéraux et le gouverneur sortant ont dénoncé la manœuvre chinoise comme « *alarmante* » pour l'avenir des libertés et de l'Etat de droit à Hongkong. M. Patten a souhaité que son successeur, Tung Chee-hwa, prenne position – ce que ce dernier s'est bien gardé de faire. Les autorités britanniques s'abstiennent, pour l'instant, de suivre les milieux libéraux dans l'idée qu'il s'agit d'une violation caractérisée de la déclaration conjointe sino-britannique de 1984.

Pékin, pour sa part, considère que c'était la libéralisation engagée par M. Patten qui constituait une telle violation. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères s'est indigné que des soupçons puissent être formulés quant à la sincérité de la promesse de la République populaire de maintenir en l'état le système économique et social du territoire : les entreprises chinoises, a-t-il affirmé, ne bénéficieront d'aucun favoritisme dans la concurrence pour les contrats. Les autres représentants de l'autorité de Pékin multiplient les déclarations rassurantes quant à l'avenir économique de Hongkong en évitant soigneusement le terrain politique.

Terrain qui, au demeurant, semble se rétrécir – littéralement – comme peau de chagrin : on vient d'apprendre que contrairement aux assurances qui avaient été données par des officiels continentaux, le public (hormis quelques journalistes) ne pourra pas assister à la première réunion du « Parlement parallèle », pro-Pékin, récemment autodésigné pour saper l'autorité britannique dans le territoire, à Shenzhen, le samedi 25 janvier. Motif : « *La salle est trop petite.* »

Francis Deron

L'OCDE doit décider de la conformité de la loi sud-coréenne sur le travail

ALORS que l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) doit décider, les mercredi 22 et jeudi 23 janvier à Paris, si la loi sud-coréenne sur le travail est conforme aux normes internationales en vigueur, les syndicalistes ont repris leur mouvement à Séoul pour forcer le gouvernement à abolir la législation contreversée.

Le recul du président Kim Young-sam, qui avait annoncé la veille être prêt à réviser cette loi, n'a donc pas contribué à faire fléchir les syndicats. Ces derniers ont rejeté en bloc les concessions gouvernementales en les qualifiant de « *bouche-trou* ». La confédération coréenne des syndicats (KCTU), qui a déclenché le mouvement, a affirmé que 150 000 salariés avaient cessé le travail mercredi et que l'ensemble de ses adhérents débrayeront toutes les semaines, tant que le gouvernement ne cède pas.

Le 22 janvier, c'est le bureau élargi du comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE, composé de représentants des ministres du travail des vingt-neuf pays membres, qui devait se pencher sur la question après avoir auditionné les représentants syndicaux puis patronaux. Surtout, le 23 janvier, la plus haute instance de l'OCDE, le conseil qui réunit les ambassadeurs des pays membres, étudiera également le dossier.

Préalablement à ces rencontres, les deux syndicats sud-coréens (la KTCU, militante mais non reconnue, et la FKTU, seule organisation légale), invités à Paris par la commission syndicale consultative (TUAC) auprès de l'OCDE, ont exprimé leur point de vue sur la situation en Corée du Sud : s'exprimant au nom des deux organisations, le représentant international de la KCTU, Yoon Young-mo, a estimé que les Coréens avaient « *l'habitude que le gouvernement ne tienne pas ses engagements. Les lois sur le travail et la sécurité nationale doivent être abrogées* ».

« PRÉTEXTE »

Mais le syndicaliste n'a pas voulu diaboliser l'OCDE. Au contraire : « *A notre connaissance, l'OCDE n'a jamais demandé à la Corée davantage de flexibilité mais au contraire le respect des normes internationales en matières de droits sociaux fondamentaux* », a-t-il déclaré. Selon lui, le gouvernement de Séoul se sert de l'OCDE comme d'« *un prétexte* ».

En conclusion d'un document détaillant la loi coréenne (*Le Monde* du 21 janvier), le TUAC demande, pour sa part, que l'OCDE conclue à la non-conformité de la nouvelle législation aux normes internationales sur la liberté d'association et la négociation collective et condamne le gouvernement coréen pour avoir fait « *adopter une législation régressive et l'avoir justifiée au nom de l'engagement pris auprès de l'organisation* ». Le TUAC estime que, « *tirant la leçon des événements en République de Corée, l'OCDE devrait commencer à réfléchir à un instrument obligeant les pays membres à respecter les normes de travail fondamentales reconnues à l'échelon international* ».

Dans son intervention devant l'OCDE, le comité consultatif patronal (BIAC) a, selon un participant, laissé la parole à son adhérent coréen, représentant de la fédération des industries de son pays. Celui-ci a rappelé qu'avec un déficit commercial de 33 milliards de dollars (165 millions de francs) – le second déficit après les Etats-Unis – la Corée ne peut se permettre d'instaurer le pluralisme syndical, source probable à ses yeux, d'un désordre nuisible à l'économie.

Fort de ces deux auditions, le comité de l'emploi doit rédiger un avis pour le conseil. Si l'OCDE n'exclut pas de publier un communiqué, on rappelle au siège de l'organisation que celle-ci tire sa force du huis-clos des débats et de la discrétion des pressions qui sont effectuées. Certains s'imaginent déjà que l'OCDE se félicitera de l'acceptation par le président Kim Young-sam de réexaminer la loi sur le travail.

Frédéric Lemaître

Lire aussi notre analyse page 16

L'ONU reste divisée sur l'interdiction des mines antipersonnel

GENÈVE
de notre correspondante

Le président américain Bill Clinton a adressé un message, mardi 21 janvier, à la Conférence des Nations unies sur le désarmement, qui reprenait ses travaux à Genève. Dans ce texte, il la presse de parvenir à un accord sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Seule cette mesure donnera le droit à tous les enfants du monde de « *marcher sur la terre en toute sécurité* ».

Les Etats-unis s'engagent à respecter toute interdiction permanente sur l'usage, la production, le stockage, l'exportation et le transfert de « *ces armes de guerre qui ont causé de terribles souffrances à des civils innocents* » et qui « *représentent un énorme obstacle à toute possibilité d'une vie heureuse après la fin d'un conflit* ». Actuellement, il existe plus de cent dix millions de ces mines dans le monde qui continuent chaque année à mutiler et à tuer des dizaines de milliers de civils. Les femmes et les enfants en sont les principales victimes.

Malgré ce message de Bill Clinton, un certain scepticisme règne au Palais des nations. Joun Yungsun (République de Corée), qui préside la Conférence, a fait savoir qu'à son grand regret il n'y avait pas de consensus sur l'ordre du jour. Nul ne peut donc être absolument certain que le problème des mines y sera vraiment inscrit.

LE NUCLÉAIRE D'ABORD

Le président sortant de la Conférence, Ludwick Dembinski (Pologne), a noté pour sa part qu'aucun changement sensible dans les positions des délégations n'avait pu être observé depuis la dernière discussion. On sait déjà que la Chine et la Russie, le plus puissant producteur de mines antipersonnel, s'opposeront à la destruction de ces armes. Ni la Chine, ni le Pakistan, ni l'Inde (qui fait de l'élimination totale des arsenaux nucléaires des cinq grandes puissances un préalable dans toute négociation de désarmement) ne se sont d'ailleurs manifestés à la séance d'ouverture des travaux. La Malaisie et la Birmanie semblent vouloir s'inspirer des positions de l'Inde.

En revanche, Lamberto Dini, le ministre italien des affaires étrangères, s'est prononcé pour la négociation avant deux ans, dans le cadre de la conférence de l'ONU, d'un traité d'interdiction de la production, de l'utilisation et du stockage des mines antipersonnel. Le Royaume-Uni et la Finlande se sont rapprochés, dans les grandes lignes, des propositions américaines. La France, qui a déjà interdit la fabrication, l'usage et l'importation des mines et qui s'est engagée à réduire ses stocks, devait s'exprimer jeudi 23 janvier. Le Canada a rappelé que le 29 novembre, à Ottawa, les représentants des pays d'Amérique centrale et des Antilles, appuyés par de nombreux autres gouvernements, ont entamé un processus qui devrait mener à la signature d'un traité d'interdiction des mines prévue pour décembre 1997.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui a toujours été à la tête du combat contre ces mines, n'a pas pris part à la réunion de Genève. Son porte-parole, Mme Johanne Dorais Slokman, nous a confirmé que cet organisme neutre et humanitaire appuyait « *sans réserve* » les initiatives d'Ottawa. Il ne cache pas sa méfiance envers un processus qui risque de s'enliser à la Conférence du désarmement de l'ONU et de déboucher sur un accord ambigu reflétant le plus petit dénominateur commun. Le CICR préconise un effort de sensibilisation des opinions, des mesures d'interdiction à l'échelon des pays et des régions et la conclusion cette année, si possible, d'un accord d'interdiction absolue dans le cadre du groupe d'Ottawa.

Isabelle Vichniac

Le Maroc réprime le mouvement des étudiants islamistes

RABAT. Après quinze jours de violents affrontements avec les forces de l'ordre, les étudiants islamistes de Casablanca ont renoncé à poursuivre leur mouvement de protestation contre leurs conditions de logement et de transport face à des autorités, bien décidées à maintenir l'ordre, qui n'ont pas hésité à traduire une trentaine d'entre eux en justice. Les étudiants ont appelé, lundi 20 janvier, à reprendre les cours « *à cause de l'absence de libertés et de conditions du travail syndical* ». La volonté de fermeté du gouvernement a été illustrée, mardi, par la condamnation de trois étudiants islamistes à des peines allant de un à deux ans de prison ferme par un tribunal de Casablanca. Le procès de vingt-sept autres étudiants devait s'ouvrir mercredi. – *(AFP.)*

Appel des Etats-Unis à la négociation entre les parties en conflit au Soudan

WASHINGTON. Le département d'Etat s'est déclaré « *inquiet* » des récents combats dans le sud et l'est du Soudan, et a demandé, mardi 21 janvier, « *au gouvernement soudanais, aux rebelles et à quiconque est impliqué dans ces combats de faire preuve de modération* » et de négocier. Le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, a refusé de se prononcer sur une éventuelle aide accordée par les pays voisins comme l'Ethiopie, l'Erythrée et l'Ouganda à l'offensive des rebelles. Il a cependant précisé que les Etats-Unis n'avaient fourni aucune aide militaire à ces pays et que l'aide civile prévue pour 1996, soit 15 millions de dollars (environ 83 millions de francs), n'avait pas pu leur être livrée. La Syrie a annoncé, mardi, qu'elle soutenait « *l'unité territoriale du Soudan* » et s'opposait « *à toute intervention étrangère dans ses affaires* ». – *(AFP.)*

Remaniement ministériel en Suède

STOCKHOLM. Le premier ministre social-démocrate, Göran Persson, a remanié son gouvernement, mardi 21 janvier, en interchangeant les portefeuilles de trois de ses ministres. Il a fait appel à un vétéran de la politique, Thage Peterson, 63 ans, ministre de la défense sortant, pour l'assister dans la délicate tâche de maintenir uni le Parti social-démocrate sur des questions aussi controversées que l'Union économique et monétaire et le démantèlement des centrales nucléaires. Celui-ci prendra ses fonctions alors que certains responsables d'opposition s'interrogent sur une éventuelle adhésion à l'OTAN du pays, libre d'alliance militaire. Ce remaniement intervient en période de marasme pour le parti au pouvoir, qui se montre incapable de réduire le chômage, contrairement à ses engagements, à 20 mois des élections législatives. – *(Corresp.)*

AFRIQUE

■ **CÔTE-D'IVOIRE : un étudiant est mort,** lundi 20 janvier, à la suite de l'intervention, la veille, de la police pour disperser un meeting convoqué par la Fédération estudiantine et scolaire de Côte-d'Ivoire (FESCI, dissoute en 1991), dans l'une des cités universitaires d'Abidjan. Le jeune homme a sauté du premier étage d'un bâtiment pour fuir les forces de l'ordre et est mort vingt-quatre heures plus tard. – *(Corresp.)*

■ **ZAÏRE : l'armée a condamné à mort 14 militaires,** mardi 21 janvier, jugés pour « *lâcheté* ». Les militaires zaïrois veulent mettre de l'ordre dans leurs rangs avant de lancer une offensive dans l'est du pays. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : la Chambre des représentants a sanctionné,** mardi 21 janvier, son président, le républicain Newt Gingrich, accusé de fraude fiscale et d'avoir menti au Congrès, en lui infligeant une « réprimande » et une amende de 300 000 dollars (1,6 million de francs). C'est la première sanction jamais infligée à un speaker. – *(AFP.)*

■ **BOLIVIE : une épidémie de choléra a fait sept victimes** et contaminé 711 personnes en Bolivie depuis le mois de décembre a annoncé, mardi 21 janvier, le secrétariat de la santé. Le foyer de l'épidémie se trouve dans la ville de Yacuiba, située à la frontière avec l'Argentine. Selon les autorités sanitaires, le retour du choléra est dû au manque de respect des normes d'hygiène de la part de la population, associé à la chaleur de l'été et aux pluies excessives. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ITALIE : la Banque d'Italie a annoncé,** mardi soir 21 janvier à Rome, qu'elle baissait son taux d'escompte de 7,5 % à 6,75 %. Elle a expliqué sa décision par le maintien d'une inflation modérée. En janvier, le taux devrait s'établir à environ 2,6 %. – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : Bucarest doit intégrer l'OTAN** « *dans la toute première vague de son élargissement* », à la fois « *pour des raisons politiques et géostratégiques* », a estimé, mardi 21 janvier, le ministre français des affaires européennes, Michel Barnier, qui prépare la visite officielle du président Jacques Chirac, prévue du 20 au 22 février. – *(AFP.)*

■ **SERBIE : la Cour suprême a confirmé,** mardi 21 janvier, l'annulation de la victoire de l'opposition aux municipales dans la ville de Smederevska Palanka. La veille, elle avait été saisie à la suite d'une plainte du Parti socialiste au pouvoir remettant à nouveau en cause la victoire de l'opposition à Belgrade. Sur les quatorze villes que réclame l'opposition, six seulement lui ont été à ce jour reconnues. Le pouvoir donne l'impression de vouloir noyer la crise dans un épais brouillard juridique. – *(AFP.)*

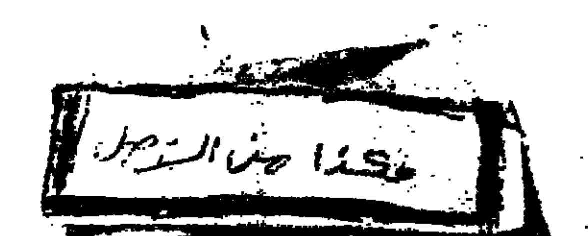
PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés** (HCR) a fermé, mardi 21 janvier, le camp d'Atroush, dans le nord de l'Irak, qui abritait quelque 15 000 réfugiés kurdes de Turquie. Le HCR a « *offert aux réfugiés le choix entre retourner en Turquie, ou rester dans le nord de l'Irak* », auquel cas l'organisation « *continuera à leur apporter assistance* » provisoirement, a indiqué un porte-parole. – *(AFP.)*

■ **SYRIE : le président Hafez El Assad** a fait, mardi 21 janvier, son premier déplacement depuis son opération de la prostate annoncée il y a deux semaines. Selon son porte-parole, il s'est recueilli sur la tombe de son fils aîné Bassel, à Qardaha, à 350 kilomètres au nord-ouest de Damas. – *(Reuter.)*

Situation « extrêmement grave » en Bulgarie, selon le FMI

SOFIA. La situation économique en Bulgarie est « *extrêmement grave et dangereuse* », a déclaré, mardi 21 janvier à Sofia, le représentant du Fonds monétaire international (FMI) en Bulgarie, Franek Rozwadowski. Demandant un « *consensus national* » sur la politique économique à suivre – consensus actuellement inexistant –, le FMI recommande à la Bulgarie de mettre en place un directoire financier (*currency board*) dont l'objectif est de lier la devise bulgare, le lev, à une devise convertible de réserve, et d'imposer des restrictions sévères aux dépenses budgétaires. Jugé responsable par la population de la grave détérioration du niveau de vie, le Parti socialiste bulgare a présenté, mardi, « *ses excuses à tous les citoyens bulgares dont les espoirs envers le gouvernement du PSB* (en place depuis deux ans) *ont été déçus* ». Depuis une dizaine de jours, des milliers de personnes soutenues par l'opposition manifestent quotidiennement pour demander l'organisation d'élections législatives anticipées.



La baisse de la fiscalité directe en Allemagne sera compensée par une hausse du taux moyen de la TVA

Le ministre des finances présente ce projet comme « la réforme du siècle »

Le gouvernement allemand devait rendre publics, jeudi 23 janvier à Bonn, les détails de la vaste réforme de la fiscalité promise pour 1999. Ce projet vise à diminuer le poids de la fiscalité directe, pour les particuliers comme pour les entreprises, et à simplifier la feuille d'impôt. Le manque à gagner pour le gouvernement devrait être en partie comblé par une hausse du taux moyen de TVA, qui passerait de 15 à 16 %.

BONN
de notre correspondant

La baisse des impôts directs est, depuis 1994, l'un des grands chantiers de travail de la coalition au pouvoir à Bonn. Très élevé en *comparaison internationale*, l'impôt sur le revenu allemand – qui représente plus de 10 % du PIB contre 6,2 % en France – fait fi du principe de *l'égalité des citoyens* devant l'impôt, étouffe l'activité et encourage le travail au noir ainsi que la fraude fiscale. Sur la base de ce diagnostic unanimement reconnu par les principaux partis et les économistes du pays, le gouvernement devait rendre public, jeudi 23 janvier, les détails d'une *vaste réforme qui devrait* entrer en vigueur au 1er janvier 1999.

Le ministre des finances, Theo Waigel, estimait il y a quelques *jours que son projet*, qu'il présente volontiers lui comme « *la réforme du siècle* », permettrait de dégager « *un demi-point de croissance réelle* » à partir de 1999. Mais le nouveau dispositif devra avant tout se traduire par une amélioration sensible de la vie du citoyen, « *faute de quoi nous perdrons les prochaines élections en 1998* », dit-on dans les milieux proches du pouvoir à Bonn. On a donc décidé de baisser sensiblement l'ensemble des taux d'imposition applicables à tout revenu supérieur au minimum vital de 13 000 deutschemarks par an. A la place de la fourchette actuellement appliquée (25,9 % pour le *taux minimal* et 53 % *pour le* taux maximal, selon le modèle linéaire-progressif en cours), on passera à une fourchette de 15 à 39 %. La réforme doit également concerner l'impôt sur les sociétés : le taux maximal appliqué aux bénéfices non distribués passera de 47 à 35 %.

Autant dire que cette réforme réduira les recettes de l'Etat. La perte totale est évaluée à 70 milliards *de marks, sans compter* les moindres rentrées fiscales liées à la baisse probable de deux points, à partir du 1er janvier 1998, de l'« *impôt de solidarité* » *instauré* pour financer le développement des régions de l'ancienne Allemagne de l'Est (il est actuellement de 7,5 % de l'impôt sur le revenu versé par *chaque foyer fiscal). Pour compen*ser ces pertes, le gouvernement a d'ores et déjà décidé d'augmenter d'un point le taux de TVA à partir de 1999, considérant que les impôts indirects allemands sont peu élevés en comparaison internationale. Cette hausse, annoncée par le chancelier Kohl dès l'été 1996, *rapportera 16 milliards de marks* à l'Etat.

Les autres mesures compensatoires portent sur la suppression de divers avantages fiscaux et autres possibilités de déductions. Tant par leur nombre que par leur variété, ces dernières atteignent une dimension exceptionnelle en Allemagne. Les abattements pour charges professionnelles, le forfait kilométrique, les subventions fiscales accordées à *de multiples* catégories professionnelles, notamment les agriculteurs et les professions libérales, seront réduites. *Enfin, on élargira sans* doute l'assiette de l'impôt en le faisant porter sur les revenus des retraites et de l'assurance-vie, et peut-être sur les revenus des allocations de *chômage* et les indemnités de maladie. Au total, l'allègement de la pression fiscale devrait être limité à 25 milliards de marks. *Mais les revenus dégagés grâce à la* TVA ou à la suppression d'avantages fiscaux pourraient permettre de faire baisser aussi le poids des contributions sociales.

TENSIONS À LA CDU

Ce dernier aspect est au cœur du débat sur la réforme, qui a suscité de multiples controverses. Les uns mettent en doute son caractère équitable, en déplorant qu'on fasse payer les retraités et non les actionnaires (un projet d'imposition *des revenus des ventes d'actions* a été rapidement abandonné). L'annonce d'une augmentation de la TVA a provoqué de très nombreuses critiques, notamment chez les économistes. « *On a sorti le joker de la TVA trop tôt, alors qu'on aurait pu profiter de la réforme fiscale pour renforcer les efforts de réduction des dépenses de l'Etat et chercher à élargir encore plus l'assiette de l'impôt. Si on avait voulu supprimer sans exception toutes les subventions fiscales qui existent dans ce pays, on aurait pu financer aux trois quarts la réforme fiscale* », souligne Norbert Walter, économiste en chef de la Deutsche Bank.

Ces projets alimentent un climat de tension inhabituel au sein même de la coalition de Bonn. Des représentants de la jeune garde de la CDU ont réclamé la tête du ministre des finances, Theo Waigel, à qui ils reprochent de « *trop écouter les fonctionnaires de son ministère* » et de ne pas avoir le courage d'adopter une réforme fiscale plus ambitieuse. *Le chancelier Kohl a* vivement rabroué l'auteur de cette critique, Christian Wulff, le leader de la CDU de Basse-Saxe. Au même moment, une discussion sur la *succession* du chancelier a *été* lancée à la suite des déclarations de Wolfgang Schäuble, président du groupe parlementaire CDU au *Bundestag, qui s'est déclaré* candidat à la succession d'Helmut Kohl dans un entretien récent publié par le magazine *Stern*. Il est encore trop tôt cependant pour savoir si *cette initiative surprenante*, qui aurait été conçue pour empêcher d'autres candidatures plus dangereuses pour Helmut Kohl (comme celle d'Edmund Stoiber, *ministre*-président CSU de Bavière), marque le début d'une crise de légitimité du pouvoir.

Lucas Delattre

Prévisions pessimistes sur le chômage

Selon le rapport économique annuel du gouvernement, dont certains éléments ont filtré, mardi 21 janvier à Bonn, le chômage s'aggraverait encore cette année outre-Rhin, atteignant 11 %. Les six grands instituts de conjoncture avaient prévu pour 1997 un taux de *10,4 %, correspondant à quatre millions de chômeurs*. Le nombre des demandeurs d'emploi a dépassé les 4,1 millions en décembre, et l'on s'attend qu'il atteigne 4,5 millions cet hiver. Ce rapport confirme en revanche les prévisions de croissance de 2,5 % faites par le gouvernement. Certains économistes indépendants avaient manifesté la *crainte que la croissance ne soit pas aussi soutenue*, ce qui rendrait plus difficile la réduction du déficit budgétaire sous la barre des 3 % du PIB, nécessaire pour adopter la monnaie unique. Selon le gouvernement, la croissance devrait être sensiblement la même à l'est et à l'ouest du pays, ce qui traduit la *difficulté des régions* de l'ancienne Allemagne communiste pour rattraper leur retard.

Prague et Bonn ont signé leur réconciliation

PRAGUE
de notre correspondant

Sous les lambris dorés et les lourdes *tentures* du palais Lichtenstein, dans le vieux quartier baroque de Mala Strana, à Prague, le chancelier allemand, Helmut Kohl, et le premier ministre tchèque, Vaclav Klaus, ont signé, mardi 21 janvier, une déclaration de réconciliation sur la question des Sudètes. Plus de cinquante ans après la fin de la *guerre*, ce document politique, que les Parlements des deux pays doivent encore ratifier, a pour objectif de tourner la page du passé, d'esquisser des « *chemins communs vers un meilleur avenir* » et « *d'avancer ensemble vers un meilleur futur européen* », a souligné M. Kohl.

L'Union européenne a salué cette signature comme « *une étape décisive et historique* » dans le processus de bon voisinage entre un Etat membre et un associé. La préparation de ce texte, dont l'initiative revient au président, Vaclav Havel, absent de la cérémonie en raison de sa convalescence après son opération d'un cancer en décembre 1996, a demandé plus de dix-huit mois de difficiles négociations. Le résultat est un « *texte équilibré et satisfaisant pour les deux parties* », a déclaré M. Klaus.

En effet, à la reconnaissance par Bonn de la « *responsabilité historique de l'Allemagne nazie dans la grave injustice* » commise envers l'ex-Tchécoslovaquie dépecée, en 1938, aux accords de Munich, et livrée au joug nazi, Prague reconnaît les torts commis par les Tchèques envers les trois millions d'Allemands des Sudètes expulsés en 1945-1946. « *Cela était nécessaire* », a jugé le premier ministre tchèque, en rappelant que le sujet était, il y a peu encore, tabou.

Courageusement, M. Klaus a « *regretté* » que la seconde guerre mondiale ait « *mis fin à des siècles de cohabitation entre les populations tchèque, allemande et juive* » en Bohême-Moravie et que « *cette fructueuse coexistence appartienne résolument au passé* ». Le chancelier Kohl a aussi rappelé « *l'apport de cette coexistence, qui a été la marque de l'esprit cosmopolite de Prague* ». « *Rainer Maria Rilke et Franz Kafka n'auraient peut-être pas atteint la place qu'ils occupent dans la littérature mondiale sans cette atmosphère exceptionnelle* », a-t-il constaté en évoquant les deux plus grands écrivains pragois de langue allemande.

UN FONDS POUR L'AVENIR

Constatant que « *cette déclaration commune ne peut effacer toutes les blessures du passé* », le chancellier allemand a estimé qu'elle « *doit contribuer à leur cicatrisation* ». « *Elle doit nous aider à briser le cercle vicieux de reproches et d'accusations mutuelles* », a ajouté M. Kohl, en lançant aux adversaires allemands et tchèques de la déclaration : « *Nous ne pouvons pas rester prisonniers du passé, sinon il vaincrait. La réconciliation ne peut pas être ordonnée : elle doit croître entre les gens.* » Concrètement, le « *Fonds pour l'avenir* » alimenté par les deux pays devrait être l'un des moteurs de cette « *réconciliation* » en finançant des projets d'intérêts commun. « *J'espère que les jeunes profiteront en particulier du Fonds commun* », a ajouté M. Kohl, rappelant que les deux tiers des Tchèques et des Allemands d'aujourd'hui sont issus des générations d'après guerre.

Les appels de M. Kohl à se tourner vers l'avenir seront-ils suffisants pour convaincre les députés tchèques, notamment les sociaux-démocrates ? Les dirigeants de Prague ont attendu, en vain « un geste » du chancelier allemand, alors que l'ensemble des formations politiques allemandes – y compris l'Union chrétienne-sociale (CSU) de Bavière, soutien traditionnel des Allemands des Sudètes opposé à l'accord – ont approuvé ce texte. M. Kohl a rappelé que, entre autres problèmes, « *la question des biens des Sudètes expulsés restait ouverte* ». Dans la soirée, le ministère tchèque des affaires étrangères a minimisé le trouble provoqué. « *La question des biens est close* », a-t-il rétorqué, en rappelant qu'il s'agit d'« *une divergence d'appréciation juridique connue de tous* ».

Martin Plichta

« Je serai président, tôt ou tard », a déclaré le général Lebed en visite à New York

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Alexandre Lebed, quarante-six ans, est un homme déterminé. Il sera le prochain président de la Russie, a-t-il affirmé, mardi 21 janvier, lors d'une conférence de presse aux Nations unies : « *Je serai président tôt ou tard, cela dépend du moment où le président Eltsine décidera en toute conscience qu'il ne peut plus diriger le pays.* » A New York, le général Lebed devait s'entretenir avec de « *nombreux* » hommes d'affaires américains, qu'il n'a cependant pas voulu identifier. Il avait auparavant assisté, à Washington, à l'investiture du président Bill Clinton, sur invitation du sénateur républicain William Roth.

Selon Alexandre Lebed, Boris Eltsine devra décider « *en son âme et conscience* » d'abandonner le pouvoir, afin d'éviter « *l'explosion sociale* ». Dans le cas contraire, M. Lebed affirme qu'il « *saura attendre* » : « *Je ne veux pas devenir président par un coup d'Etat, ni par la violence ; je suis celui qui met fin aux guerres, je ne veux pas en commencer une.* » Interrogé sur son programme politique, le général répond qu'il souhaite « *une Russie libre et démocratique, un pays où les investisseurs auront envie de venir* ». « *Sa Russie* » sera, dit-il, dotée d'une classe moyenne, « *car la présence d'une classe moyenne signifie un pays stable* ».

UN SEUL CONCURRENT « SÉRIEUX »

Ancien secrétaire du Conseil de sécurité russe, limogé par Boris Eltsine en octobre 1996, Alexandre Lebed voudrait que la Russie fasse une déclaration « *unilatérale* » d'adhésion à la paix : « *Plus jamais un soldat russe ne mettra les pieds sur un territoire en tant que conquérant.* » La guerre de Tchétchénie est, affirme-t-il, une « *affaire de famille* » désormais réglée, même s'il reste quelques « *questions techniques* » à résoudre.

L'ancien parachutiste définit ainsi son attitude face au projet d'élargissement de l'OTAN : « *Calme, sans émotion et sans hystérie* ». « *Si l'OTAN a décidé de grandir, elle le fera quoi que l'on fasse, autant l'accepter* », a-t-il expliqué. La Russie, ajoute-t-il, n'est « *pas du tout* » une superpuissance : « *Nous aurions l'air ridicule de même y penser.* »

M. Lebed estime qu'un seul concurrent « *sérieux* » pourrait lui barrer la route du Kremlin, lors d'un scrutin présidentiel : le maire de Moscou, Iouri Loujkov. « *Mais si l'élection présidentielle devait avoir lieu maintenant, 70 % des gens voteraient pour moi* », car « *ils savent que je peux accomplir tout ce que je veux* ». Un journaliste de la *Pravda* fait remarquer que – sauf décès de Boris Eltsine – l'élection présidentielle ne devrait avoir lieu que dans quatre ans. Que ferait Alexandre Lebed dans l'intervalle ? « *J'ai mon parti, j'ai une destination et j'y arriverai* », répond-il. Avant d'ajouter : « *Je sais qu'en cas de tragédie certains voudront que le Parlement désigne un président, ou bien déclareront l'état d'urgence. Mais j'y arriverai* [au Kremlin], *n'en doutez pas !* »

Afsané Bassir Pour

Les assassinats de paysans sans terre se multiplient au Brésil

Brasilia envisage un « désarmement général »

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Depuis le début de l'année, les conflits se sont multipliés entre *fazendeiros* (grands propriétaires) et *posseiros* (petits cultivateurs de terre), et la violence agraire s'étend désormais à toutes les régions du Brésil.

A Rio Bonito do Iguaçu, dans le sud du pays, une *embuscade* tendue par des inconnus s'est soldée, jeudi 16 janvier, par la mort de deux paysans sans terre. La veille, *le président* Fernando Henrique Cardoso avait signé le décret d'expropriation du domaine Pinhal Ralo, où l'attentat a été perpétré. *Les victimes appartenaient* à deux des huit cents familles qui vont bénéficier, dans le cadre du Plan national de réforme agraire (PNRA), du lotissement de cette propriété de 16 700 hectares officiellement classés « *improductifs* ». En signe de protestation contre l'assassinat de ses deux militants, le Mouvement des « sans-terre » (MST) a aussitôt annoncé qu'il allait « *amplifier la campagne d'occupation de terres improductives* » lancée en 1996 dans vingt et un des vingt-six Etats brésiliens.

Dans le sud du Para, un Etat amazonien grand comme deux fois la France (1,25 million de kilomètres carrés), le *climat de terreur* instauré par les *fazendeiros* se reflète dans les statistiques de la Commission pastorale de la terre (CPT), émanation de l'influente *Conférence épiscopale* : trente et un des quarante-sept militants de la réforme agraire tués en 1996 au Brésil l'ont été dans cette région *encore en voie de colonisation et* largement soumise à la loi des *pistoleiros* (tueurs à gages).

En moins de quinze jours, deux guet-apens meurtriers viennent de coûter la vie à cinq *posseiros* qui tentaient, selon toute vraisemblance, de s'infiltrer dans ces propriétés inexploitées. Entre-temps, à *Paragominas*, à 300 kilomètres de Belem (la capitale du Para), un journaliste de radio, Nathan Gatinho, vingt-trois ans, est tombé sous les balles d'un tueur embusqué. *Pour le commissaire de police* chargé de l'enquête, la victime « *s'était fait de nombreux ennemis* » en dénonçant à l'antenne les méthodes expéditives des grands propriétaires.

SÉRIE NOIRE

Cette série noire est cependant *sur le point de déclencher* une réaction officielle d'envergure. Selon des informations publiées par la presse locale et confirmées, lundi 20 janvier, par le ministre de la politique foncière, Raoul Jungmann, le gouvernement prépare une opération de « *désarmement général* » dans le sud du Para, sous les auspices de la police fédérale et avec l'appui logistique de l'armée.

« *Pour l'heure, les* fazendeiros *se sentent en sécurité, convaincus qu'ils sont de leur impunité* », estime, dans un entretien téléphonique, le Père français Henry Brunin des Roziers, avocat de la CPT, établi dans la région depuis 1978. Ces dernières années, dans sa paroisse de Rio Maria, trois dirigeants du Syndicat des travailleurs agricoles *ont été assassinés* et deux autres blessés dans des attentats.

Depuis la résurrection, en décembre 1996, de l'*Union démocratique* ruraliste (UDR), un rassemblement de *fazendeiros* assimilé par ses détracteurs à la « milice du latifundium », les *risques* d'embrasement se sont considérablement accrus. L'UDR avait proclamé sa dissolution en 1994, lorsque la réforme agraire, timidement relancée au lendemain de la *chute* de la dictature militaire (1964-1985), paraissait vouée à l'enlisement. La force de la mobilisation du MST, mouvement fondé en 1979 au sein des *communautés* ecclésiales de base acquises à la théologie de la libération, lui a redonné vie.

Orné en son centre de l'effigie d'un *paysan brandissant* une machette, le drapeau rouge du MST fleurit aujourd'hui aux quatre coins du Brésil. Fin 1996, selon son coordinateur national, Joao Pedro Stedile, plus de 40 000 familles de paysans sans terre étaient regroupées, sous l'égide du mouvement, dans 244 campements, pour la plupart installés à proximité de domaines en voie d'expropriation.



LES « AVANCÉES » DE LA RÉFORME

S'il reconnaît les « *avancées* » de la réforme agraire depuis l'avènement au pouvoir, en janvier 1995, du président Cardoso – lequel s'est engagé à distribuer 280 000 titres de propriété en quatre ans de mandat –, le MST n'en continue pas moins à pratiquer, sur le terrain, la stratégie de l'attention permanente. Avec d'autant plus d'agressivité que la réforme agraire est, au Brésil, une *cause populaire*, en raison de l'extrême concentration foncière existante ; près de la moitié des terres enregistrées au cadastre national – dont soixante-quinze fermes de plus de 100 000 hectares – appartiennent à 2 % des propriétaires.

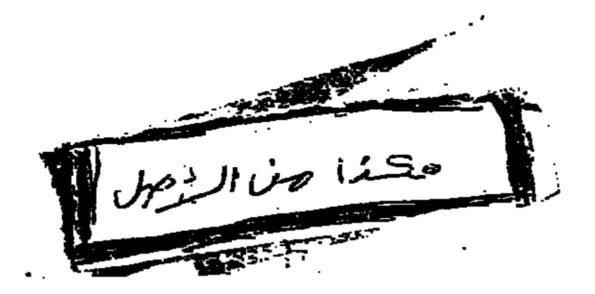
Légitimé dans les sondages par l'opinion publique, le combat du *MST – et des groupes spontanés* qui échappent à son autorité – inspire désormais les scénaristes de télévision. Vendredi soir, un *pistoleiro* a exécuté le sénateur Caxias, *défenseur instransigeant des* « sans-terre » dans *O Rei do Gado* (un feuilleton à succès de TV Globo). Histoire de renforcer le réalisme de l'épisode, Benedita da Silva, authentique sénateur du Parti des travailleurs (gauche), a même joué durant quelques secondes le rôle de l'élue éplorée face au cercueil du héros...

Jean-Jacques Sévilla

Le gouvernement part en guerre contre le tourisme sexuel

Le gouvernement brésilien vient de déclarer la guerre au tourisme sexuel infantile qui touche *surtout* l'enfance misérable du nord-est du Brésil, en prévenant les pédophiles du monde entier que la justice leur fera payer cher « *l'expérience* ». La responsable de la campagne gouvernementale, Ana Karin Quental, a déclaré qu'il est nécessaire de changer l'image du Brésil dont le tourisme a été officiellement basé pendant plusieurs années et jusqu'à aujourd'hui sur le sexe.

Le gouvernement du social-démocrate Fernando Henrique Cardoso veut détruire l'image de la mulâtresse, sensuelle, souriant sur une plage tropicale. Les affiches touristiques où les rondeurs naturelles étaient mises en évidence par de « *micro-bikinis* » ont été remplacées par d'autres présentant le tourisme écologique, artistique ou d'affaires. Toujours de belles plages, mais cette fois avec des monuments et même un poisson bizarre d'une rivière perdue. Le principal ennemi visé par le gouvernement est le « pédophile international », surtout celui en provenance d'Europe, à la recherche de petits garçons et de fillettes.



Les assassinats de paysans sans terre se multiplient au Brésil

Publicité



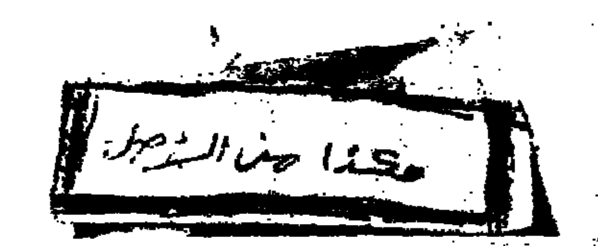
2ème Radio de France

NRJ passe aujourd'hui devant FRANCE INTER, après avoir dépassé EUROPE 1, avec PLUS DE 5 MILLIONS D'AUDITEURS QUOTIDIENS.



TEL 01 40 71 40 00

Source : Enquête 75 000 Médiamétrie. Nov-déc. 96. Audience cumulée L.-V. 5h-24h.



RÉFORME Jacques Chirac a installé, mardi 21 janvier, au cours d'une cérémonie à l'Elysée, la commission de vingt et un membres, présidée par Pierre Truche, dont il attend pour le 15 juillet un rapport sur l'évolution possible du lien entre le parquet et le gouvernement et sur le respect de la présomption d'innocence. Il a précisé les grandes lignes de la réflexion à mener. ● DEVANT LE GROUPE RPR de l'Assemblée nationale, Alain Juppé a déclaré, le même jour, que la réforme de la justice, *« si elle doit être ambitieuse, ne doit pas avoir pour effet de vouloir refaire le monde »* et qu'il faut *« surtout s'occuper de la justice de proximité »*. ● L'ASSEMBLÉE NATIONALE a commencé l'examen du projet de loi sur la cour d'assises, présenté par le ministre de la justice, Jacques Toubon, qui propose de créer une possibilité d'appel pour les sentences rendues en matière criminelle.

Jacques Chirac conjugue présomption d'innocence et droit d'informer

Le président de la République a installé la commission chargée de réfléchir à l'évolution du parquet et au respect du secret de l'instruction en mentionnant côte à côte la protection des personnes et l'accès à l'information

AU LENDEMAIN de son intervention télévisée sur la justice, Jacques Chirac a installé, mardi 21 janvier, à l'Elysée, la commission de réflexion présidée par le premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche. *« Sans que soit en cause la qualité de ses magistrats et de ses fonctionnaires, le système judiciaire français n'est pas toujours perçu par l'opinion publique comme remplissant parfaitement ses missions,* a souligné le président de la République. *Nos concitoyens lui reprochent d'être lent, parfois cher et souvent peu compréhensible. Investi par la Constitution d'une responsabilité particulière dans ce domaine, j'ai pour ambition de doter la France, au terme de ce septennat, d'une justice modernisée. »*

En présence du premier ministre, Alain Juppé, et du garde des sceaux, Jacques Toubon, le chef de l'Etat est revenu avec plus de précisions sur les deux chantiers qui s'ouvrent à la commission : les liens qui unissent le ministre de la justice aux parquets et le respect de la présomption d'innocence. Cette fois, la présomption d'innocence a été évoquée en premier. *« Il s'agit d'un droit fondamental reconnu dans la Déclaration de 1789,* a-t-il observé. *La dignité de la personne et l'harmonie sociale exigent qu'elle soit strictement respectée. Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Votre commission devra donc s'interroger sur les meilleurs moyens de ne laisser envisager la culpabilité qu'au moment où elle est suffisamment avérée. »*

> « Il ne s'agit pas de faire de l'anecdotique mais de mener une réflexion en profondeur »

Balisant à l'avance le travail de la commission, M. Chirac a décliné les quatre questions qui découlent, selon lui, de cette interrogation : comment aboutir à un *« meilleur équilibre »* entre les phases d'instruction et de jugement du procès pénal ? Faut-il, dès le départ de la procédure, soumettre toute décision d'instruction à un débat contradictoire et public et conduire l'information *« à dossier ouvert »* ? Convient-il, au contraire, *« tout en assurant le droit d'informer »*, de renforcer le secret du contenu de la procédure ? A quelle réparation ou réhabilitation peut-on prétendre en cas de violation de la présomption d'innocence ?

Le deuxième volet du travail de la commission concernera les liens entre le garde des sceaux et le ministère public. *« L'indépendance de la justice à l'égard du pouvoir politique trouve sa garantie dans les dispositions constitutionnelles et statutaires, dont celles résultant de la réforme de 1993,* a affirmé le chef de l'Etat. *Cependant, des voix s'élèvent pour envisager une coupure radicale entre le ministre de la justice et le parquet. Une telle position mérite d'être examinée avec la plus grande attention et sans préjugés. Je vous demande d'étudier les modalités et les conséquences d'une situation nouvelle dans laquelle le parquet ne serait plus subordonné au garde des sceaux, et, éventuellement même, ne serait plus hiérarchisé. »*

Si la commission s'engageait dans la voie d'une indépendance totale du ministère public, M. Chirac a souligné que cette réforme ne serait pas sans conséquences sur l'architecture des pouvoirs publics français. *« Vous devrez notamment vous interroger sur le fondement des fonctions de juger et de requérir au nom de la société, sur les sources de légitimité ainsi que sur les conditions dans lesquelles les personnes investies de ces pouvoirs, agissant en pleine indépendance, engageraient leur responsabilité dans l'accomplissement de leur mission ; sur les relations qui devraient exister entre l'autorité judiciaire et les pouvoirs exécutif et législatif, lesquels procèdent tous deux, par la voie du suffrage, de la souveraineté nationale ; sur les conditions dans lesquelles le gouvernement pourrait, conformément aux dispositions de l'article 20 de la Constitution, déterminer et conduire la politique judiciaire et notamment la politique pénale de la nation. »*

Dans sa réponse, M. Truche a énoncé les trois devoirs qui s'imposent désormais aux membres du comité : *« Oublier ce que, jusqu'ici, ils ont pensé »*, ce qui suppose de rester *« libres et à l'écoute »* afin de dégager des principes sur lesquels M. Truche souhaite obtenir l'unanimité ; ne pas intervenir dans les débats publics et ne pas donner prise aux contestations extérieures ; travailler *« beaucoup, chaque semaine, presque chaque jour »*. Soulignant que la commission allait devoir se pencher sur des traditions centenaires héritées à la fois de Philippe le Bel et de la République, le premier président de la Cour de cassation a remarqué que l'annonce de M. Chirac avait suscité *« une attente faite pour certains de crainte, pour d'autres d'espoir »*.

En conclusion, M. Truche a souligné dans un sourire que le délai imparti à la commission – vingt semaines – était *« un peu court »*. *« Des commandes passées quelques jours avant une représentation à de grands auteurs ont parfois donné lieu à des chefs d'œuvre »*, a-t-il cependant déclaré avant de présider la première réunion de travail. La commission se réunira tous les lundis dans des locaux de la chancellerie afin d'examiner les textes, les pratiques mais aussi les expériences étrangères.

« Il ne s'agit pas de faire de l'anecdotique mais de mener une réflexion en profondeur » a conclu M. Truche, qui a invité les vingt et un membres de la commission à *« travailler beaucoup, et tout de suite »*.

Anne Chemin

Jacques Toubon n'entend pas étouffer les « affaires »

Ministre de la justice, Jacques Toubon a affirmé, mercredi 22 janvier, sur Europe 1, que le respect de la présomption d'innocence ne doit *« certainement pas »* aboutir à museler la presse. Il s'agit d'étudier, a-t-il dit, *« comment concilier le droit d'informer, qui est irréfragable, irréductible, et la dignité humaine, les droits de la personne et l'harmonie sociale, qui sont également indispensables »*. *« Aujourd'hui,* a-t-il continué, *il est clair qu'on est dans un système déséquilibré. Comment le rééquilibrer sans mettre en cause l'un des deux paramètres, et en particulier le droit d'informer ? »*

Démentant toute volonté du gouvernement d'étouffer les *« affaires »* – *« si l'on veut, comme certains le disent, tourner la page des affaires, il n'y a qu'une façon de le faire, que la justice passe »* –, M. Toubon a affirmé qu'à partir de 1998 le gouvernement va *« naturellement »* augmenter le budget de la justice. Il a confirmé qu'il présentera au printemps une réforme de la procédure civile.

Alain Juppé devant le RPR : ne pas « refaire le monde »

ALAIN JUPPÉ s'est félicité à sa manière, mardi 21 janvier, de la réflexion sur la justice ouverte par le président de la République. Lors de la réunion hebdomadaire des députés RPR, le premier ministre a déclaré que la réforme de la justice, *« si elle doit être ambitieuse, ne doit pas avoir pour effet de vouloir refaire le monde »*. *« Sinon, on va l'enterrer »*, a-t-il assuré, selon des propos rapportés par Michel Péricard, président du groupe RPR. *« Si on veut qu'elle débouche, il ne faut pas qu'elle déborde sur trop de sujets »*, a ajouté le chef du gouvernement.

Toujours selon M. Péricard, le premier ministre a estimé qu'il fallait *« surtout s'occuper de la justice de proximité »*. M. Juppé a précisé, en substance, que, quels que soient les moyens supplémentaires accordés à la justice, un certain nombre de conflits devraient être réglés par la conciliation, la médiation, en dehors du système judiciaire *stricto sensu*.

Des responsables de l'Assemblée nationale se sont par ailleurs interrogés sur le rôle qui serait réservé au Parlement dans l'élaboration d'une éventuelle réforme issue des travaux de la commission de réflexion sur la justice, présidée par Pierre Truche et installée mardi par le président de la République.

VOTE À L'AUTOMNE

Alors que Jacques Chirac a évoqué *« les projets »* de loi que gouvernement *« soumettra au Parlement »*, Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, a indiqué pour sa part, mardi, sur RTL, qu'il rédigera *« sous la forme législative* (...) *des propositions de la commission* [des lois], *avec vite une proposition de loi »*.

M. Mazeaud a ajouté qu'un vote du Parlement pourrait intervenir *« à la rentrée d'automne, dans la mesure où le président de la République considère que c'est un des éléments essentiels de son septennat »*.

Gilles de Robien, président du groupe UDF, souhaite, quant à lui, que la commission Truche procède à l'audition des *« grandes familles, qu'elles soient politiques, philosophiques ou religieuses »*, afin de se faire *« une idée beaucoup plus large des résultats et des solutions qui peuvent être suggérés par ces familles »*.

Afin que la *« mouvance UDF »* soit entendue, M. de Robien a annoncé que les députés de la confédération libérale allaient constituer en leur sein un groupe de travail sur la justice. Il sera chargé d'élaborer la *« contribution »* et les *« suggestions »* de l'UDF à la réflexion de la commission Truche, à laquelle elles seront transmises.

L'UDF souhaite ainsi *« travailler en parallèle »* avec la commission Truche et *« ne pas être prise au dépourvu en juillet »* lorsque les « sages » désignés par le président de la République rendront leur rapport, a expliqué le maire d'Amiens.

AU PARLEMENT

M. de Robien souhaite que le Parlement soit ensuite saisi des propositions de la commission. *« Dans notre pays, comme dans toute démocratie, c'est le pouvoir politique ; ce sont les élus qui détiennent le pouvoir »*, a-t-il déclaré. C'est également l'avis d'Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale. Il souhaite, lui aussi, que les formations politiques puissent être entendues par la commission Truche, avant que le Parlement soit appelé à *« discuter des propositions et à en décider »*.

Cécile Chambraud

Les « remerciements » de Jean Tiberi

Le maire de Paris, Jean Tiberi (RPR), s'est félicité, mardi 21 janvier, à l'occasion des vœux de Nouvel An, de la décision de Jacques Chirac de lancer une réflexion sur l'indépendance de la justice et sur la présomption d'innocence. *« Le président de la République a eu raison, et je l'en remercie, et l'en félicite. Cela montre sa volonté de réforme dans tous les domaines,* a déclaré M. Tiberi devant des journalistes. *Je crois qu'il y a des choses à faire, et le choix du président de la République est excellent. »*

« Le problème de la justice est un élément essentiel de la vie démocratique* (...). *C'est une réforme très, très importante »*, a ajouté le maire de Paris, qui s'est interrogé : *« Comment assurer l'indépendance* [de la justice] *tout en permettant que les juges, qui statuent au nom du peuple, restent liés au politique, qui est le représentant du peuple ? »* Il a ajouté : *« Tout cela est lié aussi – il ne faut pas séparer les sujets – à la présomption d'innocence pour respecter la dignité des personnes. »

La majorité est réservée sur la réforme de la cour d'assises

UN HÉMICYCLE quasi désert ne sied pas à l'examen d'un texte *« de portée révolutionnaire »*. Venu présenter à l'Assemblée nationale, mardi 21 janvier, le projet de loi portant réforme de la procédure criminelle, Jacques Toubon a exigé d'emblée une suspension de séance, rappelant à l'intention des nombreux absents qu'ils étaient invités à *« essayer de réformer une loi fondamentale qui date de septembre 1791 »*. Dix minutes plus tard, les bancs comptaient davantage de députés de la majorité. Mais l'intervention du garde des sceaux n'a eu aucun effet sur la mauvaise humeur des commissaires aux lois RPR-UDF (*Le Monde* du 21 janvier).

Le matin, ceux-ci s'étaient réunis en petit comité, en l'absence de leur président Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) et du rapporteur Pascal Clément (UDF-PR, Loire), pour pousser le bouchon un peu plus loin. Jusqu'à présent, ils avaient fait part de leurs réserves, mais en prenant soin d'approuver *in fine* la plupart des mesures contenues dans le texte. Au risque de se déjuger par rapport à ses précédentes délibérations, la commission des lois a adopté, lors de cette ultime réunion, deux amendements de Raoul Béteille (RPR, Seine-Saint-Denis) supprimant une disposition essentielle du projet de loi : l'obligation faite aux jurys de motiver leurs décisions.

Obtenue avec le soutien, notamment, d'André Damien (RPR, Yvelines) et Xavier de Roux (UDF-PR, Charente-Maritime), cette décision a eu pour effet, avant même la discussion des articles, de relancer le débat sur ce point très controversé. Soulignant que la motivation aura pour effet, *« dans une démarche de transparence »*, de *« rationaliser le processus de décision de la juridiction d'assises, qui laisse parfois trop de place à l'émotivité »*, M. Toubon s'est opposé fermement à l'amendement Béteille.

« SURRÉALISTE »

Ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, l'auteur de la proposition de suppression a qualifié la motivation d'*« irréaliste et même surréaliste »*, ajoutant que cette mesure n'avait *« pu naître que dans des cerveaux totalement ignorants de ce qui se passe dans une cour d'assises »*.

Avec le soutien de Jean-François Deniau (UDF-PR, Cher), ancien président du haut comité consultatif qui avait largement inspiré le projet de la chancellerie, M. Clément a tenté de parvenir à un compromis, en proposant qu'une motivation *« littéraire »* cède la place à *« un questionnaire d'une trentaine de questions »*. M. Toubon y a opposé une fin de non-recevoir, qualifiant cette suggestion d'*« illusoire »*. *« La motivation est indispensable à la compréhension de la justice par le peuple, et c'est pourquoi j'y suis particulièrement attaché »*, a-t-il conclu.

Les députés ont de nouveau fait part de leurs inquiétudes quant aux moyens nécessaires à la mise en œuvre de la réforme. Le rapporteur a élevé le ton pour répondre au garde des sceaux, qui avait fait valoir, pour sa défense, que *« les incidences financières de la réforme seront prises en compte de façon progressive à partir du projet de loi de finances pour 1998 »*.

Évoquant l'évaluation fournie par l'étude d'impact réalisée par le gouvernement, M. Clément, qui a réitéré son soutien à l'amendement Mazeaud reportant d'un an l'entrée en vigueur de la loi, a affirmé que *« le chiffre de 93 millions de francs* [lui] *semblait loin du compte que notre assemblée ne manquera pas de solder dans quelques années »*.

Tout en soulignant que son groupe n'avait *« presque pas de réserves »* sur le projet de loi, Frédérique Bredin (PS, Seine-Maritime) a reporté sa vindicte sur l'intervention télévisée du chef de l'Etat. Ironisant sur *« l'étrange ballet »* de *« réformes, commissions et débats »* autour des réformes judiciaires, M[me] Bredin a affirmé qu'il y avait *« une étrange contradiction entre les déclarations de principes et les comportements »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

M. Séguin met en place un groupe de travail pour corriger la loi de financement des campagnes électorales

PHILIPPE SÉGUIN, président de l'Assemblée nationale, a fait adopter par la conférence des présidents, mardi 21 janvier, la création d'un groupe de travail visant à préciser et à corriger certains aspects de la loi de financement des campagnes électorales de janvier 1995.

Ce groupe, dont les travaux pourraient déboucher sur des propositions de loi, devrait être constitué rapidement à l'Assemblée nationale. La période pour la prise en compte des dépenses électorales s'ouvrant début mars, un an avant les élections législatives de 1998, le groupe de travail disposera de quelques semaines pour rendre ses conclusions.

Présidée par Philippe Séguin (RPR), cette instance devrait être composée de deux députés par groupe politique. Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois, en sera le secrétaire général.

DES RÈGLES MIEUX DÉFINIES

Tout en obtenant un consensus de la part des différents groupes de l'Assemblée nationale sur son initiative, le président de l'Assemblée nationale exerce en quelque sorte un droit de suite sur un thème qui lui est cher, puisqu'il avait déjà présidé en 1994 un groupe de travail sur la *« clarification des rapports entre la politique et l'argent »*, qui avait abouti à la nouvelle loi de 1995.

Cette nouvelle instance sera chargée de *« mieux définir les règles de financement dans l'année qui précède les législatives »*, a indiqué le président du groupe UDF, Gilles de Robien.

Le député et maire d'Amiens s'est plaint du *« flou dans lequel vont se trouver les parlementaires à partir du 1er mars faute de jurisprudence »*.

Selon lui, tous les députés sont *« à la merci d'une interprétation de la loi »*. *« Est-ce qu'un maire qui sera candidat aux élections législatives peut continuer à rédiger l'éditorial de son bulletin municipal »*, s'est-il interrogé.

Michel Péricard (RPR, Yvelines), a estimé que *« certains aspect des règles de financement en vigueur, si on les prend au pied de la lettre, empêcheraient quasiment tout député sortant de se représenter »*. Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale a ainsi recommandé à ses amis politique de la ville de Saint-Germain-en-Laye de ne pas organiser, à partir du mois de mars, une réception en son honneur, de peur que les dépenses ne soient imputées à sa prochaine campagne pour les élections législatives de 1998.

Philippe Séguin fait, quant à lui, valoir que, si un candidat ne choisit son suppléant que deux ou trois mois avant la date de l'élection, en revanche les dépenses de ce suppléant seront prises en compte dans le financement de la campagne, à partir d'une période commençant un an avant le premier tour, c'est-à-dire dès mars 1997.

Le président de l'Assemblée nationale a été alerté de ces difficultés par les inquiétudes exprimées par des députés RPR et par les réponses du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, à des questions écrites de sénateurs sur l'interprétation à donner à la législation actuelle.

AU PRORATA DU TEMPS PASSÉ

Georges Gruillot (RPR, Doubs) s'était ainsi, le 21 novembre 1996, *« étonné de la recommandation de la commission nationale des comptes de campagne qui préconise de comptabiliser au prorata du temps passé par des collaborateurs tels que l'assistant parlementaire, alors qu'il s'agit d'agents contractuels publics »*.

Dans sa réponse, le ministre de l'intérieur juge *« fondée »* la position de la commission qui laisse entendre notamment qu'une partie du temps passé par les assistants parlementaires sur la campagne pourrait être pris en compte pour le calcul des dépenses électorales d'un député sortant, afin de ne pas créer une *« rupture de l'égalité »* avec un candidat non-sortant.

Il s'agit donc de préciser les dépenses qui entrent dans les comptes de campagne et celles qui n'y entrent pas.

Fabien Roland-Lévy

La croissance et l'emploi pourraient bénéficier de la nouvelle convention d'assurance-chômage

Le nombre de chômeurs diminuerait de 91 000 sur la période 1997-1998

Signée en décembre 1996, la nouvelle convention sur l'assurance-chômage pourrait, selon les experts de l'Unedic, permettre la création de près de 50 000 emplois en 1997-1998, en raison, notamment, de la baisse des cotisations des salariés et des employeurs. Parallèlement, le nombre de chômeurs pourrait diminuer de 91 000 dans le même temps. La croissance en tirerait également un léger bénéfice.

LA NOUVELLE CONVENTION d'assurance-chômage, signée le 21 décembre 1996, par le patronat et quatre syndicats sur cinq (CGT exceptée), devrait avoir des retombées bénéfiques sur la croissance économique et l'emploi avec une baisse de 91 000 chômeurs en 1997-1998. Une simulation réalisée par les experts de l'Unedic et publiée mardi 21 janvier le révèle.

Le directeur général de l'Unedic, Dominique-Jean Chertier, a également précisé que les mesures inscrites dans cet accord pour trois ans, qui prennent effet au 1er janvier, seront toutes effectives début mars au plus tard, le temps d'adapter les systèmes informatiques des Assedic à la nouvelle réglementation.

L'Unedic estime que la redistribution de 11,6 milliards de francs d'excédents en 1997 et de 16,4 milliards en 1998 sous forme de baisse des cotisations, d'amélioration de l'indemnisation et d'aides au retour à l'emploi pour les chômeurs, entraînerait une croissance du PIB marchand de 0,17 point cette année et de 0,30 point l'an prochain. Ce n'est pas négligeable en période de croissance modérée, d'autant que ce résultat pourrait se conjuguer aux effets du transfert de 1,3 point de cotisation maladie des salariés sur la CSG (+ 0,45 % de pouvoir d'achat, selon le gouvernement) et la baisse de l'impôt sur le revenu, deux réformes décidées fin 1996 par le premier ministre.

Au total, l'accord du 20 décembre pourrait générer 17 000 emplois supplémentaires cette année et 31 000 en 1998, a estimé M. Chertier. Il permettrait aussi une baisse de 31 000 du nombre des chômeurs en 1997 et de 60 000 en 1998, les deux tiers de cette diminution étant dus aux mesures dites d'« activation » des dépenses de l'assurance-chômage : l'allocation de remplacement pour l'emploi, qui permet un départ anticipé des salariés ayant quarante ans de cotisation retraite et leur remplacement par un jeune ; les conventions de coopération, qui prévoient que l'Unedic verse à l'entreprise qui embauche l'allocation du chômeur (à condition qu'il soit indemnisé depuis au moins huit mois).

L'accord Unedic n'a été définitivement approuvé par les partenaires sociaux que le 3 janvier. Cela explique, selon M. Chertier, que des demandeurs d'emploi aient reçu des courriers des Assedic qui ne tiennent pas compte des nouvelles mesures, notammment celles qui concernent la dégressivité des allocations. *« Leur situation sera régularisée au plus tard début mars »*, a-t-il assuré.

Le passage de 2 805 francs à 3 100 francs de l'allocation plancher pourra, en revanche, entrer en vigueur dès les paiements de février (au titre de l'allocation de janvier), ainsi que la suppression de l'abattement immédiat de 25 %, qui pénalisait surtout les jeunes. En revanche, les mesures concernant la dégressivité (tous les six mois) pourraient n'intervenir que début mars, mais les responsables de l'Unedic affirment qu'aucun chômeur ne sera pénalisé.

Jean-Michel Bezat

Alain Juppé rejette les mesures coûteuses de lutte contre le chômage

Lors de la présentation des vœux de René Monory, mardi 21 janvier, Alain Juppé a dit partager avec le président du Sénat la conviction que, *« en matière d'emploi et notamment d'emploi des jeunes, il n'est probablement pas utile (...) d'ajouter un instrument national de plus »* pour la lutte contre le chômage. *« Ce qu'il faut,* a poursuivi le premier ministre, *c'est mobiliser les énergies pour que ceux qui existent déjà soient pleinement utilisés et les mobiliser sur le terrain. »*

Quelques heures auparavant, il avait demandé au bureau du groupe RPR de l'Assemblée nationale de reprendre *« une par une »*, en regardant *« celles qui pouvaient être appliquées »*, les propositions de création d'emplois formulées, début décembre, par un groupe de travail animé par le député Philippe Briand (Indre-et-Loire). Parmi elles figurait la prise en charge par l'Etat du salaire d'un jeune accueilli en entreprise à hauteur de 5 000 francs par mois pendant un an. Coût estimé : 36 milliards de francs.

Le Mouvement des citoyens rompt avec le Parti socialiste

IL N'Y A PAS D'ACCORD POLITIQUE entre le Mouvement des citoyens (MDC) et le PS : après d'ultimes propositions socialistes, dans la nuit du 21 au 22 janvier, les amis de Jean-Pierre Chevènement, constatant le désaccord profond sur l'orientation européenne du PS et refusant de se plier à son calendrier, ont décidé, mercredi matin, de décliner l'offre socialiste. Un accord électoral partiel pourra être envisagé par la suite, mais le relevé de convergences entre les programmes s'est révélé impossible, et l'offre de huit circonscriptions réservées insuffisante. En revanche, le conseil exécutif des Verts a avalisé, mardi, l'accord programmatique et électoral mis au point avec les socialistes. Le texte d'orientation dresse la liste de quatre-vingts points de convergence (*Le Monde* du 18 janvier).

DÉPÊCHES

■ **SONDAGE : la dernière enquête d'opinion de BVA,** réalisée du 16 au 18 janvier auprès d'un échantillon national de 907 personnes et publiée jeudi 23 janvier par *Paris-Match* (daté 29 janvier), témoigne du redressement de la cote de confiance du président de la République et de celle du premier ministre, même si l'une et l'autre restent fortement négatives. Jacques Chirac recueille 37 % de bonnes opinions (+ 2 points), contre 57 % d'opinions négatives. De son côté, Alain Juppé enregistre 26 % de bonnes opinions (soit une hausse de 6 points), contre 68 % de mauvaises.

■ **PARIS : le tribunal administratif de Paris a annulé,** le 20 décembre 1996, une délibération du Conseil de Paris portant sur la répartition de la dotation aux arrondissements, en application de la loi Paris-Marseille-Lyon. Le jugement, qui doit être notifié dans les prochains jours, a retenu l'argument de Georges Sarre, maire (MDC) du 11e arrondissement, selon lequel les critères de population retenus par la ville sont incomplets puisqu'ils aboutissent à écarter 40 % des non-actifs (lycéens, étudiants, demandeurs de premier emploi, femmes au foyer), alors que la loi fait de la population non active un paramètre obligatoire.

■ **ASSURANCE-MALADIE : selon Jean-Marie Spaeth, président (CFDT) de la Caisse nationale d'assurance-maladie,** les responsabilités entre la CNAM et l'Etat seront définies *« sans ambiguïté »* dans la future convention d'objectif et de gestion, dont la première partie a été adoptée, mardi 21 janvier, par 27 voix contre 6 (FO et CGT) (*Le Monde du 18 janvier*).

■ **CONJONCTURE : l'indice de la production industrielle** pour le mois de novembre 1996, publié mercredi 22 janvier par l'Insee, est en baisse de 0,3 % par rapport au mois précédent. Cette baisse affecte principalement les équipements du foyer (– 5,5 %), l'édition (– 2,7 %) et l'industrie automobile (– 1,1 %).

Les sénateurs s'interrogent sur la dette laissée à la SNCF

LA RÉFORME de la SNCF a entamé son parcours parlementaire au Sénat, où a été a engagé, mardi 21 janvier, l'examen du projet de loi qui en constitue la pièce majeure. Ce texte crée un nouvel établissement public, auquel la SNCF, dans une optique de désendettement et de clarification des responsabilités, transfère l'infrastructure ferroviaire. Elle versera un droit de passage à cet établissement, qui, en retour, la rémunérera pour les travaux d'entretien du réseau assurés par les cheminots. Cet établissement, auquel l'Etat versera des dotations, doit récupérer 134,2 milliards de dettes sur les 208 milliards que supporte la SNCF.

Pour la petite histoire, cet établissement public n'a toujours pas trouvé de nom de baptême assuré. Le gouvernement avait prévu de l'appeler « RFN » pour « Réseau ferré national ». Grave erreur de phonétique ! Pour certains, au Sénat, ce sigle ressemble à celui d'un réseau de radios commerciales. Pour d'autres, il n'est pas question d'affubler d'une terminaison en « FN » un établissement public. La commission des affaires économiques a proposé « France Rail ». Las ! Il existe déjà une filiale de la SNCF ainsi dénommée. Le gouvernement penche désormais pour « RFF », « Réseau ferré de France ».

La discussion du projet, sur lequel le gouvernement a demandé l'urgence, a mobilisé les sénateurs des groupes communiste et républicain, déterminés à utiliser les ressources de la procédure pour manifester leur opposition, en sus des deux cent onze amendements qu'ils ont déposés. Les socialistes ont décidé, eux aussi, de combattre le projet. Jean-Luc Mélenchon (Essonne) souhaite donner le ton au groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Le groupe du Sénat va défendre une vingtaine d'amendements et la question préalable. Dans les tribunes du public, on notait la présence de Louis Gallois, président de la SNCF, de Bernard Thibault (CGT) et de Bruno Dalberto (CFDT). Les efforts entrepris par Bernard Pons pour « cadrer » le débat n'ont pas empêché certains sénateurs de la majorité d'exprimer des préoccupations sur l'amortissement de la dette. Président de la commission des affaires économiques, Jean François-Poncet (Rass. dém.) s'est interrogé sur les capacités réelles de la SNCF à supporter les 75 milliards de francs qui restent à sa charge.

Caroline Monnot

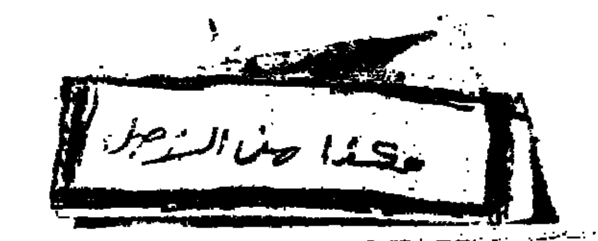
Le voyage de M. Le Pen en Serbie irrite les pro-Croates du FN

LE COMMUNIQUÉ est bref : *« Apprenant le mitraillage criminel de Slavonski Brod (...), Bernard Antony, député français du Front national au Parlement européen et président de Chrétienté-Solidarité, s'élève contre cette énième agression menée contre (...) la libre Croatie, dont le peuple catholique et anticommuniste a reconquis les droits historiques. »* Rien de plus banal si ce n'est qu'arrivant au moment où le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, se rend à Belgrade pour rencontrer en grande pompe l'ultra-nationaliste serbe Vojislav Seselj (*Le Monde* du 22 janvier), il prend une signification particulière. M. Antony et tous ceux qui s'étaient rangés dès le début des guerres de l'ex-Yougoslavie du côté des Croates – notamment l'équipe du quotidien *Présent* – ne cachent pas qu'ils désapprouvent l'initiative de leur chef. Ce n'est pas d'aujourd'hui que se disputent, dans les rangs lepénistes, pro-Serbes et pro-Croates. En mai 1996, Dominique Chaboche, vice-président du FN, avait assisté au congrès du Parti radical serbe de M. Seselj. Quelques semaines plus tard, M. Antony entraînait le secrétaire général du Front, Bruno Gollnisch, en *« Croatie nationaliste et catholique »*. Ce voyage avait donné lieu à dix longs articles dans *Présent*, tandis que celui de M. Chaboche n'avait été que brièvement mentionné.

Le 14 janvier de cette année, le quotidien, ayant eu vent de l'invitation adressée par M. Seselj à M. Le Pen, traitait de *« gogos »* tous ceux qui *« essaient de faire passer le tueur Vojislav Seselj pour un soi-disant opposant nationaliste au serbolchévique Milosevic »* et précisait : *« Y compris dans notre famille politique, hélas ! »* L'article concluait : *« Nous ne devrions plus avoir longtemps à attendre pour assister à la déconfiture des sots (...) qui se sont affichés avec Seselj. »*

M. Gollnisch, qui se déclare *« ami des Croates »*, justifie néanmoins l'attitude de son chef en expliquant qu'il *« est allé dire à M. Seselj que les nationalistes ont un certain nombre d'ennemis communs : les forces internationalistes qui s'acharnent à la destruction des idées nationales »*. Reste que la politique extérieure du FN est jugée trop « affective » par divers membres du bureau politique.

Christiane Chombeau



LE MONDE / JEUDI 23 JANVIER 1997

SANTÉ PUBLIQUE Le ministère du travail et des affaires sociales vient de proposer d'interdire les emplois en intérim ou en contrat à durée déterminée dans les zones dangereuses des installations nucléaires. ● L'INTERDICTION vise à mettre fin au surcroît de risque d'exposition constaté sur des postes confiés en majorité à des travailleurs précaires et à éviter toute « *gestion de l'emploi par la dose* ». ● LES EXPLOITANTS et les employeurs du secteur sont accusés depuis des années par certains syndicats d'utiliser les données issues de la mesure des doses de rayonnements ionisants à des fins d'organisation du travail, et non de prévention sanitaire. ● A LA CENTRALE de Chinon, les prestataires extérieurs sont en moyenne 2,75 fois plus exposés que les agents d'EDF. La CGT demande l'intégration des activités de maintenance dans les tâches effectués par les salariés d'EDF.

Le gouvernement envisage d'interdire le travail précaire dans le nucléaire

Contre l'avis des industriels du secteur, le ministère du travail souhaite empêcher le recours à l'intérim et aux contrats à durée déterminée dans les zones à hauts risques de radiations. Plusieurs milliers de personnes sont concernées

***UN BRAS DE FER** est-il sur le point de s'engager entre le gouvernement et les industriels du nucléaire ?* Un projet, résumé dans une « note d'orientation » du ministère du travail et des affaires sociales, dont *Le Monde* a eu copie, propose l'interdiction des emplois précaires dans les zones contrôlées des industries du nucléaire. Constatant que ce sont *« sur les postes les plus exposés que se trouve le plus grand pourcentage d'emplois précaires »*, les pouvoirs publics souhaitent aujourd'hui *« restreindre l'accès à des activités potentiellement dangereuses de travailleurs qui peuvent être plus vulnérables en raison de leur statut »*. Selon les estimations du ministère, l'interdiction appliquée dans toutes les zones dangereuses toucherait 3 160 personnes. Cette mesure permettrait, indiquait-on, mardi 21 janvier, dans l'entourage de Jacques Barrot, *« d'éviter ou de réduire au maximum tout risque de gestion de l'emploi par la dose »*.



Les conditions de travail des personnels intervenant ponctuellement pour des travaux de maintenance dans les installations nucléaires, la plupart du temps lors des arrêts de tranche (*lire ci-dessous*), sont en effet directement corrélées aux risques d'exposition aux rayonnements ionisants. Les méthodes utilisées pour mesurer ces expositions font, depuis des années, l'objet d'une polémique, les employeurs étant accusés de *« gérer l'emploi par la dose »*, c'est-à-dire d'organiser les recrutements et les mouvements de postes en fonction des doses individuelles cumulées reçues par les travailleurs, et non en fonction des risques liés à tel ou tel type d'intervention ou de chantier. Les exploitants arguent de la nécessité d'avoir accès aux données afin de mieux protéger leurs salariés et les intervenants des entreprises de sous-traitance.

De fait, certains travailleurs extérieurs, qui atteignent la dose limite réglementaire, se trouvent exclus de l'emploi. Leur situation avait été dénoncée dans l'enquête dite « STED » (Sous-traitance-EDF-DATR) sur les intermittents du nucléaire, qui indiquait que les salariés intérimaires sont *« ceux qui reçoivent la dose moyenne la plus élevée »* sur de courtes périodes. En 1994, les salariés de la sous-traitance dans le nucléaire avaient ainsi intégré *« 80 % à 85 % des doses radiologiques annuelles supportées par l'ensemble des salariés intervenant en zone contrôlée »*. *« Il est difficile, face à ces données, de ne pas parler d'externalisation des risques vers les salariés de la sous-traitance »*, concluaient les auteurs de l'étude.

DEUX SYSTÈMES DOSIMÉTRIQUES

La mesure des rayonnements ionisants auxquels sont exposés les personnels affectés dans des zones à risques a, dans un premier temps, été effectuée grâce à un système dit de « dosimétrie réglementaire »,basé sur le développement mensuel, trimestriel ou annuel de films photographiques sensibles aux radiations. La méthode ne posait pas de problème majeur avant le développement massif de la sous-traitance et du recours à des intérimaires ou à des salariés en CDD, dont le suivi dosimétrique s'est vite révélé insuffisant : les retards dans le développement des films ou dans la transmission des résultats permettaient en effet à de nombreux travailleurs d'entreprises de sous-traitance de passer entre les mailles du filet. Sans compter ceux qui *« oubliaient »* leur dosimètre au vestiaire...

Un deuxième type de mesure a été inauguré par EDF en 1992, sous le nom de Dosinat, qui permet désormais de mesurer en temps réel les doses de radiation auxquelles sont exposés les salariés d'EDF et les travailleurs extérieurs intervenant dans les zones contrôlées des centrales nucléaires. Ce système complémentaire de mesure électronique, baptisé *« dosimétrie opérationnelle »*, permet aussi d'évaluer le *« coût dosimétrique »* lié à une opération technique donnée ou à un poste de travail et d'effectuer d'utiles comparaisons en vue de la protection des personnels. Il a été étendu sous le nom de Dosimo aux autres industries du nucléaire. Bien qu'autorisé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Dosimo, qui contient en quelque sorte le « passé dosimétrique » individuel des personnels, s'est développé de façon informelle, en dehors de tout cadre juridique.

Le 2 décembre 1996, un protocole d'accord signé par l'Office de protection des rayonnements ionisants (OPRI), EDF, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema), la direction générale de l'armement (DGA) et le Groupe intersyndical de l'industrie nucléaire (GIIN), avait confié à l'OPRI la gestion et l'exploitation des fichiers informatisés de Dosimo.

Pour la CGT et l'Association pour l'étude des risques au travail (Alert), il s'agit d'une nouvelle tentative patronale de *« gestion de l'emploi par la dose »* dont la CNIL n'a pas été avisée. Au ministère du travail, on explique que la gestion de ces fichiers par l'OPRI, organisme indépendant, engage la responsabilité des pouvoirs publics, préserve une certaine *« étanchéité »* avec les employeurs et offre des *« sécurités supplémentaires »*. *« Si le protocole s'écarte du cadre réglementaire,* ajoute-t-on, *il devient caduc. »* L'intention est louable, mais le cadre légal brille par son imprécision et son caractère inachevé.

Les arrêtés concernant la dosimétrie réglementaire, régie par un décret de 1975, ne sont en effet jamais parus au *Journal officiel*. Ils devaient notamment permettre de définir les conditions dans lesquelles les données dosimétriques individuelles peuvent être communiquées aux personnes concernées et à leur employeur. A l'heure actuelle, seuls les médecins du travail ont théoriquement accès aux fichiers de la dosimétrie réglementaire, en vue d'informer les employeurs de l'aptitude du salarié. La confidentialité des données issues de la dosimétrie opérationnelle reste à établir, tout comme sa légalité.

Plusieurs textes sont en cours d'élaboration, qui devraient compléter et modifier les dispositions légales sur les données dosimétriques. La proposition ministérielle d'interdire les emplois précaires en zones contrôlées marquerait parallèlement, si elle était acceptée par les partenaires sociaux, une étape décisive.

Laurence Folléa

Les intérimaires en première ligne

Dans un entretien accordé à la revue professionnelle *Santé et Travail* (novembre-décembre 1996), Jean-Luc Pasquier, directeur scientifique de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants, affirme *« à titre personnel »* être *« favorable à l'interdiction du recours à l'intérim pour les travaux exposant à des rayonnements ionisants »*.

Selon M. Pasquier, il faut distinguer *« plusieurs catégories »* parmi les travailleurs extérieurs et précaires. Les intérimaires se révèlent ainsi être *« les populations les plus fragiles »*. *« Certains peuvent passer d'un chantier dans le nucléaire à un chantier de déflocage d'amiante,* précise-t-il. *Ce sont des salariés soumis à des polyexpositions, avec un risque sérieux pour leur santé. »*

35 000 intermittents

● **Effectifs.** Environ 22 000 salariés directement affectés à des travaux sous rayonnements ionisants (DATR) appartenant à un millier d'entreprises sous-traitantes interviennent sur le parc nucléaire d'EDF. Cette activité représente 6 milliards de francs de dépenses extérieures, soit un volume théorique de 14 millions d'heures de travail. Selon EDF, ce montant ne devrait pas varier dans les quatre ans à venir. Plusieurs milliers de salariés extérieurs – parfois les mêmes – interviennent aussi dans les installations du Commissariat à l'énergie atomique, de la Cogema et sur les sites militaires de la direction générale à l'armement. Les intermittents du nucléaire seraient 35 000 au total.

● **Dose limite.** En France, la dose annuelle de radiations maximale autorisée pour les travailleurs du nucléaire est fixée à 50 millisiverts (mSv) et à 5 mSv pour le public. Une directive européenne du 13 mai 1996, à laquelle les Etats membres devront se conformer avant mai 2000, fait sienne la recommandation 60 de la Commission internationale de protection radiologique : pour les travailleurs du nucléaire, la dose annuelle moyenne sur cinq ans est fixée à 20 mSv avec un maximum annuel de 50 mSv. Pour le public, la limite est fixée à 1 mSv. En 1996, 580 prestataires ont dépassé les 20 mSv.

● **Précarité.** Une enquête menée en 1993 (STED) auprès de salariés sous-traitants DATR d'EDF montrait que la proportion de cette population ayant un contrat précaire était *« trois fois plus élevée que celle de la population masculine de référence, tous types de contrats précaires confondus »* : 8,3 % avaient un contrat à durée déterminée (CDD), 6,35 % avaient un contrat à durée de chantier ou saisonnier, 2,7 % étaient intérimaires (chiffre sous-évalué, selon les enquêteurs, et plus proche de 6,5 %) et 2,8 % ne connaissaient pas leur statut. Près de 80 % bénéficiaient d'un contrat à durée indéterminée – contre 92,8 % dans l'ensemble des emplois salariés. 65 % des intérimaires et 42 % des CDD travaillent moins de six mois par an. 20 % du total travaillent sur trois sites ou plus ; près d'un quart de cette population (23,8 %) avait passé entre six mois et un an hors de son domicile principal au cours de l'année écoulée.

« On envoie les intérimaires au charbon, là où ça crache »

CHINON
de notre envoyé spécial

Depuis le coin de prairie où il a posé sa caravane, Pierre a en ligne de mire le panache de vapeur d'eau exhalé par la centrale nucléaire de Chinon (Indre-et-Loire). *« J'y travaille depuis plus de dix ans. Pourquoi, à EDF, on ne m'a pas proposé une embauche ? »* Agent « directement affecté à un travail sous rayonnement » (DATR), chef de chantier spécialisé dans la sécurité incendie, il intervient dans des zones irradiées ou contaminées essentiellement lors des « arrêts de tranche ». Chaque année, les réacteurs sont stoppés afin d'être rechargés en combustible nucléaire, au moment où la consommation d'électricité est minimale. Les travaux de maintenance qu'EDF sous-traite sont donc concentrés d'avril à septembre. Pour Pierre, sans emploi depuis quelques semaines, l'hiver, c'est la morne saison.

REPORTAGE
Sur les pas de Pierre, « nomade du nucléaire » depuis plus de dix ans

Lors des plus grosses opérations de maintenance, la centrale de Chinon peut accueillir jusqu'à 2 000 salariés d'entreprises extérieures, dont les trois quarts sont DATR. En période d'arrêt, on compte jusqu'à 300 personnes vivant dans des caravanes, *« parce que c'est moins cher que l'hôtel »*.

Longtemps, Pierre a fait partie de ces « nomades du nucléaire », avant de s'installer, provisoirement, à Chinon. Pendant onze ans, il a sillonné la France de l'atome, s'est usé sur les routes. *« Je débauchais le vendredi à 18 heures à Gravelines (Nord), pour reprendre le lundi à Fessenheim (Haut-Rhin), pour repartir quatre jours après. »* Sans repos compensateur ni « feuille de route ». Cette vie itinérante, sa femme a choisi de la partager *« pour préserver une vie de couple »*. Son fils a dû prendre au vol les cours dans des écoles de passage et se contenter d'amitiés furtives.

Il y a quelques années, ces sacrifices avaient encore une contrepartie financière. *« Avec les déplacements, on gagnait bien,* reconnaît Pierre. *Jusqu'à 25 000 francs par mois, dont 11 000 francs de salaire. »* Mais ces primes ont fondu, et le travail est plus difficile à trouver. Il n'est pas rare que les salariés ne voient pas la couleur des indemnités « grands déplacés » versées par EDF aux entreprises.

Ceux qui veulent débuter dans le nucléaire doivent suivre une formation. Ce stage « qualité sûreté prestataire » est indispensable pour être admis sur le site. EDF a payé la formation initiale, mais les entreprises se font tirer l'oreille pour assurer les recyclages. Un agent d'entretien raconte comment il a déboursé plus de 9 000 francs pour décrocher ce sésame, *« contre une promesse d'embauche qui n'a jamais été tenue »*. Un « échafaudeur » au chômage explique avoir patienté un an et demi avant que l'ANPE finance ce fameux QSP, qui assure pourtant du travail, selon EDF, à 90 % de ses titulaires.

Ces formations ne comportent en outre que très peu d'enseignements sur les effets des rayonnements ionisants, souligne un médecin du travail. En revanche, dans la mesure où, assure-t-il, *« leur dosimétrie, c'est leur feuille de paie »*, les salariés connaissent fort bien la dose de radiations qu'ils ont reçue. Actuellement, cette dose est fixée à 50 millisiverts par an, mais une norme internationale recommande une dose moyenne de 20 mSv/an sur cinq ans *(lire ci-contre)*. *« Je n'ai jamais dépassé 30 à 35 mSv par an »*, soutient Pierre. Il a cependant vu certains de ses collègues, approchant de la limite de dose, mettre de côté les films et crayons dosimétriques destinés à enregistrer leur niveau d'exposition.

SALARIÉ « CONSOMMABLE »

En règle générale, note-t-il, *« ce sont les intérimaires qui prennent le plus »* de doses. *« On les envoie au charbon, là où ça crache. »* De fait, les prestataires sont en moyenne 2,75 fois plus exposés que les agents EDF. L'entreprise exige *« progressivement »* que les sous-traitants ne licencient pas de salariés *« pour des motifs liés directement ou indirectement à l'atteinte des limites de dose »*. Façon implicite de reconnaître que pour certains patrons, ainsi que le déplore un entrepreneur, *« le salarié, c'est du consommable, avant d'être un humain »*. EDF assure cependant que 100 % des personnels ayant reçu de 40 à 50 mSv en 1994 ont retravaillé en zone contrôlée en 1995. Ce qui ne présume pas d'éventuelles périodes de carence.

Selon Michel Lallier, permanent CGT au centre nucléaire de Chinon, ce risque de gestion de l'emploi par la dose sera inévitable tant qu'EDF ne changera pas sa politique vis-à-vis de la sous-traitance. *« Il faut désaisonnaliser les arrêts de tranche, afin de les étaler tout au long de l'année. Il faut aussi les rallonger : ils sont passés de cinq à trois semaines, avec une multiplication des heures supplémentaires. »* Pour la CGT, les contrats au forfait, qu'EDF multiplie, encouragent la sous-traitance en cascade. Le principal cheval de bataille de la CGT est l'intégration des activités de maintenance dans les tâches effectuées par EDF. L'entreprise nationale, qui se prépare à la dérégulation, refuse bien évidemment cette proposition, tout comme la disparition du recours aux intérimaires, proposée par les pouvoirs publics et également souhaitée par la CFDT. *« Cela aurait des effets pervers au niveau local,* soutient Laurent Stricker, directeur chargé des affaires techniques du parc nucléaire. *Les PME-PMI ne pourraient pas embaucher, et auraient tendance à s'approcher au plus près des doses limites, au lieu d'essayer de les optimiser. »* Il préfère tabler sur des contrats pluriannuels et un contrôle accru de la qualification des entreprises, et mise sur leur diversification hors nucléaire. De fait, beaucoup de nomades du nucléaire se transforment pendant l'hiver en nomades de l'amiante...

EDF et les organisations professionnelles des entreprises prestataires s'apprêtent à signer une « charte de progrès », dont les principes ont été testés avec un certain succès à Gravelines où le tissu industriel facilite la diversification des sous-traitants. Concession à la CGT, EDF promet même de réduire le nombre d'arrêts de tranche simultanés, qui atteindront un maximum de dix en 1997, contre quatorze en 1996.

Mais ce cadeau est empoisonné : il coïncide avec les efforts entrepris par l'entreprise pour n'arrêter un tiers de ses 56 tranches que tous les dix-huit mois, au lieu d'un arrêt annuel actuellement. *« Notre activité va s'en ressentir »*, soupire Pierre, laconique.

Hervé Morin

La SNCF a été condamnée à faire respecter la loi anti-tabac

LYON
de notre correspondant régional

C'est une première en France, et deux associations de lutte contre le tabac n'en sont pas peu fières. Mardi 21 janvier, saisi par le Comité national contre le tabagisme et la Ligue contre la fumée du tabac en public, le tribunal d'instance de Lyon a condamné la SNCF à respecter la loi Evin du 10 janvier 1991 : la société nationale devra apposer une signalisation *« apparente et suffisante »* d'interdiction de fumer dans la gare lyonnaise de La Part-Dieu et payer 20 000 francs de dommages et intérêts aux deux associations. La SNCF a été également condamnée, sous astreinte provisoire de 1 000 francs par jour, à compter d'un délai d'un mois après le jugement, à réserver au moins un espace aux fumeurs dans cette gare.

Dans ses attendus, le tribunal, présidé par Christine Bartholomei, a repris une grande part des arguments développés par les avocats des associations à l'audience du 19 novembre 1996. Ainsi, le jugement rappelle que le tabac est responsable de *« 60 000 morts par an »*, qu'une gare est un lieu public à usage collectif, qui tombe donc sous le coup de la loi Evin. Or, précise le tribunal, *« le fait que de nombreuses personnes fument ouvertement à l'intérieur de la gare démontre l'absence d'effet dissuasif, voire le laxisme, du système mis en place par la SNCF »*. Il souligne encore que *« d'autres entreprises de transport, comme la RATP, sont parvenues, par des efforts particuliers de dissuasion et de sensibilisation, à limiter notablement le tabagisme dans leur enceinte »*.

Avant de saisir le tribunal, les deux associations avaient multiplié, sans succès, les interventions auprès de la direction de la gare, constats d'huissier à l'appui. A l'audience, l'avocat de la SNCF, Me Gilles Piot-Mouny, avait soutenu que la compagnie informait le public, mais n'avait pas *« mission à empêcher les voyageurs de fumer »*. Mardi soir, la SNCF se réservait encore la possibilité de faire appel de ce jugement, rappelant que la loi était strictement appliquée *dans les trains*, mais admettant que ce n'était pas le cas dans certaines gares.

Bruno Caussé

L'ambassadeur du Zaïre pourrait être jugé en France pour l'accident de Menton

L'obstacle de l'immunité diplomatique est contourné

Le président Mobutu a annoncé, mardi 21 janvier, qu'il mettait fin aux fonctions de son ambassadeur en France, responsable de la mort de deux adolescents à Menton, en novembre 1996. Le diplomate, qui n'est ainsi plus couvert par l'immunité diplomatique, devrait se présenter avant la fin de la semaine à la justice. Les familles des deux enfants fauchés sur un passage protégé se félicitent de cette décision.

NICE
de notre correspondant

Le président du Zaïre, Mobutu Sese Seko, a signé une ordonnance mettant fin aux fonctions de son ambassadeur en France, qui a tué accidentellement deux enfants sur un passage protégé le 23 novembre 1996 à Menton (Alpes-Maritimes). Le diplomate, Ramazani Baya, devrait se présenter à la justice française d'ici à la fin de la semaine, a annoncé le maréchal-président.

Dans un salon de la Villa del Mare, à Roquebrune-Cap-Martin, où M. Mobutu séjourne de nouveau, le maire de Menton, Jean-Claude Guibal (RPR), a lu la déclaration du chef d'Etat zaïrois dans laquelle celui-ci explique sa décision : « *Afin d'accélérer la présentation de Ramazani Baya devant les autorités françaises compétentes, mon gouvernement a préféré cette voie à la longue procédure du vote par le Parlement zaïrois de la levée de l'immunité diplomatique. La décision que je viens de prendre, au nom de mon pays, l'a été en concertation avec le président Jacques Chirac et selon le souhait qu'il a maintes fois exprimé.* »

L'ambassadeur du Zaïre en France avait fauché, sur un passage protégé de la promenade du Soleil, à Menton, Ronald Lebartel et Raphaël Lenoir, tous deux âgés de treize ans. M. Baya, qui roulait à vive allure, n'a jamais contesté ses torts. Mais, protégé par son immunité diplomatique, il avait pu regagner son pays sans être poursuivi. Quittant ses fonctions d'ambassadeur, il perd sa protection et peut ainsi se présenter au procureur de la République de Nice.

L'affaire a connu un dénouement plus rapide que ne le laissait craindre la situation intérieure troublée du Zaïre. « *Le président Mobutu a préféré signer une ordonnance que de suivre le procédure constitutionnelle devant le Parlement zaïrois. C'est plus rapide et plus élégant dans le cadre des relations entre deux pays amis* », commente Thierry Giorgio, l'avocat des familles des deux enfants. « *C'est un précédent dans l'interprétation de la convention de Vienne de 1961* », précise le maire de Menton. M. Mobutu a insisté sur l'importance de l'intervention de Jacques Chirac. L'avocat des familles avait envoyé, le 27 décembre, un Chronopost au président français pour lui demander d'intervenir personnellement, tant « *l'état de déstabilisation des institutions zaïroises* », lui laissait peu d'espoir. Au Zaïre, les journaux avaient pris fait et cause pour l'ambassadeur et l'opposition s'était prononcée contre la levée de l'immunité. Vendredi dernier, le premier ministre, Kengo Wa Dongo, s'était retranché derrière un engagement de réciprocité qui pourrait être exigé de la France.

Une affaire sans précédent

L'ancien ambassadeur du Zaïre peut-il être jugé en France ? La convention internationale sur le statut des diplomates (convention de Vienne de 1961) ne permet pas de trancher et il n'existe pas de précédents. La convention se borne à prévoir l'immunité juridictionnelle des diplomates, qui ne peuvent donc être arrêtés ou poursuivis tant qu'il exercent leurs fonctions. Ramazani Baya était couvert par cette immunité au moment des faits. Son limogeage ne la lève pas formellement. Selon une interprétation « puriste » de la convention, il faudrait que le Parlement zaïrois lève cette immunité pour qu'il puisse être poursuivi.

Une affaire comparable est en cours aux Etats-Unis où l'ambassadeur de Georgie a récemment provoqué un accident. Alors que l'enquête se poursuit, les Etats-Unis ont approché les autorités géorgiennes pour savoir comment elles réagiraient si une demande de levée d'immunité leur était adressée.

MOBILISATION POPULAIRE

L'ultimatum fixé par Patrick Lenoir, le père de Raphaël, pour obtenir la levée de l'immunité diplomatique, a, selon maître Giorgio, mis le président Mobutu et le Quai d'Orsay dans « *l'obligation morale de trouver une solution avant le 31 janvier* ». Les familles avaient indiqué que si le diplomate n'était pas présenté à la justice française avant la fin du mois, elles mettraient en demeure le président de la République de déclarer M. Mobutu indésirable en France.

La mobilisation populaire a joué son rôle. Une semaine après l'accident, cinq mille personnes, indignées par l'injustice d'une immunité diplomatique synonyme d'impunité, s'étaient rassemblées sur le lieu du drame. Vendredi dernier, début du compte à rebours de l'ultimatum, un millier de Mentonnais y sont revenus pour allumer des bougies. Le comité de soutien aux parents de Raphaël et Ronald avait annoncé deux manifestations pour le 1er février, l'une devant l'ambassade du Zaïre à Paris, l'autre sous les fenêtres de M. Mobutu, devant la Villa del Mare. Patrick Lenoir évoque « *une victoire de la justice et du peuple français* ». L'avocat des familles estime pour sa part que plus rien ne s'oppose au jugement de l'ambassadeur en France.

Jean-Pierre Laborde

Le tribunal annule les poursuites contre deux Africains sans papiers

INCOMPÉTENCE JURIDIQUE ou lapsus coupable, l'administration a bien du mal à respecter la loi pour reconduire à la frontière les sans-papiers de Saint-Bernard. Mardi 21 janvier, la 24e chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Jean-Pierre Mérigeot, a ainsi déclaré nulle la procédure diligentée contre Madjiguène Cissé, l'un des porte-parole du mouvement, et de Cheickne Kante, un militant malien. Le tribunal a constaté que les poursuites pour « *soustraction à l'exécution d'une mesure de reconduite à la frontière* » ne pouvaient se justifier, puisque ce délit n'avait pu être commis, ainsi que l'avaient soutenu Mes Jean-Jacques De Felice, Dominique Noguères et Irène Terrel, trois avocats de la Ligue des droits de l'homme mobilisés pour l'occasion.

Madjiguène Cissé et Cheickne Kanté avaient été interpellés le 10 octobre 1996 au cours d'une manifestation de sans-papiers à Paris. En situation irrégulière, ils avaient été placés en garde à vue, puis présentés le lendemain au parquet. Celui-ci les avait curieusement remis en liberté en leur notifiant une simple convocation à comparaître en correctionnelle pour s'être soustraits à l'exécution d'une reconduite à la frontière. La notoriété médiatique de Mme Cissé n'était probablement pas étrangère à ce traitement singulier.

Les défenseurs des deux sans-papiers ont plaidé la nullité totale de la procédure : nullité d'une interpellation au faciès et nullité de la mesure de reconduite à la frontière. L'arrêté du préfet de police ne figurait pas au dossier de M. Kanté, ce qu'a reconnu le tribunal. Quant à celui visant Mme Cissé, elle n'en a jamais été informée, a assuré Me Noguères. Les deux Africains disent avoir appris seulement dans le bureau du parquet qu'un arrêté de reconduite à la frontière avait été pris à leur encontre le 13 septembre.

Troisième source de nullité, celle de la procédure. « *Ces deux personnes étaient en garde à vue. Rien n'empêchait l'autorité administrative de les éloigner du territoire si elle l'avait voulu*, a constaté Me Terrel. *Or rien n'a été tenté, et le procureur de la République les a libérés. Dès lors, comment auraient-ils pu se soustraire à une mesure de reconduite qui n'a pas été exécutée ?* » Bref, en visant un délit non constitué, basé sur des arrêtés de reconduite non notifiés aux intéressés, les autorités avaient choisi une voie juridiquement sans issue. « *L'administration se moque de la justice !*, a tonné l'avocate. *Elle lui demande de faire le sale travail, alors qu'elle n'a pas exécuté la mesure de reconduite qu'elle dit vouloir prendre.* » Ainsi était illustrée l'ambiguïté de l'attitude gouvernementale à l'égard des sans-papiers, oscillant entre fermeté de façade et relative souplesse. « *On discute en haut lieu avec Mme Cissé et, en catimini, on la défère en correctionnelle* », a appuyé Me De Felice.

TONNERRE D'APPLAUDISSEMENTS

Après un long délibéré, le tribunal faisait droit à ces arguments. Il constatait que la décision de reconduire à la frontière Mme Cissé ne lui avait pas été notifiée pendant sa garde à vue et reconnaissait la « *nullité* » de la procédure sur la base de l'exception d'illégalité. Une fois encore, l'extrême complexité de la loi sur les étrangers et les à-peu-près de l'administration ont joué en faveur des sans-papiers. Comme à la fin août 1996, lorsque des irrégularités de procédure avaient conduit les juges à censurer nombre d'expulsions, et, comme le 10 janvier, lorsqu'un juge avait remis en liberté deux expulsés.

Cette décision a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements de la part du public de sympathisants qui se serraient dans la salle, Dominique Voynet et le professeur Schwartzenberg en tête. Rejoints par la centaine de personnes qui n'avaient pu assister à l'audience, les sans-papiers ont ensuite laissé éclater leur joie devant le Palais de justice, frôlant les nombreuses forces de l'ordre présentes.

Philippe Bernard

M. Mazeaud condamné pour diffamation envers le juge Halphen

LE PRÉSIDENT de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud (RPR), a été condamné, mardi 21 janvier, à 30 000 francs d'amende, par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, pour diffamation envers Eric Halphen, juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) chargé de l'affaire des fausses factures des HLM de Paris. Le député de Haute-Savoie devra verser au magistrat un franc de dommage et intérêts. La condamnation devra être publiée dans trois journaux.

Dans un entretien publié le 2 juillet 1996 par *Le Figaro*, M. Mazeaud avait accusé M. Halphen de se comporter en « *justicier* » et non en juge, et d'avoir violé le secret de l'instruction en alertant la presse de l'imminence de la perquisition effectuée le 27 juin, au domicile du maire de Paris, Jean Tiberi. Relevant que les journalistes étaient en fait présents à la sortie et non à l'arrivée du magistrat au domicile de M. Tiberi, le tribunal a estimé que M. Mazeaud, « *se fondant sur des éléments erronés, sans chercher à en vérifier l'authenticité, n'a manifesté aucun souci d'objectivité* ».

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le maire de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence), Michel Carle** (div. d.), a révélé, mardi 21 janvier, qu'il a été mis en examen pour « *homicide involontaire* », après le décès d'une adepte de la secte du Mandarom, en avril 1996. Bernadette Mockel avait fait une chute de l'escalier d'une statue qui ne possédait pas de rampe. Selon M. Carle, la justice le poursuit pour ne pas avoir réuni la commission de contrôle de sécurité lors de la construction de la statue.

■ **ENVIRONNEMENT : le préfet de l'Eure, Bernard Larvaron**, a été *mis en examen en novembre 1996 pour « complicité de délivrance d'autorisation indue »* dans le cadre de l'affaire de la Batterie de la Maure, un ancien fortin militaire, situé sur la commune de Vallauris (Alpes-Maritimes) et en partie détruit en 1987 au mépris de la protection du site. M. Larvaron, alors en poste à la sous-préfecture de Grasse, est soupçonné d'avoir conseillé un promoteur afin qu'il obtienne un permis de construire.

■ **STAGES DIPLÔMANTS : près de la moitié des Français** estiment que le projet des stages diplômants permettrait en fait aux entreprises de disposer d'une main-d'œuvre à bon marché, selon un sondage BVA réalisé les 17 et 18 janvier pour la radio BFM. Pour 45 % des personnes interrogées, en revanche, l'idée de ces stages de neuf mois, rémunérés entre 1 500 et 1 700 francs, permettraient à de nombreux jeunes d'obtenir plus facilement un emploi grâce à l'expérience professionnelle acquise.



DISPARITIONS

■ **JAMES DICKEY**, poète et romancier américain, est mort dimanche 19 janvier, à l'hôpital de Providence (Caroline du Sud), à l'âge de soixante-treize ans. Né le 2 février 1923 dans la banlieue d'Atlanta, il sert dans l'armée de l'air dès le début de la seconde guerre mondiale dont il dira qu'« *elle lui a donné beaucoup de ses valeurs, la principale étant la survie* ». Sensible à la poésie, il s'orientera, à l'issue du conflit, vers une carrière littéraire. Malgré le National Book Award for Poetry qu'il remporta en 1966 pour son recueil de poèmes *Buckandancer's Choice*, c'est son premier roman *Deliverance* (publié aux Etats-Unis en 1970, prix Médicis étranger en 1971) qui lui apporta la célébrité, à l'âge de quarante-sept ans. Le livre met en scène un groupe de quatre amis partant à l'aventure dans la forêt sauvage de la Géorgie. Mais ce qui devait être une petite épreuve physique à l'inverse des servitudes quotidiennes se transforme en véritable odyssée violente, cruelle et dramatique, et qui, symboliquement, fait figure d'une sorte de quête intérieure pour atteindre le salut. Cet ouvrage fut transposé au cinéma par John Boorman, en 1971 – avec succès. James Dickey demeurera, pourtant, fidèle à son premier « amour », la poésie, se réclamant de Whitman, mais s'affirmant hostile à la *beat generation*.

■ **ROBERT GIRAUD**, journaliste et écrivain, ami de Robert Doisneau qui avait notamment illustré certains de ses reportages, est mort le 17 janvier, à Paris, à l'âge de soixante-seize ans. Né à Limoges (Haute-Vienne), Robert Giraud avait écrit successivement, à partir de 1945, dans *Franc-Tireur, Paris-Presse, France-Soir* et *Détective*, avant de devenir bouquiniste. Après avoir écrit *Le Vin des rues*, qui lui avait valu le prix Rabelais en 1955, il était devenu collaborateur attitré de *L'Auvergnat de Paris*, écrivant sur les innombrables « bougnats » alors tenus par des Auvergnats, des Limousins et des Aveyronnais. Plus parisien que nature, Robert Giraud a surtout écrit sur les bistrots et sur l'argot de la capitale : *L'Argot du bistrot* (Marval), *Faune et flore argotiques* (Le Dilettante), *Lumières du zinc* (Le Dilettante, avec une préface de Robert Doisneau) et, tout récemment, le premier tome de *L'Argot de la Série noire* (Joseph K), en collaboration avec Pierre Ditalia. Le tome II est à paraître.

■ **ADRIANA CASELOTTI**, qui avait prêté sa voix à Blanche-Neige dans le premier dessin animé de long métrage de Walt Disney, est morte le 19 janvier à son domicile de Los Angeles. Née le 6 mai 1916 à Bridgeport (Connecticut) dans une famille de musiciens – son père était professeur de chant, sa mère, chanteuse d'opéra –, elle avait été choisie en 1934 pour le rôle principal de *Blanche-Neige et les Sept Nains* parmi plus de cent cinquante candidates.

■ **JEAN COUREAU**, ancien chef des pilotes d'essais de Dassault, est mort, dimanche 19 janvier, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), dans sa soixante-neuvième année. Né le 1er juin 1928 à Bouillac (Tarn-et-Garonne) et ancien élève de l'école de l'Air, Jean Coureau sert en escadre de chasse avant d'être affecté, en 1954, au centre d'essais en vol (qui dépend du ministère de la défense), où il participe aux premiers essais de l'avion de combat Mirage III. Il quitte l'armée de l'air en 1960 et entre dans le groupe Dassault, où il sera notamment chargé des essais de plusieurs versions du Mirage, parmi lesquelles le premier avion Mirage G à flèche variable. En 1967, il devient chef des pilotes d'essais de la société et il effectue alors la mise au point du court-moyen-courrier commercial Mercure, de l'avion d'affaires et de liaison Falcon-30, puis celle de l'appareil de combat Mirage 2000, actuellement en service dans les armées de l'air française et étrangères. Pour raison de santé, il doit abandonner les essais en vol et, en 1979, il devient directeur de la sécurité des vols. Il quitte Dassault-Aviation en 1992. Titulaire de la médaille de l'aéronautique, Jean Coureau était officier du Mérite et officier de la Légion d'honneur.

■ **GUILLERMO CAÑEDO**, vice-président de la Fédération internationale de football (FIFA), est mort d'un cancer, mardi 22 janvier, au Mexique. Il était âgé de soixante-seize ans. Homme de communication, Guillermo Ca-nedo était vice-président de la chaîne Televisa et président de l'Organisation de la télévision sud-américaine (OTI) depuis sa fondation il y a vingt-cinq ans. Ancien président des clubs mexicains de Zacatepec et d'America, il a représenté la Concacaf (Confédération de l'Amérique du Nord, centrale et des Caraïbes) au sein du comité exécutif de la FIFA de 1962 à 1968. Président des comités d'organisation des Coupes du monde de 1970 et de 1986, il occupait depuis 1992 la présidence de la commission d'organisation de la FIFA après le décès de son prédécesseur, l'Allemand Hermann Neuberger.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Catherine et Marc HIMBERT
partagent avec
Marion, Marie-Alice
et Anne-Laure
la joie d'annoncer la naissance de

Luce

le 20 janvier 1997.

47, rue du Général-Leclerc,
95500 Gonesse.

Décès

– Mme Simonne Raffray,
sa fille,
M. et Mme Bernard Raffray,
ses petits-enfants,
Sa famille,
Et tous ses amis,
ont *la douleur de faire part du décès de*

Mme Thérèse BALDUS,

survenu le 20 janvier 1997, à Paris, dans sa cent septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 24 janvier, à 15 h 45, en l'église Notre-Dame de Malakoff, 80, avenue Pierre-Larousse, à *Malakoff* (Hauts-de-Seine).

L'inhumation aura lieu à 17 heures, au cimetière nouveau de La Courneuve, avenue Waldeck-Rochet.

Mme Simonne Raffray,
18, avenue Pierre-Larousse,
92240 Malakoff.
Bernard et Florence Raffray,
11, rue Gambetta,
32000 Auch.

– Lyon,
Le professeur Michel Berger,
Bruno Berger,
Catherine et Pierre Bronnert
et leurs enfants,
Sophie et Vincent Beaupère
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Colette BERGER,
née BERNHEIM.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mercredi *22 janvier*, à *Lyon -4e*, suivie de l'inhumation au cimetière de Chindrieux (Savoie).

– M. Maurice Ulrich, président,
Les membres du conseil d'administration du Théâtre Silvia-Monfort,
Régis Santon, directeur,
Le personnel du théâtre,
ont *la douleur de faire part du décès de*

Claude CHOSSON,
trésorier,

survenu à *Saint-Germain-en-Laye*, le 18 janvier 1997.

– **Christian HOARAU**
et Fabienne HOARAU-GRIZEAU,
ses parents
ont l'immense douleur d'annoncer le départ de

Rémi,

survenu le 20 janvier 1997, à l'âge de quatre ans.

Rémi, petit homme d'un exceptionnel courage, nous a quittés après deux années de lutte contre la maladie.

Des dons peuvent être adressés à la Ligue contre le cancer et aux associations *ARMHE et CHLOE-Hôpital Trousseau*, 75012 Paris.

– On nous prie de faire part du décès de

M. Pierre DURAND,
inspecteur honoraire
de l'éducation nationale,

survenu le 20 janvier 1997.

Paulette Cousin,
son épouse,
Marie-Claude et Jean-Louis Stéphan,
Dominique et Olivier Setruk,
ses enfants,
Ses petits-enfants
et ses arrière-petits-enfants,
Ses proches et ses amis.

40, rue Rouelle,
75015 Paris.

– *Pierre-André Dumont*,
son mari,
Fabrice, Philippe, Jérôme,
Marie-Jeanne et Alix,
ses enfants,
Bénédicte et Catherine,
ses belles-filles,
Julie, Agathe, Emmanuel,
Antonin et François-Xavier,
ses petits-enfants,
Les familles Jannet, Dumont, Petitpierre, Dupond et Gounot,
ont la douleur de faire part du décès de

Yvette DUMONT,
née **JANNET,**

survenu à Paris, le 20 janvier 1997, dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi *25 janvier, à 14 h 30, en l'église de* Milly près Chablis (Yonne).

14, rue du Regard,
75006 Paris.

– *Jean-Pierre Durand et Françoise* Peyrony,
ses enfants,
Marianne, Catherine, Lise, Jean, Isabelle et François,
ses petits-enfants,
Ses seize arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jeanne DURAND,

le 13 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 20 janvier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

40, rue Jeanne-d'Albret,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
8, avenue de la République,
78230 Le Pecq.

– Eliane Fontaine,
Erick, Boris et Ighor,
Ses sœurs et frères et ses proches,
ont le regret de faire part du décès de

Marcel FONTAINE,

ex-otage du Liban de 85-88,
ancien de l'armée de l'air,
secrétaire de chancellerie,
chevalier de la Légion d'honneur.

Une cérémonie religieuse sera célébrée *le jeudi 23 janvier 1997*, à 9 heures, *en* la chapelle du Val-de-Grâce.
(*Le Monde du 22 janvier.*)

– Nous avons la tristesse de faire part du décès de

Robert GIRAUD,

survenu le 17 janvier 1997.

L'incinération aura lieu le mardi 28 janvier, à 10 h 30, au crématorium du Père-Lachaise.

M. Giraud, vous ne serez jamais un garçon sérieux. (R. Doisneau, préf. *Le Vin des rues*).

(*Lire ci-dessus.*)

– Aix-en-Provence, Paris, Ankara,
M. et Mme Maurice Gouyette,
M. et Mme François Gouyette,
Karim, Sammy et Soraya Gouyette,
Jeanne et Arlette Jouveaux,
Gisèle et Jean-Claude Guéritat
et leurs enfants,
Martine et Philippe D'Oria
Et leurs enfants,
Les familles Chauvin, Khir, Mahler, Blanchard, Barré, Linard, Segrestin, Bruni, Lefrère,
ses *enfants, petits-enfants, arrière-petits-*enfants, sœur, nièces et neveux, cousins,
Parents et alliés,
Ses amis de France et d'Algérie,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Germaine
GOUYETTE,
née **MABIRE,**

décédée dans sa quatre-vingt-huitième année, le mardi 14 janvier 1997, à Aix-en-Provence, munie des sacrements de l'Eglise.

– M*me* *André Héno,*
son épouse,
M. et Mme Ayman Abdeen,
M. et Mme Gérard Héno,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André HÉNO,

commandant (e.r.),
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de l'Etoile noire du *Bénin,*

survenu dans sa soixante-seizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le jeudi 23 janvier* 1997, à 15 h 30, en l'église de Saint-Connan, suivie de l'inhumation au cimetière.

Route de Lescanic,
22480 Saint-Connan.

– Sablet,
Mme Yves Malinas,
ses enfants,
Parents, amis et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Yves MALINAS,

leur époux et père, des suites d'une longue maladie.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 22 janvier 1997, à 10 heures, en l'église de Sablet *(Vaucluse).*

Cet avis tient lieu de faire-part.
Pompes funèbres Alliance,
face hôpital,
Carpentras.
Tél. : 04-90-60-31-23.

– *Serge-Christophe Kolm,*
Noël et Martine Kolm,
Tristan Kolm,
Pierre Marinier,
Fabienne Marinier,
Raphaël Kolm,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Christiane J. KOLM,

leur mère, grand-mère
et belle-mère.

survenu le 19 janvier 1997.

L'inhumation aura lieu, le mercredi *22 janvier*, à *10* heures, au cimetière de Montrouge.

– Les membres du

Groupe d'études et de vacances

ont la tristesse de faire part du *décès de*

Mme Christiane J. KOLM,
pionnière des mouvements de jeunesse
et d'éducation active,
fondatrice, avec son *époux*
Daniel, du centre pour enfants
Le Pylône à *Mimizan.*

Les jeunes qui ont connu « Mme Christiane » ne l'oublieront pas, en particulier ceux qui ont été avec elle aux heures difficiles de notre histoire.

L'inhumation aura lieu, ce mercredi 22 janvier 1997, à 10 heures, au cimetière de Montrouge.

– Mme Pierre Michaud,
son épouse,
Yves-Alain Michaud et Catherine Lawless,
Françoise et John Burley,
ses enfants,
Natasha et Julie
ses petites-filles,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre Marcel MICHAUD,

le 18 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie et l'inhumation auront lieu dans l'intimité familiale, le vendredi 24 janvier, à 15 heures, à Saint-Genis-l'Argentière (69).

Levée du corps au centre funéraire de Villeurbanne, le *24 janvier, à 10 h 45.*

189, cours Emile-Zola,
69100 Villeurbanne,
France.

– Corinne Lempen Bret,
sa fille,
Bruno Bret,
son gendre,
ont la douleur de faire part du décès de

Manfred LEMPEN,

survenu à Bâle, le 9 janvier 1997, à l'âge de *soixante-treize ans.*

L'inhumation a eu lieu le *15* janvier, à Bâle (CH).

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, place Victor-Hugo,
38000 Grenoble.

– *Marius Constant,*
son époux,
Alain Constant,
son fils,
Pierre et Claire,
ses petits-enfants,
Paul L. Millian,
son frère,

ont la douleur de faire part du décès de

Sonia MILLIAN-CONSTANT,
survenu le 19 janvier 1997.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Des dons peuvent être adressés à l'association ARHIC (recherche hématologique, immunologique et cancer), hôpital Cochin, Paris.

16, rue des Fossés-Saint-Jacques,
75005 Paris.
14, avenue Quihou,
94160 Saint-Mandé.

– *Le président de l'université Paris-VII-Denis-Diderot,*
Le directeur de l'UFR Informatique,
Le directeur du laboratoire Informatique théorique et programmation,
Ses collègues et amis,

ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Louis NOLIN,
professeur émérite,

survenu le 17 janvier 1997.

Ils s'associent à la peine de sa famille.

– Mme Mireille Patureau,
son épouse,
M. Michel Patureau,
son *fils,*
Mme Colette Patureau,
sa fille,
Frédéric,
son petit-fils,
font part du décès de

M. André PATUREAU,
chevalier de la Légion d'honneur,
retraité de l'éducation nationale,
officier de réserve,

survenu à Aix-*en*-Provence, le jeudi 16 janvier 1997.

45, route du Puy-Sainte-Réparade,
13090 Aix-en-Provence.

– M. et Mme Bernard Lassus,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Geneviève Lassus,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Marcel Lesne,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard Heyberger
et leurs enfants,
Mlle Françoise Heyberger,
ses neveux et nièces,
Mlle Denise Porte,
son amie fidèle,
Zakia et Samia,
ses garde-malade dévouées,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Paul-Marie PONS,
née **Michelle DUCHEZ,**

survenu le 19 janvier 1997, à son domicile, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le mardi 21 janvier, à 11 heures, en l'église Saint-Léon, Paris-15e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Sophie Rondel,
son épouse,
Ses petits-enfants,
Ses enfants, leurs conjoints,
ont *la grande tristesse de faire part du décès de*

M. Roland RONDEL,
consul général de France en retraite,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre national du Mérite,
croix de guerre avec citation,
médaillé militaire,
ancien déporté-résistant
du camp de Buchenwald,

survenu le 17 janvier 1997, dans sa soixante-quinzième année.

– Mme Martine Schramm,
Antoine, Emmanuelle, Julien et Martin Schramm,
Mme Félicia Blaineau et M. Jean-François Zevaco,
Mme Danielle Schramm,
Mme Marie-José Schramm et M. Jacques Thieck,
ont la douleur de faire part du décès du

***docteur* Pierre SCHRAMM,**
ancien interne des Hôpitaux de Paris,
ancien chef de clinique à la faculté
chirurgien orthopédiste à Nice,

survenu le 18 janvier 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 23 janvier, à 10 h 45, en la cathédrale Sainte-Réparate, à Nice.

2 *bis*, rue de la Terrasse,
06300 *Nice.*

– M. Hugues Vilaplana,
son époux,
Marie-Barberine et Arthur,
ses enfants,
Mme *veuve Sourdille,*
sa mère,
M. et Mme Vilaplana,
ses beaux-parents,
M. et Mme Roby,
M. Eric Sourdille,
M. et Mme Akchouch,
M. et Mme *Desforges,*
M. et Mme Celanto,
ses sœurs, frères, belles-sœurs et beaux-frères,
ont la douleur de faire part du décès de

Régine VILAPLANA,
née SOURDILLE,

survenu à Paris, le 18 janvier 1997, à l'âge de trente-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le *lundi* 27 janvier, à 11 heures, en *l'église* Saint-Jean-Baptiste de Belleville, Paris-19e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Auxon-Dessous,
Chevigney-les-Vercel

Yvette LÉTHIER,
née **AMIOT,**

le 13 septembre 1915, est morte le 13 janvier 1997, à « l'unité de vie » de Auxon-Dessous, le jour de la Sainte-Yvette.

Ses obsèques ont eu lieu à l'église de Chevigney-les-Vercel, le 15 janvier.

Yvette *Léthier avait accompli sa vie.*

Vos témoignages de sympathie, votre présence chaleureuse ont été très importants pour nous.

Nous savons qu'elle avait des liens très particuliers, voire secrets, avec plusieurs dont la discrétion et la dignité nous restent *précieuses.*

Roland et Gérard Léthier,
Judith Léthier,
Elisabeth Girard, Bernadette Petit.

Avis de messe

– *L'institut Alain-POHER,*
La municipalité d'Ablon,

à la mémoire du
président Alain Poher,

ancien maire,
ancien président du Sénat,
ancien président de la République
par intérim,

vous convient à un office religieux célébré le samedi *25 janvier 1997*, à *10* h 30, en l'église Notre-Dame d'Ablon-sur-Seine, 94480.

Mgr François Fretellière, évêque de Cré*teil, présidera cette cérémonie.*

Espace Alain-Poher,
7, avenue Auguste-Duru,
94480 Ablon-sur-Seine.

Conférences

– Dans le cadre du cycle « L'Église et les pouvoirs », Guy Coq, professeur de philosophie, *traitera du sujet* : **« *Le nouveau visage de la laïcité à la française* »**, mardi *28 janvier 1997*, à *20 h 30*, à *la chapelle* Saint-Bernard de Montparnasse, 34, avenue du Maine, Paris-15e, (entrée sous l'horloge de gauche de la gare Montparnasse).

Cette conférence et les suivantes (26 février, P. M. Souchon, 12 mars, Ph. Moreau Defarges) seront présidées par A. Sondag, secrétaire général de Justice et Paix.

Colloques

– *Journée d'étude* : ***Les pratiques de production musicale chez les jeunes.***

Interventions : **G. Boudinet, J.-R. Deverite, G. Lapassade, J.-M. Seca, A. Vulbeau.**

Université Paris-VIII, Saint-Denis, le 25 janvier, *10 heures-17 heures, entrée* libre.

Débats

Vous avez dit santé ?
Réflexions philosophiques.

organisé par le service d'oncologie médicale de la Pitié-Salpêtrière et Pharmacia Upjohn.

Mardi 4 *février* 1997.
A partir de 14 heures, Palais des congrès, salle rouge.
Porte Maillot, Paris-17e.

Débats dirigés par Antoine Spire.

Photographies de Christian Louis.

● **Pour le débat sur « le Pouvoir médical » :** François Dagognet, Hervé Hamon, Bernard *Hoerni*, Joëlle *Kauffmann*, David Khayat et Michel Perrot.

● **Pour le débat sur « la Mort » :** Miguel Benasayag, Jean Delumeau, David Khayat, Jean-Pierre Mohen et Edgar Morin.

Renseignements au 01-30-64-34-03/02.

Communications diverses

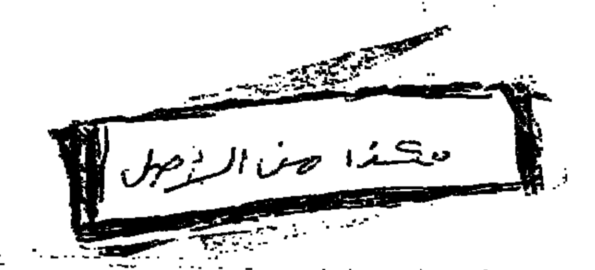
– *L'Amicale des déportés* d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie organise un voyage sur les sites du plus grand crime contre l'humanité organisé par les nazis.

Il aura lieu du 11 au 16 avril 1997, et comprendra *la* visite d'Auschwitz et de Birkenau, ainsi que celle des camps de Maïdanek, près de Lublin, et de Treblinka, en Pologne, et des villes de Varsovie et de Cracovie.

L'accompagnement est assuré par d'anciens déportés.

Pour tous renseignements :
Amicale d'Auschwitz,
73, avenue Parmentier,
75011 *Paris.*
Tél. : 01-47-00-90-95.
Fax : 01-47-00-90-33.

– **Maison de l'hébreu, Montparnasse.** Pour lire en deux heures ; parler l'israélien ou maîtriser le biblique en dix *séances*, ***professeur* Benaudis : 01-47-97-30-22 – 06-60-43-45-78.**



RÉSEAUX Les 6es rencontres de l'Observatoire des télécommunications dans la ville ont eu lieu, mardi 28 janvier, à Paris, autour du thème : « Le multimédia dans les cités interactives, des solutions innovantes pour les collectivités locales ». Et un *colloque, le 18 février au Sénat, aura* pour intitulé : « Internet et les collectivités locales ». ● LA MULTIPLICATION de telles rencontres illustre l'importance que commencent à *prendre les nouvelles technologies* de l'information dans les collectivités locales *(lire le supplément « Télévision-Radio-Multimédia »* du Monde, *du 9 au 15 décembre 1996).* ● LA RÉUNION du conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) sera diffusée, jeudi 23 janvier, en direct sur le réseau câblé de la ville, lors d'une émission interactive où les habitants pourront poser directement leurs questions aux élus.

Les élus locaux entrent dans l'ère du multimédia

Internet, télévision par câble et émissions interactives... Sous l'égide de quelques maires précurseurs, les nouvelles technologies de l'information commencent à être utilisées dans les communes. Elles pourraient bouleverser le fonctionnement de la démocratie locale

JEUDI 23 janvier, à 18 heures, les cinq mille foyers d'Issy-les-Moulineaux reliés au réseau câblé Plein câble, filiale de la Compagnie générale de vidéocommunication (groupe Générale des eaux), pourront suivre de chez eux la réunion du conseil municipal consacrée, ce jour-là, à l'élaboration du budget. La séance sera retransmise depuis la salle multimédia de l'hôtel de ville, inaugurée en 1994 et dotée notamment de trois caméras motorisées. Tout en suivant les débats, les habitants auront la possibilité de poser des questions aux élus par le biais d'un numéro vert spécialement mis en place ou sur le site Internet de la mairie. A deux reprises, les élus prendront connaissance des réactions de leurs concitoyens et leur répondront. Le maire aura aussi la possibilité, sur un point précis, de recueillir l'opinion des Isséens par un télésondage en temps réel.

Cette séance est l'aboutissement du plan local de l'information (PLI), dont la ville s'est dotée en 1995. André Santini, député UDF-FD des Hauts-de-Seine et maire d'Issy, se veut en effet très actif dans le domaine des autoroutes de l'information et des nouvelles technologies de communication. Un premier pas avait déjà été franchi, en mai, avec la création du Web d'Issy sur Internet, premier Web économique à l'initiative d'une ville (*lire ci-dessous).*

La mise en œuvre du premier canal interactif de France devrait assurer la retransmission des conseils municipaux et des réunions d'urbanisme ou de quartier tenues dans la salle multimédia. Elle devrait aussi proposer un service de téléchargement sur les ordinateurs individuels des habitants, des informations culturelles, sportives ou de loisirs locales, ainsi qu'un système de télésondage permettant des consultations périodiques sur des questions d'actualité ou d'aménagement. Enfin, un journal télévisé fera le point chaque mois, en cinq minutes, de l'actualité de la localité.

Malgré les voeux de la municipalité, qui met en avant son souhait de voir émerger *« une nouvelle approche de la vie politique locale et de la démocratie directe par le biais du canal de la télévision numérique interactive »*, cette première retransmission a soulevé quelques interrogations dans les rangs de l'opposition : cette dernière craint que les débats, strictement minutés, ne permettent plus la libre expression des groupes, même si le décrochage local sur le canal 8, ordinairement consacré à la mosaïque présentant les différents programmes câblés, doit durer quatre heures.

OBSTACLES JURIDIQUES

Dans le département voisin des Yvelines, Marly-le-Roi, sous la férule de François-Henri de Virieu (sans étiquette), a aussi recours aux technologies nouvelles. Ici, l'ambition est de remplacer les échanges papier entre la mairie et les administrations par des transmissions électroniques *via* Internet. Le 15 décembre 1996, pour la première fois en Ile-de-France, la mairie a transmis par Internet à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, sitôt la réunion du conseil municipal terminée, les délibérations qui venaient d'être filmées. Traditionnellement, l'opération s'effectue le lendemain avec l'envoi par coursier de six exemplaires papier des documents adoptés. Pour le maire, *« le rôle de l'administration étant de traiter de l'information, il était logique que l'application de la numérisation commence dans ce secteur ».*

François-Henri de Virieu attend un coup de pouce au niveau national pour favoriser *« l'échange numérisé de documents administratifs de tous ordres entre collectivités publiques »*. Il a écrit à Alain Juppé pour qu'il lève les derniers obstacles juridiques qui pourraient encore retarder cette modernisation. Si l'expérience, prévue pour trois mois, est une réussite, elle pourrait être étendue à d'autres communes intéressées. *« Je crois au transfert électronique »*, explique Gonthier Friederici, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, qui a mis en place un groupe de travail pour réfléchir aux moyens de rendre *« techniquement et juridiquement sûres »* les transmissions et étudier les modifications des méthodes de travail qu'entraîneront les nouvelles technologies.

Avec ses 2 800 habitants, la commune de Saint-Agrève (Ardèche), que dirige Jacques Dondoux (div. g.) – lui aussi l'un des élus pionniers du multimédia –, a été la première à utiliser, dès novembre, la transmission *via* Internet. L'expérience est *« concluante et fonctionne bien »*, selon le secrétaire général de la mairie. Tous les documents informatiques émis par la ville transitant désormais par le réseau mondial.

Jean-Claude Pierrette

Un outil au service des citoyens

ANALYSE

Un espace de « créativité », d'échange d'idées et d'informations d'une vallée à l'autre

MOYEN DE COMMUNICATION planétaire, Internet peu aussi s'avérer un outil très efficace de communication locale. Quelques élus pionniers ont déjà compris tout son intérêt : pour créer des sites, accessibles du monde entier, vantant les charmes de leur commune ou de leur région ; mais surtout pour faciliter les échanges d'information avec leurs administrés, améliorer les services rendus, *« pour mieux impliquer les gens dans la vie collective, accroître les solidarités »*, comme l'explique Jean-Pierre Brard, maire (CAP) de Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

Sur le plateau du Vercors, grâce à l'impulsion du sénateur de l'Isère (UC) Jean Faure, les *« réseaux buissoniers »* relient écoles, collèges et lycées. Elèves et professeurs peuvent ainsi comparer leurs expériences avec des classes d'autres pays, mais aussi mieux communiquer entre eux. D'une vallée à l'autre, des enseignants, qui ne s'étaient jamais rencontrés, échangent idées de cours ou documents. Le soir, une fois rentrés dans leur village, les élèves des collèges peuvent bénéficier de soutien scolaire à distance grâce aux ordinateurs de l'école communale. Un « télespace » offre des connexions Internet aux entreprises qui voudraient s'installer dans la région. Le même souci anime Jacques Dondoux, maire (div. g.) de Saint-Agrève (Ardèche). Cet ancien directeur général des télécommunications a créé un point d'accès Internet en pleine montagne pour permettre aux habitants et aux entreprises de se connecter au réseau, au tarif d'une communication locale.

A Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), André Santini (UDF-FD) a également trouvé les bons arguments pour attirer les entreprises. Quand les mètres carrés de bureaux se bradent dans tout le département et que chacun surenchérit à la baisse, il négocie avec les opérateurs de télécommunications l'implantation de nouvelles infrastructures. La ville pourra en bénéficier gratuitement et ainsi mettre des accès Internet gratuits dans des lieux publics, bibliothèques, espaces jeunes, etc.

A Parthenay (Deux-Sèvres), le maire Michel Hervé (PS) veut *« que les citoyens soient des acteurs créatifs de la ville »*. Internet est aussi pour lui un moyen d'améliorer cette créativité. Il a donc mobilisé des entreprises de sa commune qui ont financé, pour leurs propre besoins le serveur et la ligne spécialisée nécessaire pour relier cette sous-préfecture au réseau des réseaux. Ces équipements sont mis à disposition des particuliers.

On connaît les déboires d'Orléans ou d'autres villes qui ne coururent pas en leur temps le développement escompté faute d'avoir accepté une gare de chemin de fer. Une poignée d'élus précurseurs juge qu'Internet est porteur des mêmes *enjeux.*

Annie Kahn

IMMOBILIER

VENTES

APPARTEMENTS

1er arrondt

A RENOVER
Situation n° 1 – Bel imm.
Pierre de t. 6e ét. sans asc.
33 m² en 2 lots – 440 000 F
Tél. : 01-42-60-30-15

ST-HONORÉ LUXUEUX
2-3 P. terrasses
EMBASSY – 01-47-20-40-03

2e arrondt

MONTORGUEIL A SAISIR
2 P. 44 m² 770 000 F
Charme poutres hauteur sous plafond –
01-42-66-36-53

4e arrondt

ILE-ST-LOUIS
2 P. 60 m². Caractère
EMBASSY – 01-47-20-41-01

5e arrondt

PANTHÉON – 4 p., 2 ch., 100 m²
2e ét. sans asc., vue,
imm. fin XVII – 3 200 000 F
MEDIATIM – 01-42-79-01-02

LUXEMBOURG p. de t., 4 p.
parquet, 3e asc. bon plan
1 980 000 F – 01-43-25-97-16

PANTHÉON P. de t., 5-6 P.
à rénover. Situation except.
3 990 000 F – 01-43-25-97-16

6e arrondt

PART. A PART.
CHERCHE-MIDI 140 m²
Véranda, Dble-liv., 3 Ch.
ORIGINAL SOLEIL
3 600 000 F. Tél. :
01-42-22-27-82

LUXEMBOURG – 4-5 p.,
3 ch., 115 m² 2e ét. sans asc.,
imm. ancien 2 650 000 F
MEDIATIM – 01-42-79-01-02

ODEON – imm. 18e, 4 p. 105 m²
en duplex, à rafraichir.
Luxembourg stand sans vis-à-vis, studio 35 m², balcon.
Vavin, anc. 4e, calme, sol., 2 p.
30 m², urgt. – 01-43-35-18-36

7e arrondt

19, RUE DE BOURGOGNE
7 p., 193 m², 4e ét. balcon
A rénover + pièce de serv.
VENTE AUX ENCHÈRES
en la Chambre des notaires
mise à prix : 2 170 000 F
Visites 29/1, 1er et 15/2
10 h à 12 h et 20/2 : 14 h à 16 h
Me J. Motel (I. Estrade)
Tél. : 01-42-67-97-72

DUROC P. d. t., standing 240 m²
7 pièces. poss. prof.
PPI – 01-40-43-08-17

8e arrondt

PARC MONCEAU – RARE
Studios dans hôtel partic.
EMBASSY – 01-47-20-41-01

CONCORDE 160 m²
Reception 70 m², 2 chbres
+ studio - 4 200 000 F
F. ROOSEVELT 263 m²
Superbe 7 p. tr. gd. standing
6 900 000 F – 01-42-66-36-53

11e arrondt

Saint-Maur XI 2 pièces
état neuf dernier étage
vue sur Paris – Parking
belle cuisine – 850 000 F
AG. EXCLUSIVE –
01-40-21-35-78

3 p. XI. Imm. récent,
rue calme, jardin privatif
plain-pied. séjour 100 m²
parking – 1 750 000 F
AG – EXCLUSIVE –
01-40-21-35-78

3 P. proche Nation
immeuble (94), appartement
prestations haut de gamme
terrasses 100 m² –
3 900 000 F
AG –EXCLUSIVE –
01-40-21-35-78

12e arrondt

DAUMESNIL
dans immeuble 90
5/6 P. d'exception + 80 m²
terrasse s/jard., boxe, cave
3 000 000 F – GERER
01-42-65-03-03
06-07-62-63-00

LIMITE 12e – appt. 185 m²
5 chbres, park. 2 480 000 F
IP – 01-48-83-32-88

13e arrondt

BUTTE-AUX-CAILLES
Dans immeuble recent
Superbe 3 pièces rénové
60 m² + balcon
Plein ouest
880 000 F
Visites mardi, jeudi, samedi
de 14 heures à 19 heures
208, rue de Tolbiac
01-45-80-02-07

Studio en excel. état –
Chevaleret
près métro. 4e ét. asc., bel.
imm. ancien
420 000 F
SYNDIC – 01-40-47-67-82

14e arrondt

PRÈS PARC MONTSOURIS
immeuble de standing
DERNIERS STUDIOS
A PARTIR DE :
530 000 F
01-43-35-06-73

PLAISANCE
5 maisons neuves
140 m² env., 3 ch., séj. dble,
frais réduits
à partir de 3 520 000 F
MEDIATIM – 01-42-79-01-02

Comme une MAISON 232 m²
atelier d'artiste, patio
fleuri + appt. 2 p. 53 m²
calme, soleil, impeccable
Tél. : 01-47-47-86-87

Face parc Montsouris, anc.
6 p. à refaire, 121 m², serv.
Pernety, réc. stdg., rue/jard.
5 p. 120 m², park. –
01-43-35-18-36

Me MOUTON-DUVERNET –
2-3 P. sympa
chauf. ind. au gaz.
S-d-b. à creer.
672 000 F – SYNDIC –
01-40-47-67-82

Proche Alésia, 5 e étage,
orientation est/ouest, 4 pièces
entièrement neuf, 85 m² + balcon
6 m², bonne distrib. : grand séjour,
2 ch., s. de bains, rangements.
Frais de notaire reduits.
1 740 000 F.
Tél. : 01-45-49-52-52

Proche Alésia, dernier
étage, magnifique duplex
entièr., neuf, 118 m²
+ 11 m² de balcon,
à l'étage inférieur : entree-séjour, cuisine,
au-dessus : suite parents 21 m²
+ 8 m² dressing + s. de bains,
2 chbres avec s. de b. et rangements.
Frais de notaire réduits.
2 550 000 F.
Tél. : 01-45-49-52-52

Alésia beau 4 p., caractère
en parfait état. Très bel imm.
bourgeois 2 180 000 F (+ chbre
serv. au 6e asc.)
ALÉSIA CONSEIL – 01-42-18-01-01

15e arrondt

[illegible]
ancien. 3e ét., exc. etat. équipé
388 000 F – SYNDIC –
01-40-47-67-82

Rue Vaugirard – Abbé-Groult
T. grand studio – poss. 2 p.,
3e ét., asc.
630 000 F – 01-40-47-67-82

Me Dupleix, P.d.t., asc., séj.,
2 chbres, 53 m², parfait état.
Cambronne, récent séj.,
3 chbres
93 m², balc., calme, parking
Sèvres-Lecourbe, bel anc.
asc., séj., 3 chbres, 100 m²,
calme.
Montparnasse, 3 p. s/jard.,
70 m²
balc., park. – 01-43-35-18-36

Chaque semaine retouvez votre rubrique
" IMMOBILIER "
Pour vos annonces contactez le
☎ 01 44 43 77 40
Fax 01 44 43 77 27

16e arrondt

ÉTOILE - FOCH imm.
ancien, bel appt. de recept.
5 p. 2e ét. asc. serv.
park. 01-45-00-48-05

JANSON-DE-SAILLY
imm. pierre de t., 5e asc.
beau
270 m² triple récept., 4 chbres,
balcons, services, parkings
P. RANDI 01-45-55-22-00

17e arrondt

17e ÉPINETTE, 3 p. 63 m²
3e ét. asc. Calme s/square
Bon état, gardien, porte
blindée, chauff. ind. gaz
Ag. s'abstenir. 1 000 000 F
01-46-27-62-65 (18 h-20 h)

COURCELLES 7 P.
très bel imm., pierre de t.
NOTAIRE – 01-42-65-93-90

19e arrondt

MOUZAIA appt.
150 m², 4 chbres –
1 900 000 F
IP – 01-48-83-32-88

YVELINES 78

MAISONS-LAFFITTE
Proche gare RER et comm.
4 p. 120 m² en duplex dernier
ét. av. balcon et patio, asc.
vue tr. dég. ds. résid. récente
p.d.t. 1 550 000 F. Box dble
comp. A voir 01-45-87-70-50

HAUTS-DE-SEINE 92

Ile de la Jatte
3 p., 78 m², terrasse 20 m²
2 ch. grd séjour, cuis. éq.
cave double box
2 000 000 F
01-47-45-55-53

LEVALLOIS-NEUILLY
GRANDS 2 PIÈCES
A PARTIR DE :
750 000 F
01-47-57-25-13

MONTROUGE
2 p. 47 m², r-d-jardin, sud, soleil
Rue Barbès. Très agréable
560 000 F – 01-40-47-67-82

BOULOGNE
2 p. 40 m² dans bel imm.
anc., dernier ét., asc.
très calme. Petites charges
Vue superbe – SYNDIC –
01-40-47-67-82

VAL-DE-MARNE 94

VINCENNES MAIRIE
2 P - 710 000 F
FRAIS RÉDUITS
01-43-98-37-76

VINCENNES Excellent
empl. Imm. début siecle
Prestation Qté, 3 p. +
cuis. + SdB + WC + Dressing
1 290 000 F - 01-43-74-17-85

APPARTEMENTS ACHATS

INTER PROJETS RECH.
S/PARIS EST VOLUMES
ATYPIQUES à louer
ou à vendre 01-42-83-46-46

Rech. URGENT 100 à 120 m²
PARIS. Paiement comptant
chez notaire. 48-73-48-07

Collaboratrice journal
recherche à acheter
100 m² PARIS CENTRE
A RENOVER
Tél. : 01-49-26-09-09 (rép.)

J. GALA IMMOBILIER ch.
pr. client. sérieuse en attente réc. stand. ou bel anc.
4e Marais, R.B. ou bon 9e du
3 au 8 p. de 50 a 200 m²
prix du marché,
tél. : 01-43-35-18-36 même soir

MAISONS

PARIS
Villa privee 300 m², 9 p.
jardin, terrasse, poss. prof.
PPI – 01-40-43-08-17

ROZOY-LE-VIEIL (45)

Part. vd PAVILLON F4 en L
sur vide sanitaire : entrée,
cuisine aménagee, grande
salle à manger, cheminée
insert. salon, 2 chambres,
bureau, salle de bains, w.-c.,
chauffage central à gaz,
grande terrasse. Garage
+ atelier non attenant
sur 2 000 m² terrain.
Prix : 600 000 F
Tél : 02-38-90-99-70
répondeur ou 01-69-44-57-99.

SÈVRES RIVE GAUCHE
Maison, séj. 2 chbres, cuis.,
bains, gar., terrain, 378 m²
945 000 F
JPL Diffusion 01-45-34-72-46.

FONDS DE COMMERCE

66. Près PERPIGNAN
bâtiment 600 m².
Terrain clos 2 000 m². Crédit bail.
Reste 9 ans loyer 15 000 F.
Equipée blanchisserie indust.
matériel stock linge.
Clientèle CA 1 MF HT URGENT.
Cause familiale. 35 000 F
à déb. 04-68-57-16-61 HR.

LOCAUX COMMERCIAUX

MONTPARNASSE
509 m² bureau ou commercial.
13 000 m². 01-42-29-45-64.

IMMEUBLE

R. VIEILLE-DU-TEMPLE 3e
Imm. 1970, bureaux R + 5
Pkgs, 2 180 m² SHOB 1/5
libre.
Fax : 01-42-78-08-04
JAMES FOURMONT

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

18e local cial, ancienne
école 423 m² en r-d-c div.
jardin. 3 000 000 F
IP – 01-48-83-32-88

91 PALAISEAU.
Plein centre rue de Paris,
magasin à louer 70 m²,
vitrine 6,40 m,
bail 3, 6, 9,
loyer 5 790 F.
Prix 20 000 F.
Tél. : 01-45-24-52-63
(ou laisser message
repondeur).

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services 01-43-55-17-50.

BIJOUX

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix.
• Que des affaires exceptionnelles ! • Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.
ACHAT - ECHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens
4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Etoile :
37, avenue Victor-Hugo.
Autre grand choix.
Ouvert les lundis 9-16
et 23 décembre.

COURS

Agrégé de philo. donne cours
BAC, prépa., Capes, Agrég.
Tél. : 01-48-05-66-91

Rech. personne sérieuse
pour latin, français, maths.
Elève en 5e, Paris 6e,
6 h/semaine.
Tél. 06-07-78-76-53.

Cours de français dans famille enf./adol. sér. réf.
Tél. 01-47-53-82-72.

DÉCORATION

RÉNOVATION - DÉCORATION
FRESQUES MURALES
appartements - bureaux
AGORA
Tél. : 01-44-15-86-04

LOCATIONS

OFFRES

PARIS

CARDINAL-LEMOINE
DUPLEX 87 m²
3/4 P. park., terrasse, 2
bains, 11 300 F CC.
01-42-78-08-02
AGENCE DU MUSÉE

15e FÉLIX-FAURE
Pte maison sur 3 niveaux,
refaite neuve. Idéal couple
un enfant, 8 300 F
01-45-46-24-67.

PARC MONCEAU
Appt de prestige 8 P. 329 m²
rén. de gde qualité, triple
récept., bibl. 4 chambres,
4 bains + service. Loyer :
35 000 F hors charges
MANSART 01-53-70-13-13

QUAI DE SEINE
Duplex, 103 m², 3 ch.,
3 terrasses. Park. 11 850 F.
IP 01-48-83-32-88

20e RUE VITRUVE
Studio 31 m² standing.
Cuis. indép. 2 830 + ch.
01-43-61-88-36.

20e Près mairie 3 P
67 m² récent 1er étage, park.
4 120 +ch. 01-43-61-88-36.

EXELMANS
pierre de t. 2/3 P. calme,
soleil, 4e étage, asc., 5 500 F
ch. comp. 01-43-25-97-16.

CENSIER
Récent s./jardin, 4 P., gd
balc.
parfait état, calme,
3e étage, asc. 9 000 F
01-43-25-97-16

8e MADELEINE
Gd stand., 4 P. 130 m²
11 000 F h. ch.
6/7 P, 186 m² 18 500 F h. ch.
16e ALMA, 6 P., 175 m²
7e Boul. Raspail, 4/5 P.
200 m²
01-42-66-36-53

XVe LA MOTTE-PICQUET
2 p. 45 m², 1er étg,
rue et cour clair,
3 900 F + charges 500 F.
Tél. : 01-39-56-26-43 (soir)

LOCARE

Me JAVEL
44, rue Sébastien-Mercier
3 P. 64 m² 6 853 F ch. comp.
appt refait neuf
RV gardien 01-45-77-94-01

Me FÉLIX-FAURE
168, rue de Javel
6 P., 99 m², 9 818 F ch.
comp.
refait nf, parquet vitrifié dans
toutes les pièces
RV. gardien 01-45-32-89-57

Me CHARLES-MICHELS
89, rue de Lourmel
Imm. 92, 3e ét., balcon, 3 P.
61 m², 6 712 F, ch. comp.
RV. gardien 01-40-60-16-29

RUE SAINT-CHARLES
Studio 29 m²
3 527 F ch. comp.

IMMEUBLES RÉCENTS
POSSIB. PARK. SOUS/SOL
RENSEIGNEMENTS :
01-40-61-66-04
en semaine, de 9 h à 18 h.

3e PRÈS BEAUBOURG
chambre 16 m², douche,
1er étage, 1 950 F ch. comp.
Tél. : 03-21-33-74-44
De préf. vers 13 h ou 21 h.

19e, Laumière, beau 2 p.,
55 m², terr. 10 m², 2e, asc.,
s/jard., pisc., salle gym., park.
5 600 F net. 01-42-66-36-53

MADELEINE 130 M²
beau 4 p., standing.
13 000 net. 01-42-66-36-53

Quai de Seine, duplex
103 m², 3 ch., 3 terr., park.
11 050 F. IP 01-48-83-32-88

LE RAINCY, hôtel part.
240 m², parc arboré.
12 800 F. IP 01-48-83-32-88

19e LAUMIERE BEAU 2 P.
55 m² terr. 10 m², imm.
stand.,
piscine, salle gym, parking,
5 600 net. 01-47-42-07-43

16e ALMA 6 P
175 m² GD STANDING
22 000 h ch. 01-42-66-36-53

18e CHATEAU-ROUGE
Studio rés. gd standing.
28 m² terr., 5e étg.
2 800 F + ch.
Tél. : 01-53-28-14-82 (rép.)

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

(92) SURESNES
Près mairie et services
administratifs, 5' gare
école, collège et commerces.
Part. vd local 280 m²
+ garage 68 m² façade sur
rue 21 m + habitation,
74 m² avec cour et jardin 203 m²
gaz + force, total 625 m².
Prix : 3 100 000 F
Tél. : 01-39-51-56-42

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et ts services. 01-43-55-17-50

91 PALAISEAU
plein centre, rue de Paris,
magasin à louer 70 m²,
vitrine 6,40 m, bail 3, 6, 9,
loyer 5 790 F.
Prix : 20 000 F.
Tél. : 01-45-24-52-63
(ou laisser message s/rép.)

LOCAUX COMMERCIAUX

MONTPARNASSE
509 m² bur. ou comm.,
13 000 F le m². 01-42-29-45-64

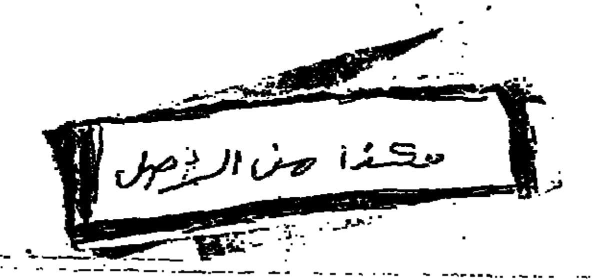
RÉGION PARISIENNE

RESIDENCES ETUDIANTS
Studios équipés à partir de 2700 Frs Ch. comp.
SCEAUX "LE TOCQUEVILLE"
4, sentier de Fontenay
"LE CAMBRIDGE" **LEVALLOIS**
78, rue Victor Hugo
Possibilité Allocation Logement Social
COMADIM 01 49 10 25 84
Sophie Giorgi
MGC

LE RAINCY
Hôtel part. 240 m²,
parc arboré 12 800 F, ch. c.
IP 01-48-83-32-88.

DEMANDES

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75116
Rech. pour CLIENTS
ÉTRANGERS HAUT
DE GAMME HOTEL
PARTICULIER et VILLAS
OUEST Paris VIDES et
MEUBLÉS
GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05



(Publicité)

IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL

LE MARCHÉ, LES CONSEILS DE LA FNPC



INVESTISSEZ DANS LE LOGEMENT NEUF

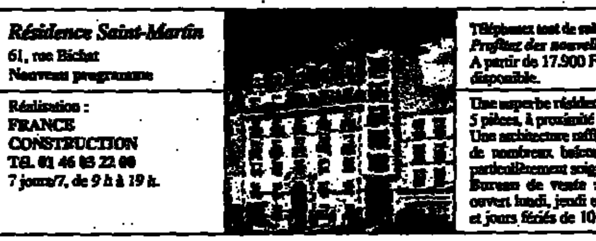
La nouvelle formule d'amortissement des logements locatifs, dite **amortissement "Périssol"** remporte un grand succès. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Les logements locatifs neufs** achetés entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998 sont **amortissables** à raison de :
  - 10% du *prix total de l'acquisition pour chacune des 4 premières années* ;
  - 2% pour chacune des 20 années suivantes.
- Le **déficit foncier** correspondant est **imputable sur le revenu global** dans la limite d'un **plafond de 100 000 francs.**
- La ***fraction du déficit foncier non imputable*** *sur le revenu global peut être* ***reportée*** *sur les revenus fonciers* des années ultérieures, pendant **10 années.**

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS ADHÉRANT À LA F.N.P.C. (fédération nationale des promoteurs-constructeurs)

PARIS RIVE DROITE

10e arrondissement



Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat
Nouveau programme

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Téléphonez tout de suite au 01 46 03 22 00 pour faire partie des privilégiés!
Profitez des nouvelles mesures Périssol.
A partir de 17.900 F le m², hors parking, et dans la limite du stock disponible.

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces, à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée par une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées. Label Promotelec Confort-Plus.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

11e arrondissement

Résidence Voltaire
Rue des Nanettes / rue Condillac.

Réalisation et commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01 47 12 54 44

Idéal investisseurs/Rentabilité élevée garantie :
du studio au 2 pièces.
Studio à partir de 370 000 F et 2 pièces à partir de 690 000 F.

Au cœur du 11e arrondissement, cette résidence pour étudiants *située à proximité de nombreuses écoles supérieures.* Revenus locatifs garantis. Rentabilité élevée.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR

16e arrondissement

62, rue Saint-Didier

Réalisation :
SEFIMA
40, avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS
N° Vert 0800 33 59 00

33 appartements. Du studio au 5 pièces. 29 500 F le m² moyen.
Ex : *5 pièces 138,80 m², 2e étage 3 990 000 F hors parking.*

Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au cœur de l'un des meilleurs quartiers du *16e arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe* et du Lycée Janson-de-Sailly, 2 petites résidences neuves. De belles prestations pour de très beaux appartements. Parking en sous-sols. *Renseignements et vente : tous les jours de 10 h à 13 h* et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris - N° vert 0800 33 59 00.

SEFIMA

46, rue de Longchamp

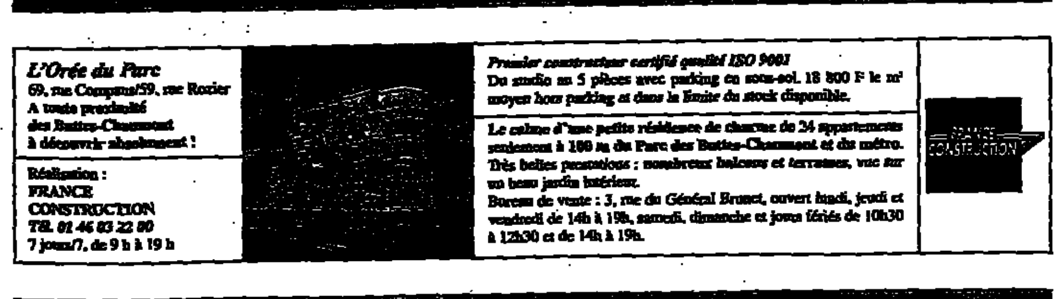
Réalisation :
COREVA
4, avenue Victor-Hugo
75116 PARIS
Tél. 01 44 27 39 20

22 logements du studio au 6 pièces.
A partir de 27 500 F le m².
Livraison 1er semestre 1998.

Au cœur du prestigieux quartier Trocadéro-Iéna, *une résidence de* classe, aux prestations raffinées. Pour quelques privilégiés seulement. Plans personnalisés et prestations à la demande. *Renseignements et vente :* COREVA, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.
4, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris - Tél. 01 44 17 39 20.

COREVA

19e arrondissement



L'Orée du Parc
69, rue Compans/59, rue Rozier
A toute proximité
des Buttes-Chaumont
à découvrir absolument !

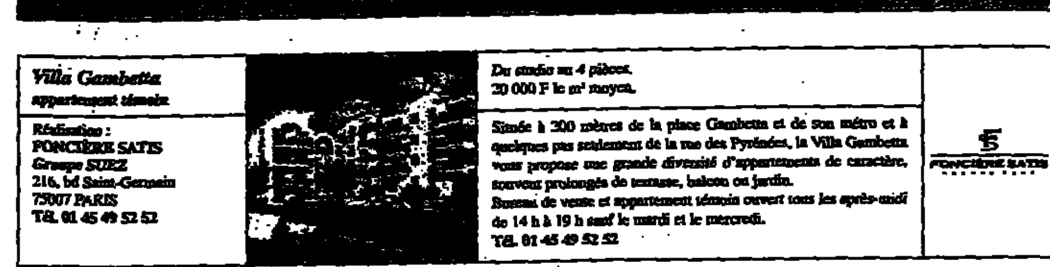
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h

Premier constructeur certifié qualité ISO 9001
Du studio au 5 pièces avec parking en sous-sol. 18 800 F le m² moyen *hors parking et dans la limite du stock disponible.*

Le calme d'une petite résidence de charme de 24 appartements seulement à 100 m du Parc des Buttes-Chaumont et du métro. Très belles prestations : *nombreux balcons et terrasses, vue sur* un beau jardin intérieur.
Bureau de vente : 3, rue du Général Brunet, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

FRANCE CONSTRUCTION

20e arrondissement



Villa Gambetta
appartement témoin

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

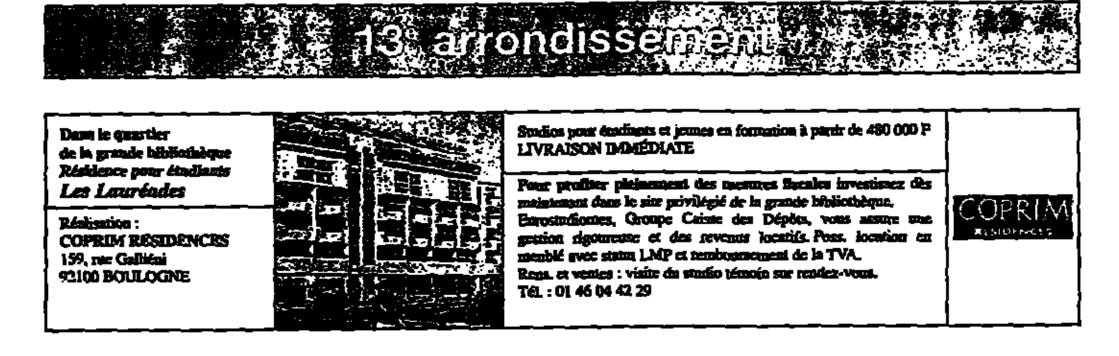
Du studio au 4 pièces.
20 000 F le m² moyen.

Située à 200 mètres de la place Gambetta et de son métro et à quelques pas seulement de la rue des Pyrénées, la Villa Gambetta vous propose *une grande diversité d'appartements* de caractère, souvent prolongés de terrasse, balcon ou jardin.
Bureau de vente et appartement témoin ouvert tous les *après-midi* de 14 h à 19 h *sauf* le mardi et le mercredi.
Tél. 01 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

PARIS RIVE GAUCHE

13e arrondissement



Dans le quartier
de la grande bibliothèque
Résidence pour étudiants
Les Lauréades

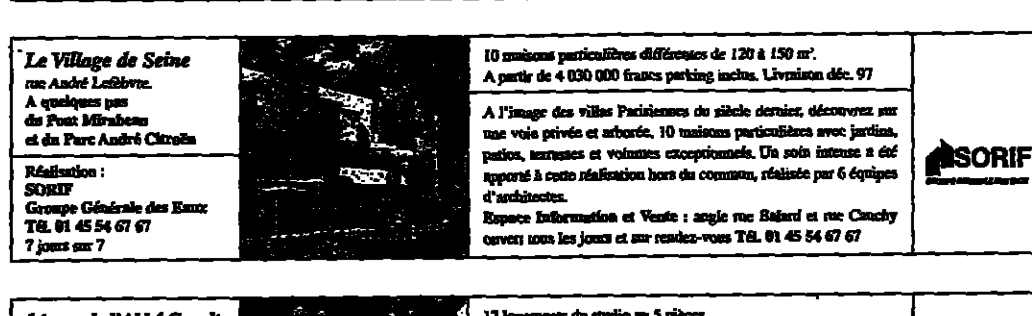
Réalisation :
COPRIM RÉSIDENCES
159, rue Galliéni
92100 BOULOGNE

Studios pour étudiants et jeunes en formation à partir de 480 000 F
LIVRAISON IMMÉDIATE

Pour profiter pleinement des mesures fiscales investissez dès *maintenant dans le site privilégié de la grande bibliothèque.* Eurostudiomes, Groupe Caisse des Dépôts, vous assure une gestion rigoureuse et des revenus locatifs. Poss. location en meublé avec statut LMP et remboursement de la TVA.
Rens. et ventes : visite du studio témoin sur rendez-vous.
Tél : 01 46 04 42 29

COPRIM RÉSIDENCES

15e arrondissement



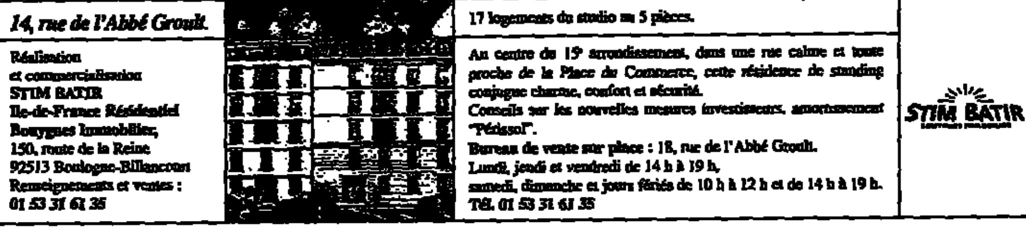
Le Village de Seine
rue André Lefèbvre.
A quelques pas
du Pont Mirabeau
et du Parc André Citroën

Réalisation :
SORIF
Groupe Générale des Eaux
Tél. 01 45 54 67 67
7 jours sur 7

10 maisons particulières *différentes de 120 à 150 m².*
A partir de 4 030 000 francs parking inclus. Livraison déc. 97

A l'image des villas Parisiennes du siècle dernier, découvrez sur une voie privée et arborée, 10 maisons particulières avec jardins, patios, terrasses et volumes exceptionnels. Un soin intense a été apporté à cette réalisation hors du commun, réalisée par 6 équipes d'architectes.
Espace Information et Vente : angle rue Balard et rue Cauchy ouvert tous les jours et sur rendez-vous Tél. 01 45 54 67 67

SORIF



14, rue de l'Abbé Groult.

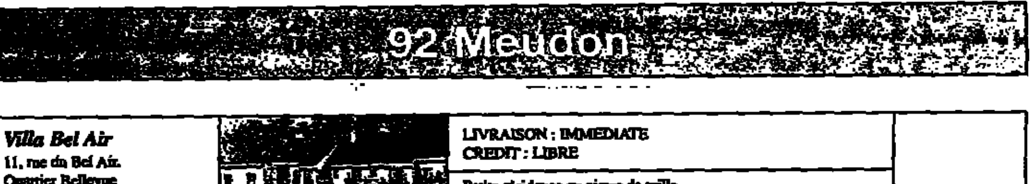
Réalisation
et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01 53 31 61 35

17 logements du studio au 5 pièces.

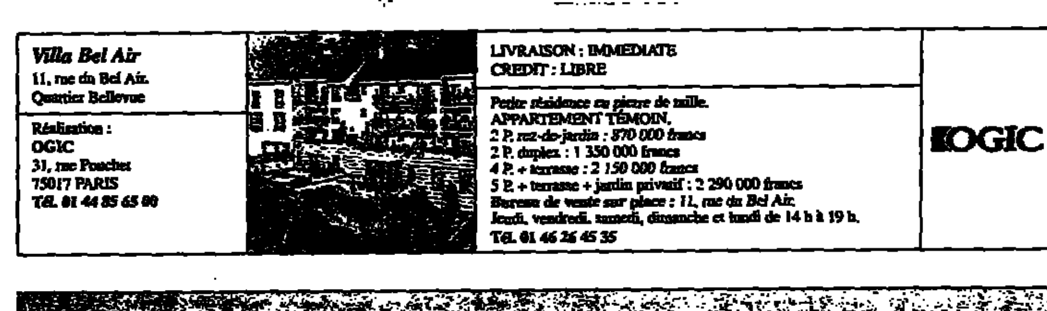
Au centre du 15e arrondissement, dans une rue calme et toute *proche de la Place du Commerce,* cette résidence de standing conjugue charme, confort et sécurité.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Bureau de vente sur place : 18, rue de l'Abbé Groult.
Lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h,
samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Tél. 01 53 31 61 35

STIM BATIR

RÉGION PARISIENNE



92 Meudon



Villa Bel Air
11, rue du Bel Air.
Quartier Bellevue

Réalisation :
OGIC
31, rue Pouchet
75017 PARIS
Tél. 01 44 85 65 00

LIVRAISON : IMMEDIATE
CREDIT : LIBRE

Petite résidence en pierre de taille.
APPARTEMENT TÉMOIN.
2 P. rez-de-jardin : 870 000 francs
2 P. duplex : 1 350 000 francs
4 P. + terrasse : 2 150 000 francs
5 P. + terrasse + jardin privatif : 2 290 000 francs
Bureau de vente sur place : 11, rue du Bel Air.
Jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi de 14 h à 19 h.
Tél. 01 46 26 45 35

OGIC

94 Maisons-Alfort

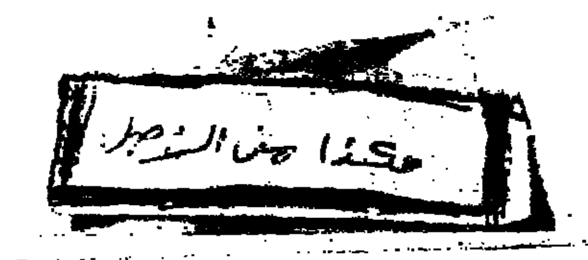
Les Académies de Maisons-Alfort

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01 47 12 54 44

Idéal investisseurs.

A 2 pas du métro "Ecole Vétérinaire" *STIM BATIR* réalise une résidence étudiante de standing.
Studio à partir de 280 000 F.
Revenus locatifs garantis.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Renseignements et Ventes : Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR



La mémoire de l'eau

3

Une vérité hautement diluée

A ce jour, Benveniste n'a pas prouvé, selon les règles scientifiques admises, ses affirmations

EN moins de dix ans, Jacques Benveniste a perdu son aura de brillant chercheur – *que ses travaux* sur l'inflammation plaçaient parmi les nobélisables – pour entrer dans la chapelle mal famée du charlatanisme (*candide ou frauduleux, c'est selon*). Depuis sa controverse fatale avec *Nature*, ses démêlés avec l'Académie des sciences, puis avec l'équipe Charpak-Hennion, l'homme remâche son honneur perdu et son isolement.

Martin Bouygues s'est à son tour retiré, privant Benveniste d'un apport annuel de 500 000 francs. Ses derniers subsides proviennent d'un banquier suisse et d'une petite association désargentée, Science innovante. A quatre ans de la retraite, le chercheur de Clamart espère encore sortir vainqueur de ses défaites. Le mal est venu de l'eau. Seule l'eau pourra le laver de tous les soupçons. A condition qu'elle se souvienne.

Professeur à l'université de Louvain, biochimiste et toxicologiste, Marcel Roberfroid reconnaît avoir coordonné les expériences de quatre laboratoires européens sur les hautes dilutions (en France chez le docteur Sainte-Laudy, en Italie, en Hollande et en Irlande du Nord). Mais, précise-t-il : *« Je ne m'inscris pas dans la problématique de savoir si Benveniste a raison ou non. J'applique le test de Sainte-Laudy, pas celui de Benveniste. Ce dernier n'a pas eu connaissance de nos travaux. »*

Rappelons que le docteur Sainte-Laudy travailla au début des années 80 à l'unité 200 de Clamart, sur le test de dégranulation des basophiles mis au point par Jacques Benveniste, auquel il changea deux données : le colorant employé (le bleu alcyan au lieu du bleu de toluidine) ; le mode de lecture (un trieur automatique de cellules plutôt qu'un microscope optique avec compteur). Surtout, et à l'inverse de Benveniste, Sainte-Laudy n'a jamais activé directement de basophiles avec des hautes dilutions. Il a inhibé leur réaction par de l'histamine diluée dans l'eau.

Le professeur Roberfroid, le directeur scientifique de Boiron, Philippe Belon, et Jean Sainte-Laudy s'appuient sur cette différence pour dénier à Benveniste le droit de revendiquer une quelconque confirmation de ses propres expériences. *« Nous avons 3 600 résultats étalés sur plusieurs années,* commente le professeur belge. *Tout a été codé par mes soins. Aucune fraude n'est possible. L'analyse scientifique globale démontre de façon indiscutable un effet de l'histamine diluée. Il faut cependant noter une grande variabilité des résultats d'un laboratoire à l'autre. Contrairement à la physique, nos expériences ne sont pas réalisées sur du matériel biologique standardisé. »* Philippe Belon précise que ces résultats *« feront l'objet d'une publication officielle ».*

Est-ce du Benveniste sans Benveniste, comme l'eau produirait un effet moléculaire sans molécule ? Non, répond Roberfroid, qui tient l'expression *« mémoire »* de l'eau pour une *« spéculation ». « Je ne prends pas parti. La science n'admet pas encore l'effet des hautes dilutions. Alors, parler de mémoire... »* Philippe Belon reconnaît que la parution des travaux du professeur belge *« servira »* Benveniste, tout en insistant sur la différence de méthode. *« Celle de Sainte-Laudy est antérieure à celle de Benveniste. »* Et de soulever un aspect méconnu de la polémique : *« Si la première version de l'article de* Nature, *selon le modèle en inhibition, était parue, Benveniste aurait dû reconnaître cette antériorité. »*

Des propos qui scandalisent le chercheur de Clamart : *« Leur bébé est dans mon bain ! Dire que le système marcherait en inhibition mais pas en activation est antiscientifique. Enfin, Sainte-Laudy ne peut avoir l'antériorité. Je travaille sur la dégranulation depuis 1975. Il pratique mon test. Il m'a même versé des royalties au début. En 1984, au congrès des jeunes chercheurs, à Lille, j'ai signé un papier sur l'inhibition avec Bernard Poitevin et le professeur Aubin, puis un autre dans le* Journal of Clinical Pharmacology. » La chronologie établie par Philippe Belon diffère sensiblement : *« Jean Sainte-Laudy travaillait avec nous [Boiron] depuis 1981 sur les hautes dilutions inhibant la dégranulation. Nous avons cherché un laboratoire indépendant pour dupliquer ces résultats. En 1982, nous avons rencontré Benveniste. Il a hésité avant d'accepter l'année suivante. En 1984, lors d'un congrès scientifique à Florence, nous avons présenté notre modèle et publié un article dans le* Journal de l'homéopathie. *Cette fois, Benveniste a explosé. Il a décidé de publier sur le sujet. L'affaire de* Nature *nous a fait beaucoup de tort. »*

La réaction de Benveniste est cinglante. *« Belon et Sainte-Laudy n'ont aucune autorité scientifique. Ils n'ont jamais publié dans une revue de haut niveau depuis dix ans. »*

S'il refuse d'extrapoler, le professeur Roberfroid est formel : ses travaux *« démontrent que des produits à haute dilution peuvent avoir un effet biologique ».* Pourra-t-il le prouver sans donner – au moins en partie – raison à Benveniste ? La question se posera le jour où les résultats de ses expériences recevront une diffusion publique.

Depuis l'été dernier, le chercheur de Clamart se prévaut d'autres manipulations réalisées en aveugle depuis un laboratoire de Chicago. En recevant le résumé d'un papier qui sera présenté en février prochain au congrès d'immunologie de San Francisco, le statiticien Alfred Spira et le physicien Claude Hennion ont réagi avec humeur.

> **« Comment croire ce qu'il affirme s'il nous cache un signataire du texte ? »**
> *Alfred Spira*

Benveniste a masqué le nom du professeur de Chicago associé à cette transmission de signaux électromagnétiques via le réseau Internet. *« En trente ans, on ne m'a jamais traité ainsi,* avoue Alfred Spira, vexé. *Comment croire ce qu'il affirme s'il nous cache un signataire du texte ? »* Claude Hennion y voit là une confirmation : *« Benveniste montre qu'il se place hors de la science. »* L'intéressé est confondu : *« Pourquoi irais-je exposer aux coups quelqu'un d'intègre qui accepte de participer à mes recherches ? »*

CONTRAIREMENT à ce que laisse entendre Georges Charpak, *« le professeur masqué de Chicago »* n'est en rien un marginal. Ses nombreuses publications (plus de quatre-vingts) dans plusieurs journaux de référence (*European Journal of Pharmacology, Journal of Immunology* et même... *Nature*) témoignent de sa qualité.

Pathologiste reconnu, il mène de front, comme c'est courant dans ce domaine aux Etats-Unis, une activité de praticien (diagnostic avant la phase opératoire) dans un milieu hospitalier et un programme de recherche régulièrement renouvelé par le NIH (National Institute of Health). Ses travaux sur le PAF-Acether l'ont, depuis vingt ans, mis en relation avec Jacques Benveniste. Mais, comme il l'admet lui-même, il ne comprend rien *« ni à l'eau ni à la physique ».*

Son rôle est à la fois modeste et capital pour le chercheur français. Modeste, car il se contente d'enregistrer sur une disquette de son ordinateur la fréquence de l'ovalbumine et de l'eau, puis de les transférer par Internet à l'ordinateur de Benveniste, après les avoir codées. Pourquoi aller à Chicago alors qu'un transfert de Paris suffirait ?

C'est ici que le rôle du chercheur masqué devient capital : ce dernier affirme qu'aucune fraude n'est possible, Benveniste a une chance sur deux de trouver (ou de se tromper). Sur vingt-neuf envois, il a chaque fois reconnu l'« eau naïve » ou l'ovalbumine *« en jouant »* les messages enregistrés à Chicago sur des cœurs de cobaye isolés à Clamart. *« Je respecte à la lettre son protocole,* explique le professeur américain. *Il m'envoie ses résultats. Il ne peut pas les falsifier. Ses données sont justes. Mais je ne peux les interpréter ni en apprécier la portée. En fait, je ne suis pas la bonne personne pour l'aider car ce n'est pas mon champ de compétence. Son problème est de rencontrer un physicien de l'eau. »*

Notre interlocuteur laisse paraître sa surprise devant l'isolement de Benveniste en France : *« C'est curieux qu'il ne reçoive pas de soutien dans son pays. A chaque congrès, il s'en prend vivement aux scientifiques anglo-saxons et défend des positions très chauvines... Maddox l'a vraiment détruit pour ça. Il ne faut pas exaspérer les Anglais, ils ne vous le pardonnent pas... »*

D'après ce chercheur, il est prématuré de trancher sur les travaux de Benveniste. *« Lui-même est trop pressé. Il aurait dû mieux contrôler son système avant de le montrer à Charpak. S'il s'agit d'un artefact, il est consistant. S'il s'agit d'une vérité, elle est consistante. »* Il ajoute : *« Le problème principal de ces expériences, c'est qu'elles viennent de Benveniste. Il m'arrive de rencontrer des chercheurs honorables le traitant d'escroc scientifique. Je leur demande s'ils le connaissent. Ils répondent non. Benveniste est un peu mégalomane, comme beaucoup le sont dans ce milieu, persuadés qu'ils sont eux-mêmes la vérité. C'est peut-être une clé du succès. Avant cette affaire, Benveniste était en route vers le succès. Son apport sur le PAF-Acether est indiscutable. »*

Tout en admettant que son attitude provocatrice (et son impatience) le dessert, le professeur de Chicago s'interroge sur la réaction *« excessive »* du milieu. *« Ce n'est pas digne d'une communauté scientifique de condamner l'inattendu. Benveniste ne mérite pas ce traitement. Il lui faudrait des moyens et lui laisser une véritable occasion de prouver ce qu'il avance. S'il a de la chance, il trouvera la vérification pratique – et l'application thérapeutique – du phénomène avant la théorie. En science, c'est souvent le contraire. Un tel enjeu pourrait justifier des investissements. »*

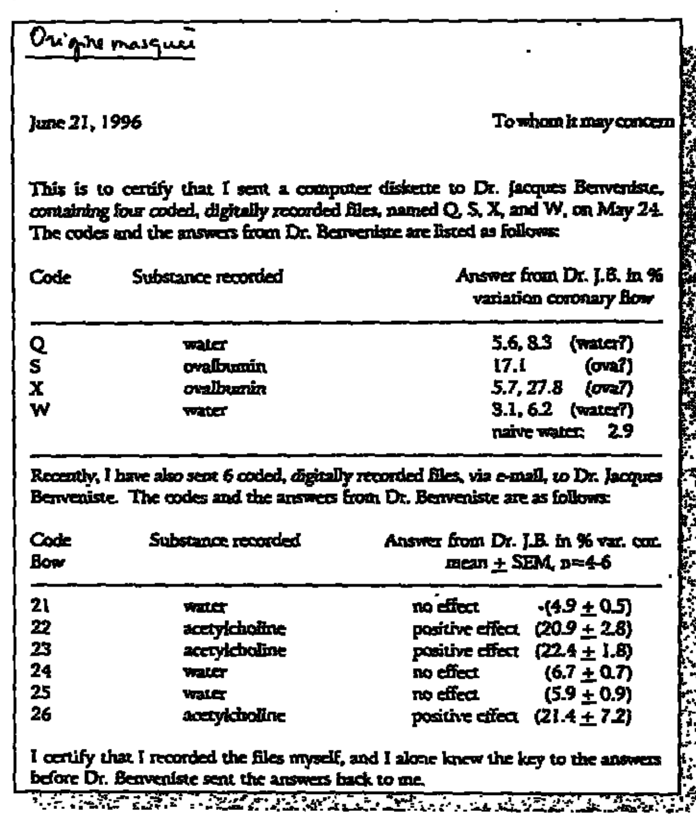
Dans un texte très court, tenant lieu d'introduction à la biologie numérique, Benveniste brûle les étapes : *« L'activité d'un neuromédiateur,* explique-t-il, *est enregistrée sur un ordinateur, puis diffusée à de l'eau, laquelle, injectée à un organe isolé, sensible au neuromédiateur, reproduit les effets de la molécule originelle. Ces données sont révélatrices de la nature physique du signal moléculaire. Elles annoncent le passage rapide de la biologie structurelle actuelle vers des méthodes infiniment plus puissantes, utilisant les possibilités de l'informatique. »*

Que conclure devant ce qui ressemble à une perpétuelle fuite en avant ? A ce jour, Benveniste n'a pas prouvé, selon les règles scientifiques admises (la reproductibilité universelle), la « mémoire » de l'eau. Mais ce constat est entaché d'une réserve considérable : à aucun moment il n'a été mis en situation de répéter ses expériences à l'identique (codage des tubes et lecture de l'activité en un même lieu). Il a été sans cesse soupçonné, harcelé même par un *a priori* du milieu scientifique que l'on peut ainsi formuler : ce n'est pas vrai car c'est impossible, donc il triche (ou il est abusé). *« Special law for special result »,* répète Benveniste, s'estimant victime d'une loi d'exception.

Plusieurs faits restent cependant troublants. Dès l'enquête de *Nature* au laboratoire de Clamart, la présence d'un illusionniste (Randi) et d'un représentant *« autodésigné de la conscience scientifique »* (ainsi Maddox a-t-il décrit Stewart) prouve que l'ex-rédacteur en chef de *Nature*, à peine publié l'article de Benveniste, cherche une supercherie. Il ne la trouve pas là où il l'attend, et s'en prend aux données statistiques.

RANDI déclarera plus tard à un journal de Lisbonne que l'enveloppe de codage collée au plafond portait des empreintes de doigts, qu'elle avait été déplacée et son contenu violé. Le rapport, pourtant sévère, de Maddox dit le contraire. Autre surprise : Maddox a retiré, au dernier moment, la phrase suivante de son compte rendu : *« Nous croyons que la plupart des expériences de Benveniste, dont les résultats sont considérés comme significatifs, sont des artefacts ou des erreurs statistiques. Mais cette remarque ne concerne manifestement pas toutes les données (comme la quatrième expérience de la série). »*

Cette précision contredisait l'ensemble et signifiait donc que certains résultats ne relevaient ni de biais d'observation ni de calculs erronés. John Maddox, qui avait d'abord accepté de répondre à nos questions, est ensuite devenu injoignable.



Origine masquée

June 21, 1996 — To whom it may concern

This is to certify that I sent a computer diskette to Dr. Jacques Benveniste, containing four coded, digitally recorded files, named Q, S, X, and W, on May 24. The codes and the answers from Dr. Benveniste are listed as follows:

Code	Substance recorded	Answer from Dr. J.B. in % variation coronary flow
Q	water	5.6, 8.3 (water?)
S	ovalbumin	17.1 (ova?)
X	ovalbumin	5.7, 27.8 (ova?)
W	water	3.1, 6.2 (water?)
		naive water: 2.9

Recently, I have also sent 6 coded, digitally recorded files, via e-mail, to Dr. Jacques Benveniste. The codes and the answers from Dr. Benveniste are as follows:

Code	Substance recorded	Answer from Dr. J.B. in % var. cor. flow mean ± SEM, n=4-6	
21	water	no effect	-(4.9 ± 0.5)
22	acetylcholine	positive effect	(20.9 ± 2.8)
23	acetylcholine	positive effect	(22.4 ± 1.8)
24	water	no effect	(6.7 ± 0.7)
25	water	no effect	(5.9 ± 0.9)
26	acetylcholine	positive effect	(21.4 ± 7.2)

I certify that I recorded the files myself, and I alone knew the key to the answers before Dr. Benveniste sent the answers back to me.

Un professeur de la Medical School de Chicago, qui tient à conserver l'anonymat, a enregistré des activités moléculaires sur des disquettes séparées. Il les a codées avant d'envoyer leur contenu à Clamart via Internet. Ce document montre que Jacques Benveniste a décodé sans erreur les messages moléculaires transmis.



D. R.

Marcel Roberfroid, professeur à l'université de Louvain (Belgique).

هكذا من الدجل

'eau

t diluée

Expérience de transferts électromagnétiques

D'après les travaux publiés par Jacques Benveniste



1 Un ordinateur enregistre les ondes électromagnétiques moléculaires

La solution est posée sur un capteur diffuseur relié à l'entrée micro de la carte-son de l'ordinateur

sens du message

Ordinateur

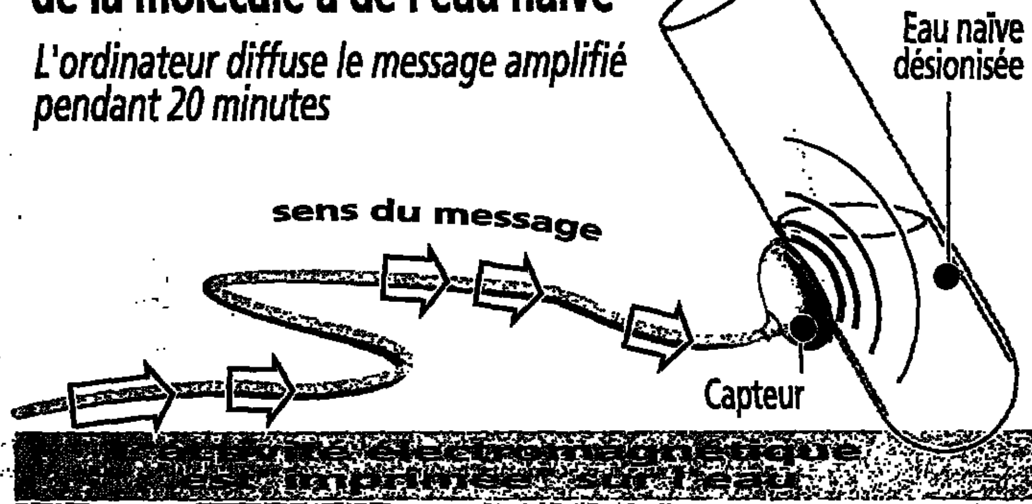
Enregistrement sur disquette

La disquette contient donc *le signal électromagnétique d'une molécule sans la molécule*

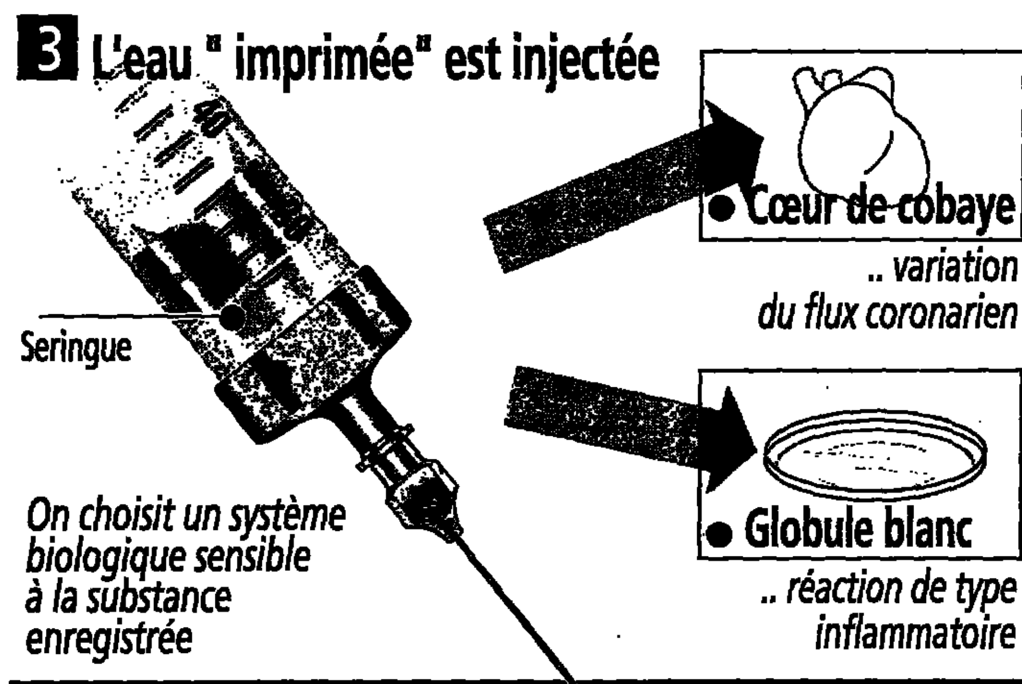
Infographie : Le Monde

2 Il s'agit de "jouer le message" de la molécule à de l'eau naïve

L'ordinateur diffuse le message amplifié pendant 20 minutes



3 L'eau " imprimée" est injectée



On choisit un système biologique sensible à la substance enregistrée

Ces réactions confirmeraient la réalité de la transmission à l'eau du message initial

Enfin, les autorités scientifiques françaises, Inserm compris, ont laissé une curieuse équipe d'enquêteurs s'introduire dans le laboratoire d'un chercheur réputé, sans manifester leur désapprobation. A Benveniste, une fois « démoli » par *Nature*, la science officielle a opposé des arguments d'autorité sans jamais, à de rares exemples près, vérifier ses dires sur place. *« Je n'irai pas, car c'est idiot »*, s'exclameront en substance de nombreux scientifiques.

L'intérêt du Prix Nobel de physique Georges Charpak pour les hautes dilutions était de bon augure. Mais l'aventure a tourné court. *« Un article (du* Monde*) laisse abusivement croire que je suis certain que vous n'êtes pas victime d'un artefact expérimental. Ceci n'est pas le cas et je ne souhaite pas être considéré comme une caution des expériences sur la mémoire de l'eau »*, écrit Charpak à Benveniste le 18 janvier 1993. Une amicale pression de l'Académie des sciences au Prix Nobel de physique l'incitera en outre à prendre ses distances. Mais, comme l'a dit son collaborateur Claude Hennion, *« il n'y croyait pas »*.

S'agit-il de science si le problème se pose en termes de croyance ? Quand Benveniste a souhaité réaliser ses expériences entièrement à l'Ecole de physique et de chimie, Charpak et Hennion n'ont pas donné suite, estimant que la plaisanterie avait assez duré. L'explication du chercheur de Clamart sur les *« transferts sauvages »* d'activité n'a donc pas été vérifiée. Il se trompe peut-être. Peut-être pas. Aucune discussion au fond n'a eu lieu entre ces chercheurs, et Georges Charpak reste convaincu de l'existence d'une fraude.

D'autres arguments d'autorité ont tué le débat dans l'oeuf. *« Une dilution 10 puissance 50 fait disparaître les molécules. Or la physique et la chimie disent qu'il faut des molécules »*, observe calmement François Jacob, qui reçut Jacques Benveniste en 1988, avant la publication dans *Nature*.

« Rien de ce qui a été annoncé après ne m'a fait changer d'opinion. En Israël, il fallait toujours la présence de sa technicienne (le docteur Davenas) pour que ça marche. C'est le cas typique de la fraude. » Et François Jacob d'évoquer un scientifique qui abusait le monde en peignant des pattes de crapaud. *« Le gars s'est suicidé »*, ajoute-t-il. *« En biologie courante, ce qui n'est pas reproductible n'existe pas. La courbe que m'a montrée Benveniste dénotait un personnage incroyable. »* François Jacob a dessiné devant nous la figure que le chercheur de Clamart aurait dû lui présenter s'il avait vraiment découvert un effet des hautes dilutions. Une simple droite parallèle à l'axe des abscisses, et non une série de « Puy de Dôme », comme l'a tracée Benveniste. Ce dernier s'étrangle : *« Comment peut-il répondre ainsi ? En allergologie, aucune activité ne peut donner ce résultat. Le moindre étudiant de première année le sait... Jacob m'a gentiment mis à la porte, de la même manière qu'il avait éconduit Montagnier dix ans plus tôt, quand il était venu lui parler des rétrovirus. »*

> « Pourquoi irais-je exposer aux coups quelqu'un d'intègre qui accepte de participer à mes recherches ? »
> *Jacques Benveniste*

En 1988, le grand allergologue Jacques Charpin, de Marseille, déclarait avoir vu, *« au milieu d'un énorme fatras (...), quelques faits très curieux (...), préliminaires et inexplicables aux yeux de la physique »*. A propos du test de dégranulation mis au point par Benveniste, il ajoutait : *« Ce test est bon, mais extrêmement fragile. Il ne peut fournir de résultat que si l'on s'astreint à des règles très précises. »* Le chercheur de Clamart persifle : *« Tous les violonistes ne peuvent pas jouer la sonate* A Kreutzer. *Ca ne veut pas dire qu'elle n'existe pas. »* Dans *L'Express* (3 août 1988), le professeur Charpin allait au bout de sa pensée : *« Il m'apparaît que, pour mettre en question le fondement même de la physique classique, il faut des arguments en béton, et qu'une technique biologique telle que celle de la dégranulation du basophile n'en fournira jamais. »*

Jamais ? Mais alors, comment justifier qu'un article publié l'an passé dans le fameux *Journal of Immunology* par des chercheurs de Milan, Alberto Tedeschi et Antonio Miadonna, s'appuie précisément sur cette méthode, qu'ils citent à maintes reprises. La même revue avait en outre accepté en 1990 un papier signé par Jacques Benveniste sur un sujet identique.

Le Prix Nobel de physique Pierre-Gilles de Gennes s'est demandé si, tout simplement, les molécules ne collaient pas aux tubes, pour élucider les résultats inexplicables de Benveniste (« *impossible,* répond celui-ci, *car il faut 25 transferts de tubes pour réaliser une dilution* »). D'autres ont avancé que les molécules devaient alors flotter à la surface de l'eau comme des bouchons, et passer d'un tube à l'autre au fil des manipulations.

Mais, hormis la fraude ou l'artefact, aucune autre hypothèse n'a été examinée par des chercheurs compétents sur la structure de l'eau. *« "Je ne vous ai pas soutenu, car je n'y ai pas cru", m'a dit Hubert Curien en 1995 »*, rappelle Benveniste. Lorsque, au début de l'automne, il s'est exprimé devant un groupe de décideurs à l'Assemblée nationale sur ses activités biologiques relayées par Internet, il n'a reçu en retour qu'un silence poli : *« Pas une question, pas même un timide "de quoi s'agit-il ?", mais des sourires derrière lesquels on percevait : "ce type est fou, on me l'avait bien dit, il ne faut pas contrarier les fous" »*.

FACE à ce barrage, Benveniste fait flèche de *tout* bois, au risque de lasser jusqu'à ses rares amis et de tomber du côté où il penche : l'excès. Ainsi compare-t-il l'Académie des sciences à *« un club provincial »*, Georges Charpak à un *« descendant de l'Olympe »*. Il moque Mitterrand pour sa phrase : *« La mémoire de l'eau, j'aimerais que ça soit vrai, c'est tellement poétique »* (*« Le sot ! »*, ajoute-t-il). Il se pose en pseudo-martyr : *« Cette histoire (...) restera une tache indélébile pour la science française, qui aura démontré (...) son incapacité à élaborer une pensée scientifique autonome. »*

Le biologiste Jacques Testart déplore cette dérive. *« Mais, depuis la démarche de* Nature, *on a poussé la parano de Benveniste. S'il existait plus de chercheurs comme lui, qui passent leur vie dans leur laboratoire, avec une curiosité intacte, il est certain que la science se porterait mieux en France. »*

Benveniste est le premier à reconnaître les imperfections de son système. *« Les trois dernières expériences à Cochin n'ont pas marché,* écrivait-il le 24 octobre à ses collègues. *Selon la logique actuellement prédominante dans la recherche, nous devrions ouvrir une baraque à frites sur la N 306. »*

S'il est au ban de la recherche française, Benveniste reste *referee* (membre du comité de lecture) du *European Journal of Pharmacology*, la première des revues de pharmacologie du monde. Cela lui vaut deux envois mensuels d'articles scientifiques, sur lesquels il doit donner son avis et apporter, le cas échéant, ses corrections. Les laboratoires américains Abbott l'ont ainsi sollicité à propos d'une contribution sur le PAF-Acether, dans laquelle sont mentionnés les travaux du professeur masqué de Chicago.

Benveniste se raccroche à ces signes pour ne pas se sentir complètement exclu de la science. *« Mais où dois-je m'adresser pour obtenir un véritable processus de jugement ? »* Aucune commission scientifique *ad hoc* (c'est-à-dire multidisciplinaire) n'a été nommée, dont le rôle *« aurait été de me conseiller, d'examiner mon expérience, de me démontrer où était l'erreur et enfin d'établir des procès-verbaux »*.

En réalité, Benveniste est perçu par ses pairs comme l'homme par qui le *scandale* pourrait arriver. *Le* scandale des pseudo-sciences, à commencer par l'homéopathie, sans parler du magnétisme et autres sorcelleries de bazar. Le chercheur de Clamart paie pour tous les charlatans qui voudraient investir le terrain scientifique. Il prête lui-même le flanc à la critique en annonçant la thérapie par téléphone ou l'avènement de la biologie numérique, qui *« supplantera sous peu la biologie structurelle, comme le train la diligence, l'ampoule électrique les chandelles et la fibre optique le poney express »*. Une discipline révolutionnaire qui pourra *« améliorer l'état sanitaire et alimentaire des pays pauvres et, sur nos sols, enrayer les grandes endémies »*.

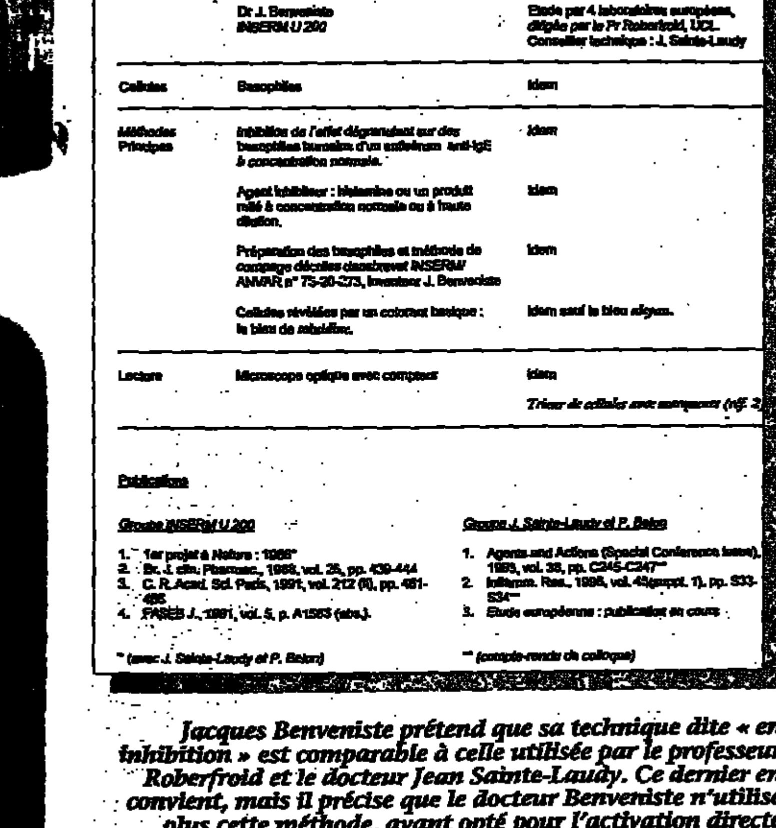
EN optant pour la voie médiatique (*mais lui en a-t-on ouvert une autre ?*), Benveniste a précipité sa perte. La science officielle ne saurait pourtant le taxer d'obscurantisme. Même l'homéopathie (à propos de laquelle il a écrit : *« Je m'en fous et m'en contrefous »*) n'est pas son cheval de bataille.

Il n'y a chez Benveniste aucune intuition géniale, au sens où l'intuition serait un excès de vitesse de l'intelligence. *« Je suis un scientifique, donc je ne pense pas »*, dit-il, pour souligner combien son propos s'appuie d'abord sur des expériences *« honnêtes, vraies... et inexplicables »*, et non sur une idée *a priori*. Benveniste n'est pas le moine Gregor Mendel, qui, pour étayer son *« pressenti »* de l'hérédité, truquait ses résultats. Il n'est pas davantage Galilée ou Pasteur, car nul ne peut encore prouver s'il a raison ou tort ; rien, dans le noyau des connaissances actuelles en physique et en biologie, ne prédispose à accepter la révolution décrite par Benveniste.

Depuis 1988, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de la science. *Les accusations de fraude demeurent à ce jour non étayées.* Reste la possibilité, crédible, de l'artefact. Reste *aussi* l'hypothèse que tout cela soit vrai.

Eric Fottorino

Fin



Comparaison des techniques d'inhibition de la dégranulation IgE-dépendante des basophiles
(Les différences sont en italiques)

	Dr J. Benveniste *INSERM U 200*	Etude par 4 laboratoires européens, *dirigée par le Pr Roberfroid, UCL.* Conseiller technique : J. Sainte-Laudy
Cellules	Basophiles	Idem
Méthodes Principes	*Inhibition de l'effet dégranulant sur des basophiles humains d'un antisérum anti-IgE à concentration normale.*	Idem
	Agent inhibiteur : histamine ou un produit mélé à concentration normale ou à haute dilution.	Idem
	Préparation des basophiles et méthode de comptage décrites dans brevet INSERM ANVAR n° 75-20-273, inventeur J. Benveniste	Idem
	Cellules révélées par un colorant basique : le bleu de *toluidine*.	Idem sauf le bleu *alcyan*.
Lecture	Microscope optique avec compteur	Idem *Trieur de cellules avec marqueurs (réf. 2)*

Publications

Groupe INSERM U 200	*Groupe J. Sainte-Laudy et P. Belon*
1. 1er projet à Nature : 1988*	1. Agents and Actions (Special Conference Issue), 1993, vol. 38, pp. C245-C247**
2. Br. J. clin. Pharmac., 1988, vol. 25, pp. 439-444	2. Inflamm. Res., 1996, vol. 45(suppl. 1), pp. S33-S34**
3. C. R. Acad. Sci. Paris, 1991, vol. 212 (II), pp. 461-466	3. Etude européenne : publication en cours
4. FASEB J., 1991, vol. 5, p. A1583 (abs.).	
* (avec J. Sainte-Laudy et P. Belon)	** (compte-rendu de colloque)

Jacques Benveniste prétend que sa technique dite « en inhibition » est comparable à celle utilisée par le professeur Roberfroid et le docteur Jean Sainte-Laudy. Ce dernier en convient, mais il précise que le docteur Benveniste n'utilise plus cette méthode, ayant opté pour l'activation directe des basophiles. MM. Roberfroid et Sainte-Laudy considèrent que leurs travaux ne confirment pas ceux de M. Benveniste.

R



Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75542 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http//www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'hyperréalisme du Labour

LES jeux seraient-ils faits ? Déjà les milieux d'affaires et la *City se pressent pour écouter* Tony Blair, et beaucoup lui accordent le bénéfice du doute. Les conservateurs s'entre-déchirent comme si le résultat des élections prévues vers le 1er mai était déjà connu. Les partenaires européens du Royaume-Uni attendent l'arrivée des travaillistes, mais doutent de plus en plus qu'ils soient mieux disposés envers la construction européenne. C'est dans ce contexte que Gordon Brown, le chancelier de l'échiquier du « cabinet fantôme », et M. Blair ont lancé la campagne électorale sur le thème de la rigueur fiscale, financière et salariale et d'un partenariat avec les patrons.

Le temps n'est plus où le Labour s'enfermait dans un rêve gauchisant destructeur. Les années ont passé depuis les polémiques homériques entre le premier ministre Callaghan et les syndicats, qui sonnèrent le glas du travaillisme traditionnel et propulsèrent au pouvoir l'ultra-libérale Margaret Thatcher. MM. Blair et Brown ont bien appris la leçon. Inspirés par l'évolution du démocrate américain Bill Clinton, ils ont imposé à leur parti un hyperréalisme économique et social destiné à rassurer la City, mais surtout les classes moyennes toujours attirées par les sirènes thatchériennes. *« Mon intention n'est pas de taxer et de dépenser, mais d'économiser et d'investir »*, a assuré M. Brown. Pas de hausses d'impôts ni d'inflation des dépenses : le Labour promet de se couler dans les règles budgétaires que se sont données les tories.

Cette promesse lui lie les mains. On voit mal en effet comment, avec un budget en contraction constante, sans accroître la pression fiscale et la dette publique, le Labour pourrait mener à bien son programme, même modeste. Les nouvelles recettes sur lesquelles il compte sont limitées. Après avoir dénoncé les manques de crédits dans l'éducation ou la santé, les travaillistes pourront-ils faire mieux que le gouvernement de John Major avec aussi peu d'argent ?

Ils auront contribué à convaincre les électeurs qu'il n'y a guère de risques à voter travailliste, tant la différence entre les deux grands partis est désormais minime, ou à décourager une frange de leur électorat qui commence à se demander à quoi bon voter puisque que rien ne change !

M. Blair pense que les dures réalités économiques et la globalisation restreindront sa liberté de manœuvre. Il est convaincu que les Britanniques se sont faits à la déréglementation et à la loi du marché et qu'ils souhaitent maintenant plus d'équité, de sécurité et d'égalité des chances. C'est là, après dix-huit ans de « thatchérisme » un souhait que l'on retrouve dans de nombreux pays européens. Et qui apparaît pour le moins, au Royaume-Uni comme ailleurs, comme une revendication parfaitement justifiée.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Pénurie aux Halles

IL N'Y A PAS de viande à Paris. De quoi les citadins peuvent-ils s'alimenter ? Nous nous sommes inquiétés de le savoir et nous sommes revenus du marché avec bien peu de chose dans notre corbillon. La vente de la volaille est libre. Mais nous arrivons à la fin de la période de grosse production, et les poulets désertent le marché. Faute de viande, peut-on, du moins, se nourrir de poisson ?

Ce n'est plus la saison, nous répond-on sur le carreau des Halles. La pêche a pris fin sur les côtes bretonnes. Dans les ports de la Manche et de la mer du Nord, c'est le manque de charbon qui immobilise les chalutiers. Du reste, ceux qui peuvent prendre la mer ne rencontrent pas de poisson. Alors que l'an dernier 300 à 400 tonnes de harengs frais arrivaient quotidiennement à Paris, on ne reçoit cette année, d'une façon d'ailleurs irrégulière, que 50 à 150 tonnes. Les plus belles catégories de poisson s'écoulent sur les marchés de province, moins surveillés que le marché parisien et où l'on pratique des prix plus avantageux pour les vendeurs.

Restent les fruits et légumes. La baisse de 5 % ne semble pas avoir eu d'incidence sur les arrivages. Les restrictions prescrites sont dues à des difficultés d'ordre saisonnier, qui disparaîtront d'ici peu si le temps demeure favorable aux cultures maraîchères. Dans un mois on devrait pouvoir signaler de gros arrivages de choux-fleurs de Bretagne. Mais les expéditeurs de Saint-Pol-de-Léon ne viennent-ils pas de cesser leurs envois en raison de leur désaccord avec le département de l'économie nationale sur la question des marges bénéficiaires ?

(23 janvier 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La Corée du Sud face à la revendication démocratique

EN ACCEPTANT la réouverture du débat parlementaire sur la loi du travail et celle sur le renforcement des services de renseignement, le président Kim Young-sam a fait une concession dont il n'est pas certain qu'elle suffira à apaiser la crise qui, depuis trois semaines, secoue la Corée. Cette concession, le chef de l'État ne l'a pas faite de gaieté de cœur : il a été contraint de revenir sur la position intransigeante adoptée depuis le début du conflit après le passage en force au Parlement, le 26 décembre dernier, de la loi contestée. Mais ce compromis semble surtout avoir été dicté par la prise de conscience tardive *que cette affaire a été si mal gérée qu'il n'avait d'autre choix que de battre en retraite.* Et d'assumer ce qu'il a qualifié lui-même d'*« erreur »*. Jusqu'où ira-t-il ?

La réouverture du débat, annoncée à la suite d'un entretien, mardi 21 janvier, avec les dirigeants des deux partis d'opposition, Kim Dae-jung et Kim Jong-pil (que le président avait refusé de recevoir au cours des derniers mois) était inattendue. Mais elle ne satisfait personne. La Confédération des syndicats coréens (KCTU), *militante et non reconnue par les autorités*, demande l'annulation de la loi contestée et appelle à poursuivre manifestations et débrayages. Mais le président Kim a accepté de surseoir à l'exécution des mandats d'arrêt à l'encontre des dirigeants syndicaux qui campent depuis près de trois semaines dans l'enceinte de la cathédrale de Myongdong, à Séoul. Et dont la police a fini, *lundi*, par lever le siège.

CLIMAT D'INSTABILITÉ

Dans l'autre camp, le parti *gouvernemental* est encore *plus divisé*, et les milieux d'affaires, qui *faisaient pression sur le gouvernement pour qu'il ne cède pas*, se sentent trahis. Quant aux conservateurs, favorables à un renforcement des services de sécurité, ils fulminent...

La manière autoritaire dont le parti gouvernemental a agi en adoptant les lois contestées au cours d'une session « secrète », tenue à l'aube au Parlement le mois dernier, avait provoqué une levée de boucliers des syndicats, de l'opposition parlementaire, des *organisations* religieuses et d'une partie de l'opinion. La grève *générale du 15 janvier a certes été moins suivie qu'on ne l'attendait*, mais la Corée du Sud ne semble pas, à court terme, sortie de la crise.

Un tel *climat d'instabilité*, le gouvernement et le parti au *pouvoir* ne le souhaitent évidemment pas *alors que* s'ouvre la course à la succession de M. Kim Young-sam, dont le mandat s'achève en *décembre*. Selon un sondage du journal *indépendant Hankyoreh*, le taux de soutien au parti gouvernemental est ainsi tombé de *moitié* depuis le 26 décembre.

Dans le même temps, la pression internationale *n'a* cessé de s'accroître : l'adoption peu démocratique de la loi sur le travail, le renforcement des pouvoir des services de renseignement, qui furent l'instrument de répression des régimes « musclés » du passé, les mandats d'arrêt lancés contre les syndicalistes de la KCTU, les mises en garde, pour le moins maladroites, à l'encontre des représentants des organisations syndicales internationales n'ont pas contribué à améliorer l'image d'un pays *qui* vient d'adhérer à l'*OCDE. Le département* d'Etat américain a *notamment* fait part à l'ambassade de Corée à Washington de sa *« préoccupation »* devant cette crise.

Le président Kim Young-sam aura donc jugé plus opportun de battre en retraite. Il n'est d'ailleurs pas fortuit que le chef de l'Etat ait annoncé la réouverture du débat sur la loi sur le travail la veille de l'examen de celle-ci par l'OCDE. Au vu de la nature du fonctionnement de la jeune démocratie coréenne, la rediscussion du débat au Parlement est significative : pour la première fois depuis le mouvement populaire qui contraignit, en 1987, l'ex-*général président* Chun Too-whan à *engager un processus de démocratisation*, le *gouvernement* a dû tenir *compte* de la pression de l'opinion. Ce n'est pas la première fois que la Corée est le théâtre de grands mouvements de grève. Mais ceux d'aujourd'hui symbolisent cette fois une revendication plus large : la volonté de participer au processus politique. Comme l'a souligné le président de la KCTU, Kwon Young-kil, dans un entretien au *Monde*, le 9 janvier, la lutte qu'il mène vise *« à une réforme globale de la société »*. La KCTU a d'ailleurs publié un programme de réformes qui va bien au-delà des problèmes proprement syndicaux.

Où peut conduire le débat parlementaire ? Les deux grands partis d'opposition ne semblent pas *avoir exactement les mêmes positions. Et il ne serait pas judicieux de tenir à l'écart du dialogue l'homme* qui est le *ferment* de cette prise de conscience encore trébuchante : le chef syndicaliste Kwon Young-kil. L'exclusion des dirigeants de la KCTU du processus de négociation ne peut en effet que les inciter au radicalisme. Le gouvernement pourrait certes reconnaître immédiatement la KCTU (et non en 2 000, comme le prévoit la nouvelle loi), mais les « barons » de l'économie n'y sont pas favorables.

La révision de cette législation du travail qui introduit une plus grande flexibilité dans la gestion du salariat s'annonce difficile à mener : elle suppose en effet qu'en échange de la souplesse sans doute nécessaire pour faire face à la concurrence internationale *soient mises en place des garanties sociales* pour les travailleurs qui perdent leur emploi. *S'il y a une première* leçon à tirer de cette crise, c'est qu'il est erroné pour une démocratie, fût-elle encore dans l'adolescence, de forcer une restructuration du marché du travail sans un minimum de consensus populaire. Le président Kim Young-sam semble ne pas avoir pris conscience que les Sud-Coréens ont changé et qu'il n'est désormais plus possible de gouverner en négligeant les intérêts et les inquiétudes de ses concitoyens.

Philippe Pons



Le responsable déconcerté
par Philippe Bertrand



L'Etat et les risques de la flexibilité

Suite de la première page

Alain Juppé reste cependant *convaincu qu'un nouvel assouplissement* de la réglementation sociale générerait des emplois, complétant ainsi une panoplie des armes anti-chômage (baisse du coût du travail, développement des emplois de service, etc.) qui n'a pas donné de grands résultats.

Le premier ministre ne cache pas qu'en suspendant ou en supprimant les règles sociales *qui s'imposent* aux entreprises à partir d'un *certain* niveau d'effectifs – les fameux « seuils sociaux » de dix et cinquante salariés –, on ferait sauter un verrou à l'embauche. Il hésite à franchir le pas, travaillant plutôt à un « contrat de projet » permettant d'adapter la durée du contrat à celle d'un projet, d'une tâche, d'un chantier ponctuel de l'entreprise. Il n'est visiblement pas prêt non plus à revenir sur la « loi Aubry » de janvier 1993, qui oblige l'employeur à tout faire pour reclasser les salariés licenciés et soumet le plan social à un contrôle accru des tribunaux.

La France est-elle, pour autant, le pays de toutes les rigidités ? En dépit de l'échec des négociations entre le patronat et les syndicats sur la flexibilité (1984) – alors encouragée par le premier ministre, Laurent Fabius, au nom de la *« modernisation » de la société française* –, les règles du marché du travail n'ont pas cessé de s'adapter aux mutations économiques : l'autorisation administrative de licenciement a été supprimée en 1986 ; les contrats à durée déterminée (CDD) sont devenus monnaie courante et 85 % des jeunes sont embauchés par cette voie ; la modulation des horaires a été favorisée, la loi quinquennale pour l'emploi de décembre 1993 ayant offert de nouvelles formules d'annualisation du temps de travail ; le temps partiel n'a cessé d'être encouragé financièrement par les gouvernements de droite et de gauche, au point de concerner aujourd'hui plus de 16 % des salariés.

Au total, note Patrick Artus, directeur des études économiques de la *Caisse des dépôts et consignations*, la flexibilité *« n'est pas très différente de celle des pays anglo-saxons »*. Il est vrai que nombre de petits patrons, perdus dans le maquis d'une législation du travail en constante évolution, ne peuvent en exploiter toutes les possibilités. *A contrario*, cette complexité croissante a fini par produire un droit à géométrie variable, rendant quasiment impossible le contrôle social des nouvelles formes d'emploi. Faut-il aller plus loin dans cette voie ? Est-elle un gage de succès dans la lutte contre le chômage ?

Une majorité de chefs d'entreprise le pensent. L'approche des économistes est différente, puisqu'ils cherchent à mesurer l'impact global de la flexibilité sur l'activité, l'évolution des rapports sociaux et le comportement du *salarié-consommateur*. C'est à *cet exercice* (et à quelques autres) que le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (CSERC) s'est livré dans son rapport annuel au premier ministre (*Le Monde* du 8 janvier). Cet aréopage de neuf économistes reconnaît qu'un assouplissement des règles sociales permet de prolonger une phase de croissance.

INSÉCURITÉ SOCIALE

Mais il peut aussi *« aggraver les phases de basse conjoncture en amplifiant le ralentissement de la demande des ménages »*, ajoutent les experts du CSERC. Durant les années 90, analysent-ils, la progression du chômage et la diffusion de la précarité dans toutes les couches sociales, conjuguées au niveau élevé des taux d'intérêt, ont entraîné *« l'attentisme de l'investissement en logement et la faiblesse de la consommation »*, le manque de *confiance* en l'avenir incitant les ménages à se montrer plus fourmis que cigales. Dans leur rapport, ils mettent le gouvernement et le patronat en garde contre un excès de flexibilité externe (licenciements, appel systématique à la sous-traitance, etc.) et les invitent à promouvoir l'adaptation interne des entreprises, renvoyant implicitement à des négociations sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

La flexibilité a aussi entraîné une atomisation du monde salarial, dissous les solidarités professionnelles et ébranlé la position déjà fragile des syndicats, introduisant dans l'ancien rapport de forces qui régissait le marché du travail une domination sans partage du patronat. *Partisans* de limiter le champ de la *loi*, générale par essence, et d'étendre celui *du contrat, par définition* plus particulier, les plus libéraux risquent de se trouver sans partenaires crédibles pour négocier ces contrats. A moins, comme le propose l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), la plus puissante fédération du CNPF, d'introduire la notion de contrat *« de gré à gré »* où chaque salarié négocierait la durée du travail qu'il souhaite. Enfin, une flexibilité qui ne serait pas négociée risque de détruire les liens *qui s'étaient* peu à peu recréés entre les Français et l'entreprise au cours des années 80 et de susciter une profonde démotivation.

Ce sentiment est déjà à l'oeuvre. Comment convaincre les salariés des bienfaits de la flexibilité alors que leurs rémunérations stagnent, que les prélèvements augmentent et *que leurs chances* de conserver un emploi se *réduisent* ? L'exemple de la Grande-Bretagne *est* instructif. Ses bons résultats *apparents* dans la lutte contre le chômage, qui ne frappe plus que 6,7 % de la population active (12,7 % en France), n'empêchent pas les Britanniques de rester moroses : le *feel good factor* (indice de satisfaction) n'enregistre aucune amélioration, principalement en raison de l'insécurité sociale qui règne outre-Manche. Voici venu *« l'âge du travailleur inquiet »*, résumait récemment *The Independent*. Voici revenu le temps du travail marchandise.

Jean-Michel Bezat

L'indépendance du parquet, condition de sa légitimité

par Jean-François Kriegk

DANS un article paru le 7 janvier dans les colonnes du *Monde*, Raoul Béteille décrit le projet de *« la séparation de la justice et de l'Etat »* comme *« le risque d'une puissante erreur »*. Il conteste le bien-fondé de l'autonomie du parquet dans la mesure où la justice, au caractère foncièrement technocratique, ne disposerait pas d'une légitimité suffisante pour devenir un véritable pouvoir.

Ce faisant, l'auteur se fait l'écho des thèses couramment développées par les courants politiques, de droite comme de gauche, qui refusent de donner à la justice une véritable indépendance, en dépit des événements qui en rendent chaque jour la nécessité plus évidente.

Une présentation dichotomique, qui oppose les magistrats, définis comme de simples technocrates, aux élus, dépositaires de l'authenticité démocratique, est-elle justifiée ? Aucun pouvoir n'est dispensé de faire la preuve de sa légitimité. Il serait paradoxal de considérer que seuls les magistrats sont invités à justifier de leur légitimité. Certaines actions judiciaires ont pu susciter des critiques, et la justice n'est pas dispensée de faire son examen de conscience et de rechercher une amélioration des garanties qu'elle peut offrir au citoyen.

Qu'en est-il de la légitimité du politique ? Seule *« l'onction »* conférée par les suffrages consacre la légitimité, selon M. Béteille. La définition du dictionnaire donne comme légitime ce qui est fondé en droit. Evoquer l'onction, c'est reconnaître dans l'élu non seulement le dépositaire d'un devoir de représentation, mais la « consécration » d'un avantage destiné à être perpétué. Cette consécration offre le mérite de conférer à son titulaire une sorte de brevet de vertu. A tel point que certains ont vu dans l'élection le moyen salvateur de remettre en cause les décisions de justice qui les frappaient.

Notre conception de l'indépendance n'est pas tournée contre l'Etat. Nous ne contestons pas la légitimité élective, mais nous constatons qu'elle ne suffit pas à mettre les élus à l'abri de certaines tentations.

La découverte récente d'un « manuel de corruption » à destination des élus du département de l'Essonne en est l'illustration. Les réactions de certains hommes politiques pourraient donner le sentiment que la loi n'est pas la même pour tous. Maurice Arreckx, qui vient d'être (provisoirement) condamné le 16 décembre 1996 par le tribunal correctionnel de Toulon à deux ans de prison, 1 million de francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité pour recel d'abus de confiance, proclame : *« Je considère que mon honneur est sauf »*, au prétexte que le délit de corruption active et passive n'a pas été retenu. Michel Charasse invoque pour refuser de répondre à la convocation d'un juge d'instruction le principe de la séparation des pouvoirs. En revanche, il n'hésite pas à demander des poursuites disciplinaires au garde des sceaux contre le conseiller Van Ruymbecke, lui reprochant d'avoir participé au lancement de l'« appel de Genève », qui a précisément pour objet d'obtenir des dispositions plus efficaces dans la lutte contre la corruption.

Les magistrats ont aussi une légitimité démocratique, comme d'autres autorités. L'élection n'est pas un canal *exclusif* pour conférer la légitimité. Qui songe par exemple à contester celle du Conseil constitutionnel, qui n'est soumis à aucune autorité hiérarchique et qui n'est pas issu de l'élection ? Les magistrats tiennent leur légitimité de la Constitution. Pour en témoigner, le chef de l'Etat est à la fois l'autorité de nomination et le garant de l'indépendance de la magistrature.

Ce dernier pose opportunément la question de l'indépendance du parquet en proposant de la rendre plus conforme aux exigences constitutionnelles. En effet, plus la magistrature est indépendante, plus elle apparaît légitime.

L'opinion en a pris conscience : nous ne sommes pas au premier rang des pays qui reconnaissent l'indépendance de la justice. L'Italie s'est dotée d'un statut du parquet à l'identique de celui des magistrats du siège, comportant les mêmes garanties, auquel la police judiciaire est directement rattachée. Magistrats du siège comme du parquet ont en effet contribué, chacun à leur niveau, à sauver cette démocratie des grands dangers dans lesquels elle se trouvait.

On doit admettre, en France, comme le souligne M. Béteille, que la magistrature n'est qu'*« une autorité »* et que le choix de cette terminologie dans la Constitution n'est pas un hasard de vocabulaire. Il n'y aurait pas de discussion si chacun était à sa place. Quelle que soit la terminologie, l'essentiel est que la justice dispose de pouvoirs lui permettant d'accomplir sa mission : rendre la loi égale pour tous.

L'indépendance de la justice est un trait commun à tous les régimes constitutionnels. Posée en tant que principe par la Cour européenne des droits de l'homme, elle vise à préserver non seulement l'impartialité du juge, mais plus généralement la garantie *juridictionnelle* des droits, à laquelle le parquet est partie prenante.

L'indépendance de la justice est un tout, elle ne divise pas entre juges et procureurs. Elle doit être envisagée de manière globale

Le président de la République admet lui-même aujourd'hui que des soupçons existent d'une intervention dans les *« affaires »* au point, précise-t-il, qu'*« il faut se poser la question de savoir s'il est normal que le parquet dépende de la chancellerie »*. L'indépendance du parquet est-elle légitime ? D'un point de vue institutionnel, le juge comme le procureur sont limités par leur devoir d'appliquer la loi. Il n'y a donc pas de risque de « gouvernement des juges », car ce pouvoir judiciaire redouté, s'il existe, est nécessairement limité dans son objet.

L'indépendance de la justice est *un tout, elle ne se divise pas entre* juges et procureurs. Elle doit être envisagée de manière globale. Elle *comporte dès lors des mécanismes* propres de régulation (Conseil supérieur de la magistrature, commission d'avancement, règles disciplinaires), de séparation (règles procédurales) et de contestation (voies de recours).

Non seulement les dangers d'une indépendance du parquet apparaissent largement exagérés, mais la subordination hiérarchique du parquet affaiblit sa légitimité. Dans un pays où le pouvoir est généralement concentré entre les mains d'une majorité politique, la démocratie doit trouver avantage à l'existence d'un contrepoids judiciaire.

Seule une perspective ambitieuse visant à couper le « cordon ombilical » avec le pouvoir exécutif permettrait d'envisager une réorganisation sérieuse de la procédure pénale et de séparer les fonctions d'enquête et d'instruction et les fonctions proprement juridictionnelles.

Partant de ce constat, plusieurs voies sont ouvertes. Une orientation *minimaliste peut être dégagée*, situant le parquet dans la continuité de notre tradition : le ministère public *demeurerait en position* d'interface entre le judiciaire et l'exécutif, ce dernier conservant le soin de mettre en œuvre la politique pénale dans le respect des orientations définies par le Parlement. *Les magistrats du parquet* bénéficieraient de meilleures garanties sur le plan fonctionnel, résultant notamment d'une modification de l'article 36 du code de procédure pénale consacrant l'interdiction des ordres de classement et l'interdiction de donner des instructions dans la conduite des affaires individuelles. Ils recevraient des garanties statutaires équivalentes à celles des magistrats du siège pour ne plus dépendre du pouvoir exécutif sur le plan de la carrière, gérée à tous les niveaux par un CSM réunifié bénéficiant *des mêmes pouvoirs que pour le* siège.

Une solution plus audacieuse, suggérée par le chef de l'Etat, verrait le parquet sous l'autorité d'un procureur général auquel seraient dévolues les attributions actuelles du garde des sceaux en matière d'action publique. Dans ce cas de figure aussi les nouvelles dispositions que je viens de mentionner trouveraient place et seraient complétées par un élargissement de la composition du CSM à des personnalités désignées par le Parlement.

Il faut souhaiter qu'un vrai débat s'instaure. L'avenir de la justice, c'est aussi l'avenir de la démocratie. *Ainsi que l'exprimait Montesquieu : « Lorsque la force de la vertu cesse, la République est une dépouille, et sa force n'est plus que le pouvoir de quelques citoyens et la licence de tous. »*

Jean-François Kriegk *est conseiller à la cour d'appel de Toulouse, vice-président de l'Union syndicale des magistrats*

La réforme de la justice du quotidien en question

par Sebastian Roché

AU contraire des sociétés traditionnelles, les sociétés modernes vivent sur le mode d'un incessant changement, et les élites se doivent de le mettre en scène. Le chef de l'Etat a annoncé un nouveau grand chantier, celui de la justice. Deux aspects se dégagent, l'un lié aux affaires et aux interventions des hommes politiques dans le déroulement de la justice, l'autre à la justice du quotidien : elle serait lente, coûteuse, opaque, trop orientée vers le volet pénal. C'est de ce second aspect que nous voulons parler. Peut-on le réformer ? Sûrement. En profondeur, cela reste à voir. Et avec quels effets ?

C'est que la crise que traverse actuellement la justice du quotidien provient de son succès même. Depuis deux siècles, progressivement, un *système pénal* combinant justice et police s'est mis en place. L'Etat, au nom de sa loi, s'est *substitué à presque tous* les modes sociétaires de règlement des conflits. Pendant une certaine période, comprise entre 1750 et 1950 environ, son affermissement s'est accompagné d'une diminution de la violence dans la société. L'Etat a concentré sur son appareil judiciaire de plus en plus de demandes de régulations, *de règlements de* litiges.

Ne faudrait-il pas imaginer d'introduire une concurrence entre organismes chargés de rendre la justice, sur la base de critères qui restent à inventer mais qui permettraient peut-être, grâce à un « marché de la justice », de voir pris en considération les souhaits d'un public trop souvent captif ?

Au XVIIIe siècle, ce sont les problèmes d'honneur qui envahissent les tribunaux. Depuis le milieu du XIXe siècle, au fur et à mesure *que les atteintes aux* personnes se font plus rares, ce sont les vols qui occupent les juridictions. *Dans* la période contemporaine, la situation est nouvelle. En effet, depuis 1950, une délinquance de masse touche les biens et s'accompagne d'une remontée des violences interpersonnelles en tout genre, homicides y compris.

Ce contentieux submerge la police et, par voie de conséquence, la justice. On est obligé de recourir au classement sans suite de manière massive : parce *que les auteurs des actes dénon*cés par les victimes sont inconnus, parce que certains de ces *actes ne sont pas graves* (aux yeux des professionnels), parce que le procureur estime qu'ils ont peu *de chance de trouver une is*sue judiciaire au sens d'une condamnation.

Mais la particularité actuelle est que la justice s'est affirmée avec l'Etat comme le rempart des citoyens ordinaires *contre les dé*sagréments de la vie. Or elle est de plus en plus impuissante. Il ne *faudrait pas confondre extension* et efficacité d'un système. Plus elle s'impose, plus elle est amenée à *ne pas traiter les demandes* qu'elle fait surgir vers elle.

Les historiens du pénal ont ainsi *montré comment le taux de* classement sans suite a suivi une inflation historique de longue *période. Entre 1831 et 1950*, le taux de classement sans suite passe de 32 % en 1851-1855 à 70 % *en 1952 et à 89 % en 1983*. Il continue de progresser aujourd'hui. Il faut bien comprendre que la saturation du *système judiciaire* s'alimente de sa réussite, et non de ses dysfonctionnements.

Aujourd'hui, pour régler ses problèmes à caractère pénal, l'individu ne peut rien faire d'autre que porter sa plainte devant la police et le procureur, tout en sachant fort bien toutes les limites de cette démarche. Nous sommes face à un système monopolistique et impuissant. Nous ne pouvons rien faire d'autre que de l'alimenter, et il sait que nous sommes captifs : il est impossible d'aller se faire rendre justice ailleurs. Le marché laisse le consommateur fuir un produit et se diriger vers une autre firme, et de ce fait contraint l'offre à s'ajuster à la demande. Dans le système public, rien de tel ne fonctionne. Il faut s'en remettre à la bonne volonté des notables et des professionnels.

Il y a là un cercle vicieux : plus les régulations d'Etat se renforcent, plus elles rendent désuets (voire illégaux) les autres modes de régulation. Plus, alors, les demandes se polarisent sur la police, mais également la justice, les élus locaux, le gouvernement en général.

La tendance à la criminalisation se renforce. La réforme du code de procédure pénal a ainsi incri*miné des actes comme* les tags, traduction de cette extension (à l'infini ?) du système pénal : on ne pense *plus autrement que* par le judiciaire. C'est vrai des problèmes de montées d'escalier comme des conflits *du travail*, pour ne citer que ces exemples.

On est en droit de se demander si les meilleures intentions du monde, qui pourraient conduire à améliorer la vitesse, la transparence, etc., de la justice, ne vont pas aussi favoriser un appel vers plus d'intervention de la justice dans la vie quotidienne. Accepte*rons-nous collectivement de fi*nancer une telle évolution ? N'allons-nous pas voir s'ouvrir sous *nos pas un gouffre : celui* d'une société si bien et tellement codifiée par le droit que les rapports sociaux *en sortiraient atrophiés* ? Mais l'imagination n'est pas au pouvoir : cette évolution semble avoir, dans nos sociétés démocratiques et policées, un caractère d'évidence et d'inéluctabilité, pour les prochaines années tout au moins.

La justice devrait, à en croire le président, faire moins de place au règlement pénal et privilégier la médiation et la conciliation. Ces pratiques existent dans différents *domaines, et notamment* celui des contentieux entre firmes. Mais, en ce qui concerne le quotidien, les *choses sont très ambi*guës. D'abord parce que la figure du pénal est aussi celle de la sanc*tion. Or les particuliers* recherchent l'idée de normes, en tous les cas réclament de l'action *publique qu'elle les affiche*, même si l'opinion fait de moins en moins confiance à la police.

Plus le système judiciaire affirme un rôle qu'il ne peut tenir, plus il engendre de frustrations *(qui peuvent même se traduire* par des conflits qui vont, en fin de compte, l'alimenter) et de récri*minations. Qui peut déplorer* que le pouvoir pense à réformer la justice, et s'intéresse à celle du *quotidien ? Mais qui peut encore* croire à l'image du service public tourné vers l'usager ? Comment *savoir ce que les citoyens* attendent, et comment s'assurer de la diligence des professionnels ? *Ne faudrait-il pas imaginer d'in*troduire une concurrence entre organismes chargés de rendre la *justice*, sur la base de *critères qui* restent à inventer, mais qui permettraient peut-être, grâce à un « marché de la *justice* » *par des* organisations diverses, de voir pris en considération les souhaits d'un public trop souvent *captif* ?

Sebastian Roché *est politologue, chercheur au CNRS (Cerat, Grenoble)*

Les banques contre l'économie ?

par Alain Penchinat

En cette fin des années 90, notre économie est traversée par deux tendances lourdes, *irrésistibles et* apparemment irréversibles, qui, si l'on n'en corrige pas rapidement l'un des effets, auront comme conséquence notre appauvrissement.

La première de ces tendances est l'efficacité relative grandissante en termes *généraux*, mais surtout en termes d'emploi, des PME-PMI. Tout le monde s'accorde *à dire qu'elles font le dyna*misme économique du pays. On compte sur elles pour innover, se *développer, embaucher, exporter* et même aménager notre territoire. Elles font l'objet de l'atten*tion de tous les médias, de tous les* hommes politiques jusqu'au sommet de l'Etat.

Si notre avenir économique dépend pour une grande part des PME-PMI, c'est bien parce que, à l'exception *de certaines branches* (communication, transports, haute technologie, grande distribution, finances), *les restructura*tions-regroupements des grands groupes ne répondent plus aux *objectifs globaux* d'une meilleure économie pour plus de gens.

La seconde de ces tendances est, pour *reprendre* les propres termes de l'Association française des banques, le *« darwinisme bancaire »*, qui éloigne mécaniquement et progressivement les centres de décision bancaires du terrain, de l'espace où se développent les PME-PMI. Ce *« darwinisme bancaire »* est la conséquence de la nécessaire restructuration capitalistique de ce secteur qui en a besoin. Mais, par ses effets *sur les circuits de fi*nancement, il fait mal au secteur des PME-PMI.

Il faut donc accompagner ce mouvement de regroupement capitalistique de nos banques par une évolution inverse de leur management, qui doit décentraliser et contrôler plutôt que concentrer.

Le « darwinisme bancaire » éloigne les centres de décision du terrain où se développent les PME-PMI

La liste des regroupements bancaires est longue. Ils ont même tendance à s'accélérer. Les disparitions pures et simples de banques de terrain se multiplient.

L'attrition du réseau bancaire est une difficulté pour les PME-*PMI situées entre 30 millions et* 500 millions de chiffre d'affaires qui n'ont plus de banquier en face ni à *côté d'elles. En dessous de* 30 millions de chiffre d'affaires, les responsables locaux des banques *sont des interlocuteurs* compétents et des décideurs. Au-dessus de 500 millions de chiffre *d'affaires, les directions générales* des banques sont accessibles, voire attentionnées.

Entre les deux, le « désert ban*caire » pour ces quelque 50 000* entreprises, avec leurs 3,5 millions d'employés, qui pèsent 25 % du PIB. Ce phénomène a été *mis* en évidence récemment par la création paradoxale de la Banque des petites et moyennes entreprises et par le refus provisoire de voir se disloquer le réseau régional CIC.

Ces *PME-PMI* ont besoin d'un environnement bancaire à leur mesure. Pour leurs besoins propres d'aujourd'hui, mais aussi pour préparer l'avenir. On est frappé par exemple de voir que le débat sur les fonds de pension porte exclusivement sur l'aspect revenu des épargnants sans jamais aborder l'aspect emploi de ces fonds. Lesquels ne devraient pas seulement alimenter un circuit fermé de titres cotés, mais aussi s'investir sur le terrain. Comment y arriver sans relais bancaire effi*cace autour de ces entreprises* ? La puissance de l'économie allemande ne reposait-elle pas jusqu'à *une époque toute récente* sur un tissu très dense de PME-PMI organisé autour de 3 600 banques ?

Il faut donc clairement œuvrer à une réforme du management de nos banques, sans nier leur impératif besoin de se restructurer financièrement. Car on ne peut pas se résoudre à laisser le sort de ces PME-PMI, sur lesquelles beaucoup repose, entre les mains de quelques établissements : Crédit agricole, Crédit mutuel, Caisses d'épargne.

Alain Penchinat *est associé-gérant d'une société de promotion immobilière*

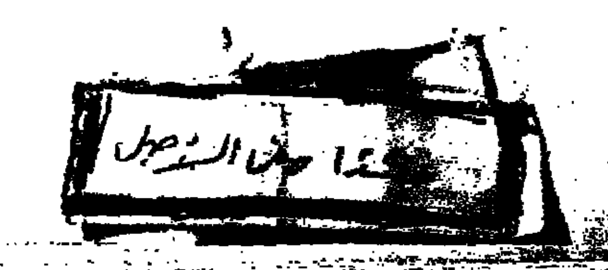
AU COURRIER DU « MONDE »

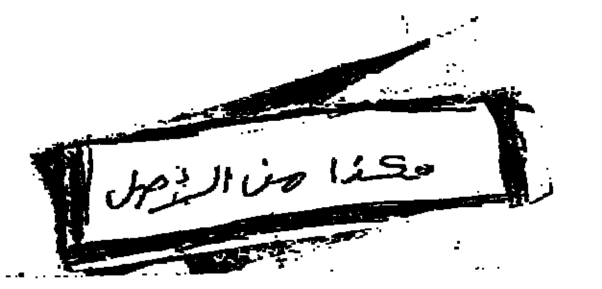
CLOVIS OU FRANCFORT

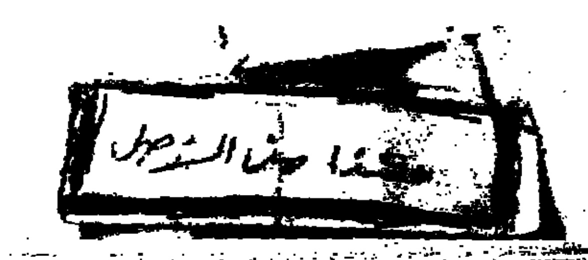
Un nouvel euro est appelé à régner. Euro ? Quel drôle de nom ! Pourquoi pas *« clovis »* ou « francfort » ? Un clovis, cela irait bien pour une monnaie sonnante *et trébuchante. On se voit déjà* chez la crémière : *« Un litre de lait, madame – Un clovis, monsieur. »* Après tout, Clovis, c'est l'autre nom de Louis, qui a tant donné à la monnaie de France. *C'est même l'avant-Louis*, un Louis germain, cousin germain de ce louis jadis tant aimé et tant échangé. Pourquoi pas « clovis » ? Qu'en diraient les Germains ? Clovis, un beau symbole historique pour une réconciliation monétaire franco-allemande.

Mais si « clovis » ne passe pas, fait trop démodé, je propose « francfort ». Francfort, c'est le *siège de la future banque centrale* européenne, c'est la future capitale monétaire de l'Europe, le futur *confluent des capitaux* européens, peut-être même mondiaux. Francfort (prononcer « frankfurt » *à l'est du Rhin*), un beau nom pour une monnaie. Et qui pourra nous reprocher de vouloir un Franc Fort ?

Philippe Cayla,
Paris




هكذا من



MONNAIES Le dollar a nettement franchi, mercredi matin 22 janvier, la barre des 5,50 francs et s'est inscrit à son plus haut niveau depuis trente et un mois. Depuis mi-novembre, le billet vert s'est apprécié de 9 % face à la devise française.

● CE REBOND, s'il se confirme au cours des prochains mois, aura des effets très positifs sur la croissance de l'économie française. Selon les simulations des experts, il pourrait se traduire par un gain de croissance d'environ 0,5 % en France en 1997.

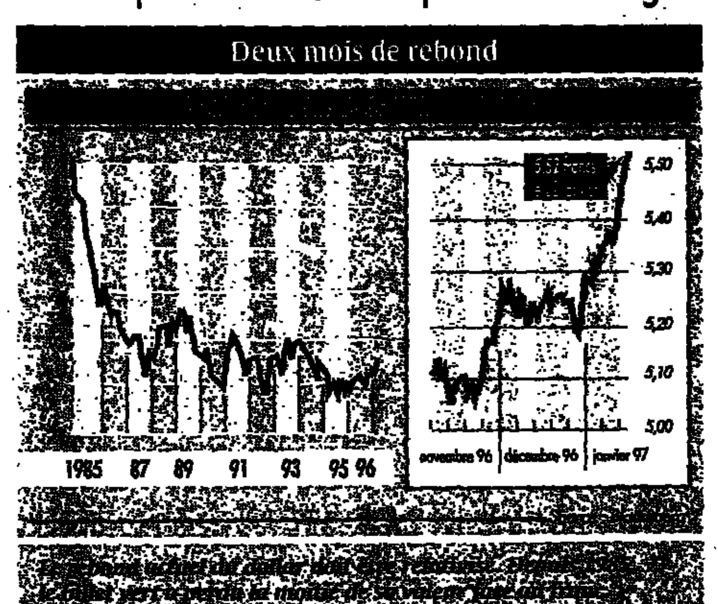
● LA COMPÉTITIVITÉ des produits français sur le marché mondial s'en trouvera améliorée. La hausse du dollar aura un effet stimulant sur les exportations et favorisera les investissements des entreprises.

● LA PROGRESSION du billet vert est d'autant plus bénéfique qu'elle entraîne une progression des devises européennes réputées faibles, comme la livre sterling et la lire.

La hausse du dollar confortera la reprise de l'économie française

Le billet vert a nettement franchi, mercredi matin 22 janvier, la barre des 5,50 francs. Ce rebond (+ 9 % depuis la mi-novembre) stimulera les exportations des entreprises de l'Hexagone et permet d'espérer une reprise de leurs investissements

VALÉRY GISCARD D'ESTAING peut être satisfait. Mi-novembre, il avait dénoncé, avec fracas, dans *L'Express*, la sous-évaluation du dollar, estimant qu'elle était *« la cause principale des difficultés de l'économie française »*. *« En pesant le pour et le contre*, poursuivait l'ancien chef de l'Etat, *l'objectif souhaitable serait de revenir à la relation de change du début des années 90, où le dollar valait 5,50 francs »*. Il a fallu moins de deux mois pour que ses vœux soient exaucés. Le billet vert a franchi nettement, mercredi matin 22 janvier, la barre des 5,50 francs, soit un gain de 45 centimes (9 %) en huit semaines.



Cette remontée brutale et inespérée du billet vert – si elle devait se confirmer au cours des prochains mois et si elle n'annonce pas, comme certains experts le craignent, une rechute brutale du dollar vers ses plus bas niveaux historiques – constitue-t-elle la grande chance de l'économie française pour 1997 ? Va-t-elle permettre à la croissance du produit intérieur brut (PIB) de la France de dépasser l'objectif de 2,3 % que s'est fixé le gouvernement sur la base d'un dollar à 5,07 francs ?

Les conséquences de la hausse du dollar sont multiples et complexes, expliquent les économistes. La première a trait aux exportations. La progression de la monnaie américaine a pour effet d'améliorer mécaniquement la compétitivité de l'économie française. Dans la guerre sans merci que se livrent les grandes entreprises internationales pour vendre leurs produits, une dépréciation de 10 % du cours du franc constitue une aubaine pour les firmes de l'Hexagone. Elle les aide à conquérir des parts de marché face à leurs concurrents américains ou à augmenter leurs marges et leurs profits.

Les dirigeants d'Aerospatiale estiment ainsi qu'une hausse de 10 centimes du dollar entraîne une progression de leur résultat d'environ 250 millions de francs. La hausse du dollar est considérée *« comme une très bonne nouvelle »* chez L'Oréal. *« Vingt centimes de hausse du dollar, c'est 30 millions de francs de résultat net en plus, mais le problème c'est de savoir combien de temps cela va durer »*, indique-t-on chez Rémy Cointreau, qui réalise près de 40 % de sa facturation en dollars.

DES EFFETS VARIABLES

Dans le groupe Pechiney, qui réalise 50 % de son chiffre d'affaires (68,6 milliards de francs) en dollars et où une progression de 10 centimes du billet vert augmente de 70 millions de francs le résultat net consolidé, on se réjouit d'autant plus du mouvement de hausse de la monnaie américaine que l'hypothèse retenue pour 1997 était celle d'un dollar à 5 francs.

Globalement favorable à l'industrie française, le rebond du billet vert présente des effets variables selon les secteurs. En juin 1996, l'Afede (Association française des économistes d'entreprises) avait réalisé une simulation sur les effets d'un dollar à un cours moyen de 5,10 francs ou de 5,40 francs en 1997. Il en ressortait que la croissance de la production industrielle était supérieure de 1,7 point dans la seconde hypothèse. L'écart le plus important (2,5 points) était observé dans le secteur des biens d'équipement, devant celui des biens intermédiaires (2 points) et des biens de consommation (1 point). La demande mondiale adressée à la France – par exemple par l'Allemagne, dont l'économie bénéficiera elle aussi du rebond du dollar – augmentera en même temps que les cours de la monnaie américaine.

Mais le surplus de croissance économique résultant de la progression des exportations ne doit pas être surestimé. En premier lieu parce que, avec seulement 22,7 %, la part des exportations dans le PIB français est relativement faible et très inférieure à celle observée aux Pays-Bas (52,1 %) ou en Belgique (70,1 %).

UN IMPACT AMOINDRI

En second lieu, la naissance du grand marché unique a eu pour conséquences de développer les échanges commerciaux à l'intérieur de l'Union européenne. Aujourd'hui, 63 % des exportations françaises s'effectuent à destination d'autres pays de l'Union européenne – dont 18 % vers l'Allemagne, 9,6 % vers l'Italie et 9,3 % vers le Royaume-Uni – contre 7 % seulement vers les Etats-Unis.

Même si ces chiffres doivent être nuancés (les entreprises françaises sont aussi en concurrence avec les firmes américaines sur les marchés européens, et plusieurs pays d'Asie du Sud-Est et d'Amérique du Sud ont indexé le cours de leur monnaie sur celui du dollar), ils démontrent que les mouvements du dollar n'ont plus aujourd'hui le même impact que dans le passé, lorsque les échanges commerciaux avec les Etats-Unis étaient plus importants.

Patrick Artus, directeur des études à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), estime d'ailleurs qu'en raison de la structure du commerce extérieur français le retour à une parité correcte des monnaies faibles de l'Europe revêt plus d'importance pour l'économie française que la remontée du dollar.

La hausse actuelle du dollar a une autre retombée positive : elle s'accompagne d'une disparition des anomalies observées sur le marché des devises européennes. La progression du billet vert, qui se traduit par un affaiblissement parallèle du deutschemark, entraîne une remontée des devises faibles de l'Europe (livre sterling, lire italienne et devises scandinaves) face aux monnaies de la zone mark, dont le franc fait partie. La lire, qui était tombée à son plus bas niveau historique en avril 1995 – en même temps que le dollar – a regagné depuis cette date 25 % de sa valeur face au franc.

En dehors de ses effets stimulants sur les exportations, la hausse du billet vert présentera d'autres conséquences économiques bénéfiques. En offrant un ballon d'oxygène aux entreprises et en leur permettant de reconstituer leurs marges, elle permet d'envisager un adoucissement de la rigueur salariale imposée par la politique du franc fort et la nécessité de maintenir à niveau la compétitivité de l'économie française. La hausse du dollar pourrait être *« l'amie de la feuille de paie des salariés français »* et contribuer à la relance de la consommation intérieure.

DIFFICILE A MESURER

La progression de la monnaie américaine est également favorable aux investissements des entreprises, dont la faiblesse explique, pour partie, le déficit de croissance dont la France souffre depuis plusieurs années. Dans une étude qu'ils viennent de publier, les économistes de la CDC notent qu'en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne, en Suède ou aux Etats-Unis, la reprise des investissements a d'abord résulté de la forte amélioration de la compétitivité externe, liée pour l'essentiel à la *dépréciation du taux de change*. Avec la baisse du franc face au dollar, un phénomène comparable peut maintenant être espéré en France.

En raison de ses conséquences variées et des effets en chaîne qu'elle provoque, il est difficile de mesurer avec précision l'impact de l'envolée du billet vert sur la croissance de l'économie française. Certains experts tiennent à le relativiser : Pierre-Alain Muet, directeur du département d'économétrie à l'OFCE, juge que la répercussion positive des taux d'intérêt bas sera bien *supérieure* à celle de la remontée du billet vert. M. Artus estime, *de son côté*, qu'une hausse du dollar de 5 francs à 5,40 francs n'offrirait, directement, au PIB français qu'un surplus limité de 0,1 %.

Selon les simulations réalisées avec les modèles français Mimosa et international Nigem, une progression du dollar de 10 % face à toutes les autres monnaies du monde représenterait un gain de croissance compris entre 0,4 % et 0,5 % pour la France. Si les prévisions chiffrées varient, tous les économistes s'accordent sur un point : la remontée du billet vert permettra de conforter la reprise qui se dessine depuis l'été 1996. Tous soulignent aussi que le mouvement de dépréciation de la devise française face au dollar ne pourra qu'avoir un impact psychologique bénéfique dans un pays où les milieux industriels et une partie de la classe politique sont traumatisés depuis des années par la politique du franc fort. Politique responsable, selon eux, de tous les maux de l'économie française.

Pierre-Antoine Delhommais

Les « valeurs dollar » s'envolent

La remontée du billet vert observée depuis mi-novembre s'est accompagnée d'une vive progression de la Bourse de Paris. Au cours de cette période, l'indice CAC 40 a gagné 14 %. Mais les « valeurs dollar » de la cote, dont les résultats dépendent étroitement du niveau de la monnaie américaine, ont obtenu des performances meilleures encore. Parmi celles-ci se trouvent des sociétés productrices de matières premières, telles Elf Aquitaine, qui a gagné 25 %. Les firmes dont les concurrentes directes sur le marché mondial sont américaines ont, elles aussi, été dopées. C'est le cas de Dassault Aviation, qui a vu son cours progresser de 30 %, ou d'Essilor, en hausse de 30 % également. Enfin, les entreprises qui réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires à l'exportation ont bénéficié à plein de la progression de la monnaie américaine. Le titre Hermès a ainsi gagné 23 % au cours des huit dernières semaines.

La facture énergétique va s'en trouver accrue

LES EXPERTS CONTESTENT avec force l'idée avancée par M. Giscard d'Estaing selon laquelle un dollar à 5,50 francs constitue pour l'économie française un remède miracle. La hausse du dollar, qui fait aujourd'hui la joie des industriels français et propulse la Bourse de Paris vers de nouveaux sommets, ne présente pas que des avantages. Comme le note un économiste d'un institut de conjoncture, *« la dernière fois qu'on nous a demandé de faire tourner nos modèles économétriques sur l'impact de la parité du dollar, c'était il y a dix ans, pour tenter de démontrer qu'un billet vert à dix francs était catastrophique pour l'économie française »*.

L'envolée de la monnaie américaine a pour incidence de renchérir le prix des matières premières – pour l'essentiel libellées en dollars – et d'augmenter la facture énergétique de la France (100 milliards de francs par an). La hausse de 10 % du billet vert observée depuis mi-novembre représente des dépenses supplémentaires de l'ordre de 10 milliards de francs. Les gains de compétitivité et la reconstitution des marges des sociétés liés à une dépréciation du franc sont en partie compensés par une hausse des coûts de fabrication, sans compter d'éventuelles conséquences inflationnistes déstabilisatrices et négatives sur le pouvoir d'achat des ménages.

Autre impact négatif possible : la progression du billet vert est de nature à ralentir le mouvement de détente monétaire en Europe. La Bundesbank, qui craint plus que tout les risques d'inflation importée, et *qui avait justifié*, au cours de l'année 1995, les baisses *de ses taux directeurs par la surévaluation* du deutschemark, a *aujourd'hui moins* de raisons d'agir. Ce que l'économie française gagnera du côté des taux de change, elle risque de le perdre en souplesse monétaire supplémentaire.

Enfin, certains experts soulignent qu'une hausse trop vive du dollar pourrait peser sur la croissance de l'activité aux Etats-Unis et, par contrecoup, affecter la santé de Wall Street et de l'ensemble du système financier mondial. Selon les simulations des experts, une appréciation de 10 % du billet vert coûte 0,5 % de croissance à l'économie américaine.

P.-A. D.

Alan Greenspan a rassuré les marchés

LES OPÉRATEURS des marchés financiers ont bien accueilli, mardi 21 janvier, le discours très attendu du président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Alan Greeenspan, devant la commission budgétaire du Sénat.

Wall Street a établi un nouveau record, le dixième depuis le début de l'année. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la séance en hausse de 0,58 %, à 6 883,90 points. Le marché obligataire américain a, lui aussi, progressé : le rendement de l'emprunt d'Etat de référence, d'une durée de trente ans, s'est replié – les taux baissent quand le cours des titres monte –, revenant de 6,83 % à 6,79 %. Enfin, dopé par la hausse des actifs financiers américains, qui s'est accompagnée d'un afflux de capitaux étrangers aux Etats-Unis, le dollar a repris son ascension. Il cotait, mercredi matin 22 janvier, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes, 1,6370 deutschemark et 5,52 francs, ses cours les plus élevés depuis trente et un mois face à ces deux devises. Face à la monnaie japonaise, le billet vert s'inscrivait à 118,50 yens, son niveau le plus haut depuis près de quatre ans.

Le président de la banque centrale des Etats-Unis a dressé un tableau rassurant de l'économie américaine. *« L'économie reste extrêmement vigoureuse, avec peu de signes de déséquilibres ou de tensions inflationnistes, qui, par le passé, ont entaché les cycles d'expansion »*, a expliqué M. Greenspan. Selon lui, la hausse du produit intérieur brut américain a été proche de 3 % en 1996, ce qui représente la cinquième année de croissance soutenue.

MISE EN GARDE

S'il s'est félicité du faible niveau de l'inflation et s'il a souligné que l'indice officiel surestime le rythme réel, il a toutefois mis en garde contre les risques de dérapage des prix liés à la hausse des coûts salariaux. *« L'important*, a expliqué M. Greenspan, *pour ce qui touche la politique monétaire, c'est de savoir si l'évolution du marché du travail permettra la poursuite d'une évolution satisfaisante au niveau des prix. »* Il a ajouté que la progression des prix a, jusqu'ici, été contenue par un sentiment d'insécurité du marché de l'emploi, mais que celui-ci pourrait disparaître.

Les analystes, qui s'attendaient cependant à des propos plus pessimistes sur l'inflation de la part du président de la Fed, ont été rassurés. Ils en ont conclu qu'un resserrement de la politique monétaire américaine – le conseil de la Fed se réunit les 4 et 5 février – n'est pas à l'ordre du jour.

Les commentaires de M. Greenspan sur la hausse ininterrompue de Wall Street étaient également très attendus. Le président de la banque centrale a d'abord tenu à préciser que l'expression *« d'exubérance irrationnelle »* des marchés boursiers qu'il avait employée au début du mois de décembre et qui avait provoqué une onde de choc sur les places financières internationales n'était pas *« un mot en l'air »*. *« Nous avions longuement réfléchi au fait qu'un commentaire de ce type pouvait présenter des effets immédiats. »* Il a toutefois ajouté qu'il regrettait que ses propos n'aient pas été pris dans leur contexte et s'est contenté d'observer que les records successifs observés à Wall Street sont à *« couper le souffle »*.

P.-A. D.

Tentatives de négociations au Crédit foncier

LES SALARIÉS du Crédit foncier de France (CFF) poursuivaient, mercredi 22 janvier, pour la sixième journée consécutive, l'occupation du siège de l'établissement et séquestraient toujours le gouverneur, Jérôme Meyssonnier, et sept membres du comité exécutif. La première rencontre, mardi matin, entre l'intersyndicale et le conciliateur désigné par le premier ministre Alain Juppé, Phillipe Rouvillois, n'avait pas éclairci la situation. M. Rouvillois avait posé comme préalable à l'ouverture de négociations la libération de M. Meyssonnier. De leur côté, les syndicats avaient exigé la publication des documents sur la situation du CFF et un engagement des pouvoirs publics à renoncer à son démantèlement.

M. Rouvillois a transmis mardi soir aux représentants du personnel de nouvelles propositions qui apporteraient des éléments de réponse aux deux exigences posées par les syndicats sur la transparence des documents et le gel du plan Arthuis. L'intersyndicale, qui a étudié le document mardi dans la soirée et élaboré une contre-proposition, devait informer les salariés de ses conclusions lors d'une assemblée générale prévue mercredi dans la matinée. La rédaction de cette contre-proposition a donné lieu à de vifs débats entre les syndicats, qui ont, par ailleurs, été reçus à sa demande, dans la nuit de mardi à mercredi, par M. Meyssonnier. Le gouverneur a tenté de les convaincre de la nécessité de débloquer la situation.

FO CRITIQUE

Les salariés du CFF ont obtenu mardi le renfort de Marc Blondel, le secrétaire général de FO, qui est passé au siège de l'établissement. M. Blondel a attaqué le conciliateur, qui *« prend son travail à l'envers »*. *« Sa mission, c'est de concilier les parties, ce n'est pas de soumettre l'une des parties »*, a-t-il déclaré. Par ailleurs, une dizaine de députés de la majorité composant le comité de suivi du dossier du Crédit foncier ont demandé, toujours mardi, la suspension du *« plan de démantèlement »*. Huit députés UDF et RPR réclament au gouvernement des informations *« claires et impartiales »* sur la viabilité du plan, la réalité de la situation financière de l'établissement et les conditions de la rentabilité des prêts concurrentiels.

Par ricochet, le conflit au Crédit foncier a provoqué des tensions entre la direction des Caisses d'épargne et certains syndicats. Le Syndicat unifié du personnel des Caisses d'épargne a proposé, mardi, la mise en place d'*« un pôle commun Caisses d'épargne-Crédit foncier »* (*Le Monde* du 22 janvier). Dans un communiqué publié mardi après-midi, le Centre national des Caisses d'épargne (Cencep) a rappelé avoir constaté le 23 mai *« l'absence de réelles synergies susceptibles de rendre viable une coopération entre le Crédit foncier et le groupe des Caisses d'épargne »*. Il a tenu *« à souligner que n'est apparu aucun élément nouveau qui soit de nature à faire revenir le groupe sur cette position »*.

Dans un entretien paru dans *La Tribune* du 22 janvier, le commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert, a rappelé que Bruxelles a ouvert une enquête sur le Crédit foncier et attend du gouvernement français *« un plan en bonne et due forme qui [...] avait été promis pour la fin du mois »*.

Eric Leser



Daimler-Benz adopte une organisation à l'américaine pour mieux satisfaire ses actionnaires

Mercedes-Benz est absorbée par sa maison mère

En simplifiant son organigramme, le premier groupe industriel européen espère réduire ses coûts. Le nombre de ses cadres de direction pourrait être réduit d'un tiers. Principale activité du groupe, Mercedes-Benz perd son statut de filiale, contrairement à Debis et DASA, dont l'avenir au sein de Daimler-Benz n'a pas encore été fixé. Après des pertes record en 1995, le groupe a été bénéficiaire en 1996.

DAIMLER-BENZ, le premier groupe industriel européen, est en pleine restructuration. Son conseil de surveillance devait adopter, jeudi 23 janvier une nouvelle organisation : la holding Daimler-Benz va absorber sa filiale automobile Mercedes-Benz, société à directoire et à conseil de surveillance, avec effet rétroactif au 1er janvier 1997.

Jürgen Schrempp, le président du directoire de Daimler, s'est inspiré du modèle de l'américain General Electric pour redéfinir les contours de son groupe. Son nouveau credo est celui du patron de General Electric, Jack Welch, dit *« Neutron Jack »* : devenir le champion des intérêts de ses actionnaires, dont la confiance dans le groupe a été fortement ébranlée ces derniers temps. En 1995, pour la première fois depuis quarante-cinq ans, ils n'ont pas touché de dividendes. Daimler-Benz avait enregistré des pertes record de 5,7 milliards de marks (19,7 milliards de francs).

Cette réorganisation, selon M. Schrempp, se justifie ainsi : *automobiles et camions représentent plus de 70 % du chiffre d'affaires du groupe et plus de 90 % de ses bénéfices.* En contrepartie, la marque automobile verra sa position au sein du directoire de Daimler renforcée. Alors que seul son président y siégeait, il y aura maintenant trois membres issus de ses rangs : Kurt Lauk, responsable des véhicules utilitaires, Juergen Hubbert (automobile) et Dieter Zetsche (ventes).

Selon M. Schrempp, l'absorption de Mercedes doit permettre d'éliminer les doublons, de raccourcir les processus de décision et de faire des économies considérables. Selon *Der Spiegel* du 4 novembre, M. Schrempp estime que le groupe a un tiers de cadres dirigeants en trop, soit 500 personnes environ. Une analyse interne montre que la direction représente 0,65 % de son personnel, contre 0,35 % en moyenne dans l'industrie mondiale.

Helmut Werner, le président du directoire de Mercedes-Benz, a donné sa démission le 16 janvier (*Le Monde* du 18 janvier). Rival de M. Schrempp dans la course à la succession d'Edzard Reuter en 1995, il refusait de perdre son indépendance et de voir le constructeur redevenir, comme c'était le cas avant 1989, la simple marque automobile de Daimler-Benz. Il s'inquiétait de voir M. Schrempp cumuler tous les pouvoirs.

Selon le groupe, l'absorption de Mercedes ne remet pas en cause la stratégie de redressement menée par M. Werner depuis mai 1993, date de son entrée en fonctions. Cette année-là, la marque à l'étoile affichait des pertes record de 1,2 milliard de marks. Ventes en chute libre, productivité insuffisante, mark fort, modèles vieillissants, de plus en plus gros et de plus en plus chers. Comble de l'absurdité, à sa sortie, la classe S était si lourde qu'elle ne pouvait pas contenir quatre personnes et leurs bagages sans dépasser le poids réglementaire.

M. Werner va révolutionner Mercedes, pour que le constructeur ne *« devienne pas Rolls Royce »*. Pour survivre, décide-t-il, la marque à l'étoile doit offrir un haut de gamme sur tous les segments, de la petite voiture au monospace. Objectif : vendre 1 million de voitures en 2000, contre moins de 500 000 lors de son arrivée. Les nouveaux modèles se multiplient donc, de la nouvelle classe E au roadster SLK. En octobre 1997 sortira la classe A, la première « petite » de Mercedes, aux allures de Twingo de luxe. M. Werner s'est même associé à Nicolas Hayek, le père de la Swatch, pour concevoir la Smart, attendue pour 1998.

DERNIÈRE ÉTAPE

M. Werner s'attaque aussi aux coûts : il va réduire les niveaux hiérarchiques, tailler dans les effectifs, relever la productivité. Surtout, il va internationaliser la production de voitures, afin de faire passer sa part hors d'Allemagne de 5 à 25 %. Il décide d'implanter de nouvelles usines aux Etats-Unis, au Brésil, en Chine, et même en France. Trois ans plus tard, le pari est gagné. Mercedes a vendu 640 000 voitures en 1996, un nombre record, et 345 000 véhicules utilitaires. Il contribue aux bénéfices du groupe pour plus de 90 % depuis 1994.

Moins importantes, Debis et Daimler-Benz Aerospace (DASA) doivent rester des filiales de Daimler-Benz, dans l'attente de décisions concernant leur avenir : certaines de leurs activités pourraient être cédées ou mises en commun avec des partenaires extérieurs. La constitution, d'ici à 1999, d'une société Airbus autonome pourrait conduire à l'intégration des usines et bureaux d'étude de DASA en son sein. A moins que la privatisation d'Aerospatiale-Dassault ne débouche sur un échange de participations entre les grands groupes européens.

Cette nouvelle organisation constitue la dernière étape du plan de redressement de M. Schrempp. Fini le temps des *diversifications tous azimuts*. M. Reuter, président du directoire de Daimler entre 1989 et 1995, voulait faire de Daimler un groupe technologique intégré. M. Schrempp veut recentrer Daimler-Benz sur des activités rentables ; toutes celles qui n'offriront pas un retour sur capital investi de 12 % pourront être cédées. Le grand ménage a commencé. Le nombre de divisions de Daimler est passé de trente-cinq à vingt-quatre, après le démantèlement de sa filiale AEG et le retrait de DASA du constructeur d'avions hollandais Fokker.

La cure d'amaigrissement engagée par le groupe de Stuttgart serait aujourd'hui réalisée aux trois quarts. Seuls les activités micro-électroniques Temic, les moteurs d'avions MTU et certaines divisions marginales sont encore sur la sellette. Ce pragmatisme semble porter ses fruits. DASA, dont les pertes de 1995 avaient fait plonger Daimler, devrait revenir aux bénéfices en 1998. Sous l'effet du plan d'économies connu sous le nom de code « Dolores », ses effectifs doivent passer de 50 000 à fin 1995 à 38 000 d'ici à 1998. Le brusque retournement de la conjoncture dans l'aéronautique et le gonflement du carnet de commandes d'Airbus pourraient faciliter le redressement de la filiale munichoise. Au total, le groupe devrait gagner 1,6 milliard de marks en 1996, pour un chiffre d'affaires d'environ 105 milliards. Essentiellement grâce à Mercedes.

Virginie Malingre et Philippe Ricard à Cologne

Jürgen Schrempp, le « Rambo » allemand

COLOGNE
correspondance

Président du directoire de Daimler-Benz, Jürgen Schrempp s'est taillé un habit à la hauteur de ses ambitions : il devient le seul et unique maître à bord de Daimler-Benz, après avoir évincé son rival Helmut Werner et s'être entouré de fidèles. Il veut faire du numéro un de l'industrie européenne un des groupes les plus rentables.

PORTRAIT
Un président ambitieux aux méthodes diversement appréciées

Salarié du groupe depuis trente ans, M. Schrempp (cinquante-deux ans) a gravi tous les échelons avant de succéder, en mai 1995, à Edzard Reuter. Apprenti chez Mercedes, il passe un diplôme d'ingénieur en mécanique pour revenir au sein du constructeur automobile. En poste aux Etats-Unis et en Afrique du Sud à deux reprises, il prend ensuite la direction de la toute nouvelle filiale aéronautique aérospatiale DASA, en 1989. Rachat de Dornier et de Fokker, fusion, renforcement d'Airbus, M. Schrempp déploie pendant six ans toute son énergie pour réaliser la vision de son mentor, M. Reuter, qui rêve de transformer Daimler-Benz en pôle technologique.

Arrivé au poste suprême, il opère pourtant une volte-face saisissante car la diversification s'avère aventureuse. En quelques semaines, M. Schrempp confirme sa réputation d'« assainisseur ». Il taille dans les coûts et se débarrasse des filiales déficitaires. Le bras de fer avec M. Werner illustre sa détermination et sa tactique. Bon vivant, amateur de bière, M. Schrempp en impose par sa carrure, sa poignée de main et son franc parler. Au moment de devenir l'un des hommes les plus puissants de l'industrie allemande, il remarquait lui-même : *« Je suis un type qui dit ce qu'il pense. »* Mais ses méthodes sont diversement appréciées. En quelques mois, il a rétabli la confiance de ses actionnaires, et le cours du titre a fortement grimpé. A l'inverse, des syndicalistes l'ont affublé du surnom de « Rambo ». L'automne dernier, il a été le premier patron à vouloir réduire les indemnités de maladie, provoquant des débrayages massifs et l'abandon précipité de la mesure. Aujourd'hui, certains craignent que cet optimiste invétéré, doté d'un *ego* surdéveloppé, ne concentre trop de pouvoir et ne revienne à des rêves de grandeur. *« Daimler a plus besoin de moi que moi de Daimler »*, a-t-il un jour expliqué, avant de revenir sur ses propos immodestes au vu des réactions de la presse. Sa volonté de réduire les niveaux hiérarchiques pourrait créer des remous parmi les cadres touchés. *« A DASA, M. Schrempp n'a pas laissé un très bon souvenir »*, note un analyste, qui ajoute : *« Pour l'instant, tout lui réussit, mais il n'a pas le droit à l'erreur. »*

P. Ri.

Palace parisien cherche riche investisseur étranger

FEUTRÉS et discrets mais – malheureusement pour leurs propriétaires – moins fréquentés que par le passé, les palaces parisiens continuent de susciter les convoitises de riches acheteurs ou gestionnaires étrangers. Westin, groupe américain détenu par Goldman Sachs, Starwood Capital et Nomura, vient ainsi d'obtenir la gestion et l'exploitation du Trianon Palace de Versailles, propriété du groupe immobilier japonais MDI Corporation depuis 1990. Les nouveaux dirigeants devraient prendre leurs fonctions à partir du printemps. Situé en lisière du parc royal du château de Versailles, dans un parc privé de 3 hectares, le Trianon Palace compte 192 chambres et abrite Les Trois Marches, le restaurant de Gérard Vié. Avec ce nouveau contrat, Westin dispose aujourd'hui de cent établissements 4 et 5 étoiles sur le continent américain, en Asie, en Océanie et en Europe. En 1996, le groupe a ajouté vingt-sept hôtels à son parc hôtelier.

Il y a quelques semaines, c'est le prince saoudien Al Waleed, neveu du roi Fahd d'Arabie saoudite, qui annonçait le rachat de l'hôtel George V à Granada, pour 905 millions de francs. Le financier saoudien, qui détient 24 % du parc d'attraction Disneyland Paris, 10 % de la banque américaine Citibank et le contrôle d'United Saudi Commercial Bank, est un habitué de l'hôtellerie de luxe. Il est déjà actionnaire des hôtels Four Seasons Regent, des Fairmont et du Plaza Hotel de New York (*Le Monde* du 6 décembre 1996).

Si les palaces coûtent cher, ce n'est pas seulement à leurs clients. Seuls quelques grands financiers internationaux sont en mesure de subvenir à leur entretien et aux travaux de rénovation. Conséquence : des capitaux du Moyen-Orient détiennent le Ritz, le George V et le Royal Monceau. L'Hôtel Scribe est aux mains de Canadiens. Le Bristol est allemand, le Plaza Athénée britannique, le Grand Hôtel japonais et le Prince de Galles américain. L'hôtel Meurice est la propriété de la société Abbot Fields International, de droit italien, appartenant à l'aga khan, et, malgré certaines rumeurs, il n'est pas – encore ? – à vendre.

Seul l'Hôtel de Crillon – propriété de la Société du Louvre, de la famille Taittinger – continue d'arborer le pavillon français, tandis que les nouveaux projets sont, eux aussi, étrangers. Les prochains palaces à ouvrir devraient être les œuvres de Marriott sur les Champs-Elysées et de Hyatt dans l'ancien siège du Comptoir des entrepreneurs.

L'hôtellerie de luxe se heurte pourtant à un problème de surcapacité. Si le taux d'occupation, selon le cabinet de consultants Panell Kerr Forster Consulting France, a enregistré une progression de 8,8 % en 1996 pour atteindre 60,5 %, celle-ci s'est faite au détriment de la recette moyenne par chambre. Estimée à 2 000 francs, elle est en repli de 0,5 % sur le prix moyen payé en 1995.

François Bostnavaron

Veto britannique à l'OPA des groupes d'eau français

APRÈS *quelques semaines de réflexion*, le ministre de l'industrie britannique, Ian Lang, a mis son veto, le 21 janvier, à l'offre publique d'achat (OPA) lancée conjointement par General Utilities, filiale de la Générale des eaux, et la SAUR, filiale de Bouygues, sur la compagnie d'eau britannique Mid Kent Water. *« Elle serait contraire à l'intérêt général »*, a estimé le ministère.

Cette décision s'inscrit dans le droit-fil des recommandations de la Commission des monopoles et des fusions (MMC), saisie en mai 1996. Celle-ci avait jugé que le rachat de Mid Kent Water réduirait la concurrence dans le sud-est de l'Angleterre : General Utilities et SAUR sont déjà présents dans cette région, à travers des sociétés dont la zone de distribution est limitrophe de celle de Mid Kent.

C'était précisément, selon les deux groupes français, tout l'intérêt du rapprochement. Les deux sociétés souffrent de difficultés d'approvisionnement et sont obligées d'acheter au prix fort de l'eau à d'autres compagnies, notamment à Mid Kent Water. La reprise de Mid Kent Water, très riche en ressources naturelles, devait leur permettre de résoudre ce problème en créant un réseau commun de distribution.

Très attachée à son indépendance, Mid Kent Water n'a pas voulu entendre parler de ce projet. Ses arguments ont été entendus par le gouvernement. En octobre, celui-ci s'était déjà opposé aux OPA de Wessex Water et de Severn Trent sur la compagnie South West Water.

Privatisées depuis la fin des années 80, les compagnies d'eau britanniques, qui affichent des profits records, sont très critiquées par les consommateurs. Le prix de l'eau a augmenté en moyenne de plus de 5 % par rapport à l'inflation entre 1990 et 1995, mais les services restent médiocres. Sensible à ces critiques, le gouvernement entend freiner le mouvement de concentration qui aboutirait à la création d'un oligopole.

Martine Orange

Eurocopter reprend sa place sur les marchés du Golfe

EN 1996, LES PRISES DE COMMANDES DU CONSORTIUM franco-allemand Eurocopter se sont élevées à 12 milliards de francs (228 hélicoptères neufs et 80 d'occasion), en hausse de 75 % sur 1995, selon son PDG Jean-François Bigay. A 90 %, ces commandes concernent l'exportation, et à 64 % des hélicoptères militaires. Eurocopter a refait surface dans la zone du Proche et du Moyen-Orient, d'où le groupe avait été exclu, après la guerre du Golfe en 1990-1991, par les Américains. Outre l'Espagne, qui a acheté des hélicoptères logistiques Cougar, les exportations se sont surtout dirigées vers l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis (Cougar et hélicoptères armés Panther).
Le chiffre d'affaires 1996, identique à celui de l'année précédente, s'est élevé à 9,3 milliards de francs. Si l'on exclut les Etats-Unis et les pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI), dont les marchés sont réservés à leurs propres constructeurs, le consortium Eurocopter a, l'an dernier, obtenu 20 % du marché mondial (civil, para-public ou militaire) exprimé en nombre d'hélicoptères et 26 % de ce même marché en valeur. Ce qui situe les résultats d'Eurocopter, après une période de mévente, à un niveau équivalent à ceux de 1992 et de 1993.

IBM confirme son redressement

LE GROUPE INFORMATIQUE AMÉRICAIN IBM a annoncé, mardi 21 janvier, avoir réalisé en 1996 un bénéfice net de 5,41 milliards de dollars (29,7 milliards de francs), en hausse de 31 %, et un chiffre d'affaires de 76,95 milliards de dollars, en progression de 6 %, confirmant le redressement amorcé en 1994. L'augmentation du chiffre d'affaires est la plus forte enregistrée depuis 1985. La marge brute a légèrement décru, et les ventes ont baissé dans certaines catégories de grands ordinateurs. Elle a stagné dans les stations de travail, alors que l'activité en Europe est restée plate.
Les ventes de micro-ordinateurs, traditionnel secteur à problèmes, ont augmenté dans des proportions qu'IBM ne précise pas, les logiciels et les services voyant les leurs croître respectivement de 4 % et 22 %. IBM *débute 1997 avec 8,1 milliards de dollars de liquidités.* La valeur boursière d'IBM reflète ce redressement. *Les titres – 169,37 dollars mardi – sont proches du record historique de 175,87 dollars de mars 1987.*

DÉPÊCHES

■ **ARBEL : le président de la société Arbel, spécialisée dans la sous-traitance pour l'automobile et le matériel ferroviaire,** a annoncé mardi que son président, Jean-Marc Blanc, avait cédé 22,3 % des actions à M. Michel Coencas (ex-Compagnie Valois), qui devient ainsi le 1er actionnaire du groupe. Dans un communiqué, Arbel note que cette cession intervient alors que *« le groupe traverse une période difficile »* et que l'année 1996 se traduira par *« des pertes importantes »*.

■ **FORGES DE CLABECQ : les banques créancières de la société sidérurgique belge,** mise en faillite le 3 janvier, ont refusé, mardi 21 janvier, de participer à son sauvetage tant que la Région Wallonne a décidé de ne pas couvrir une reprise de l'activité. Principal actionnaire des Forges de Clabecq, l'autorité régionale n'a pas voulu accorder, le 16 janvier, une garantie de 800 millions de francs belges (130 millions de francs français) jugée nécessaire à une reprise provisoire de Clabecq.

■ **LEGRAND : Alcatel Alsthom** va céder au groupe de petit matériel électrique Legrand l'activité éclairage de sécurité et systèmes d'alarme de sa filiale SAFT (380 millions de francs de chiffre d'affaires).

■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'exploitant téléphonique** a confié à l'agence Alice la campagne de publicité grand public pour son entrée en Bourse. Cette dernière est prévue pour le printemps.

■ **SGS-THOMSON : le fabricant franco-italien de semi-conducteurs** a annoncé, mercredi 22 janvier, avoir enregistré en 1996 un bénéfice net en hausse de 19 % à 625,5 millions dollars (3,4 milliards de francs) et un chiffre d'affaires en hausse de 16 % à 4,12 milliards de dollars.

■ **OLIVETTI : le groupe italien** a annoncé, mardi 21 janvier, avoir cédé ses participations de capital-risque aux Etats-Unis, avec une plus-value de 115,5 millions de francs, et vendu les activités non-italiennes de la société DSI (services informatiques).

■ **ALCATEL SEL : Roland Mecklinger, le PDG de la filiale allemande** d'Alcatel, prévoit, dans un entretien au *Handelsblatt*, le 22 janvier, le retour de cette société à un résultat d'exploitation positif en 1997.

■ **CHRYSLER : le troisième constructeur automobile américain** a subi une baisse de 22 % de son bénéfice net au quatrième trimestre, à 807 millions de dollars, en raison de charges exceptionnelles. Le chiffre d'affaires a progressé de 7,2 % à 16,2 milliards de dollars.

■ **LOCKHEED MARTIN : le premier groupe mondial de défense,** a annoncé un résultat net au 4e trimestre de 465 millions de dollars (+ 49,5 % par rapport au même trimestre de 1995), pour un chiffre d'affaires en hausse de 27 % à 7,66 milliards de dollars. Pour l'ensemble de 1996, le bénéfice net du groupe a doublé à 1,34 milliard de dollars.

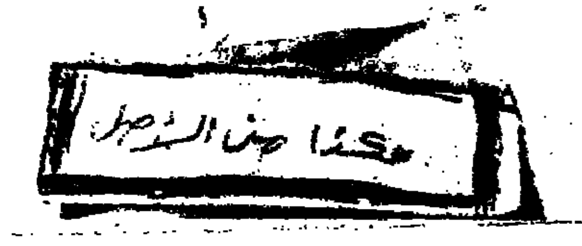
■ **EXXON : la première compagnie pétrolière américaine** a réalisé en 1996 un bénéfice net record de 7,51 milliards de dollars contre 6,47 milliards, pour un chiffre d'affaires en hausse de 8,4 % à 134,3 milliards

■ **EURIS : le Consortium de réalisation (CDR), qui porte les actifs du Crédit lyonnais destinés à être cédés,** a vendu au groupe Euris, dirigé par Jean-Charles Naouri, les parts minoritaires qu'il détenait dans les sociétés Euris (6,5 %) et Foncière Euris (21,4 %). Le montant de la transaction n'a pas été révélé. Il devrait générer une forte moins-value.

■ **MAAS : la société alsacienne Maas, numéro un français du thermomètre médical à mercure** (36 millions de francs de chiffre d'affaires), filiale du groupe japonais Toshiba, a présenté lundi au comité d'entreprise un plan social pour ses 72 salariés. Maas est victime de la disparition de son marché, le Conseil supérieur d'hygiène publique incitant au remplacement des thermomètres à mercure par des instruments électroniques.

■ **ROBERT BOSCH : l'équipementier automobile allemand Robert Bosch** *envisage de transférer progressivement jusqu'à l'an 2000 une partie de sa production de phares de l'usine allemande de Reutlingen vers sa filiale tchèque.* Robert Bosch a expliqué que les produits allemands ne pouvaient *« plus être fabriqués à des coûts compétitifs en raison de la concurrence croissante »*. 450 employés sont concernés.

■ **AGF : la Société suisse de réassurance** discute actuellement d'une éventuelle prise de contrôle de la Société anonyme française de réassurances (SAFR), filiale des AGF, la troisième compagnie française de réassurance. La Suisse de Ré, le deuxième réassureur mondial, s'est refusé à commenter cette information. Les AGF ont annoncé le 13 janvier avoir chargé la banque Schroders d'étudier *« les différentes alternatives stratégiques relatives à leur participation* [de 47 %] *dans la SAFR »*.



■ LA BOURSE DE TOKYO a terminé la journée du mercredi 22 janvier en très forte hausse (+ 3,8 %), l'indice Nikkei engrangeant 655,72 points à 18 013,88 points.

■ WALL STREET a établi mardi son dixième record de l'année. L'indice Dow Jones a fini en hausse de 40,03 points (+ 0,58 %) au niveau record de 6 883,90 points.

■ ALAN GREENSPAN, le président de la Réserve fédérale, a estimé devant le Sénat, qu'*« il n'y a pas eu d'accélération substantielle de l'inflation »* aux Etats-Unis.

■ LE DOLLAR a poursuivi son envolée mercredi. Il a atteint 118,71 yens, 1,6325 mark et 5,5053 francs contre respectivement 118,02 yens, 1,6263 mark et 5,4845 francs mardi soir.

■ L'OR a ouvert en baisse mercredi 22 janvier sur le marché international de Hongkong à 352,70-353,00 dollars l'once, contre 353,10-353,40 dollars, mardi en clôture.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

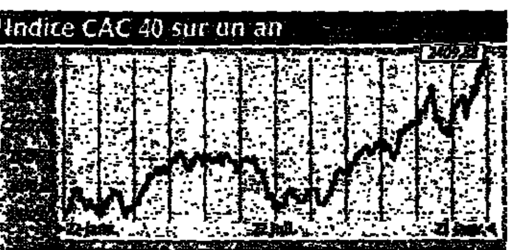
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

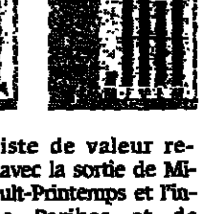
Nouveau record à Paris

LA BOURSE DE PARIS a battu un nouveau record historique, mercredi 22 janvier, les marchés boursiers et obligataires jugeant rassurants les propos tenus mardi par Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine. Ce dernier estime notamment que l'inflation reste modérée outre-Atlantique. Du coup, Wall Street a atteint un nouveau sommet mardi soir.

L'indice CAC 40 qui gagnait 1,10 % à l'ouverture à Paris progressait de 1,32 % en milieu de journée à 2 441,78 points. Le volume de transactions était relativement important avec plus de 3 milliards de francs échangés en milieu de journée sur le marché à réglement mensuel.

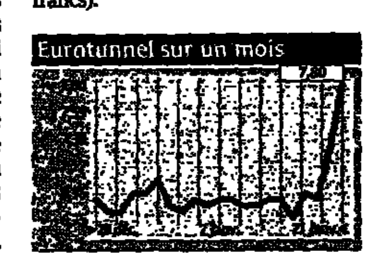
Le titre BNP se mettait plus particulièrement en valeur et gagnait (5,6 % à 206,70 francs) bénéficiant de son intégration dans la grande liste des valeurs recommandées par la société de Bourse Cheuvreux de Virieu. L'intermédiaire estime que la BNP devrait profiter de la restructuration du secteur bancaire, note sa faible valorisation et rappelle que les résultats de l'établissement devraient remonter de manière mécanique en 1997 et 1998. Par ailleurs, le cabinet Détroyat a modifié sa liste de valeur recommandées avec la sortie de Michelin et Pinault-Printemps et l'intégration de Paribas et de Rhône-Poulenc.





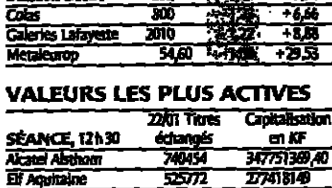
Eurotunnel, valeur du jour

L'ACTION Eurotunnel a continué à gagner du terrain, mardi 21 janvier, à la Bourse de Paris. Le titre a progressé de 6,8 %, à 7,80 francs, dans un volume de 4,1 millions d'actions échangées. Depuis l'annonce lundi matin d'une hausse de 76 % de son chiffre d'affaires, à 4 milliards de francs, la valeur Eurotunnel a gagné 12 %. La Bourse apprécie la volonté de transparence de l'opérateur du tunnel sur le coût de l'incendie du 18 novembre et la prolongation pendant six mois jusqu'en décembre, suggérée par le syndicat des banquiers, du non-paiement des intérêts de la dette junior (70 milliards de francs).



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 22/01	Var. % 21/01	Var. % 31/12
Euro Disney	11,20	[illegible]	+8,73
Marine Wendel	532	[illegible]	+11,76
B.N.P.	206,70	[illegible]	+2,99
Essilor Intl ADP	1439	[illegible]	+10,69
Schneider SA	258,60	[illegible]	+7,79
Carbone Lorraine	1064	[illegible]	+8,35
Alcatel Alsthom	472	[illegible]	+15,24
Dev.R.N-P.Cal Li #	44	[illegible]	+1,14
Elf Aquitaine	534	[illegible]	+13,06
Publicis	524	[illegible]	+15,92
BAISSES, 12h30			
CCMX(ex.CCMC) Ly	54	[illegible]	+15,38
Gaumont #	418	[illegible]	−2,79
Sat	1600	[illegible]	+3,55
Cred.Fon.France	63,05	[illegible]	−6,59
Usinor Sacilor	74,15	[illegible]	−1,78
Credit Lyonnais CI	150	[illegible]	+12,78
Dassault Electro	532	[illegible]	+19,55
Colas	800	[illegible]	+6,66
Galeries Lafayette	2010	[illegible]	+8,88
Metaleurop	54,60	[illegible]	+29,53

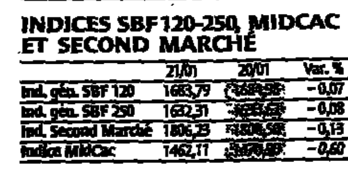


VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	22/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Alcatel Alsthom	740454	347751369,40
Elf Aquitaine	525772	277418149
Total	472486	218126732,30
Axa	610422	215835705,80
B.N.P.	1006987	207204734,70
LVMH Moet Vuitton	126730	189732189
Schneider SA	703688	179913813,50
Societe Generale	225117	127006789
Rhone Poulenc A	654485	116107827
Carrefour	33541	111417396

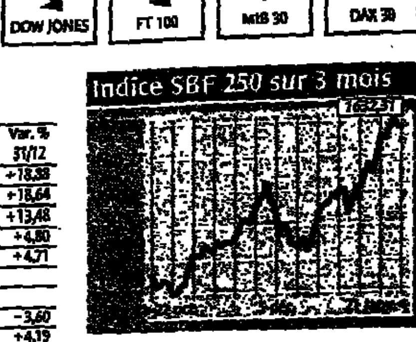
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

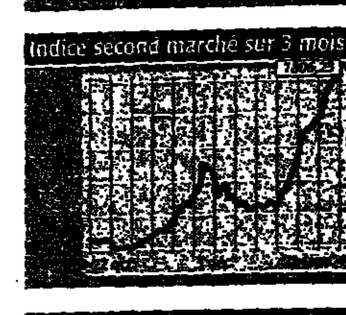
HAUSSES, 12h30	Cours au 22/01	Var. % 21/01	Var. % 31/12
Cardif SA	850	[illegible]	+18,38
Penauille Poly.CB#	1400	[illegible]	+18,64
Airfeu (Ns)	170,80	[illegible]	+13,48
Robertet #	1090	[illegible]	+4,80
Smoby (Ly)#	555	[illegible]	+4,71
BAISSES, 12h30			
M.B.Electronique	482	[illegible]	−3,60
Dakar Saint Louis	129,10	[illegible]	+4,19
Assystem #	445	[illegible]	+12,37
Pier Imp.(Damal)#	36	[illegible]	−11,11
Plast.Val Loire #	131,10	[illegible]	+4,88

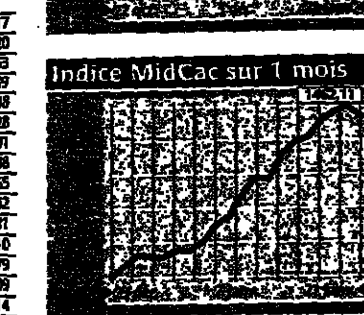


INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	21/01	20/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1683,79	[illegible]	−0,07
Ind. gén. SBF 250	1632,31	[illegible]	−0,08
Ind. Second Marché	1806,23	[illegible]	−0,13
Indice MidCac	1462,11	[illegible]	−0,60
Valeurs Indus.	1855,65	[illegible]	+0,17
1 - Energie	1983,19	[illegible]	−0,20
2 - Produits de base	1692,58	[illegible]	+0,53
3 - Construction	1621,86	[illegible]	+0,39
4 - Biens d'équip.	1219,02	[illegible]	+0,88
5 - Automobile	1876,88	[illegible]	−0,28
6 - Biens consom.	3237,74	[illegible]	+0,01
7 - Indus. agro-alim.	1690,94	[illegible]	+0,08
Services	1852,34	[illegible]	−0,65
8 - Distribution	3584,43	[illegible]	−1,02
9 - Autres services	1188,03	[illegible]	−0,31
Sociétés financières	1185,53	[illegible]	−0,10
10 - Immobilier	745,65	[illegible]	−0,79
11 - Services financ.	1131,50	[illegible]	−0,09
12 - Sociétés invest.	1715,26	[illegible]	+0,14







Rebond de Tokyo

APRÈS trois séances consécutives de baisse, la Bourse de Tokyo s'est reprise nettement mercredi 22 janvier. L'indice Nikkei a engrangé 655,72 points (3,8 %) à 18 013,88 points. Le marché a connu dans la matinée une forte hausse des titres à terme, dans le sillage des gains à Wall Street et à la suite d'informations concernant un projet gouvernemental visant à détaxer les transactions de titres, ont indiqué des opérateurs. Les investisseurs institutionnels et les fonds de pension ont activement acheté, profitant des baisses des trois derniers jours.

Wall Street avait établi mardi son dixième record de l'année, après le témoignage plus rassurant que prévu du président de la Réserve fédérale (Fed), Alan Greenspan, devant la commission budgétaire du Sénat, qui a éloigné les craintes de relèvement des taux directeurs pour le moment. La grande Bourse new-yorkaise avait perdu plus de 40 points en tout début de séance, en raison de prises de bénéfices. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé en hausse de 40,03 points (+ 0,58 %) au niveau record de 6 883,90 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 21/01	Cours au 20/01	Var. en %
Paris CAC 40	2408,45	2406,70	+0,10
New-York/DJ indus.	6843,10	6843,87	−0,01
Tokyo/Nikkei	17358,20	17480,38	−0,70
Londres/FT100	4179,40	4194	−0,35
Francfort/Dax 30	2976,71	3030,58	−1,81
Frankfort/Commer.	1035,46	1048,94	−1,30
Bruxelles/Bel 20	2418,88	2418,88	—
Bruxelles/Général	2024,97	2022,14	+0,14
Milan/MIB 30	1019	1019	—
Amsterdam/Ge. Cbs	456,20	457,40	−0,26
Madrid/Ibex 35	471,68	482,09	−2,21
Stockholm/Affarsal	1949,20	1949,20	—
Londres FT30	2819	2822,50	−0,12
Hong Kong/Hang S.	13732,80	13868,20	−0,99
Singapour/Strait t	2250,79	2271,88	−0,94

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

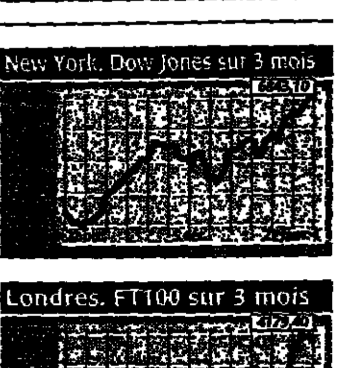
	21/01	20/01
Alcoa	70,62	72,50
Allied Signal	71,87	72,37
American Express	59,75	59,75
AT & T	39,37	38,25
Bethlehem	8,87	8,87
Boeing Co	114,12	106,50
Caterpillar Inc.	76,37	78,50
Chevron Corp.	67,62	67,25
Coca-Cola Co	59,62	58,75
Disney Corp.	69,75	70,25
Du Pont Nemours&Co	111,25	110,75
Eastman Kodak Co	87,25	87,87
Exxon Corp.	103,62	102,50
Gén. Motors Corp.H	62	60,75
Gén. Electric Co	105,50	105
Goodyear T & Rubbe	55,37	54,62
IBM	169,37	167
Intl Paper	42,75	43
J.P. Morgan Co	101,62	102,37
Merck & Co.Inc.	86,50	85,62
Minnesota Mng.&Mfg	85	84,87
Philip Moris	119,75	117,25
Procter & Gamble C	112	112,62
Sears Roebuck & Co	49,87	48,87
Texaco	107,75	107,87
Union Carb.	43,75	43,87
Utd Technol	67,62	67,75
Westingh. Electric	19,50	19,50
Woolworth	21,25	21

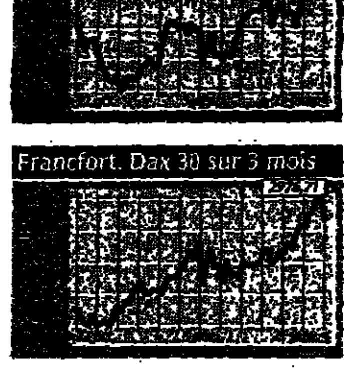
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	21/01	20/01
Allied Lyons	4,12	4,15
Barclays Bank	11,02	11,01
B.A.T. industries	4,89	4,88
British Aerospace	12,92	12,80
British Airways	5,88	5,86
British Gas	2,26	2,27
British Petroleum	7,19	7,15
British Telecom	4,21	4,23
B.T.R.	2,55	2,49
Cadbury Schweppes	4,89	4,90
Eurotunnel	0,84	0,79
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	9,26	9,38
Granada Group Plc	8,47	8,51
Grand Metropolitan	4,39	4,37
Guinness	4,39	4,38
Hanson Plc	0,91	0,92
Great.Ic	6,18	6,26
H.S.B.C.	13,93	14,12
Impérial Chemical	7,39	7,37
Legal & Gen. Grp	3,89	3,95
Marks and Spencer	4,92	4,94
National Westminst	7,80	7,89
Peninsular Orienta	6,17	6,23
Reuters	6,66	6,64
Saatchi and Saatch	1,04	1,05
Shell Transport	10,32	10,31
Tate and Lyle	4,66	4,72
Univeler Ltd	13,58	13,89
Zeneca	16,41	16,50

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	21/01	20/01
Allianz Holding N	2807	2848
Basf AG	58,11	59
Bayer AG	60,52	61,65
Bay hyp&Wechselbk	52,10	52,85
Bayer Vereinsbank	63,25	62,30
BMW	1075	1101,50
Commerzbank	44,10	44,65
Daimler-Benz AG	112,60	117,25
Degussa	730	715
Deutsche Bank AG	80,50	81,24
Deutsche Telekom	31,06	31,56
Dresdner BK AG FR	53,20	53,70
Henkel VZ	84,70	87,70
Hoechst AG	68,20	69,15
Karstadt AG	492	491
Linde AG	1050	1059
DT. Lufthansa AG	22,80	22,36
Man AG	402	416,50
Mannesmann AG	638,50	647,25
Metro	122,20	123,10
Muench Rue N	3690	3715
Preussag AG	380	390
Rwe	66,70	69,10
Sap VZ	231,60	241
Schering AG	136,30	140
Siemens AG	77,80	78,63
Thyssen	290	293
Veba AG	91,50	94,35
Viag	647,50	660
Volkswagen VZ	567,50	571,50





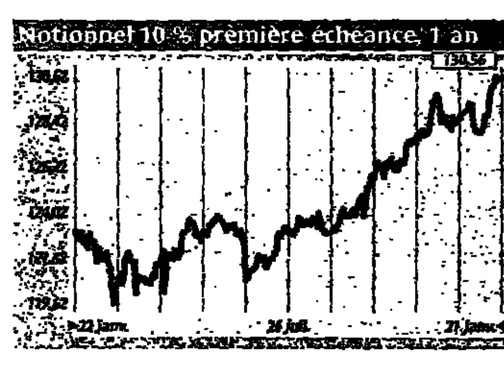
LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Progression du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en forte hausse, mercredi 22 janvier. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait 48 centièmes, à 131,02 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,52 %, soit 0,18 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en hausse, les opérateurs ayant été rassurés par les propos d'Alan Greenspan sur l'inflation. Le rendement de l'emprunt à trente ans avait reflué de 6,83 % à 6,79 % (les taux baissent quand le cours des obligations progresse). La Banque de France a laissé inchangé, mercredi matin, à 3,25 %, le taux de l'argent au jour le jour. Les opérateurs n'attendent pas de geste de la Bundesbank, jeudi, à l'issue de son conseil.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 21/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,22	5,59	6,58	1,60
Allemagne	3	5,75	6,62	1,40
Grande-Bretagne	5,88	7,39	7,69	2,70
Italie	7,56	7,91	7,86	3,40
Japon	0,50	2,51	—	0,20
Etats-Unis	5,13	6,56	6,84	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 21/01	Taux au 20/01	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	3,99	4	100,47
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	4,83	4,86	101,06
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,35	5,38	101,41
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,78	5,81	101,69
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,40	6,42	102,61
Obligations françaises	5,70	5,73	101,33
Fonds d'Etat à TME	−2,37	−2,47	99,73
Fonds d'Etat à TRE	−2,23	−2,11	100,05
Obligat. franç. à TME	−2,07	−2,13	99,74
Obligat. franç. à TRE	+0,08	+0,08	100,05

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 21/01	Vente 21/01	Achat 20/01	Vente 20/01
Jour le jour	3,3125	—	3,3125	—
1 mois	3,20	3,33	3,30	3,42
3 mois	3,20	3,33	3,22	3,34
6 mois	3,17	3,27	3,15	3,27
1 an	3,18	3,31	3,17	3,29
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3203	—	3,3613	—
Pibor Francs 3 mois	3,3164	—	3,3203	—
Pibor Francs 6 mois	3,2813	—	3,2852	—
Pibor Francs 9 mois	3,2813	—	3,2813	—
Pibor Francs 12 mois	3,2813	—	3,2852	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,0625	—	4,0885	—
Pibor Ecu 6 mois	4,0417	—	4,0677	—
Pibor Ecu 12 mois	4,0313	—	4,0625	—

MATIF

Échéances 21/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	157855	130,56	130,78	130,22	130,50
Juin 97	103	128,96	129,08	128,88	129,08
Sept. 97	21	127,20	127,38	127,20	127,38
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	13467	96,77	96,82	96,77	96,81
Juin 97	8454	96,82	96,86	96,82	96,85
Sept. 97	5808	96,79	96,84	96,79	96,82
Déc. 97	3892	96,70	96,75	96,70	96,74
ECU LONG TERME					
Mars 97	1336	97,08	97,20	96,80	97,02

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 21/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 97	18808	2418	2418	2383	2415
Février 97	1220	2419,50	2420,50	2394,50	2418,50
Mars 97	1496	2425	2426,50	2400	2424
Juin 97	—	—	—	—	—

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,4745 | US/DM ↗ 1,6299 | US/¥ ↗ 117,9700 | DM/F ↗ 3,3731 | £/F ↗ 9,1085

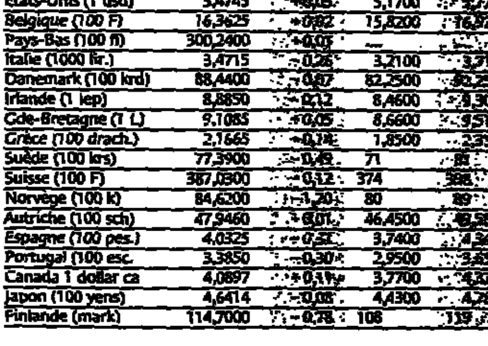
Vigueur du dollar

LE DOLLAR S'INSCRIVAIT en forte hausse, mercredi matin 22 janvier, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 1,6335 deutschemark et 5,5065 francs, ses cours les plus élevés depuis trente et un mois face à ces deux devises. Face à la monnaie japonaise, le billet vert s'inscrivait à 118,50 yens, son niveau le plus haut depuis près de quatre ans. Le billet vert était soutenu par la progression des actifs financiers américains observée la veille après les déclarations du président de la Réserve fédérale américaine. Alan Greenspan avait souligné que *« l'économie reste extrêmement vigoureuse, avec peu de signes de déséquilibres ou de tensions inflationnistes »*.

Le franc gagnait du terrain, mercredi matin, face à la monnaie allemande, à 3,3705 francs pour 1 deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 21/01	% 20/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,3100	[illegible]	325	[illegible]
Ecu	6,5670	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,4745	[illegible]	5,1700	[illegible]
Belgique (100 F)	16,3625	[illegible]	15,8200	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	300,2400	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4715	[illegible]	3,2100	3,7100
Danemark (100 krd)	88,4400	[illegible]	82,2500	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,8850	[illegible]	8,4600	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	9,1085	[illegible]	8,6600	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1665	[illegible]	1,8500	[illegible]
Suède (100 krs)	77,3900	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	387,0300	[illegible]	374	[illegible]
Norvège (100 k)	84,6200	[illegible]	80	89
Autriche (100 sch)	47,9460	[illegible]	46,4500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0325	[illegible]	3,7400	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3850	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	4,0897	[illegible]	3,7700	[illegible]
Japon (100 yens)	4,6414	[illegible]	4,4300	[illegible]
Finlande (mark)	114,7000	[illegible]	108	[illegible]



PARITES DU DOLLAR

PARITES DU DOLLAR	22/01	21/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6299	[illegible]	+0,31
TOKYO : USD/Yens	117,9700	[illegible]	+0,08

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,4812	[illegible]	5,4674	[illegible]
Yen (100)	4,6443	[illegible]	4,6531	[illegible]
Deutschemark	3,3749	[illegible]	3,3722	[illegible]
Franc Suisse	3,8641	[illegible]	3,8864	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4791	[illegible]	3,4750	[illegible]
Livre sterling	9,1240	[illegible]	9,0786	[illegible]
Peseta (100)	4,0385	[illegible]	3,0463	[illegible]
Franc Belge (100)	16,369	[illegible]	16,365	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	[illegible]	3,22
Eurodollar	5,37	[illegible]	5,62
Eurolivre	6,12	[illegible]	6,37
Eurodeutschemark	3,06	[illegible]	3,06

L'OR

	cours 21/01	cours 20/01
Or fin (k. barre)	62100	61900
Or fin (en lingot)	62450	62300
Once d'Or Londres	353,10	354,70
Pièce française(20f)	357	356
Pièce suisse (20f)	356	356
Pièce Union lat(20f)	358	357
Pièce 20 dollars us	2400	2400
Pièce 10 dollars us	1312,50	1312,50
Pièce 50 pesos mex.	2310	2305

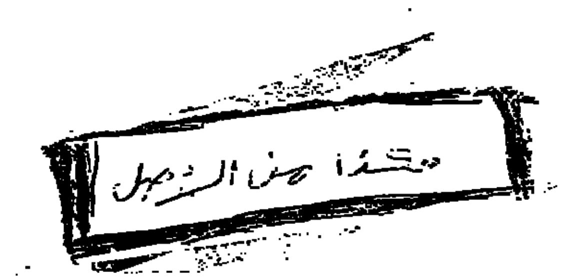
LE PÉTROLE

En dollars	cours 21/01	cours 20/01
Brent (Londres)	200	—
WTI (New York)	21,31	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	21/01	20/01
Dow-Jones comptant	238,12	[illegible]
Dow-Jones à terme	409,09	[illegible]
CRB	241,14	[illegible]
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2525	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2278	[illegible]
Aluminium comptant	1608	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1633	[illegible]
Plomb comptant	714	[illegible]
Plomb à 3 mois	722,50	[illegible]
Etain comptant	5995	[illegible]
Etain à 3 mois	6045	[illegible]
Zinc comptant	1127	[illegible]
Zinc à 3 mois	1147	[illegible]
Nickel comptant	7270	[illegible]
Nickel à 3 mois	7375	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,71	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	3,77	[illegible]
Maïs (Chicago)	7,44	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	244	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	236,10	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	52	[illegible]
Orge (Londres)	91	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1320	[illegible]
Café (Londres)	1435	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	0,87	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 22 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,61 %
CAC 40 : 2448,68

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	957	955	- 0,20	30/04/96
Cr.Lyonnais(T.P.)	840	840	—	22/10/96
Renault (T.P.)	1624	1620	- 0,24	24/10/96
Rhone Poulenc(T.P)	1900	[illegible]	—	01/10/96
Saint Gobain(T.P.)	1269	1270	+ 0,07	15/10/96
Thomson S.A (T.P)	1001	1000	- 0,09	01/10/96
Accor	648	657	+ 1,38	19/02/96
AGF-Ass.Gen.France	166	166,40	+ 0,24	25/02/96
Air Liquide	870	869	- 0,11	[illegible]
Alcatel Alsthom	455,90	472	+ 3,53	[illegible]
Axa	349,40	354,50	+ 1,45	[illegible]
Axime	683	687	+ 0,58	[illegible]
Bail Investis.	746	748	+ 0,26	[illegible]
Bancaire (Cie)	657	653	- 0,60	[illegible]
Bazar Hot. Ville	456	461	+ 1,09	[illegible]
Bertrand Faure	226	229	+ 1,32	[illegible]
BIC	838	857	+ 2,26	[illegible]
BIS	485,50	483,60	- 0,39	[illegible]
B.N.P.	195,80	206,70	+ 5,56	[illegible]
Bollore Techno.	621	623	+ 0,32	[illegible]
Bongrain	2040	2050	+ 0,49	[illegible]
Bouygues	517	517	—	02/08/96
Bouygues Offs.	145,60	150	+ 3,02	[illegible]
Canal +	1207	1223	+ 1,32	[illegible]
Cap Gemini	269,50	273	+ 1,29	[illegible]
Carbone Lorraine	1018	1064	+ 4,51	[illegible]
Comptoir Moder.	2826	2860	+ 1,20	14/06/96
CPR	447	458,20	+ 2,50	01/07/96
Cred.Fon.France	63,90	63,05	- 1,33	16/06/95
Credit Lyonnais CI	152	150	- 1,31	[illegible]
Credit National	351	350,50	- 0,14	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	266,30	268	+ 0,63	[illegible]
Damart	4300	4290	- 0,23	[illegible]
Danone	791	791	—	[illegible]
Dassault-Aviation	1328	1318	- 0,75	25/06/96
Dassault Electro	539	532	- 1,29	[illegible]
Dassault Systemes	282	288	+ 2,12	[illegible]
De Dietrich	222	227,50	+ 2,47	[illegible]
Degremont	408	410	+ 0,49	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	42,50	44	+ 3,52	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	130,50	130,10	- 0,30	[illegible]
Dynaction	115	118	+ 2,60	[illegible]
Eaux (Cie des)	700	706	+ 0,85	[illegible]
Eiffage	223	224,50	+ 0,67	[illegible]
Elf Aquitaine	516	534	+ 3,48	[illegible]
Eramet	295,10	301,10	+ 2,03	[illegible]
Eridania Beghin	854	846	- 0,93	[illegible]
Essilor Intl	1657	1678	+ 1,26	[illegible]
Essilor Intl ADP	1373	1439	+ 4,80	[illegible]
Esso	610	610	—	[illegible]
Eurafrance	2330	2339	+ 0,38	[illegible]
Euro Disney	10,35	11,20	+ 8,21	[illegible]
Europe 1	1305	1317	+ 0,91	[illegible]
Eurotunnel	7,80	7,95	+ 1,92	[illegible]
Filipacchi Medias	1290	1284	- 0,46	01/07/96
Fimalac SA	460	456	- 0,86	20/06/96
Finextel	92	93	+ 1,08	26/06/96
Fives-Lille	500	497	- 0,60	10/07/96
Fromageries Bel	4200	4198	- 0,04	29/07/96
Galeries Lafayette	2035	2010	- 1,22	05/07/95
GAN	102	102,50	+ 0,49	05/07/94
Gascogne (B)	452	452	—	10/06/96
Gaumont #	430	418	- 2,79	30/09/96
Gaz et Eaux	2185	2200	+ 0,68	19/06/96
Geophysique	369	367,50	- 0,40	12/07/93
G.F.C	478,80	484	+ 1,08	26/07/96
Groupe Andre S.A.	459,50	458	- 0,32	12/02/96
Gr.Zannier (Ly) #	118,90	118	- 0,75	01/07/96
GTM-Entrepose	276	279,90	- 0,03	05/08/96
Guilbert	1019	1017	- 0,19	01/07/96

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Vaal Reefs #	364	360	- 1,09	13/08/96
Volkswagen A.G #	2495	2550	+ 2,20	06/09/96
Volvo (act.B) #	134	138,70	+ 3,50	07/05/96
Western Deep #	160,50	155,10	- 3,36	13/09/96
Yamanouchi #	104,20	104,90	+ 0,67	01/12/96
Zambia Copper	6,45	6,45	—	[illegible]

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 JANVIER

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	200
Commerzbank AG	149,90	149,90
Fiat Ord	18,50	18,50
Gevaert	369	369
Gold Fields South	135	135
Kubota Corp.	24,15	21,853 o
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	45	40,653 o
Robeco	451,50	462
Rodamco N.V.	162,90	168,40
Rolinco	473,30	479,10
Sema Group Plc	108	108,10
Solvay SA	3590	3590

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 JANVIER

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor		75	74,50
Coil		162	162
Electronique D2		531	577
FDM Pharma n.		200	200,10
Genset	◆	254,90	254,90
High Co.		178,10	186
Infonie		115	129,50
Joliez-Regol		87	86
Mille Amis		117,90	117,90
Picogiga		234,50	235
Proxidis		26	26
Stelax		3,82	4,19

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl.	◆	687	687
Crédit Gen.Ind.	◆	21,10	21,10
Générale Occidentale	◆	85,50	85,50
Mumm	◆	1450	1450
Stè lecteurs du Monde	◆	165,10	165,10

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

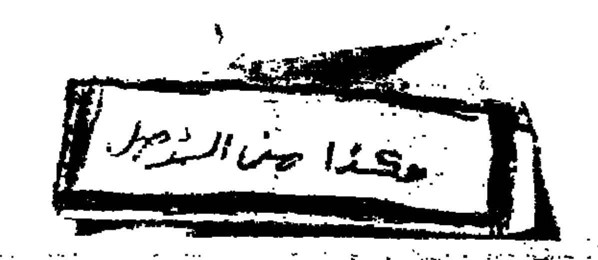
SICAV et FCP

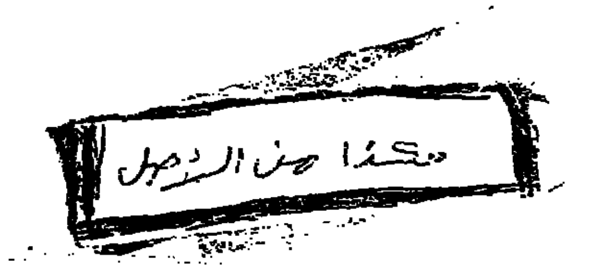
Une sélection
Cours de clôture le 21 janvier

SOCIETE GENERALE

	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	37579,94	37579,94
Actimonétaire D	30600,40	30600,40
Cadence 1 D	1080,44	1069,74
Cadence 2 D	1083,98	1073,25
Cadence 3 D	1071,18	1060,57
Capimonétaire C	406,30	405,89
Capimonétaire D	377,51	377,13
Sogenfrance D	1484,96	1455,84
Sogepargne D	308,84	305,78
Sogínter C	2033,63	1993,75
Fonds communs de placements		
Favor D	1376,88	1349,88
Sogefiance D	1714,63	1697,65
Sogenfrance Tempo D	162,65	162,85

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.





ÉPIDÉMIOLOGIE La polémique rebondit autour de l'étude de Dominique Pobel et Jean-François Viel tendant à mettre en évidence une légère augmentation du risque de contracter une leucémie dans les environs des centres de retraitement et de stockage de déchets nucléaires de la Hague (Manche). ● LE « BRITISH MEDICAL JOURNAL » publiera dans sa prochaine édition une réponse des deux chercheurs aux vives critiques que leur avait values la parution de leurs travaux dans cette revue, le 11 janvier. ● ILS MAINTIENNENT leurs conclusions et présentent de nouveaux calculs écartant, selon eux, les critiques des épidémiologistes de l'INSERM. Ceux-ci maintiennent néanmoins leurs réserves. ● LE MINISTRE de l'environnement et le secrétaire d'Etat à la santé ont chargé un comité scientifique d'une nouvelle étude épidémiologique « *complète* » dans le nord du Cotentin.

La polémique sur l'étude des cas de leucémie à la Hague rebondit

Avec le soutien du « British Medical Journal », Dominique Pobel et Jean-François Viel publient de nouveaux calculs qui consolident, selon eux, leurs premières données, sans parvenir pour autant à convaincre tous les épidémiologistes français

LONDRES
de notre envoyé spécial

A Tavistock Square, au siège conjoint de la très vénérable association médicale britannique et du non moins respectable *British Medical Journal (BMJ)*, on a, un instant, délicieusement tremblé sous l'outrage. L'affaire, il est vrai, ne manquait pas de piquant. Alors même que le célèbre hebdomadaire médical britannique venait, pour 1997, de se doter d'un prestigieux *editorial board* international (au sein duquel figure le professeur français Joël Ménard), un article, signé d'un groupe d'épidémiologistes français et publié dans l'édition du 11 janvier, suscitait l'ire des institutions françaises.

Cet article, signé de Jean-François Viel et Dominique Pobel (unité de biostatistiques et d'épidémiologie de la faculté de Besançon), venait compléter une série d'études similaires qui avait permis, selon les auteurs, de mettre en évidence une légère augmentation du risque de contracter une leucémie dans les environs immédiats de différents sites. Ces derniers étaient, selon ces auteurs, concentrés autour des sites nucléaires de Cherbourg et de la Hague. En d'autres termes, au vu d'une série de données scientifiques, il semblait que le risque d'apparition de leucémie chez les enfants de cette région a augmenté en fonction de leur fréquentation des plages du Nord-Cotentin (*Le Monde* du 1er décembre 1995 et du 11 janvier).

Cette publication, amplement commentée dans la presse française, devait conduire Corinne Lepage, ministre de l'environnement, à demander une évaluation de l'étude publiée dans l'hebdomadaire britannique, à la direction générale de la santé et à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ; cette institution conduit actuellement un recensement national des cas de leucémie. « *Il faut se garder d'être alarmiste et d'extrapoler les résultats*, indiquait, il y a quelques jours, Mme Lepage. *Mais la question posée par M. Viel est sérieuse, et souligne la nécessité de mener des études épidémiologiques plus approfondies autour de la Hague.* »

Pouvait-on, raisonnablement, à Tavistock Square, rêver d'une plus grande publicité ? Sans aucun doute. Le *BMJ* annonce aujourd'hui que sa livraison datée du 25 janvier comportera la réponse du professeur Viel à ses détracteurs français. M. Viel avait notamment été soumis aux feux de la critique de quelques-uns des meilleurs épidémiologistes français, spécialisés dans les études des possibles conséquences malignes dues à l'industrie nucléaire. La principale critique argumentée avait alors été formulée par Jacqueline Clavel, de l'unité 170 de l'Inserm, unité spécialisée dans les recherches épidémiologiques des statistiques sur l'environnement et la santé.

Selon Mme Clavel, le mélange des données et des variables retenu par M. Viel et ses collaborateurs, tout comme la rétention, par ces auteurs, de certaines informations dont ils disposaient, faisaient que les résultats du *BMJ* n'étaient pas interprétables. En d'autres termes, selon Mme Clavel, rien ne permet d'affirmer que le fait de vivre à proximité de la mer, entre 1978 et 1993, dans la région de la Hague, exposait les enfants à être victimes ultérieurement d'un risque beaucoup élevé que la normale française, d'être atteints de leucémie *(lire également ci-contre)*.

« *Pour écarter la critique de Mme Clavel de manière irréfutable, j'ai procédé à de nouveaux calculs qui seront publiés le 25 janvier dans le* BMJ », explique aujourd'hui le professeur Viel. Il précise avoir fait la moyenne des distances entre les lieux d'habitation, la côte la plus proche et les plages les plus fréquentées de cette région. Selon ses calculs, les critiques de Mme Clavel n'ont aucune portée. « *Le maintien donne indéfectiblement l'ensemble des conclusions émises dans mon article du* BMJ, *et je regrette que Mme Clavel ait porté ces accusations avec autant de légèreté* », conclut-il.

A Tavistock Square, un tel débat n'est pas, loin s'en faut, traité par le mépris. « *Je suis impressionné par la façon dont les médias français ont discuté les questions épidémiologiques complexes qui se posent inévitablement lors d'une telle recherche, mais je suis désolé par les atteintes portées à Jean-François Viel et ses collaborateurs*, a déclaré au *Monde* Richard Smith, rédacteur en chef du BMJ. *Je crains que les médias français ne soient trop influencés par la grande dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité. La Grande-Bretagne connaît un débat scientifique et politique intense sur les leucémies autour des installations nucléaires depuis une dizaine d'années. Le BMJ a publié, sur ce sujet, plus d'articles importants que dans n'importe quel autre journal dans le monde. L'article de M. Viel a été revu et commenté, non seulement par un professeur d'épidémiologie ayant une expérience spécifique sur les leucémies dans ce contexte, mais aussi par un statisticien et par quatre médecins méthodologistes.* »

Jean-Yves Nau

Le « mea culpa » et les accusations de Jacqueline Clavel

« *Je n'aurais sans doute pas dû laisser entendre que la publication de M. Viel dans les colonnes du* British Medical Journal *n'avait pas fait l'objet d'une relecture scientifique* », a confié au *Monde* Jacqueline Clavel (unité 170 de l'Inserm). « *Le rédacteur en chef de cet hebdomadaire vous ayant informé qu'une relecture spécialisée avait été faite avant d'accepter la publication, je regrette d'avoir formulé trop vite à la presse française des critiques. J'aurais dû, en toute rigueur, adresser ces dernières, en priorité, à cette revue. Pour autant, ces critiques demeurent.* »

Mme Clavel estime que les précisions abordées dans la prochaine livraison du *BMJ*, sous la signature de M. Viel, sont par trop « *parcellaires* ». Elles ne répondent nullement, selon elle, au problème soulevé sur le fond quant à la démonstration de l'existence d'un risque anormalement élevé de survenue d'une leucémie chez les enfants vivant à proximité de la mer dans la région de la Hague. Cette réponse, ajoute-t-elle, ne permet pas, d'autre part, de lever l'énigme qui veut qu'il existerait un risque accru de leucémie dans cette zone alors que rien ne permet de mettre en évidence une augmentation de l'incidence des leucémies dans la région.

Une nouvelle enquête

Le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, et le secrétaire d'État à la santé, Hervé Gaymard, ont désigné, mardi 21 janvier, un comité scientifique chargé de mettre en place une « *nouvelle étude épidémiologique complète* » sur les leucémies de la Hague. Présidé par Charles Souleau, doyen de la faculté de pharmacie et président de la section environnement du Comité d'hygiène publique de France, il devra « *définir le cahier des charges, le choix des chercheurs en charge de l'étude, le suivi et la validation des résultats* ». Les premiers résultats seront communiqués aux ministres en juin 1997 et rendus publics. Ce comité comprendra sept membres, dont Jean-François Viel, l'auteur de l'étude controversée, des représentants de principaux organismes de recherche concernés et deux épidémiologistes étrangers.

Il y a 50 000 ans, nos ancêtres utilisaient peut-être tous le même langage

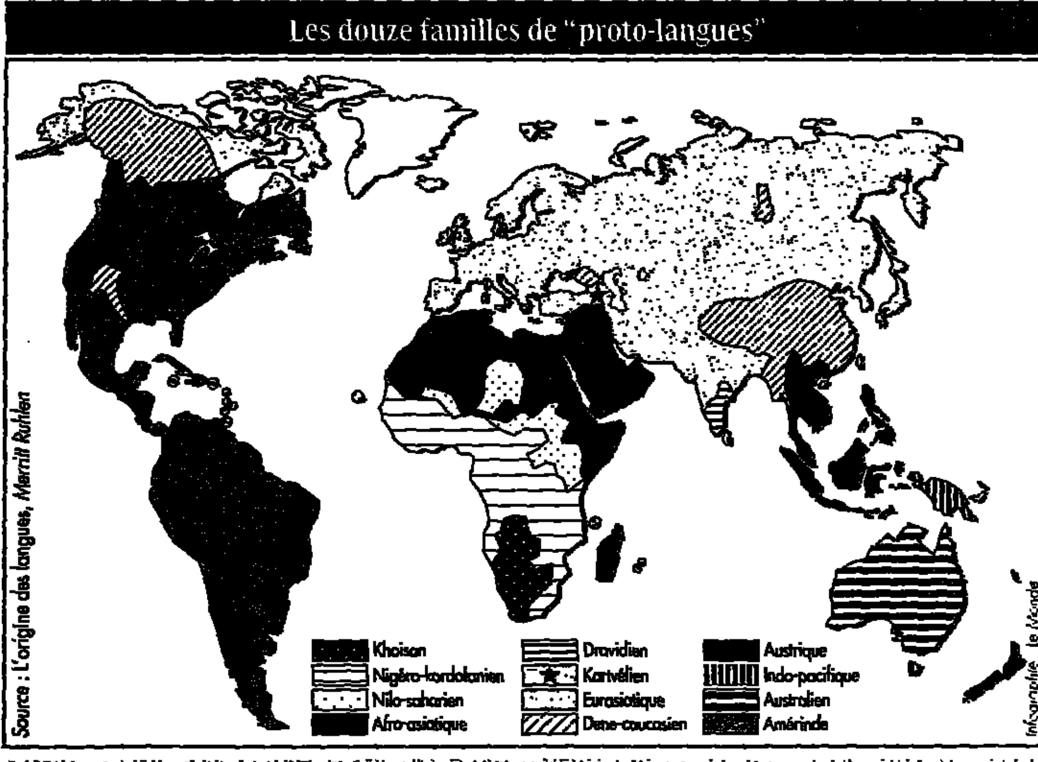
Selon un linguiste américain, les cinq à six mille langues répertoriées dans le monde pourraient dériver d'un idiome préhistorique unique

AU COMMENCEMENT était le verbe. Mais quand, et quel fut-il ? A ces deux questions, nul linguiste, si chevronné soit-il, ne saurait répondre. Les ancêtres de l'homme moderne, *Homo habilis* ou *erectus*, possédaient-ils des formes de langage rudimentaire ? Si oui, ils n'en ont laissé aucune trace. De même les néandertaliens, frères préhistoriques dont on ne cesse de confirmer les capacités intellectuelles, ont emporté avec eux le secret de leur communication. Pour remonter le temps vers l'aube des langues humaines, les spécialistes n'ont donc d'autre ressource que d'en référer aux langues actuelles et de les classer en familles de plus en plus larges, selon les règles habituelles de la généalogie.

C'est à ce jeu – on ne peut plus sérieux – que se consacre depuis des années Merritt Ruhlen, linguiste américain de l'université Stanford (Californie). Comme ceux de ses confrères, ses arbres généalogiques se fondent sur les ressemblances lexicales et grammaticales établies entre différentes langues ou familles de langues. Mais ses conclusions, par leur audace, tranchent radicalement sur celles auxquelles aboutissent la plupart des experts. Dans *L'Origine des langues*, ouvrage dont la traduction française vient de paraître, Ruhlen soutient que les cinq à six mille langues recensées dans le monde dérivent d'une seule langue préhistorique, une « langue mère », qui fut un jour commune à tous nos ancêtres.

Pour retracer à rebours l'histoire des langues, il ne faut pas seulement une solide connaissance de la manière dont elles évoluent avec le temps. Il faut aussi une bonne dose de patience et un goût prononcé pour l'extrapolation théorique. A l'exception notable du latin – à l'origine de la famille romane (roumain, français, italien, espagnol) –, peu de langues mortes nous ont laissé des documents écrits. Ainsi, le proto-germanique, estimé à l'origine de la famille germanique (anglais, néerlandais, allemand, danois, norvégien, suédois), est une langue supposée, entièrement reconstruite par les linguistes. Et le seul témoignage de l'existence de l'indo-européen, langue sans doute parlée il y a plus de 6 000 ans et jamais écrite, sont ses « langues filles » – latin, grec, sanskrit et proto-germanique.

Le premier à s'en apercevoir fut le Britannique sir William Jones, juge à la cour suprême de Calcutta (Inde) dans les années 1780. Passionné des langues – on dit qu'il en connaissait vingt-huit –, il démontra que les analogies entre le grec, le latin et le sanskrit, dans leur vocabulaire comme dans leur grammaire, étaient trop nombreuses pour tenir du hasard.



En classant les milliers de langues parlées sur Terre, les chercheurs sont parvenus à les regrouper en douze familles de "proto-langues". Merritt Ruhlen est allé plus loin en leur trouvant une origine commune.

L'indo-européen était né, et avec lui les principes de base de la linguistique historique.

Edifiée depuis lors par des milliers d'experts, cette discipline complexe et non « exacte » (elle doit notamment, pour donner des résultats, admettre des changements phonétiques et sémantiques d'une langue à une autre) les mènera-t-elle jusqu'à la langue originelle ? C'est ce qu'espérait dès le début du siècle le Danois Holger Pedersen, dont les travaux sont aujourd'hui poursuivis par le Russe Aaron Dolgopolsky.

Pour ce chercheur, il existe un ancêtre commun (le nostratique) à six grandes familles de langues indo-européennes et ouralo-ioukaguirs, dont les langues filles sont aujourd'hui parlées par les trois quarts de l'humanité. C'est ce que soutient également, avec quelques variantes et un autre nom de baptême (l'« eurasiatique »), l'Américain Joseph Greenberg, le père spirituel de Merritt Ruhlen.

Mondialement respecté pour son apport à la typologie des langues, ce spécialiste, aujourd'hui âgé de quatre-vingts ans, créa plusieurs fois le scandale en produisant des classifications sur la base des ressemblances lexicales à l'échelle des continents : l'Afrique d'abord, puis l'Océanie et l'Amérique. Chaque fois, il y réduisit le nombre de familles de plusieurs dizaines (voire centaines) à quelques-unes (quatre en Afrique, trois en Amérique). Chaque fois, la communauté des linguistes cria d'abord à l'hérésie... puis finit par lui donner raison.

VINGT-SEPT RACINES MONDIALES

En classant les milliers de langues parlées sur la Terre, les comparatistes les plus radicaux s'accordent, désormais, à les regrouper en une douzaine de grandes familles de « proto-langues ». Pourquoi, alors, ne pas aller plus loin, en quête d'une langue mère universelle ? C'est ce qu'a fait Ruhlen. Avec un matériel d'étude des plus élémentaires : vingt-sept termes courants (homme, enfant, jambe, pied, terre...), puisés dans le vocabulaire des douze grands groupes précédemment établis. Vingt-sept racines mondiales qui, affirme-t-il, se révèlent avoir des sens et des formes phonétiques très proches d'une famille à une autre.

Des exemples ? La racine – ou supposée telle – « *aq'wa* » (eau), transformée en *aqua* dans la langue latine, se retrouve à peu de chose près dans quantité de langues indo-européennes, africaines et amérindiennes, ainsi que dans le proto-ouralien « *joka* » (rivière) ou le japonais « *aka* » (eau de cale). De même, la racine « *tik* », dont le sens originel était probablement « doigt », trouve-t-elle des dérivés dans la plupart des grandes familles de langues actuelles, son sens ayant souvent évolué en « un » ou en « main ».

Pour Ruhlen, il ne peut y avoir qu'une explication à ces multiples ressemblances : ces mots « *ont fait partie de la langue originelle commune à l'ensemble des langues du monde, qui a dû être parlée par nos ancêtres il y a cinquante mille ans environ* ». Un espéranto préhistorique dont nous garderions tous, de l'Oural à la Papouasie, l'universelle mémoire.

Catherine Vincent

★ ***L'Origine des langues*, de Merritt Ruhlen. Editions Belin, collection « Débats », 288 p., 120 F.**

Paroles de gènes

SI TROUBLANTS et séduisants soient-ils, les arguments linguistiques de Ruhlen en faveur d'une « langue mère » universelle sont trop ténus pour être, à eux seuls, totalement convaincants. Mais ils trouvent aujourd'hui un renfort de poids dans les avancées d'une tout autre discipline : la génétique des populations.

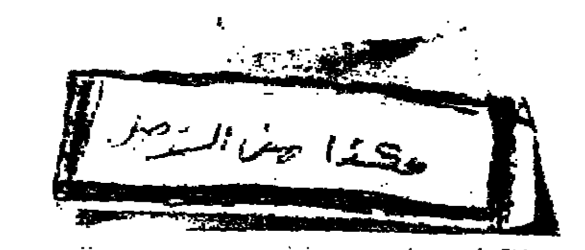
Depuis une dizaine d'années, les travaux de plusieurs spécialistes, tel Luca Cavalli-Sforza (université Stanford, Californie) ou André Langaney (laboratoire d'anthropologie biologique du Musée de l'homme, Paris) montrent en effet qu'il existe une extraordinaire liaison statistique entre la diversité biologique des populations humaines et celle des langues. Au cours de la plus vaste étude menée sur du matériel génétique humain, Cavalli-Sforza et ses collaborateurs ont ainsi relevé une nette ressemblance entre les groupes de populations (identifiés sur la base de leurs groupes sanguins et de certaines protéines) et les familles de langues découvertes par les linguistes.

Etant entendu que les gènes ne prédisposent pas à parler une langue particulière et que tout enfant apprendra à parler la langue de son entourage, une telle corrélation ne peut trouver qu'une explication : les familles de langues et les populations humaines biologiquement distinctes résultent, conjointement, de certains événements historiques. « *Les gènes, les populations et les langues semblent avoir simultanément divergé au cours de migrations qui, probablement à partir de l'Afrique, auraient gagné l'Asie, puis l'Europe, le Nouveau Monde et le Pacifique* », résume Luca Cavalli-Sforza (Gènes, peuples et langues, Editions *Odile Jacob*, 1996).

Ainsi gènes et langues raconteraient-ils la même histoire... Voire la même préhistoire. Car à en croire l'étude de la répartition des gènes entre populations, les six milliards d'individus qui peuplent aujourd'hui la Terre pourraient bien descendre, tous, d'une unique « *population mère* ».

« *Selon des travaux récents sur les séquences d'ADN de populations appartenant aux familles linguistiques les plus différentes, nos ancêtres humains modernes chasseurs-cueilleurs ont frisé l'extinction, passant par un minimum démographique de quelques dizaines de milliers d'individus à une période située entre trente mille et soixante mille ans avant nous* », précise André Langaney. La « *langue mère* » de Merritt Ruhlen, qui pourrait s'être alors imposée au détriment d'autres langues préhistoriques, apparaît donc comme une hypothèse très cohérente avec celle de ce « *goulet d'étranglement* ».

Ca. V.



Gerry Roufs n'a toujours pas été localisé

Dans le Vendée Globe, les autorités françaises responsables des secours en mer ont demandé à l'Argentine de mettre un terme à ses opérations de recherche du navigateur canadien au large de la Terre de Feu

Le Canadien Gerry Roufs n'avait toujours pas été repéré, mercredi matin 22 janvier. Les autorités maritimes françaises ont demandé à la marine argentine d'abandonner ses surveillances aériennes dans l'océan Atlantique. Les responsables estiment que *Groupe LG2* pourrait croiser non loin des îles Falkland. Toutes les recherches ne sont pas pour autant abandonnées et les pays bordant le parcours ainsi que les flottilles de pêche ont été prévenus. Les images du satellite Radarsat n'ont, pour l'heure, rien révélé, mais leur dépouillement se poursuit. Bertrand de Broc, le concurrent qui a effectué une escale au port d'Ushuaia, espère repartir rapidement. Inquiet des nombreux signes de faiblesse de son bateau, *Votre-Nom-Pomme-Rhône-Alpes*, il est hors course, mais souhaite bouder le Vendée Globe afin d'honorer ses engagements envers les 6 500 souscripteurs qui l'ont soutenu.

L'ATTENTE sera longue et terrible pour les proches de Gerry Roufs. Il faudra sans doute encore un mois pour savoir ce qu'est vraiment devenu le navigateur canadien. On est sans nouvelles du concurrent du Vendée Globe depuis le 7 janvier, et on pourrait le rester jusqu'au jour d'arrivée aux Sables-d'Olonne. Cette date, prévue dans environ quatre semaines, devrait être celle du retour en France de celui qui était deuxième du classement avant que sa balise Argos ne cesse d'émettre, s'il est toujours en course.

La piste chilienne devait être abandonnée mercredi 22 janvier. Cet espoir était né de l'interception, jeudi 16 janvier, d'un mystérieux appel d'un navire se présentant comme *Groupe Lima Golf* (*Le Monde* du 19-20 janvier). Plus d'une semaine après sa disparition, Gerry Roufs pouvait en effet poursuivre presque normalement sa route le long des côtes chiliennes et argentines. En panne de moyens de communication, sans savoir que sa position n'est plus connue, il est impossible d'être certain aujourd'hui que c'est bien lui qui a répondu à l'interrogation d'un avion de la marine chilienne, en mission de routine à l'ouest du Cap Horn.

A la demande du Centre régional d'observation, de surveillance et de sauvetage (Cross d'Etel), la marine argentine va pourtant cesser ses recherches aériennes dans l'océan Atlantique. Germain Verlet, directeur du Cross a pris cette terrible décision, mardi 21 janvier : *« J'estime aujourd'hui que nous devons choisir parmi trois hypothèses sur la disparition de Gerry Roufs : un navire en dérive, un voilier sous gréement de fortune, ou un bateau encore en course sans moyen de communication. En fait, il n'y a plus aucun espoir de retrouver, après tant de jours, un homme vivant dans les eaux glacées du Pacifique sud. Nous ne pouvons rien faire pour le localiser dans la deuxième hypothèse, et il faut alors attendre qu'il atteigne dans quelques semaines les côtes chiliennes. En revanche, il n'est pas complètement impossible que Gerry Roufs soit passé entre les mailles du réseau de surveillance mis en place pendant cinq jours par les Chiliens et les Argentins autour du Cap Horn. »*

Après les avions de reconnaissance lancés au-dessus de leurs eaux territoriales par les Centres de coordination de recherche et de sauvetage maritimes (MRCC) des deux pays, seul un aviso, parti d'Argentine, lundi 20 janvier, devait rester sur la trace de Gerry Roufs un dernier jour, mercredi 22 janvier.

CONSIGNES TOUS AZIMUTS

Les Britanniques auraient pu prendre le relais des Argentins. La route des concurrents du Vendée Globe passe en effet à l'est des Falklands, ces îles Malouines dont ils avaient chèrement défendu le rattachement à la couronne en 1982. Le MRCC de Falsmouth, en Grande-Bretagne, administrativement responsable de cette zone, n'a pas donné suite à la demande du Cross. Les soldats britanniques n'auraient guère apprécié les reconnaissances un peu trop approchées des Argentins, et ils estiment que, faute d'appel de détresse de Gerry Roufs, des opérations importantes ne se justifient pas.

Toute procédure n'est pourtant pas complètement abandonnée. Le Cross reste en phase 2, dite *Alerfa*. Dans l'incertitude sur le sort de Gerry Roufs, des moyens d'investigation restent en place. Ce sont ceux qui avaient été mis en alerte dès le 8 janvier. Les pays dont les concurrents du Vendée Globe longent les côtes (Chili, Argentine, Brésil, et ensuite Portugal et Espagne) sont prévenus, comme ceux où peut accoster un bateau sous gréement de fortune (Chili, Nouvelle-Zélande, Australie et même Polynésie). Les nations qui disposent de flottes de pêche dans les mers australes, telles que la Norvège, l'Espagne, le Japon ou la Corée, ont également demandé à leurs bateaux d'être vigilants.

La *coast guard* américaine continue de donner des consignes à tous les bateaux qu'elle sait naviguer dans la zone grâce au système de positionnement volontaire Amver. Enfin, un appel du Cross lancé par le système par satellite Inmarsat recommande à tous les bateaux se trouvant dans l'Atlantique, sur la route des concurrents, de tenter de reconnaître la coque mauve et verte de *Groupe LG2*. Seule cette identification du bateau encore en course permettrait d'éviter le suspense que pourrait constituer la période de l'arrivée attendue de Gerry Roufs.

Philippe Jeantot, l'organisateur du Vendée Globe croit lui aussi à cette hypothèse. Il essaie d'imaginer l'émotion sur les quais. *« Je suis sûr que si Gerry est encore en vie, il se bat pour cette deuxième place, qui serait une consécration dans sa vie de marin. Il voit sans doute sa balise clignoter sur le balcon arrière de son bateau sans imaginer qu'elle n'émet plus. Je voudrais tellement qu'il s'étonne dans un mois, à son arrivée, des larmes de joie qui pourraient être versées sur les quais des Sables-d'Olonne. »*

Christophe de Chenay

■ **Le Canada,** pays dont Gerry Roufs est un ressortissant, pourrait exiger des navigateurs qui tentent la traversée de l'Atlantique le versement d'une caution. Celle-ci couvrirait le coût éventuel de leur sauvetage en cas de naufrage. Selon le Centre de coordination des recherches de secours maritimes (MRCC) de Nouvelle-Ecosse, qui a organisé, l'été dernier, le sauvetage de six des cinquante-huit concurrents de la Transat anglaise en solitaire, *« plusieurs de ces aventuriers* (...) *ne semblent porter que très peu de considération à l'égard des coûts des opérations de sauvetage ou des risques qu'elles entraînent pour les secouristes ».*

« J'ai eu la peur de ma vie »

● **Christophe Auguin** *(Géodis)* à 5 242 milles de l'arrivée, mardi 21 septembre : *« Toujours des vents contraires mais les alizées ne sont plus encore très loin. Encore un petit effort et si eux, de leur côté, pouvaient faire un petit pas vers moi, ça m'arrangerait ! Mauvaise nouvelle pour le gaz... Déjà que j'étais limite mais là... Deux des quatres recharges qui me restaient se sont vidées, mangées par l'oxydation. J'ai donc ressorti un réchaud gasoil de ma fabrication perso. Il est parfait mais présente deux légers inconvénients : une fumée noire, épaisse et toxique remplit la cabine et le temps pour chauffer la valeur d'une tasse d'eau avoisine la demi-heure ! Je vais me pencher sur le sujet pour essayer d'améliorer la chose. »*

● **Eric Dumont** *(café Legal)* à 7 838 milles de l'arrivée : *« Samedi* [NDLR : 18 janvier], *j'ai eu la peur de ma vie, c'était l'enfer. Je suis passé à peine à 500 mètres d'un iceberg, mer déchaînée, vagues de 10 à 12 mètres, vent de 60 nœuds avec des pointes à 70 nœuds... A tel point que j'avais enfilé ma combinaison de survie et préparé tout le matériel en cas de pépin. »*

● **Catherine Chabaud** *(Whirlpool-Europe 2)* à 10 486 milles : *« J'ai retrouvé un bon moral. Les événements m'ont empêchée de profiter du Sud. Il faudra que j'y revienne. »*

Bertrand de Broc se met hors course mais espère regagner les Sables-d'Olonne

LA SAGESSE a dicté sa conduite. Depuis plusieurs jours, Bertrand de Broc hésitait. Devait-il demander assistance, au risque d'être mis hors course, ou pouvait-il tenter de continuer sa route malgré les problèmes techniques ? En s'approchant du cap Horn, le skipper breton savait qu'il devait prendre une décision. Au sud de la Terre de Feu, le parcours du tour du monde passe une dernière fois à quelques milles des terres. Les navigateurs solitaires replongent ensuite dans les espaces immenses de l'océan Atlantique, à des milliers de kilomètres des côtes.

Quelques heures après avoir franchi le cap mythique, dimanche 19 janvier, Bertrand de Broc a jugé plus raisonnable de demander de l'aide à un « bateau-charter » qui se trouvait sur sa route. Il a été remorqué en fin de journée, lundi 20 janvier, jusqu'à Ushuaia, la ville la plus australe du globe. Dans le port argentin, des techniciens vont réparer l'hélice de son hydrogénérateur. Celui-ci n'a jamais fonctionné depuis le départ pour recharger les batteries de *Votre-Nom-Pomme-Rhône-Alpes*, et Bertrand de Broc n'avait plus que quelques litres de gazole pour faire tourner le moteur de son générateur thermique. Le bateau devrait ensuite être soulevé hors de l'eau pour vérifier si la rupture d'une varangue centrale ne fragilise pas la quille et la structure de la coque. Faute de disposer de panneaux solaires, Bertrand de Broc risquait d'être rapidement en panne d'énergie. Sans électricité, son pilote automatique et ses moyens électroniques de navigation et de communication auraient cessé de fonctionner. Il aurait alors été dans la situation qui pourrait être celle de Gerry Roufs. Bertrand de Broc n'a pas voulu prendre le risque d'être obligé de tenir la barre pendant les quatre semaines de remontée de l'Atlantique vers l'arrivée aux Sables-d'Olonne. Il jugeait également irréaliste de vouloir tracer sa route sans positionnement par satellite et sans informations météo.

« REMPLIR MON CONTRAT »

L'inquiétude suscitée par le sort de Gerry Roufs a évidemment contribué à la décision du navigateur. Renoncer à se battre pour un podium dans le Vendée Globe lui a beaucoup coûté. Au moment de son abandon, il se trouvait en troisième position du classement, derrière Christophe Auguin et Hervé Laurent. Il n'a eu cependant aucune amertume. *« J'ai connu une énorme satisfaction à passer le cap Horn pour la première fois*, disait ce marin de trente-cinq ans en annonçant sa décision. *Je veux avant tout terminer dans de bonnes conditions ce tour du monde pour remplir mon contrat vis-à-vis de tous ceux qui m'ont fait confiance. Je veux continuer à porter fièrement leur nom sur la mer pour qu'ils puissent rêver. »* Bertrand de Broc ne peut pas mieux dire, puisqu'ils sont 6 500 à avoir financé le projet *« Votre nom autour du monde »*. Pour 250 francs, le nom de chacun de ces souscripteurs a été collé sur la coque jaune de l'ancien ketch de Philippe Poupon.

C'est la deuxième fois que Bertrand de Broc doit abandonner la course dans le Vendée Globe. Il y a quatre ans, il avait définitivement interrompu son tour du monde en s'arrêtant en Nouvelle-Zélande parce que son bateau lui inspirait des inquiétudes. Quelques jours auparavant, il avait suscité l'admiration en se recousant lui-même la langue qu'il s'était coupée dans un choc au cours d'une tempête.

Cette fois, Bertrand de Broc a pris cette décision en seul maître à bord. Après avoir négocié avec prudence les quarante jours dans les mers du Sud, qui l'avaient laissé beaucoup moins éprouvé que les autres concurrents, il s'apprête à reprendre la mer avec une énergie renouvelée. Il ne défendra cette fois qu'une place d'honneur : *« J'aurai ainsi fait deux formidables Vendée Globe. J'espère pouvoir en vivre un troisième. »*

C. de C.

Thomas Muster se qualifie en demi-finale des Internationaux d'Australie

HUIT ANS APRÈS sa demi-finale, en 1989, Thomas Muster, tête de série nº 5, est revenu, mercredi 22 janvier, dans le carré final des Internationaux d'Australie en battant le Croate Goran Ivanisevic (nº 3) (6-4, 6-2, 6-3). En 1989, l'Autrichien affirma ses ambitions sur les surfaces rapides. Quelques semaines plus tard, il s'arracha les ligaments du genou gauche dans un accident de la circulation à Key Biscaine (Etats-Unis). De retour en 1990, il préféra la terre battue, surface sur laquelle il a gagné quarante tournois, contre une sur dur et une sur synthétique.

Chez les dames, Martina Hingis (nº 4) s'est qualifiée pour les demi-finales... après avoir chuté de cheval la veille. Amateur d'équitation, la Suissesse a expliqué : *« Devant l'obstacle, le cheval n'a pas sauté. Moi si. »* En demi-finale, elle rencontrera l'Américaine Mary Joe Fernandez. Vainqueur de Sabine Appelmans, mardi, la Française Mary Pierce devait disputer, dans la nuit de mercredi à jeudi (1 heure, heure française), une place en finale contre la Sud-Africaine Amanda Coetzer.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : Marseille-Lille, rencontre des 32es de finale** de la Coupe de France, aura lieu le 4 février à Valence (Drôme) à 17 heures. Cette décision a été prise d'un commun accord entre les deux clubs.

■ **AUTOMOBILISME : Didier Auriol a abandonné dans le rallye de Monte-Carlo,** mardi 21 janvier. Le différentiel central de la Ford Escort du pilote français s'est rompu. L'Ecossais Colin McRae, qui a fait une sortie de route, a également dû renoncer.

■ **BASKET-BALL : Antibes a été éliminé de l'Eurocoupe,** mardi 21 janvier, après sa défaite à Riga (86-80).

■ **BOXE : Fabrice Tiozzo a été destitué de son titre mondial des mi-lourds** par le Conseil mondial de la boxe. Le Français n'a pas remis son titre en jeu depuis plus d'un an. Dans ce cas, la destitution est automatique.

RÉSULTATS

TENNIS

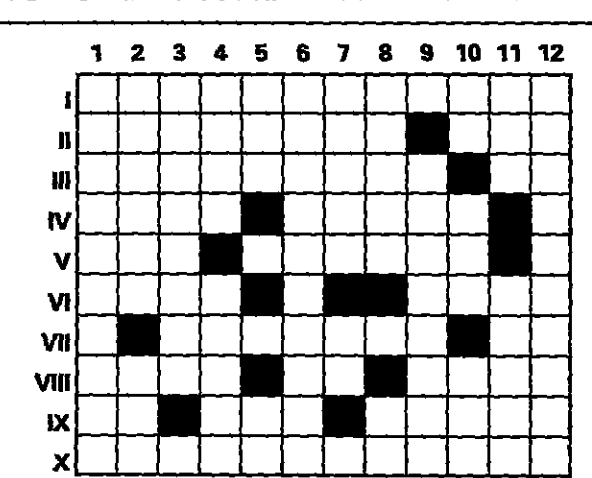
Internationaux d'Australie
Quarts de finale

● Simples messieurs
M. Chang (E-U, nº 2) b. M. Rios (Chil., nº 9), 7-5, 6-1, 6-4 ; T. Muster (Aut., nº 5) b. G. Ivanisevic (Cro., nº 3), 6-4, 6-2, 6-3.

● Simple dames
Mary Pierce (Fra.) b. S. Appelmans (Bel., nº 16), 1-6, 6-4, 6-4 ; M. Hingis (Sui., nº 4) b. I. Spirlea (Rou., nº 8) 7-5, 6-2 ; M. J. Fernadez (E-U, nº 14) b. D. Van Roost (Bel), 7-5, 4-0, ab.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 97003



HORIZONTALEMENT

I. Met le liquide sur la bonne voie. – II. Renvoie à la terre. Bien venus. – III. Viennent du bassin méditerranéen. Venait du Sud de la Loire. – IV. Quand bien même. Ce ne sont pas des réussites culinaires. – V. En Slovénie. Une musique qui ne sort pas de ses gonds. – VI. Arrose le Vallespir. L'une des principales échelles du Levant au XVe siècle. – VII. Un revers peut accrocher sa Légion. Personnel et singulier. – VIII. Le jardin des délices. Dans le coup mais déjà dépassé. Un groupe dans la ville. – IX. A la fin de la dictée. Comme une chose promise. Enlève et emplit de joie. – X. S'ouvre et se ferme au rythme des débits.

VERTICALEMENT

1. L'adresse du capitalisme américain. – 2. Cercle réservé aux intimes. Un dieu au Vatican. – 3. Pour ce gamin, les barricades ne datent pas de 1968. – 4. Retranchas. La grande île du Japon. – 5. Catégorique en cas de refus. Son ascension fut particulièrement résistible. – 6. Ses fruits et son bois peuvent finir sur un plateau. – 7. La Nouvelle-Guinée vue par les Indonésiens. Marque le lieu. – 8. Fit le hardi. Brillait pour Ramsès et pour son peuple. – 9. Echangeai contre de la peine. – 10. Sur les cartes. Savoureux dans un propos mais sans excès. Lettres de Louvois. – 11. Apporte la nouveauté. Désordres du cœur et des sens. – 12. Se prend en poudre pour aller encore plus vite.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU Nº 97002

HORIZONTALEMENT

I. Réformateurs. – II. Opérée. Eprit. – III. Nucléaire. Té. – IV. Fro. Scores. – V. Lent. Une. Epi. – VI. Duel. Nobel. – VII. Mien. Pied. Ri. – VIII. Ed. Nia. Ue. Os. – IX. Névés. Yvonne. – X. Telluriennes.

VERTICALEMENT

1. Ronflement. – 2. Epure. Idée. – 3. Féconde. VL. – 4. ORL. Tunnel. – 5. Rées. Isu. – 6. Mea culpa. – 7. Ion. Yi. – 8. Terre-Neuve. – 9. Epée. Odéon. – 10. Ur. Seb. Nn. – 11. Rit. Péroné. – 12. Stérilisés.

BRIDGE

PROBLÈME Nº 1721

PARFAITE SÉCURITÉ

Cette donne a été publiée il y a très longtemps par l'Américain Coffin. Elle illustre un élégant jeu de sécurité auquel le déclarant n'avait pas pensé et qui aurait permis de réussir le grand chelem.

Nord : ♠ A R 6 4 ; ♥ 8 ; ♦ D 7 6 5 3 2 ; ♣ A 2
Ouest : ♠ 10 ; ♥ R 10 3 ; ♦ V 9 8 4 ; ♣ V 10 9 8 5
Est : ♠ 9 3 2 ; ♥ D V 4 2 ; ♦ 10 ; ♣ D 7 6 4 3
Sud : ♠ D V 8 7 5 ; ♥ A 9 7 6 5 ; ♦ A R ; ♣ R

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	2 ♦	passe
2 ♥	passe	3 ♠	passe
4 SA	passe	5 ♥	passe
6 ♣	passe	7 ♠	passe...

Ouest ayant entamé le Valet de Trèfle, Sud a pris avec le Roi sec et a tiré la Dame de Pique. Tout le monde ayant fourni, *comment Coffin propose-t-il de gagner* le GRAND CHELEM À PIQUE contre toute défense ?

Réponse

Il s'agit de se protéger contre une répartition 3-1 des atouts et 4-1 des Carreaux. Or il y a un jeu de sécurité qui permet de gagner, si Est, comme c'est le cas dans la donne réelle, a *trois atouts* et un seul Carreau.

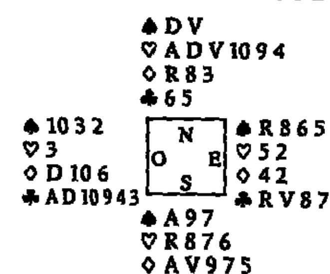
Après le premier coup d'atout, il ne coûte rien de tirer l'As de Carreau puisque, dans l'hypothèse d'une coupe d'entrée, le grand chelem serait de toute façon infaisable.

Après l'As de Carreau, Sud donne un second coup d'atout en jouant le Roi de Pique ; si les atouts sont 2-2, c'est terminé. Mais, si Ouest ne fournit plus, il faut pouvoir surcouper Est s'il n'a plus de Carreau, et le seul moyen est de défausser le Roi de Carreau sur l'As de Trèfle ! Après, Sud peut jouer un petit Carreau qu'il coupe avec le 7 de Pique, puis remonte au mort par le Roi de Pique. Il suffit alors de couper encore un Carreau pour que le mort soit maître...

UNE SUPERBE CONTRE-ATTAQUE

Voici une donne qui a été jouée dans un tournoi par paires où le champion israélien Samuel Lev était en Est. Quand il a pris la main à la deuxième levée, il a tout de suite trouvé la défense qui a fait chuter le chelem.

Au début, vous cachez les mains d'Ouest et de Sud pour vous mettre à la place de Lev.



Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
3 ♣	contre	3 ♠	4 SA
passe	5 ♥	passe	6 ♥...

Ouest a entamé le 2 de Pique pour le Valet, le 4 et le 7 du déclarant, qui a rejoué le 6 de Trèfle. Est a pris la levée avec le Roi de Trèfle (Sud a fourni le 2 et Ouest le 4 de Trèfle) ; *comment Lev, en Est, a-t-il fait chuter* le PETIT CHELEM À CŒUR ?

Note sur les enchères

Ne prenons pas pour modèle les enchères de Nord-Sud. Nord aurait dû se contenter de dire « 3 Cœurs » au lieu de contrer « 3 Trèfles ». Sur l'enchère de « 3 Piques », Sud aurait dû faire un cue-bid à « 4 Trèfles » au lieu de faire la surenchère ambiguë de « 4 SA ».

Pour certains experts, l'annonce de « 4 SA » dans les situations compétitives n'est pas un Blackwood, mais une invitation naturelle au chelem.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITÉ — Président-directeur général : Dominique Alduy — Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées

Carnaval de Bâle, carnaval des Bâlois

En pays protestant, quand une ville sage fait sérieusement la folle, au jour dit et à l'heure dite

BÂLE
de notre envoyée spéciale

Dimanche soir. Les rues glaciales de la cité rhénane frémissent d'une volupté retenue. Au programme, soixante-douze heures de pur plaisir à l'occasion d'un carnaval que les Bâlois préfèrent vivre entre eux. Surgies on ne sait d'où, des cliques sillonnent la vieille ville, habituellement désertée quand vient le soir, et l'*Hymne à la joie* de Beethoven résonne sous les porches.

Un cortège de joueurs de fifre accompagne chaque *ladarne*, lampion géant monté sur roues. Ornés d'allégories satiriques inspirées par la scène politique locale, ils sont autant de miroirs que les Bâlois, trois jours par an, se tendent à eux-mêmes. Une fois les répétitions achevées, chacun se disperse pour aller se costumer. Les lampions sont garés dans une cour ou le long d'une avenue. L'interminable attente, un an de patience, touche à sa fin. Avec, pour perspective, une sarabande où piccolos, tambours et masques mènent la danse, sans interruption, pour le plus grand plaisir de quelque cent mille spectateurs rassemblés, au coude à coude, dans les ruelles médiévales réservées, pour l'occasion, aux piétons.

Il est 3 h 30 du matin. Les bistrots sont toujours ouverts et les hôtels servent du café à leurs clients. Des éventaires proposent saucisses et soupe à la farine rôtie dont, masque sous le bras, on se régale. Une façon comme une autre d'éponger le vin blanc que l'on avale pour tenir le coup. Quelques tramways se fraient, en grinçant, un chemin à travers la foule en liesse qui franchit les ponts enjambant le Rhin pour se diriger vers le centre-ville. « *Blagedde ! Blagedde !* » Un peu partout résonne le cri des vendeurs d'insignes.

Ce carnaval, unique en pays protestant – Bâle a cessé d'être catholique depuis la Réforme, en 1529 –, trouve son origine dans les mascarades organisées, dès le XIVe siècle, par les corporations. Quant aux fifres et aux tambours, ils évoquent le souvenir des fanfares qui, jadis, accompagnaient les armées au combat. Côté costumes, une seule règle : être vêtu de la tête aux pieds, sans oublier, climat oblige, de douillets sous-vêtements.

Loin d'être aussi sexy que ses homologues brésiliens, ce carnaval, d'aspect plutôt puritain, n'en représente pas moins, pour les Bâlois, un moment d'érotisme intense. D'où les mises en garde proférées, il y a encore quelques années, dans les bonnes familles de Mulhouse (à 30 kilomètres de la frontière), à l'encontre d'un carnaval qualifié de « *lieu de perdition, source de pneumonie et repaire de Waggis* [voyous] ». Des Waggis qui, en réalité, n'étaient que des déguisements traditionnels destinés à se moquer des maraîchers alsaciens venus vendre leurs produits au marché de Bâle.

Lundi, 3 h 55. Le mercure indique un 0° C très convivial. Des masques flambant neufs se frôlent, se hument puis s'esquivent. Au brouhaha succède, dans les rues froides, un silence d'avant la bataille. A 4 heures pile, les lumières s'éteignent et la ville est plongée dans l'obscurité malgré les étoiles et le croissant de lune. D'imposants lampions, éclairés de l'intérieur, précèdent chaque groupe.

Au dernier coup de cloche de l'église Saint-Martin, les groupes s'ébranlent au son de la marche du *Morgestraich*, cette « sonnerie du réveil » libératrice. Cent vingt groupes attaquent, au même moment, les premières notes de l'hymne du carnaval. Un concert où se mêlent piccolos criards, tambours « boum-boum » et coeurs battant la chamade. Qu'il vente, qu'il pleuve ou qu'il neige, banquiers, artistes, PDG et ouvriers de l'industrie chimique vibrent, l'espace d'un instant, à l'unisson.

Douze mille personnes, la plupart costumées, avancent dans la nuit noire, à la lueur des lanternes et des lampes fixées sur les masques en papier mâché. Les cliques s'en vont dans tous les sens. Seul impératif : ne pas être disloquées. Martial et autoritaire, un maître de cérémonie écarte les gêneurs de son bâton de tambour-major. Tumulte, cacophonie, bousculades. La foule, abasourdie, piétine, pousse, admire. Les confettis dansent dans les flocons.

« VIN DE JOIE »

Défilent, à tour de rôle, loups-garous à langue écarlate, martiens médiévaux, souris en tutu, cochons à noeud pap', tambours à tête de mort, forçats à boulet, arlequins safranés, trognes incandescentes, oeils cernés de soudards, ours, prélats améthyste et baigneur en celluloïd prisonnier d'une grosse caisse transparente. Clin d'oeil au public qui s'esclaffe : avec son nouveau-né, Mgr Vogel, l'ex-évêque de Bâle, était, sans conteste, le roi du dernier carnaval. Vrais et faux seins, vrais et faux cheveux mais, dans la foule, de vrais Bâlois aimant à rire d'eux-mêmes. Lundi, 9 heures du matin. Le soleil brille dans le ciel clair. Des groupes escaladent la colline qui domine le Rhin. Ils escortent une dernière fois leurs lampions avant de les abandonner devant la cathédrale. Ivres de musique, de fatigue et d'alcool, les masques s'effondrent, pantelants, sur les bancs des buvettes. C'est l'heure du « vin de joie » épicé, doux et chaud. L'après-midi, place au carnaval des enfants. La folie recommence. Installés sur des camions-chars, de malicieux lutins lancent des confettis dans le corsage des filles, distribuent oranges, chewing-gums et branches de mimosa. Une laissée-pour-compte du bonheur suisse, pieds nus dans des sandales, malgré le froid, ramasse soigneusement les miettes du festin. Le carnaval est généreux : les poches de sa veste jaune n'en finissent pas de gonfler.

Nicole-Lise Bernheim

D'OLCE

Carnet de route

● **Dates.** Le carnaval de Bâle commence le premier lundi après le mercredi des Cendres, six semaines avant le lundi de Pâques, et dure trois jours. Cette année, il a lieu du lundi 17 au mercredi 19 février. Lundi matin, ouverture. Lundi après-midi et mercredi après-midi, cortèges avec itinéraire défini. Lundi soir et mercredi soir, mascarades. Mardi après-midi, carnaval des enfants.
● **Accès.** Vol Crossair Paris-Bâle EuroAirport : 757 F A/R (réservation 14 jours à l'avance). En train, un Paris-Bâle en 2e classe coûte 544 F A/R.
● **Se loger.** Les chambres d'hôtel sont retenues longtemps à l'avance, mais on peut en trouver à la périphérie de la ville. Renseignements : Basel Tourismus, tél. : 00-41-61-268-68-68.
● **Arborer.** Afin de montrer son soutien au comité organisateur qui finance la fête, il est de bon ton d'acheter et de porter fièrement une *Blagedde*, insigne du carnaval. Le prix de la broche, redessinée chaque année, varie avec la couleur : bronze (6 FS), argent (12 FS) ou or (40 FS).
● **A visiter.** Le nouveau Musée Tinguely, construit par l'architecte tessinois Mario Botta pour abriter les œuvres du sculpteur. Grenzacherstrasse, Solitude-Park, tél. : 681-93-20. Du mercredi au dimanche, de 11 à 19 heures.
● **A lire.** *Die Fasnacht, le carnaval des Bâlois*, par Guy Curdy (éd. du Gabou, Bâle).
● **S'informer.** Suisse Tourisme (11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 01-44-51-65-51) ; sur place, Office de tourisme de Bâle (tél. : 268-68-68).

Masques de dernière minute

La saison des carnavals et autres bouffonneries s'est ouverte avec l'Epiphanie. Défilés, sarabandes burlesques et bals improvisés mettront les villes en liesse début février et s'achèveront le 12, avec le mercredi des Cendres. Carnaval viendrait de *carnelevare*, ôter la viande, en italien. Durant les jours gras qui précèdent le carême, tous les excès étaient permis. Les mascarades s'inspiraient des saturnales de l'Antiquité romaine, au cours desquelles maîtres et valets inversaient les rôles. Pour l'occasion, l'habit fait le prince ou le laquais.
● *On est tenté d'oublier Venise, prise d'assaut six mois à l'avance. De rares chambres d'hôtel restent disponibles* ici ou là. *Les désistements de dernière heure* laissent un espoir. Interroger les spécialistes, Cit Evasion et Donatello notamment.
● En Allemagne, les festivités, très populaires, varient d'une région l'autre. Spécifiques de la forêt Noire, les masques grotesques sculptés dans le bois sont destinés à chasser l'hiver. En Bavière, à Munich en particulier, on dénombre plus d'un millier de manifestations et des centaines de bals masqués. Partout, le cortège du lundi des Roses marque le clou des réjouissances. Forfaits auprès de l'office allemand du tourisme (tél. : 01-40-20-01-88), d'Europauli, Der Voyages (tél. : 01-47-42-07-09), Frantour et les chemins de fer allemands (tél. : 01-44-58-95-50, Paris-Cologne 450 F, deux nuits d'hôtel 300-600 F).
● *En Suisse, la fête éclate dans la moindre* bourgade. *Une cinquantaine de carnavals* sont répertoriés par l'office suisse du tourisme (*tél. : 01-44-51-65-51*). *Ainsi, du 7 au* 11 février, Montey, dans le canton catholique du Valais (chambre double, 500 F à l'hôtel Corso). *Les cantons protestants débutent les divertissements* la semaine suivante. Coup d'envoi à Bâle, le lundi 17 février à 4 heures du matin. Des milliers de badauds se mêlent au charivari des cliques, fifres et tambours. La ville affiche complet. On s'établira aux alentours.
● Caraïbes. Carnaval endiablé et réputé pour ses orchestres de calypso, sur Trinidad et Tobago, deux îles ancrées près des côtes vénézuéliennes (billets d'avion à 4 560 F sur KLM *via* Caracas, et chambres 4 étoiles autour de 750 F, chez Nouveau Monde, tél. : 01-53-73-78-80). Difficile de dénicher un siège d'avion pour les Antilles françaises durant les vacances scolaires (sur Air France, le 10/2, billets à 5 300 F). En Martinique, comme dans la plupart des îles, la fête commence à la mi-janvier avec les élections des reines du carnaval et bat son plein durant les jours *gras* (réservation *au* 01-44-77-86-11). Même *scénario en Guyane*, avec un carnaval très *authentique* à Cayenne (vols Air France à partir de 2 500 F). Nombreux vols, *via* les Etats-Unis, *pour assister aux fêtes de la* Jamaïque et Puerto Rico. Jet Set se charge des réservations (9 500 F à 13 000 F de Paris, tél. : 01-53-67-13-00) dans de luxueux complexes hôteliers bâtis pieds dans l'eau.
● Le Brésil s'enflamme des semaines avant le carnaval. Les tarifs demeurent exorbitants lors des grands défilés à Rio, où les hôtels imposent un séjour minimum de quatre nuits (Equinoxiales, 3 étoiles, 3 450-5 750 F ; avion environ 5 000 F, tél. : 01-47-53-71-89). On peut rejoindre Salvador de Bahia et Recife en vols directs par la Vasp (4 400 F, de Paris et de province, chambres de 400 à 1 500 F chez Nouveau Monde ; également Voyageurs au Brésil, tél. : 01-42-86-17-70). Défilés, samba et fado sur les îles du Cap-Vert (3-16/2, 7 500 F, Nouveau Monde). L'archipel entier se retrouve dans le port de Mindelo, sur Sao Vicente, pour danser le fufuna et chanter la morna, le blues cap-verdien popularisé par une « *diva aux pieds nus* », enfant du pays, Cesaria Evora.

Florence Evin

PARTIR

■ **MORILLON GRAND MASSIF.** Près de Cluses, en Haute-Savoie, deux stations reliées par une télécabine. A 700 m, le village ancien et ses chalets modernes ; à 1 100 m, la station nouvelle ouverte sur un domaine de 265 km de pistes balisées reliant Flaine, Les Carroz, Morillon, Samoëns et Sixt. Un studio pour 4 personnes coûte, en février, 3 955 F par semaine (résidence Le Grand Morillon), l'hôtel (Le Morillon) en pension complète, de 240 F à 290 F par jour, en chambre double. Grande descente aux flambeaux, le 11 février avec 350 moniteurs d'écoles de ski.
★ **Renseignements : 04-50-90-15-76.**

■ **PLONGÉE SOUS GLACE.** Sans aller dans le Grand Nord il est possible au lac d'Illay, dans le Jura, de pratiquer la plongée sous la glace. Par trois orifices percés dans la croûte gelée, les plongeurs – un moniteur accompagne le néophyte – pénètrent dans l'eau en tenant une sorte de main-courante reliant les trous entre eux. Ils découvrent alors des bulles flottantes, des surfaces irisées et la lumière translucide. L'expérience achevée, on balise les trous à l'intention des patineurs. De janvier à mars, une journée en pension complète, nuit en gîte rural, 690 F, équipement fourni.
★ ***Club des Hauts Lacs du Jura : tél. : 03-84-24-36-85.***

■ **NEIGE BAROQUE.** En Tarentaise et en Maurienne, les autorités savoyardes ont pensé que les petites églises baroques, nombreuses dans la région, ont encore plus de caractère dans un environnement immaculé. Le forfait hivernal (de 100 F à 130 F environ, prêt des raquettes inclus, jusqu'à fin avril) comprend la balade en compagnie d'un accompagnateur de moyenne montagne et la visite, commentée par un guide-conférencier, du sanctuaire.
★ **Facim, tél. : 04-79-96-74-19.**

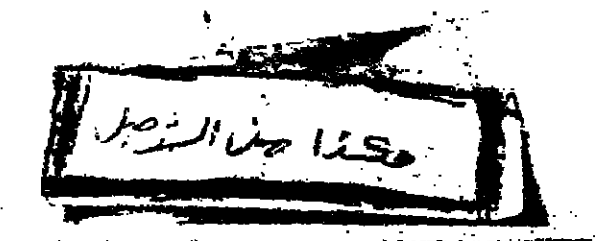
■ **CONTES ET RENCONTRES EN LOZÈRE.** Le ski y est à échelle humaine avec, à l'horizon, de grands espaces intacts. Ski de randonnée et ski de fond s'y épanouissent à loisir. Une semaine en chalet ou gîte de neige, en Aubrac ou sur le mont Lozère, 2 080 F pour 5 ou 6 personnes. Variante : 3 jours de randonnée puis 3 jours de remise en forme en établissement thermal, 2 665 F. Quant aux nuits du 8 au 22 février, elles seront animées par les conteurs d'une trentaine de villages lozériens lors de veillées.
★ **Maison de la Lozère, tél. : 01-43-54-26-64.**

■ **GLISSE DOUCE.** Pierre et Vacances propose des formules tout compris (7 jours d'hébergement, remontées mécaniques et location du matériel) à des prix doux en mars. Le 5 avril, début des vacances scolaires, ils seront en baisse de 40 %, un adulte pouvant héberger gratuitement un enfant de moins de douze ans.
★ ***Réservations : 01-43-22-22-22.***









Prévisions pour le 23 JANVIER vers 12h00

Ensoleillé (E)
Eclaircies peu nuageux (N)
Nuageux courtes éclaircies (N)
Brumes et brouillard (C)
Très nuageux ou couvert (C)
Pluie ou bruine (P)
Averses (P)
Orages (P)
Vent fort
Neige (*)

METEO FRANCE

LE 23 JANVIER
Temps/Températures
minima/maxima

FRANCE métropolitaine

AJACCIO	N/7/16
BIARRITZ	P/7/14
BORDEAUX	P/6/14
BOURGES	P/5/11
BREST	N/5/10
CAEN	N/6/10
CHERBOURG	N/5/10
CLERMONT-F	N/6/10
DIJON	N/4/9
GRENOBLE	N/2/9
LILLE	N/5/10
LIMOGES	P/5/11
LYON	N/5/9
MARSEILLE	N/9/16
NANCY	P/3/11
NANTES	N/4/11
NICE	N/8/16
PARIS	N/5/12
PAU	N/3/11
PERPIGNAN	P/10/15
RENNES	N/4/10
ST-ETIENNE	N/6/9
STRASBOURG	N/5/11
TOULOUSE	N/7/12
TOURS	P/4/12

FRANCE outre-mer

CAYENNE	P/23/26
FORT-DE-FR.	P/25/26
NOUMEA	N/25/26
PAPEETE	P/26/27
POINTE-A-PIT.	P/26/27
ST-DENIS-REU.	P/26/27

EUROPE

AMSTERDAM	N/5/7
ATHENES	N/8/10
BARCELONE	N/11/12
BELFAST	N/2/4
BELGRADE	C/-5/4
BERLIN	N/1/5
BERNE	C/1/6
BRUXELLES	C/3/7
BUCAREST	C/-6/-2
BUDAPEST	C/-5/-3
COPENHAGUE	C/2/5
DUBLIN	N/1/5
FRANCFORT	P/1/5
GENEVE	N/2/4
HELSINKI	*/0/1
ISTANBUL	N/3/5
KIEV	N/-4/-2
LISBONNE	N/7/12
LIVERPOOL	N/3/6
LONDRES	N/3/8
LUXEMBOURG	P/2/8
MADRID	C/1/7
MILAN	C/3/6
MOSCOU	C/-3/-2
MUNICH	C/-2/5
NAPLES	E/9/12
OSLO	E/-6/-4
PALMA DE M.	C/13/14
PRAGUE	C/-3/0
ROME	E/10/13
SEVILLE	N/4/11
SOFIA	C/-5/2
ST-PETERS.	*/-2/-1
STOCKHOLM	*/-2/1
TENERIFE	E/16/17
VARSOVIE	N/-6/1
VENISE	E/4/7
VIENNE	C/-4/-3

AMERIQUE

BRASILIA	P/20/24
BUENOS AIRES	E/20/28
CARACAS	E/21/26
CHICAGO	N/-4/-2
LIMA	C/14/19
LOS ANGELES	P/11/13
MEXICO	E/9/19
MONTREAL	*/-14/2
SAN FRANC.	E/9/14
SANTIAGO	E/7/22

AFRIQUE

ALGER	E/10/13
DAKAR	E/18/23
KINSHASA	N/20/29
LE CAIRE	N/11/15
MARRAKECH	N/10/12
NAIROBI	N/17/25
PRETORIA	P/18/25
RABAT	N/10/12
TUNIS	E/12/15

ASIE-OCEANIE

BANGKOK	E/17/28
BOMBAY	E/15/26
DJAKARTA	P/27/28
DUBAI	E/12/20
HANOI	N/17/24
HONGKONG	N/18/22
JERUSALEM	P/10/13
NEW DELHI	E/3/15
PEKIN	E/-18/-11
SEOUL	N/-11/-3
SINGAPOUR	N/25/29
SYDNEY	E/20/27
TOKYO	E/-1/6

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Faibles pluies au Sud

L'ANTICYCLONE situé sur l'Europe de l'Est se renforce peu à peu sur le nord-est du pays. Une zone dépressionnaire centrée vers le nord de l'Algérie dirige un flux de sud-est sur la Méditerranée et apporte des nuages par le sud du pays, avec un peu de pluie.

■ **Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie.** – Après dissipation de brouillards locaux, le ciel sera très nuageux, avec de belles éclaircies. Sur les côtes de la Manche, le ciel sera menaçant avec un peu de pluie. Températures maximales entre 8 et 10 degrés.

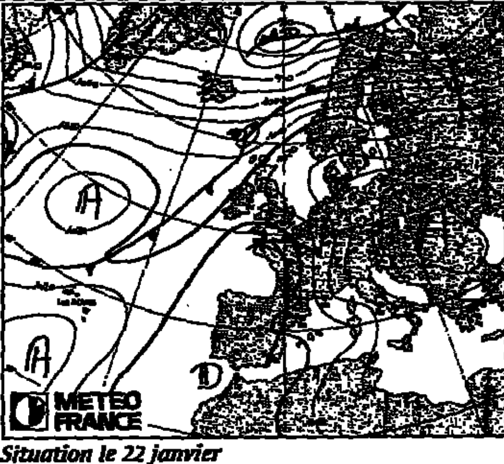
■ **Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – Les nuages et les courtes éclaircies alterneront toute la journée. Températures maximales entre 8 et 11 degrés.

■ **Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** – Sur la Franche-Comté, les nuages élevés masqueront le soleil, mais l'impression restera agréable. Ailleurs, les nuages seront abondants, et donneront parfois des pluies faibles. Températures maximales entre 5 et 9 degrés.

■ **Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** – Le temps sera maussade, avec beaucoup de nuages et quelques pluies éparses. Il neigera sur les Pyrénées au dessus de 2 000 mètres. Le vent d'autan soufflera à 70km/h en rafales. Températures maximales entre 10 et 13 degrés.

■ **Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Sur le Limousin, le cielrestera couvert, avec un peu de pluie. En Auvergne, il pleuvra sur les versants sud du relief. Ailleurs, les passages nuageux seront nombreux, mais l'impression sera agréable sur les Alpes. Températures maximales entre 8 et 14 degrés l'après-midi.

■ **Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse.** – Sur le Languedoc-Roussillon, le temps restera gris toute la journée et faiblement pluvieux. Ailleurs, l'impression de beau temps prédominera, malgré la présence de nuages côtiers. Le vent d'est soufflera encore assez fort sur le littoral varois. Les températures maximales s'étageront entre 12 et 15 degrés l'après-midi.



Situation le 22 janvier



Prévision pour le 24 janvier

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BOLIVIE.** Le foyer de l'épidémie de choléra, qui sévit en Bolivie depuis le mois de décembre 1996, se trouve à la frontière avec l'Argentine, dans la ville de Yacuiba, où quatre personnes sont mortes et où ont été recensés plus de la moitié des sept cents cas déclarés dans l'ensemble du pays. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** Un téléphone portable est prêté aux hommes d'affaires arrivant aux Etats-Unis par la compagnie aérienne United Airlines. Seules les communications sont facturées : il leur en coûte 11 francs environ la minute pour un appel national et 22 francs environ pour un appel international. Renseignements, tél. : 01-41-40-30-30 (Paris), 08-00-01-91-38 (province) et dans les agences de voyages.

● **TRANSPORTS.** La compagnie aérienne allemande LTU, spécialisée dans les vols charters et de vacances, a équipé la totalité de sa flotte d'un système anti-collision en vol. Ce système doit permettre d'avertir un équipage de la proximité d'un autre appareil et lui conseiller une manœuvre d'évasion.

PRATIQUE

Jardin par grand hiver

Si le froid est nécessaire au cycle de régénération des plantes, les très basses températures exigent de prendre certaines précautions

LA VAGUE de froid qui vient de s'abattre sur la France n'a pas surpris les jardiniers qui gardent en mémoire les hivers de 1985, 1987, 1963, 1956 – il n'y a que Jeanne Calment qui puisse se souvenir de celui de 1879. Ils ont appris depuis longtemps à déjouer les rigueurs naturelles du climat de leur région.

Ces hivers-là, le froid avait fait éclater le tronc des oliviers en Provence, griller les agrumes et les mimosas et quantité de plantes originaires de pays plus chauds – favorisant la progression des incendies l'été venu. Au nord de la Loire, certains rosiers, les lauriers-sauce, lauriers-palmes, lauriers-tins, romarins, céanothes, pyracanthas et aucubas n'avaient pas supporté ces frimas. Certains arbustes, grillés jusqu'au sol, étaient repartis au printemps, de leur souche ou de leurs plus grosses branches. D'autres n'ont repoussé qu'une année après.

Il est encore trop tôt pour mesurer l'étendue des dégâts causés par les froids de décembre-janvier. De plus, l'hiver ne fait que commencer, et personne ne peut prévoir le temps qu'il fera dans une semaine. Survenues après des pluies diluviennes, les basses températures ont fait gonfler le sol et déchaussé certaines plantes. Les rosiers sont assez sensibles à cette alternance gel-dégel.

Il arrive que le sol soit crevassé et que le pied flotte dans son trou. Les rosiers-tiges, les hauts buissons que le vent ballotte ne se remettraient pas d'une nouvelle vague de grand froid. Un peu de terreau enfoncé dans ces crevasses, suivi d'un bon tassement avec le pied puis d'un griffage superficiel, sera salvateur. Les jardiniers prévoyants et ceux qui vivent dans les régions les plus exposées au froid butent les pieds des rosiers et des arbustes fragiles ou les protégeront avec de la paille, des feuilles mortes, des fougères ou de la tourbe sèche.

COUPE-VENT

Les plantes à feuillage persistant pourront être enveloppées dans une toile en non-tissé : ce matériau laisse respirer la plante, mais coupe le vent, qui potentialise les effets du froid : le gel tue les plantes en les assoiffant... comme le soleil. Les camélias, par exemple, supportent le froid pour peu que leurs racines soient hors gel et leurs branches protégées des rafales.

C'est aussi le moment d'inspecter les vivaces qui passent l'hiver sous un matelas protecteur, une cloche ou un simple pot de fleur retourné. Si le redoux devait persister, il ne sera pas inutile de les dégager par une belle journée ensoleillée avant de les recouvrir juste avant que la température ne redescende. Les plantes abritées dans une remise ou une cave ont peut-être gelé. Certaines s'en remettront si leurs racines n'étaient pas trop humidifiées et si le thermomètre n'est pas descendu en dessous de – 2, – 3 (géraniums, fuschias, figuiers de Barbarie, grenadiers, bougainvilliers, plumbagos, orangers, mandariniers, citronniers, daturas, avocatiers), en dessous de – 5 degrés (lauriers-roses, agaves, amaryllis et agapanthes).

En attendant les beaux jours, il faudra couper ce qui est desséché et arroser parcimonieusement. Les plantes ont parfois des ressources insoupçonnées ! Mais les plantes fragiles qui auraient été abondamment arrosées juste avant qu'il ne gèle ne s'en remettront sans doute pas. En prévision d'une nouvelle baisse du thermomètre, il n'est sans doute pas inutile d'investir dans un petit radiateur électrique. Réglé au minimum, il sauvera les plantes fragiles pour une somme largement inférieure à ce qu'il en coûterait d'avoir à les remplacer.

Les oiseaux aident le jardinier dans sa lutte contre les insectes nuisibles. Plus l'hiver avance, moins ils trouvent à manger. Aussi peut-on les aider. Une volée de mésanges charbonnières ou de mésanges bleues sortant du nid, c'est plusieurs milliers de pucerons et de chenilles becquetés sans débourser un centime, sans polluer la nature et sans manipuler des produits dangereux. A ce sujet, on entend fréquemment dire que les hivers rudes tuent la vermine. Ils éliminent aussi beaucoup d'insectivores. Est-ce la raison pour laquelle il n'y a jamais autant de pucerons les étés suivants ? Nourrissons donc les oiseaux.

Alain Lompech

■ **Parcs et balcons.** Paris qui bénéficie d'un microclimat n'a pas échappé aux rigueurs de l'hiver. Les géraniums, fuchsias et autres plantes de balcon qui passent d'habitude l'hiver sans problèmes, parfois simplement protégés par une housse de plastique trouée, ont irrémédiablement gelé. Il faudra donc les remplacer. Les jardiniers de la Ville de Paris ont fait de gros efforts, ces dernières années, pour diversifier les plantations. Des eucalyptus, des cordylines, des cistes, des ceanothus persistants, des palmiers du genre trachycarpus ont été plantés de-ci de-là (devant la mairie du XIIIe, par exemple). Ils semblent avoir tenu le coup. Pour le moment...

■ **Plantations.** Ne jamais planter quand il gèle. Que faire si l'on a acheté la veille d'une vague de froid ? Que faire si l'on reçoit un paquet de plantes en pleine froidure ? Les conserver après déballage dans une pièce hors gel mais non chauffée. Si le thermomètre ne remonte pas et si les plantes sont à racines nues, il faudra impérativement les recouvrir de terreau ou de tourbe humidifiés. Si ce sont des rosiers dont la partie inférieure est enveloppée dans un sachet rempli de tourbe, l'ouvrir avec un couteau pour l'inspecter. Il arrive malheureusement qu'elle soit totalement sèche. Dans ce cas, elle agit comme une éponge et pompe l'humidité des racines. Résultat fatal garanti. Il faudra alors immerger le tout dans l'eau pendant une journée, avant de laisser se ressuyer les mottes. Dès la fin du gel, planter sans attendre et arroser les massifs de rhododendrons et d'azalées. Les plantes de terre de bruyère ont soif même l'hiver.

HAUTE COUTURE ÉTÉ 97

Christian Lacroix, maître illusionniste

Dix ans après son entrée parmi les grands, la vingtième collection de l'Arlésien de Paris donne la mesure d'une maturité festive

DANS UNE SALLE scintillante de bravos, Christian Lacroix a célébré sa vingtième collection, couleur de brumes, de rosées et de sorbets exotiques. La quatrième journée parisienne des défilés de la haute couture pour l'été 1997 ne célébrait pas l'arrivée de nouveaux créateurs (*Le Monde* des 21 et 22 janvier) mais apportait la confirmation de talents reconnus.

Au Grand Hôtel, le podium bleu lapis s'allume de l'intérieur, et semble parcouru de doux frissons, quand passent ces filles aux yeux d'or. Parmi elles, deux « nouvelles », Shirley Mallman, blonde garçonne fuselée jusqu'au vertige, Caroline Eggert, seize ans, toujours accompagnée par sa mère lors des essayages, et qui semble éclore sur la scène éphémère. Toutes rayonnent. Leurs robes sont des feuilletés de lune, des nuages d'organza, souffles de mousseline et de dentelles caressées par une lumière mouvante. *« La couture est une fuite en avant »*, dit Christian Lacroix. A la parade des chartreuse, des turquoise, des roses shocking, Christian Lacroix oppose l'éclat irisé des bleus, comme des gouttes d'eau suspendues dans l'espace, des étoiles de verre dont les myriades de filaments éclairent la salle.Dix ans ont passé. Encolure de gaze poudre, paillettes « aurore », patchwork de soies orientales : le trait s'est adouci, estompé, les couleurs ne fardent pas la silhouette. Devenues la matière même, elles la révèlent, intime, chérie, comme une esquisse, là un voile de satin rose buvard, ici un débardeur de dentelle or que chahutent des pierres de mille et une nuits. Avec ces robes chrysalides en corset transparent, l'opulence se pare d'irréalité, comble d'un mirage entrevu derrière les zelliges d'un palais où le soleil dessine des arabesques.

GEISHAS PROVENÇALES

Le mariage princier de la fille de l'ambassadeur d'Arabie saoudite à Washington, qui a mis tout le monde du luxe parisien en émoi à la fin de l'année 96, semble avoir donné des ailes au couturier. Zadig parmi les princesses, il les entraîne dans un jardin de paradis, où, à l'ombre des orangers, les friandises seraient servies sur des plateaux d'or. Il y a quelque chose de gourmand, de fragile, dans cette collection, où un doupion fraise évoque le bombé d'un macaron, un tissage vanille, la cannelure d'une gaufrette, tandis que les corolles abricot, pistache, suggèrent les parfaits glacés ou les « fruits en glace » d'un dîner Belle Epoque.

D'un pas léger, le voici qui parcourt les lieux et les siècles, faisant surgir d'un coffret à musique, geishas provençales au kimono d'organza et de dentelle, muses technicolor de Blumenfeld. La bretelle-fil d'Helmut Lang, champion du minimalisme en matière de mode, ne le laisse pas indifférent. Mais de smocks en nervures, le plaisir revient, qu'il attrape au vol, et transforme en papillons de lumière, en poissons incandescents.

Le satin pistache se laisse meringuer, le tulle bouillonne, les dentelles se superposent comme des sensations. Dans un jeu d'échos entre choses vues, paillettes de souvenirs, et images déchirées qu'il épingle sur ses cahiers, Christian Lacroix étourdit son public en créant un jardin d'illusions, comme une miniature souriante du monde. Il sait pourquoi : *« La seule chance de garder sa place, c'est d'être soi-même. Je crois au cœur, à l'esprit, à l'enthousiasme. Je me bats pour garder cela. »*

Laurence Benaïm

Dans les coulisses du défilé Mugler

« MONSIEUR MUGLER désire que ça pigeonne beaucoup. Est-ce qu'on peut mettre un faux sein sur les côtés ? » Ambiance électrique dans le palais bleu glacier de la rue aux Ours, à quelques encâblures du Centre Georges-Pompidou. Dans son studio perché sous les toits, le couturier vérifie les derniers essayages.

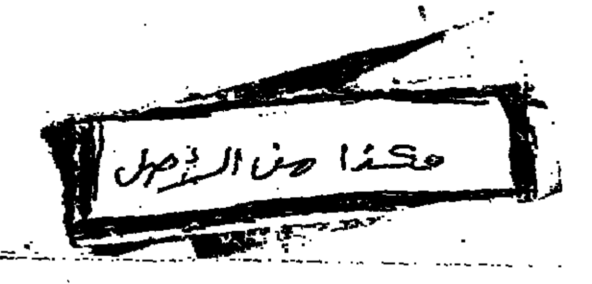
Le défilé est prévu le mercredi 22 janvier au palais de Chaillot. On attend Jerry Hall. Une limousine va la chercher à l'aéroport. Une liane s'empare d'un petit-four pendant qu'on lui retire sa combinaison intégrale. Les assistants rayent l'étage d'un pas nerveux et s'enferment dans la pièce vitrée qu'ils ont baptisée « Club des papillons ».

Blouses blanches, escarpins de vernis noir, lèvres fardées, les mannequins cabine attendent, comme sur une photo d'Helmut Newton. Dans la loge, un bouquet de roses sans eau, une valise, une bombe de laque Elnett et des kilos d'épingles, prêtes à retenir les chignons bananes. *« C'est net, c'est couture »*, assure le coiffeur hirsute.

Entre deux défilés, les mannequins passent, se déshabillent, chiffonnées de fatigue. Les voici soudain tendues par ces robes qui non seulement les habillent mais leur recréent un corps, car toutes seront renforcées de corsets et de carcasses.

« J'aime jouer dans son imaginaire. Je sais qu'il choisit le vêtement sur moi », dit de Thierry Mugler Simonetta la romaine, ange d'or, lors du premier défilé-spectacle au Zénith. *« Stefano, je te redonne ton aile ! »* Aux pieds de la belle, on s'affaire, on donne et on redonne, Madame Nicole pointe sa paire de ciseaux sur la sirène de velours : *« Vous voulez que ça caresse derrière ou on la décontracte un peu ? »*

L. B.



CINÉMA **La Vidéothèque de Paris a sélectionné plus d'une centaine de films sur le thème de l'émancipation des femmes. Ce festival durera deux mois. Aux bandes d'actualité, comé-**





D.R.

dies et documentaires qui s'intéressent aux itinéraires, individuels ou collectifs, s'ajouteront des débats et des rencontres. ● PARMI les nouveaux films, *Brigands, chapitre VII,* film géorgien d'Otar Iosseliani, et *Eau douce,* qui révèle Marie Vermillard. ● AU CENTRE Georges-Pompidou, le volet cinéma de la manifestation « Face à l'histoire »

Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ?

A la Vidéothèque de Paris, le festival « Elles, cent films sur l'émancipation des femmes » retrace les évolutions de cet enjeu majeur du siècle. La sélection des œuvres – dont la majorité sont dues à des cinéastes hommes – s'attache surtout à des parcours, individuels ou collectifs

LA RÉALISATRICE Chantal Akerman avait appelé, en 1974, son film *Je, tu, il, elle.* Le festival de la Vidéothèque de Paris s'intitule « Elles ». Le sous-titre en est moins flou : « Cent films sur l'émancipation des femmes ». Qui sont-ils, qui sont-elles, comment déjouent-elles le « je », à quel prix parviennent-elles à conquérir cette *« chambre à soi »* sans laquelle une femme ne peut se déployer, créer, selon la formule célèbre de Virginia Woolf? *« Le combat des femmes pour leur libération aura été et reste un enjeu majeur de notre siècle »*, estime Michel Reilhac, directeur de la Vidéothèque de Paris.

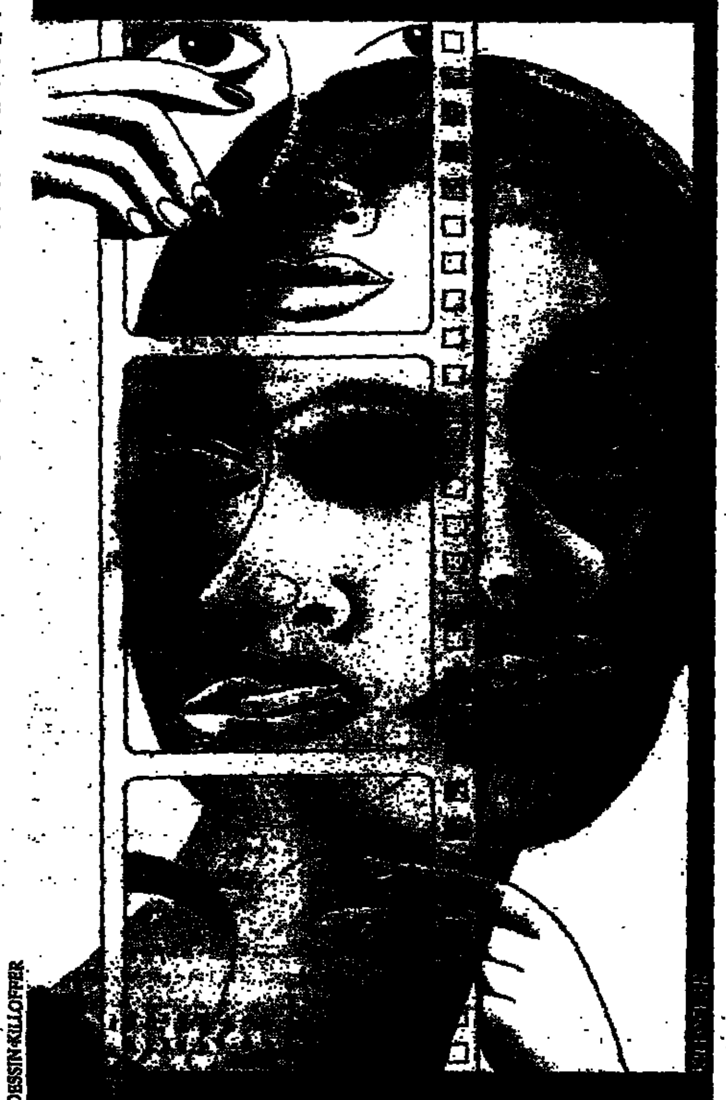
C'est avant tout à des parcours de femmes, individuels ou collectifs, que s'intéressent les films sélectionnés. A ces micro-événements qui font déclic dans une vie au point de la bouleverser, à ces combats d'une génération (le droit de vote, la contraception) qui transforment durablement les destins. Les oeuvres présentées, réalisées par des cinéastes hommes en majorité, se promènent du côté de ces désirs de changement, d'*« émancipation »*. Comme toute sélection, celle établie par Sophie Berthier, jeune responsable de cette programmation, peut être contestée. Ainsi, deux figures associées au mouvement des femmes des années 70 n'y figurent pas ; celle de Chantal Akerman, celle de la comédienne Delphine Seyrig, vivement impliquée dans le combat pour la dépénalisation de l'avortement.

Globalement, l'éventail des quelque cent vingt films est classique. Longs et courts métrages, fictions et documentaires, bandes d'actualité et films d'animation ; les genres et les époques sont variés. L'ensemble forme un kaléidoscope passionnant sur les différentes visions de l'émancipation féminine : combative (*Mais qu'est-ce qu'elles veulent*, de Coline Serreau), sensible (*Une femme sous influence*, de John Cassavetes), légère (*Et Dieu créa la femme*, avec Brigitte Bardot) ou comique (*La Cité des femmes*, de Federico Fellini). La Vidéothèque a confié la programmation de quelques journées à Agnès Varda (du 6 au 9 mars) et au Festival international des films de femmes de Créteil. Au fil des deux mois du festival, elle organise aussi ses propres animations : réalisatrices, femmes politiques, médecins sont invitées à des débats.

CHANGEMENT

Si la plupart des films sont postérieurs à 1970, des perles ou des curiosités plus anciennes figurent au programme. Les Actualités Gaumont de mai 1926 et février 1936 tracent le portrait de Suzanne Lenglen, championne internationale de tennis. Eisenstein supervise un film cru sur l'avortement, *Misères de femmes, joies de femmes* (1929). Le beau Gary Cooper propose son modèle de triangle amoureux dans le film d'Ernst Lubitsch, *Sérénade à trois* (1933). La comédie finlandaise *Hulda monte à la capitale* (1937) suit le parcours d'une jeune bonne autodidacte qui se lance dans une carrière politique. Dans son pays, le droit de vote est acquis pour les femmes depuis 1906. Au même moment, les Françaises en sont encore privées, et les actualités Eclair Journal de 1935 et 1936 consacrent leurs reportages à ce thème.

Quand l'Europe en flammes s'apaise avec l'armistice de 1945, hommes et femmes veulent, plus que jamais, croire au changement, à l'avènement d'un monde nouveau. Le document consacré en 1947 à l'Union des femmes françaises, mouvement proche des communistes, restitue cette fougue militante. Après guerre, le besoin de gaieté se traduit au cinéma par l'explosion de comédies. Katharine Hepburn est l'avocate audacieuse de *Madame porte la culotte*, de George Cukor. En 1950, Danielle Delorme incarne cette jeune femme bien décidée à trouver son plaisir peinte par Colette dans *Minne, l'ingénue libertine.* Le roman est adapté par Jacqueline Audry, l'une des premières réalisatrices françaises. Jeanne Moreau, dans *Les Amants*, de Louis Malle (1958), et surtout dans *Jules et Jim*, de François Truffaut (1962), interprète des rôles de femmes à la recherche de leur liberté, comme Annie Girardot dans *La Proie pour l'ombre*, d'Alexandre Astruc (1961), et Bernadette Lafont, si rebelle dans *La Fiancée du pirate*, de Nelly Kaplan (1969). *« Faire des films, c'est comme aller à la guerre, comme diriger un pays pendant trois mois. Les femmes n'en ont pas l'habitude »*, affirme la cinéaste suédoise Maï Zetterling, dont le film *Les Filles*, avec la comédienne Bibi Andersson, sort en 1969. La nouveauté de ces années 70, c'est l'apparition de quelques réalisatrices. Elles ne sont qu'une minorité parmi les metteurs en scène. Mais Agnès Varda, Yannick Bellon, Diane Kurys, Coline Serreau marquent le cinéma de cette période. Elles ouvriront la voie aux jeunes réalisatrices – toujours minoritaires – des années 90.



DESSIN KILLOFFER

RÉVOLTES

L'impact des mouvements de femmes se fait sentir dans bon nombre d'oeuvres réalisées alors par des hommes. Le film *Histoires d'A*, de Charles Belmont et Marielle Issartel, défend le droit à l'avortement si vigoureusement que, dans la France de Georges Pompidou, il est interdit et circule clandestinement. Bertrand Van Effenterre fait le portrait de soixante-huitardes (*Erica minor*) ou d'habitantes de HLM (*Mais où est donc Ornicar ?* avec Brigitte Fossey et Géraldine Chaplin). Le couple Luc Moullet et Antonietta Pizzorno découpe sa chronique conjugale au scalpel avec *Anatomie d'un rapport.* L'Italie, qui est alors l'un des pays européens où les révoltes féminines sont les plus populaires, suscite le film le plus drôle du genre. Dans *La Cité des femmes* (1980), Federico Fellini envoie Marcello Mastroianni, en quinquagénaire séduisant, se fourvoyer délicieusement dans un congrès féministe...

A partir de cette date, la sélection proposée par la Vidéothèque préfère aux films français les oeuvres étrangères moins familières. *« La documentation disponible sur les films ayant trait à l'émancipation des femmes n'est pas très fournie dans les banques de données ou les bibliothèques*, estime Sophie Berthier. *Pour repérer des films étrangers, je me suis surtout appuyée sur les catalogues de la cinémathèque de Beaubourg et ceux du Festival international des films de femmes de Créteil. »* L'Extrême-Orient (Chine et Japon), le monde musulman (Iran, Turquie, Tunisie, Algérie), le tiers-monde pauvre (Inde, Burkina Faso) ont eux aussi leurs cinéastes qui oeuvrent pour améliorer le sort des femmes. De Satyajit Ray (*La Grande Ville*) à Yasujiro Ozu (*Fleurs d'équinoxe*), les plus grands réalisateurs ont éprouvé de la compassion, parfois de la révolte, face à l'oppression de leurs concitoyennes.

Du pays le plus riche, en dollars et en histoire du cinéma, vient une fiction en noir et blanc à petit budget, la comédie *Go Fish*, de Rose Troche (1994). Héritière d'un certain esprit léger et libertin des années 70, elle suit la trajectoire de cinq jeunes filles de Chicago dans leurs recherches d'amours au féminin.

Du début du siècle à nos jours, de la Chine à l'Europe et à l'Afrique, plusieurs grands axes de l'émancipation reviennent systématiquement : le travail et l'indépendance économique des femmes, le droit de disposer librement de leur corps, la recherche de nouveaux modèles familiaux, l'accès au pouvoir politique.

A observer ce panorama des quatre-vingts dernières années, l'impression de répétition est inquiétante. Si les langages cinématographiques ont changé, si les désirs d'émancipation ont marqué des points, il n'en demeure pas moins que 95 % des députés français sont des hommes, un constat qui laisse toute son actualité à cette comédie finlandaise de... 1937. A la veille du troisième millénaire, être une femme libérée, ce n'est toujours pas si facile.

Catherine Bédarida

Sélection

● **Débats.** « Le pouvoir politique », animé par Virginie Barré, de l'Association des femmes journalistes, avec Anne-Marie Couderc, ministre, et Françoise Gaspard, ancienne élue (22 janvier, 19 heures) ; « A qui appartient le corps des femmes ? », avec Joëlle Brunerie-Kaufman, gynécologue (29 janvier, 19 heures) ; « A travail égal, salaire égal ? » avec Huguette Bouchardeau, ancien ministre (20 février, 19 heures).
● **Thématiques.** « Que sont les hommes devenus ? », films les 8 et 9 février. Du 21 au 23 février, « Elles n'ont pas froid aux yeux », une sélection du Festival international des films de femmes.
● **Pratique.** Vidéothèque de Paris. Nouveau Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris 1er. RER, Mº Les Halles. Jusqu'au 11 mars. Tél. : 01-44-76-62-00. 25 F à 30 F et abonnement.

La réalisatrice Agnès Varda propose sa « fête des femmes »

SON FILM, *L'une chante, l'autre pas*, est programmé deux fois (le 1er et le 26 février) au cours du festival. Emaillé de chansons, ce long-métrage de 1976 suit deux amies marquées par le mouvement des femmes de ces années. Sur fond de manifestations féministes, elles échangent leurs expériences du couple et de la maternité, dans un climat assez naïf, très marqué par cette période. La Vidéothèque a donné carte blanche à Agnès Varda pour présenter les films et les personnages qui l'ont marquée et qu'elle présentera du 6 au 9 mars.

« Mon choix s'est orienté vers des personnages de femmes que des cinéastes mixtes ont filmés avec attention et tendresse », dit la cinéaste, qui a choisi treize oeuvres qui *« contrebalancent la fête des mères, si bien utilisée par les commerçants, par une fête des femmes »*.

Parmi les treize films, la cinéaste a retenu l'une de ses propres réalisations, plus tardive et moins optimiste. *Sans toit ni loi* (1985) est une oeuvre sobre, qui suit la longue errance d'une jeune marginale, Mona, superbement interprétée par Sandrine Bonnaire. Tragique (le personnage trouve la mort dans un fossé), *Sans toit ni loi* annonce les drames contemporains des sans-domicile et des exclus, dont le nombre n'a fait que croître depuis la période de sortie du film.

PUISSANTS PORTRAITS

Femmes meurtries, comme la poignante Sandrine Bonnaire, ou femmes combatives, comme Josiane Balasko en militante de *Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes* : la sélection d'Agnès Varda ouvre une galerie de puissants portraits féminins, *« d'une petite fille chinoise heureuse et endoctrinée à une femme sous influence, de l'ultra-sensible Gena Rowlands à l'invincible Hanna Schygulla, d'une soubrette anglaise et révoltée à une serveuse de petits déjeuners français (Emilie Lloyd et Valérie Ledoyen), de femmes qui cherchent leur identité dans d'autres elles-mêmes ou dans les ruines d'un pays meurtri, de Mona qui marche crânement vers sa mort sous les traits de la courageuse Sandrine Bonnaire à cette femme qui est une femme, Anna Karina, et qui virevolte et qui saute et qui danse et qui désire un enfant quand d'autres n'en veulent pas »*, commente la cinéaste.

Le programme d'Agnès Varda s'ouvre par la belle performance d'actrice de Marilyn Monroe dans *Les Désaxés* (*The Misfits*), de John Huston (1961). De la même année, elle a retenu *Une femme est une femme*, de Jean-Luc Godard avec Anna Karina. Dans ce film emblématique de la Nouvelle Vague, l'actrice majeure de Godard incarne Angela, une strip-teaseuse parisienne, amie d'un libraire. L'une veut un enfant, l'autre non. L'oeuvre la plus récente de cette sélection, *Y aura-t-il de la neige à Noël ?*, de la jeune Sandrine Veyssèt, a séduit Agnès Varda par son personnage de *« mère Courage, une inoubliable mère de sept enfants, qui est l'amour même, filmée entre réalisme et lyrisme »*, estime-t-elle.

Ses choix ne tournent cependant pas tous autour de la question des enfants. *Allemagne, mère blafarde*, de Helma Sanders-Brahms (1980), suit le parcours d'une femme allemande sous le nazisme, jusqu'aux débuts de la reconstruction de Berlin en 1945. Cette fiction utilise des documents d'archives, dont des images impressionnantes du Berlin d'après les bombardements alliés.

LA VOIX D'UNE ENFANT

Sur la même période, il faut voir *Le Mariage de Maria Braun*, de Rainer Werner Fassbinder (1979), avec son actrice fétiche, Hanna Schygulla, dans un personnage d'entraîneuse de bar plus que trouble, métaphore de l'Allemagne d'alors. Face à un autre régime totalitaire, Xiao-Yen Wang fait parler une fillette de neuf ans dans *La Môme singe* (1995). Dans ce film en grande partie autobiographique, c'est la voix de cette enfant qui restitue la brutalité de la Révolution culturelle.

C. Ba.

Une nuit avec les Cybergirls

ELLES sont les pionnières des nouvelles images et produisent des mini-films de une, deux ou cinq minutes qui exigent des mois de recherche sur ordinateur. Les créations de ces réalisatrices qui s'aventurent dans la troisième dimension seront présentées à la Vidéothèque de Paris, dans la nuit du 22 au 23 février, entre l'un des meilleurs films de Jane Campion (*Sweetie*) et... le petit-déjeuner offert par le festival.

Les images de synthèse sont presque devenues familières dans la publicité et les génériques d'émissions de télévision. Les vingt-six films sélectionnés témoignent plutôt des créations artistiques qui s'appuient sur cette technologie. Qu'elles soient britanniques, françaises, tchèques ou américaines, les réalisatrices se déchaînent dans des parcours oniriques ou futuristes en trois dimensions. *Illusion d'un monument*, de la Française Teresa Wennberg (1991), propose un voyage autour d'une sculpture virtuelle. Il a été produit par le ministère de la culture pour la collection du Musée national des monuments français. Virtuella et ses clônes, de Cécile Babiole (1995), met en scène une Vénus de l'ère Cyber qui danse comme une sirène, se métamorphose et se multiplie.

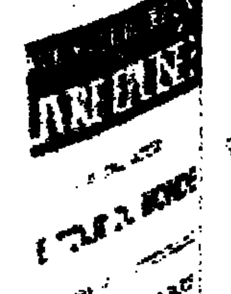
L'utilisation d'images de synthèse attire certains films vers une fantasmagorie virtuelle, une séduction techno. Dans *Universal Skizophrenic* [sic] *Vision with Boy and Bird*, de la Danoise Linde Lisager (1994), un ordinateur est amoureux d'un enfant. Des images médicales alimentent *Nothing Broke but the Heart*, de l'Allemande Clea Waite (1994). *Geo Genetic*, de Christiane Geoffroy (1990), traite des manipulations génétiques.

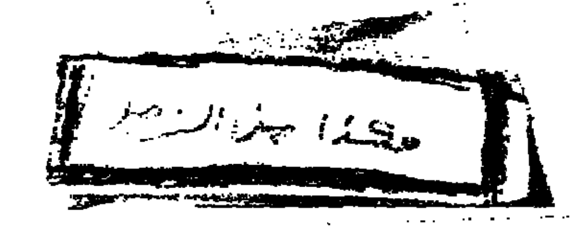
NOUVELLES IMAGES

A l'inverse, d'autres films voyagent dans la terre, l'eau, les paysages, la forêt, comme *Fields*, *Just Water* et *Exercises on Landscape* d'Evangelina Sirgado de Sousa (1993, 1994). Avec *Styx*, Virginie Guilminot invente une balade dans une ville morte. C'est elle qui a sélectionné ce programme à l'aide des archives du festival annuel Imagina, dédié aux nouvelles images, organisé par l'Institut national de l'audiovisuel, qui se déroule cette année en février. *« Grâce à ce patrimoine, la sélection comprend des films de pays différents, des oeuvres « anciennes » (de 1989) et d'autres plus récentes, des travaux d'étudiantes en écoles d'art et des créations d'artistes confirmées »*, explique-t-elle.

Pour le festival Imagina ou pour celui des films de femmes de Créteil, elle a souvent présenté les images de synthèse au public de cinéma. *« Ensemble, nous guettons les effets spéciaux et nous décortiquons les séquences pour qu'ils repartent avec un regard plus critique. A Créteil, j'ai fait beaucoup de séances avec des collégiens. Ils sont incroyables : par les jeux vidéo, par leur absence d'inhibition face aux ordinateurs, ils connaissent déjà bien le sujet. Manifestement, la relève est prête... »*

C. Ba.





Tribulations géorgiennes et humour noir

Brigands, chapitre VII. Iosseliani trame une fable historique et moderne, comique et tragique

Film géorgien d'Otar Iosseliani. Avec Amiran Amiranachvili, Dato Gogibedachvili, Nino Ordjonikidze, Alexi Djakeli. (2 h 09.)

Les brigands, on voit, mais pourquoi chapitre VII ? Sans doute pour suggérer que cette histoire, ces éléments d'histoire plutôt, ne sont qu'une partie d'un beaucoup plus vaste récit. Les tribulations de la nation géorgienne, sans doute, mais aussi les aventures de la liberté à travers les âges, sinon les heurs et malheurs de l'humanité en tous temps et en tous lieux. Le nouveau film de l'auteur de *La Chute des feuilles* et de *Et la lumière fut* invente en effet un dispositif qui, mêlant l'épopée et l'humour, prend l'Histoire en écharpe, du Moyen Age à aujourd'hui.

En prélude, il y a d'immémoriaux apparatchiks du cinéma à Tbilissi (ou n'importe où en ex-URSS), sortes de Parques rondouillardes et grisâtres, plus préoccupées de l'heure de passer à table que du film qu'on leur projette. En commençant par la dernière bobine, plaçant d'emblée la séance sous le double signe du comique et de la tragédie (on assiste à un massacre). Le film ainsi maladroitement projeté, c'est celui de Iosseliani, maître conteur qui en deux séquences installe la formule gigogne de sa mise en scène, entre sourire et critique aiguë, distanciation et bain de sang. *Brigands*, donc, qui se compose d'un partie médiévale, d'une partie située juste avant la prise du pouvoir par les bolcheviks en Géorgie puis sous la terreur stalinienne, et d'une partie contemporaine, guerre civile sanglante et dérisoire et règne de la mafia, qu'on retrouve à Paris, entre trafics, débauche et tentatives d'apprentissage du chic occidental.

LE PIRE AVEC STALINE

Ces trois parties ne se succèdent pas, leurs péripéties se mêlent en un va-et-vient entre les époques et les styles, renforcé par le fait que les mêmes acteurs jouent un rôle dans chaque période. Grâce à la maestria de Iosseliani, jamais on ne se perd, on est aussi content de suivre un peu longuement les tribulations tragi-burlesques des ivrognes chanteurs d'aujourd'hui au milieu des canonnades que de voir soudain interférer, filmées comme des *miniatures* anciennes, les séquences de la « chanson de geste », récit des épousailles d'un roi, de sa bataille contre les infidèles, de la trahison de sa femme, de sa vengeance et autres conséquences en forme de légende sur le pouvoir. Le pouvoir : ennemi du plaisir, du savoir, de la joie de vivre, de l'art, de l'enfance. Le pouvoir est la cible récurrente de cette tapisserie d'aventures, de ce shakespearien film à tiroirs. Chacun recèle son lot de sourires, parfois de francs éclats de rire (noir), ils grincent tous avec un bruit sinistre.

La beauté des images, la poésie de leur agencement, le sens de la narration du cinéaste bute pourtant sur ce qu'il désigne comme le pire, le cœur du mal : la période stalinienne. Non qu'on lui donne tort, mais Iosseliani devient soudain insistant, répétant les exemples d'exactions, de vulgarité, de malhonnêteté et de férocité des dirigeants soviétiques. On devine qu'il suggère ainsi comment une bureaucratie totalitaire fonctionne précisément sur la répétition, la réduction de tous – les victimes comme les bourreaux – à des pions interchangeables. Exacte, la démonstration n'en est pas moins plus longue que nécessaire. Tandis que, revenu à l'époque présente mais transporté dans un Paris filmé avec une virtuosité qui rappelle *Les Favoris de la lune*, le cinéaste retrouve la précision et la rapidité du trait, le sens de l'ouverture qui inscrit soudain une anecdote dans une continuité, avant de déboucher sur un massacre des méchants et des corrompus qui rend le film au noble genre dont il relève, celui de la fable.

Pour se terminer, sans se clore, sur une note mélancolique couleur d'exil, où les bergères et princesses de jadis sont devenues de riches et indifférentes touristes américaines.

Jean-Michel Frodon

Un regard attentif aux petits riens de l'existence

Eau douce. La puissance et la délicatesse de la mise en scène d'une jeune cinéaste

Film français de Marie Vermillard. Avec Nathalie Richard, Antoine Chappey, Alexis Batoussov, Elie Tazartes, Raymond Martin. (58 min.)

Eau douce ne commence pas par *Eau douce*, mais par un court-métrage précédemment réalisé par la cinéaste, *Quelqu'un*. Leur histoire n'a rien de commun, mais c'est bien le même regard, déjà ce sens du tempo et cette attention au presque rien de l'existence. « *Nous n'avons même pas partagé de bons moments, juste des moments* », dit le narrateur-observateur, à la fin. Il a observé, et raconté, « quelqu'un » donc, le coiffeur de son quartier. Cela fait une succession de petites scènes, comiques, inattendues, des fragments de dialogues comme il peut s'en produire en attendant une coupe au rasoir, des digressions, des gags, des petits drames. En vingt minutes, il se sera passé une quinzaine d'années, dans cette relation en pointillé qui peut être celle qu'on entretient avec un coiffeur auquel on reste fidèle.

La caméra caresse les objets, semble sourire ou s'inquiéter d'un geste incongru, scrute les gestes et les accessoirs du professionnel, découpe un angle bizarre. Tout est affaire de point de vue, dit d'emblée la première scène de ce petit film, qui trouve une exceptionnelle adéquation entre sa durée et sa mise en scène. La dernière séquence, en une pirouette d'une virtuose simplicité, ouvre le film au lieu de le clore, en faisant se rejoindre hors cadre infini l'absolue normalité et la folie.

Antoine Chappey joue le narrateur dans *Quelqu'un*, on le retrouve (comme on le retrouve de plus en plus fréquemment sur l'écran, d'*Un air de famille* à *Pour rire !*, tant mieux) en marinier dans *Eau douce*. Mais on ne le retrouve pas dès le début. D'abord, sur un air de Gloria Lasso, il y a un type à l'air sombre, tombé des nues – suicide raté – sur ladite péniche. Celle-ci transporte Paul (Chappey), sa femme (Nathalie Richard, parfaite, comme toujours), leur fille d'une dizaine d'années, un vieux type mutique assis dans un fauteuil, et des tonnes de sable, et encore, forcément, le souvenir de *L'Hirondelle et la mésange* d'André Antoine et de *L'Atalante* de Jean Vigo. Et tout ça descend au fil de l'eau, l'irruption de l'étranger amène la fiction, le mari fait la tête, il se passe ceci et cela, des petits événements et des regards lourds et des caresses douces comme l'eau.

ÉTONNANTE MATURITÉ

C'est grand une péniche, on peut y faire tenir beaucoup de choses. C'est grand, aussi, une mise en scène comme celle qu'invente, sans effet ni esbroufe, Marie Vermillard, ouvrant la place aux sentiments, aux pulsions, à des idées suggérées, jamais assenées. Souvent ce qu'on voit est avant ou après l'« action », on ne sait pas tout, on en dit moins encore : le regard de cette jeune cinéaste est d'une étonnante maturité, qui donne ainsi à percevoir beaucoup en montrant si peu. Le film, du coup, est à la fois comme la grande barque qui remonte le fleuve, en silence et chargée, et comme l'eau elle-même, miroitant d'innombrables nuances grâce au plus courant des phénomènes optiques. Et ce cinéma irisé, contemplé comme les enfants s'amusent des jeux de reflets de la lumière, a bien du charme.

J.-M. F.

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Toujours en baisse par rapport à la période correspondante** de l'année dernière, voici donc la quatrième mauvaise semaine consécutive pour la fréquentation.

■ **Deux succès marquants,** tout de même. Celui d'*Evita*, qui ajoute 9 700 spectateurs aux 8 000 de sa première semaine dans son unique salle, et celui du *Bossu de Notre-Dame* qui franchit le prestigieux seuil du million d'entrées dans la capitale.

■ **Parmi les nouveautés,** *Leçons de séduction* enregistre le plus haut score, avec 54 000 entrées dans 32 salles. Trois autres films obtiennent des résultats honorables : *Lost Highway* à 47 000 dans 13 salles, *The Pillow Book* à 19 000 dans 12 salles, *Romaine* à 5 000 dans 5 salles.

■ **Parmi les films sortis la semaine dernière,** *Le Club des ex* conserve ses adhérents avec 46 000 spectateurs (total : 104 000), *Les Démons de Jésus* reçoivent la bénédiction du public avec 34 000 entrées (total : 64 000), *L'Ombre blanche* pâlit à 28 000 (total : 68 000), Pour rire ! conserve son tonus à 20 000 (total : 40 000).

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

LA RANÇON

Film américain de Ron Howard avec Mel Gibson, Rene Russo, Gary Sinise, Lili Taylor. (1 h 58.)

■ *La Rançon* est le remake d'un film homonyme réalisé en 1956 par Alex Segal. Mel Gibson reprend le rôle tenu par Glenn Ford, celui du père d'un enfant kidnappé par des gangsters et qui refuse de payer la rançon. Très bien photographié par Piotr Sobocinski, un des chefs opérateurs de Krzysztof Kieslowski, le film de Ron Howard utilise ce point de départ pour décrire un monde gangrené par la corruption. Le marché proposé par les gangsters devient la métaphore d'un univers où l'ensemble des rapports humains sont régis par la négociation perpétuelle : le père est un chef d'entreprise qui a soudoyé des syndicalistes, l'agent du FBI chargé de l'aider propose de rentrer à son service exclusif moyennant salaire... Mais le postulat du scénario (refuser de céder au chantage est le meilleur moyen de sauver l'enfant) apparaît pourtant beaucoup plus théorique que véritablement convaincant, et les conventions adoptées par la mise en scène et le récit (encore ces scènes finales au ralenti !) ont beaucoup de mal à rendre crédible une histoire à dormir debout. *J.-F. R.*

QUAND LE SOLEIL DEVIENT FROID

Film chinois de Yim Ho. Avec Siquin Gowa, Tuo Zhong Hua, Ma Jing Wu, Wai Zhi. (1 h 43.)

■ Un jeune homme entre dans un commissariat. La plainte qu'il vient y déposer n'est pas vraiment conventionnelle : il accuse sa mère d'avoir, voilà dix ans de cela, tué son père en lui administrant du poison. La scène se déroule dans un commissariat chinois, baigne dans une atmosphère mate et verdâtre, relevée ici et là par quelques étendards rouges.

Le film s'organisera sous le régime du contraste. Contraste entre la déposition froide, opiniâtre, du fils et l'évocation de la passion meurtrière qui en constitue l'objet, restituée par de longs retours en arrière. Contraste entre les scènes d'intérieur enfumées de l'appartement familial et les splendides extérieurs enneigés, où se noue sur un feu de fortune la liaison de la mère et de l'amant. Contraste enfin entre la fonction purement illustrative des personnages et l'écrasante omniscience avec laquelle le cinéaste conduit le récit. C'est ici évidemment que le bât blesse : cette histoire tirée d'un fait divers appelait à l'évidence une autre forme que celle du dossier mélodramatique. *Jacques Mandelbaum*

ADIOS

Film français de Nicolas Joffrin. Avec Pascal Demolon, Frédéric Pellegeay, Pierre-Olivier Krepper, Xavier Morineau, Sandrine Caron. (1 h 30.)

■ Au commencement, il y a un gros plan en noir et blanc d'un type qui dit qu'il voudrait nous raconter une histoire. L'histoire est celle d'un autre type qui se sent seul dans une soirée, qui aperçoit une fourmi à ses pieds, laquelle se fait écraser par un talon au moment où il veut la saisir. En dépit de la portée métaphysique de l'anecdote, on s'explique mal la frénésie de halètements et de rictus prodiguée par le narrateur. Ce n'est qu'un début. Sous ces angoissants auspices, voici en effet qu'on nous annonce la fin du monde pour tout à l'heure, dans l'attente de laquelle on est invité à suivre deux actions parallèles. D'une part, les élucubrations des deux cinglés qui l'ont décrétée, Léo et Al. D'autre part, la quête amoureuse de Thomas, un directeur de casting normalement branché, qui vient de s'amouracher d'une ravissante blonde. Une heure trente plus tard, on aura assisté à ce genre de film qui, sous couvert d'urgence (dix jours de tournage) et d'engagement (l'apocalypse, c'est aujourd'hui), prend tout son temps pour contaminer le monde et le défigurer sous la seule catégorie morale et esthétique du bizarre. *J. M.*

LES COULEURS DU DIABLE

Film français d'Alain Jessua. Avec Ruggero Raimondi, Wadeck Stanczak, Isabelle Pasco, Andréa Ferréol, Luca Zingaretti. (1 h 30.)

■ Adapté de *Cold Eye*, un roman policier de Giles Blunt s'inspirant lui-même grossièrement de *Faust*, *Les Couleurs du diable* recycle une quantité d'idées reçues sur le diable et la corruption de l'âme, pour imposer sans finesse son prévisible message : le diable est en nous, il suffit de lui dire non pour le faire disparaître. Nicolas Morgan, présenté comme un peintre talentueux, n'arrive pas à percer. Après le vernissage d'une exposition, il rencontre Belfisle, un homme mystérieux qui ne boit que du diabolo grenadine, mais Nicolas n'effectue pas immédiatement le lien entre cette boisson et la véritable identité de ce personnage. Trop heureux d'adhérer au pacte qui lui est proposé, il choisit la célébrité en échange de commandes où il devra peindre plusieurs scènes dont il aura été le témoin : un jeune homme en train de se suicider, une strip-teaseuse égorgée, un flic décapité par un train. Très intrigué par la nature maléfique de ce bienfaiteur, Nicolas réalise, après une mûre réflexion, qu'il est bien le diable. Une interprétation catastrophique (Wadeck Stanczak et Isabelle Pasco semblent se demander à chaque scène ce qu'ils font là, Ruggero Raimondi en Méphisto est ridicule), un scénario incohérent et un cocktail de sexe et de violence rappellent que la France peut encore produire d'authentiques films Z. *Samuel Blumenfeld*

EN ROUTE VERS MANHATTAN

Film américain de Greg Mottola. Avec Hope Davis, Stanley Tucci, Parker Posey, Liev Schreiber, Anne Meara, Pat McNamara. (1 h 28.)

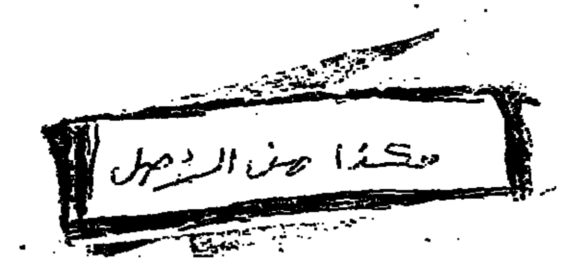
■ Eliza et Louis viennent de se marier et vivent à Long Island. Un jour, en rangeant sa chambre, Eliza découvre ce qui semble être une lettre d'amour adressée à Louis. Elle se précipite chez ses parents, qui prennent l'affaire en main avec tout le reste de la famille, et se rendent à Manhattan pour retrouver Louis. Ils rencontreront en chemin plusieurs personnes qui donneront à chaque fois une interprétation différente de cette lettre. *En route vers Manhattan* est un road-movie factice qui se perd dans d'incessants bavardages. Ce va-et-vient ne suffit pas à faire un film, et à masquer les insuffisances d'une mise en scène qui aurait été mieux adaptée au théâtre. Reste une réflexion caustique sur les angoisses ridicules des jeunes yuppies américains, qui ne sauve malheureusement pas le film de l'ennui et n'évite pas un dénouement aux relents homophobes. *S. B*

TIRÉ À PART

Film français de Bernard Rapp. Avec Terence Stamp, Daniel Mesguich, Maria de Medeiros, Jean-Claude Dreyfus, Franck Finlay. (1 h 50.)

Si le réalisateur de ce premier film n'était pas une personnalité de la télévision, il est probable qu'il passerait totalement inaperçu, et ce serait aussi bien ainsi. On ne sait trop ce qui est le plus navrant. L'intrigue ? Elle conte la vengeance d'un éditeur qui fabrique un faux livre pour discréditer son odieux auteur à succès après que celui-ci se fût révélé le violeur, il y a trente-cinq ans en Tunisie, de la dulcinée du... enfin n'importe ! C'est aussi alambiqué qu'improbable, le spectateur a compris en cinq minutes ce dont l'exécution prend une bonne heure au pauvre Terence Stamp. La narration ? Aussi lourde que les films psychologiques auxquels elle est suspendue. Le jeu des acteurs ? il est affligeant – les Britanniques sont mauvais avec élégance, Maria de Medeiros est mauvaise avec charme, pour les autres, restons courtois... En tout cas, ce n'est pas la mise en scène : il n'y en a pas. *J.-M. F.*

ES NOUVEAUX FILMS



Polémique autour de l'implantation d'un multiplexe à Paris

LE CONSEIL de Paris a approuvé, lundi 20 janvier, le projet d'implantation d'un multiplexe Gaumont de quatorze salles sur le site d'Aquaboulevard, porte de Versailles à Paris, dans le quinzième arrondissement.

Ce projet est vivement combattu par les représentants PS et PCF au conseil municipal, qui dénoncent une grave menace contre les petites salles de la capitale. Alain Hubert (PS) s'est étonné des avantages consentis par la Ville de Paris à Aquaboulevard, *« enfant mal formé »* pour lequel on a *« torturé le plan d'occupation des sols »*, allongé le bail de soixante à quatre-vingt-dix-neuf ans et à qui l'on *« fait cadeau »* d'une emprise de terrain pour l'installation de ces cinémas.

Pour sa part, Pierre Mansat (PCF) a jugé inopportun que le Conseil de Paris délibère avant l'avis de la commission départementale d'équipement cinématographique. M. Mansat a redouté que, par un jeu de délais administratifs, l'autorisation ne soit accordée *de facto* sans que cette commission se soit prononcée. Il a enfin dénoncé les menaces sur le pluralisme des salles et sur celui de la programmation. *« Tout cela est effarant de courte vue, surtout quand on connaît les autres projets de mégacomplexes à Bercy, porte de La Villette et porte d'Aubervilliers. »*

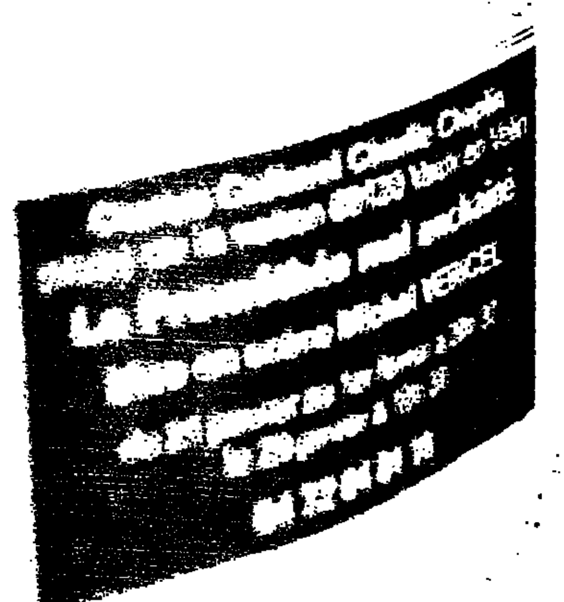
Enfin, l'Union des indépendants du cinéma (UDIC) estime elle aussi qu'une telle implantation *« mettrait en péril le pluralisme culturel et l'équilibre commercial dans la capitale »*.

DÉPÊCHES

■ **Le prix des places** continue de susciter les débats. A l'heure où sa société ouvre, mercredi 22 janvier, un multiplexe Ciné-Cité en région parisienne (douze salles à Rosny-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis), avant Marseille, Bordeaux, Lyon, Nancy et Madrid, le PDG d'UGC, Guy Verrechia, a déclaré dans un entretien au quotidien *Les Echos* que le prix unique du billet de cinéma, réclamé par certains professionnels contre les politiques tarifaires incontrôlées, serait *« calamiteux »*.

■ **Les 54es Golden Globes du cinéma**, décernés par l'Association de la presse étrangère de Hollywood et considérés comme préfigurant le résultat des oscars, ont couronné meilleur film dramatique *The English Patient*, meilleure comédie ou comédie musicale *Evita*, meilleur réalisateur Milos Forman pour *Larry Flynt*, meilleur acteur d'un film dramatique Geoffrey Rush dans *Shine*, meilleure actrice d'un film dramatique Brenda Blethyn dans *Secrets et mensonges*, meilleur acteur de comédie Tom Cruise dans *Jerry Maguire*, meilleure actrice de comédie ou comédie musicale Madonna dans *Evita*, et meilleur film étranger *Kolya* (République tchèque).

■ **« Le Cinquième Elément »**, de Luc Besson, a été choisi pour ouvrir, le 7 mai, le Festival de Cannes. Produit par Gaumont mais entièrement réalisé en anglais et aux Etats-Unis, *Le Cinquième Elément* a pour vedette Bruce Willis. Le film bénéficie d'un budget lui aussi « hollywoodien » (90 millions de dollars, environ 500 millions de francs). Le Festival de Cannes célébrera cette année sa cinquantième édition.



Au Centre Georges-Pompidou, le cinéma face au siècle

Jusqu'au 27 janvier, Filmer l'histoire. Tél : 01-44-78-45-39. Du 29 janvier au 3 mars, Face à l'histoire. Tél : 01-42-78-37-29. Studio 5, Centre Georges-Pompidou.

Avec quelques semaines de retard sur les tableaux et la photographie (*Le Monde* du 20 décembre 1996), les films sont requis à leur tour pour mettre en évidence le comportement des artistes « Face à l'histoire », titre générique de la manifestation du Centre Georges-Pompidou. Deux programmations distinctes marquent l'événement. La première, intitulée « Filmer l'histoire » et privilégiant un rapport immédiat au réel (qui ne se résume pas au seul documentaire), est une manière de chef-d'œuvre, un rêve de cinéphile attentif aux grands événements du siècle. Il est difficile d'imaginer plus belle réunion de grands films, traversant les événements du monde entier en tous sens.

De Vertov à Ivens et Marker, de Huston et Franju à Godard, à Straub et à Wiseman, de Rossellini à Resnais, Imamura et Loach, les plus grands noms sont au rendez-vous, souvent avec des œuvres peu connues. On peut aussi découvrir les moins célèbres mais passionnants Haroun Farocki, Santiago Alvarez, Bernard Cuau, Artavazd Pelechian, Pierre Beuchot, Henri Stork, Vincent Monnikendam. Et encore l'essentiel *All'armi siami fascisti* qui étend sa réflexion, au-delà du cas italien, aux formes du pouvoir du fascisme, et le superbe *Violon de Rothschild* sonnant juste à l'épreuve des totalitarismes nazi et stalinien, le problématique *Au cœur de l'orage* de Le Chanois sur le maquis du Vercors, modifié sur injonction du PCF, les films d'archives de la CNT/FAI espagnole, ou retrouver le remarquable document de Mosco sur les résistants FTP/MOI ou *My Vote is my Secret* consacré à l'Afrique du Sud.

Le seul regret inspiré par cette programmation impeccable est qu'elle dure si peu de temps, et ne soit pas – pour l'instant – reprise ailleurs. Du moins sera-t-elle accompagnée d'une publication, *Arrêt sur histoire*, livre de Jean-Louis Comolli et Jacques Rancière à paraître fin janvier aux Editions du Centre Georges-Pompidou, collection « Supplémentaires ».

ÉVÉNEMENTS

La seconde programmation, baptisée à son tour « Face à l'histoire », est plus ample, tant par la quantité des films présentés (quelque 170 titres) que par le rapport au récit historique qu'elle met en œuvre. Déclinée en trois parties, « Les Récits fondateurs », « Histoire et mémoire » et « L'après-guerre : ressassement ou reconstruction », elle fait place à la fois aux témoignages (recoupant parfois le premier programme) et à des fictions entretenant une relation plus métaphorique aux événements historiques, et à des œuvres dont l'existence même pose question sur le rapport entre cinéma et histoire. Se succéderont *Le Triomphe de la volonté*, de Riefenstahl, et *La Règle du jeu*, de Renoir, *Shoah*, de Lanzman et *Les Contrebandiers de Moonfleet*, de Lang, des actualités d'époque et *La Nuit du chasseur*.

Conçue par l'historien Christian Delage, cette programmation se veut non seulement une « exposition » des films ayant été, explicitement ou non, en phase avec des événements importants – et l'occasion, tout simplement, de voir beaucoup de bons films – mais une interrogation sur les modes de réaction (reflet, occultation, transposition, prémonition, mémoire...) du grand écran à l'épreuve de l'histoire. Réflexion complétée par la publication d'un numéro de la revue *Vertigo* (nº 16 : « Le Cinéma face à l'histoire », éd. Jean-Michel Place).

Dans l'éditorial, Christian-Marc Bosséno définit l'ambition de l'ensemble, programmation et publication : *« Ce qui est en jeu, c'est la manière dont se reconstruit un récit historique par des moyens propres au cinéma (effets de montage, surimpressions, sautes temporelles, flash-back et retours vers le futur). (...) Travail sur la temporalité, avec ses failles, ses ruptures, ses lignes de fuite, ses zones indécises, ses noirs aussi, ces espaces-temps intermédiaires dans lesquels Resnais aime à se déplacer. Ce sont des cinéastes dans l'histoire dont il est question ici (...), c'est surtout la question primordiale et brûlante du statut de vérité du récit, historique ou filmique, qui organise l'ensemble de cette réflexion. »*

J.-M. F.

REVUES

CINÉMATHÈQUE

Nº 10, revue semestrielle d'esthétique et d'histoire du cinéma. 179 p., abonnement annuel 200 F. Cinémathèque française. 29, rue du Colisée, 75008 Paris.

■ Encore une fois, c'est à un vaste programme que convie la nouvelle édition de l'excellente revue éditée par la Cinémathèque française. Il relie la proto-histoire du cinéma (*Etienne-Jules Marey et la question des mobiles*) à sa modernité (*Leçon de ténèbres :* Body Snatchers, *d'Abel Ferrara*), en passant par ce mi-temps du siècle qui a constitué une date charnière (*Les Camps nazis dans les actualités françaises de 1945*). Il faut aussi mentionner les articles de Marc Edward Carrigan et Maria Tortajada, le premier proposant une véritable archéologie du *Young Mister Lincoln* (1939) de John Ford, la seconde une très fine analyse de « l'instant photographique » chez Eric Rohmer.

Deux autres textes sont à lire impérativement, qui émanent de l'intérieur même de l'institution et entretiennent entre eux une troublante affinité. Le premier, signé Dominique Païni, poursuit une réflexion inspirée sur le cinéma à l'aune de l'histoire de l'art. *Un moderne art des ruines* relie ainsi la promotion muséale du fragment filmique à la modernité cinématographique, sous le signe d'une esthétique de l'inachèvement. Le second est constitué des photographies stylisées de Stéphane Dabrowski sur des objets de cinéma appartenant à la collection de la Cinémathèque, lesquelles sont commentées par le regretté Philippe Arnaud. Chaque libre interprétation de ce dernier est une perle spirituelle, une étincelle de fantaisie érudite, d'autant plus émouvante qu'elle nous parvient comme du royaume des ombres.

J. M.

LA LETTRE DU CINÉMA

Nº 1. 85 p., 16 F. 57, rue du Faubourg-Saint-Denis. 75010 Paris.

■ Cette nouvelle revue (trimestrielle, auto-diffusée et disponible par courrier) vient d'être créée par un groupe de cinéastes, de critiques, de producteurs et d'acteurs qui se sont rencontrés à l'occasion de la réorganisation du Prix Georges et Ruta Sadoul. Leur but ? Selon Julien Husson, son rédacteur en chef : *« Relancer le débat, pour le moins moribond, sur le cinéma (...) Renouer, sous l'égide de Serge Daney, avec une critique partiale, passionnée, politique, c'est-à-dire faite d'un point de vue exclusif mais qui ouvre le plus d'horizon »*. Le diagnostic est sévère et grande l'ambition.

Celle-ci s'incarne dans trois rubriques. La « Table ronde », autour de laquelle le dernier film de Joao Cesar Monteiro, *La Comédie de Dieu*, fait l'objet d'inhabituelles passes d'armes. « Consensus ? » que les auteurs s'appliquent à briser avec une injustice jubilatoire à propos des films de Laetitia Masson, Arnaud Desplechin et Martin Scorcese. « Le sourire du chat », qui se propose de décrypter une problématique particulière, appliquée à un auteur. Serge Bezon y propose, à la mesure de la Logique, une longue analyse de la fonction du hasard chez Eric Rohmer. Le parti pris est judicieux, mais la démonstration assèche singulièrement l'œuvre du cinéaste.

J. M.

La Fondation Vasarely à l'heure du dépôt de bilan

A la suite d'un contrôle fiscal, l'administration a notifié un redressement fiscal de 18 millions de francs à l'association

VICTIME de la crise du marché de l'art, fragilisée par les démêlés judiciaires qui opposent la famille du peintre à l'ancien doyen Charles Debbasch et à l'université Aix-Marseille-III, la Fondation Vasarely a connu, ces dernières années, de grandes difficultés. Un récent contrôle fiscal et la notification d'un redressement de 18 millions de francs pourraient lui porter le coup de grâce. D'autant que l'exercice fiscal révèle une importante *« disparition d'actifs »*. Placé dans une situation financière intenable, alors que les ministères de tutelle – culture et intérieur – restent prudemment sur la touche, le conseil d'administration de la fondation devrait décider, le 29 janvier, d'un dépôt de bilan.

Dans un communiqué, Michèle Vasarely, belle-fille de l'artiste et présidente de la fondation depuis avril 1995, indique que, *« grâce aux efforts de la famille et des collectivités locales, la fondation envisageait, enfin, un avenir tourné vers l'art lorsque la notification des services fiscaux est intervenue »*. Elle ajoute : *« Sanctionnée pour les malversations commises par ses anciens dirigeants, elle va être contrainte à déposer son bilan, ce qui impliquera la liquidation des œuvres qu'elle abrite. »* Cette mise en cause de sa gestion a conduit le doyen Charles Debbasch, ancien président de la fondation, à porter plainte contre Michèle Vasarely pour *« faux et usage de faux, diffamation envers un fonctionnaire public, dénonciation de crimes et délits imaginaires, chantage »*.

Dans ce naufrage annoncé du célèbre centre architectonique d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), le rapport de l'administration fiscale paraît conforter les accusations des Vasarely à l'encontre des universitaires qui ont géré la fondation, de 1981 à la fin de 1993. L'université Aix-Marseille-III avait pris en charge la gestion de la fondation dans le cadre d'une convention passée avec Victor Vasarely au début des années 80. L'accord avait été résilié, en mars 1995, sur fond d'affrontement judiciaire.

En 1992, alors que le contentieux s'aggravait entre les deux parties, Charles Debbasch avait assigné Victor Vasarely et ses fils pour *« faux, vol et tentative d'escroquerie »*. La famille, qui reproche à l'ancien doyen d'avoir détourné des œuvres et de l'argent à son profit, avait riposté par deux plaintes pour escroquerie et abus de confiance (*Le Monde* du 28 juin 1993). En avril 1993, la justice avait destitué M. Debbasch de ses fonctions de président de la fondation et nommé un administrateur judiciaire. Le 28 novembre 1994, il avait été mis en examen pour *« abus de confiance »* et écroué par le juge Gwenaël Le Gallo. En décembre 1996, les avocats de M. Debbasch ont déposé une demande en nullité de cette procédure.

La notification de redressement, qui porte sur 1993, constate que la fondation, loin de fonctionner comme une association d'utilité publique à but non lucratif, se serait comportée *« comme une galerie de peinture recourant à des méthodes analogues à celles qu'utilisent les organismes à but lucratif pour la vente d'œuvres d'art »*. Elle aurait notamment pratiqué le dépôt-vente dans quatre grandes galeries, Meegun (Séoul), Rhomberg (Innsbruck), Bodenschatz (Bâle) et Götz (Stuttgart) qui recevaient de 30 à 40 % du produit des ventes.

DROIT COMMUN

La gestion de la fondation ne présenterait pas non plus un caractère *« totalement bénévole »*, comme cela devrait être le cas. Selon le fisc, *« les moyens commerciaux déployés, les tarifs pratiqués, les avantages consentis aux membres sont totalement hors du cadre de l'organisation désintéressée définie par la jurisprudence »*. Le rapport cite le cas d'un universitaire détaché auprès de la fondation, mais toujours salarié de l'université, qui se serait fait rembourser, en 1993, des frais de déplacement de 43 329 francs. Et qui plus est *« sans aucun justificatif »*.

Le fisc estime donc que la fondation relève de l'impôt sur les sociétés dans les conditions qui sont celles du droit commun et qu'elle ne saurait en aucun cas bénéficier de la non-imposition. L'examen de la comptabilité, en vue d'évaluer le bénéfice imposable, fait apparaître, lui aussi, de graves irrégularités et erreurs de gestion. Toujours selon le fisc, la fondation *« n'a pas dressé d'inventaire à la clôture de l'exercice permettant de justifier les écritures affectant les divers postes du bilan » ; « une partie des écritures comptables n'a pas trouvé sa justification dans des documents probants »* ; enfin, *« certaines recettes réalisées à l'étranger n'ont pas été inscrites dans le compte de produits »*.

Le rapport révèle surtout une insuffisance d'actifs estimée à 42,7 millions de francs dans le bilan 1993 par rapport au stock de donations inventorié lors de la prise en charge de la fondation par l'université. Selon Michèle Vasarely, cette *« insuffisance »* équivaudrait à *« plusieurs centaines d'œuvres »*. M. Debbasch affirme pour sa part qu'*« aucune œuvre n'a disparu »* lorsqu'il présidait la fondation, que *« des inventaires ont été réalisés »* et que *« les seules œuvres manquantes ont été prises, avant son arrivée, par Victor Vasarely lui-même »*.

Le patrimoine de la Fondation Vasarely est constitué de donations d'œuvres aliénables et inaliénables d'un montant initial de 126 millions de francs. Les pièces aliénables destinées, grâce au produit de leur vente, à assurer le fonctionnement de la fondation bien au-delà du décès de son fondateur constituaient l'essentiel de cette somme. Parallèlement, la fondation a acquis à bas prix des œuvres de Victor Vasarely qu'elle a commercialisées.

A cette série d'anomalies, l'administration fiscale ajoute un passif injustifié de 1,2 million de francs, des omissions de recettes et des charges d'exploitation non justifiées. Au bout du compte, elle chiffre le bénéfice rectifié, pour 1993, à 42,7 millions de francs (contre 0 franc de bénéfice déclaré !) et notifie un redressement fiscal de 18 millions de francs *« assorti des pénalités pour mauvaise foi »*. Forte de ce rapport, la fondation et la famille Vasarely envisagent de se retourner contre l'université. Elles pourraient aussi mettre en cause la responsabilité personnelle des universitaires qui ont siégé au conseil d'administration de la fondation aux côtés de Charles Debbasch.

Enfin, ces nouvelles péripéties conduisent à s'interroger – une fois encore – sur le rôle des ministères de tutelle dont les représentants au conseil d'administration de la fondation ont approuvé pendant des années, la gestion sans sourciller.

« C'est ainsi, souligne Michèle Vasarely, *qu'une institution reconnue d'utilité publique a pu fonctionner pendant treize ans sans contrôle de comptabilité, sans commissaire aux comptes et sans contrôle de l'Etat. Pendant toutes ces années, la Fondation Vasarely a fonctionné en circuit fermé, sans rendre de comptes à personne. »* Dans un droit de réponse adressé récemment au *Figaro*, M. Debbasch affirme, au contraire, que *« les comptes de la fondation ont été régulièrement examinés par les comptables compétents et les administrateurs »*.

Roland-Pierre Paringaux

Bénévolat et dommages et intérêts ?

En février 1994, le président de l'université d'Aix-Marseille-III, Lucien Capella, membre du conseil d'administration de la Fondation, portait plainte contre Victor Vasarely. Estimant avoir subi un préjudice du fait du refus de l'artiste de renouveler les mandats de M. Debbasch et de deux autres universitaires, mais aussi du fait de la médiatisation de cette affaire et de la mise en cause de *« ses enseignants parmi les plus renommés »*, l'université lui réclamait 28 millions de francs de dommages et intérêts. Une partie de cette somme représentait les charges financières des personnels de l'université mis à la disposition de la Fondation. Pour leurs *« vacations et honoraires divers »*, la dizaine d'universitaires ayant siégé au conseil d'administration, de 1981 à 1994, réclamaient plus de 5 millions de francs, dont 3,2 pour M. Debbasch. D'autres prestations n'ayant pas donné lieu à facturation étaient estimées à 920 000 francs. En 1995, le nouveau président de l'université Christian Louit, avait retiré cette plainte. La gestion de ce type d'institution suppose l'absence d'avantages directs ou indirects pour ses gestionnaires.

« Phèdre » dans un hors-temps d'actualité

PHÈDRE/ESQUISSE, d'après Sénèque et Nicolas Born. Jean Lacornerie (mise en scène), Guy Walter (dramaturgie). Avec Agathe Alexis, Annie Mercier, Franck Manzoni, Michel Ouimet, Arnaud Simon et Pierre Mermaz. TEP, 159, avenue Gambetta, Paris 20e. Mº Gambetta. 20 h 30, les 24, 25, 26, 28 et 31 janvier, les 1er et 2 février ; 19 heures, les 22, 23, 29 et 30 janvier ; 15 heures, le 27. Tél. : 01-43-64-80-80. De 90 F à 140 F.

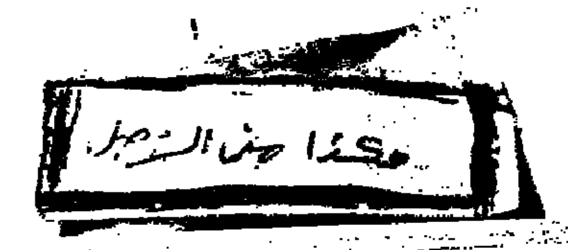
L'Allemand Nicolas Born (mort en 1979 à l'âge de quarante et un ans) ne pensait certainement pas à la *Phèdre* de Sénèque en écrivant les nouvelles d'*Esquisse d'un malfaiteur*. Mais ses dialogues sur la peur de l'autre, le sentiment de culpabilité, la relation réversible entre victime et bourreau sont apparus à Jean Lacornerie et Guy Walter comme un commentaire de la tragédie latine. Pour le metteur en scène et son dramaturge, les pages de Born se sont glissées tout naturellement entre celles de Sénèque, en déplaçant la tragédie dans un hors-temps qui lui donne une paradoxale actualité.

La redécouverte du théâtre de Sénèque, favorisée en 1992 par la publication des traductions de Florence Dupont, a révélé la beauté d'une *Phèdre* qui, plus que le modèle grec d'Euripide, a inspiré le chef-d'œuvre de Racine. Le personnage d'Hippolyte est ici particulièrement troublant, tant par le naturalisme épicurien qu'il professe, annonciateur d'un état de nature rousseauiste, terre élue des « *Purs* », que par sa haine pathologique de toute femme. Phèdre confond passion incestueuse et désir d'une chasse sauvage qui lui permettrait d'emprunter l'identité farouche de l'Amazone Antiopé, mère d'Hippolyte et victime de Thésée. Un Thésée engagé, chez Sénèque, dans une aventure homosexuelle (avec son *« amant Pirithoüs »*) que Racine s'abstiendra d'évoquer.

Jean Lacornerie s'est fondé sur ces éléments pré-freudiens de la tragédie latine pour situer la pièce dans un Sud interlope, sur fond de chansons de rue napolitaines, entre lieux de débauche propices au voyeurisme et – Born oblige – salles d'interrogatoires policiers. Le chœur apparaît tour à tour en couple de travestis et en duo de flics manipulateurs. Le personnage le moins ambigu est celui de la nourrice de Phèdre (interprétée par Annie Mercier), en qui le metteur en scène voit la célébrante d'un éros procréateur.

Le couple Hippolyte-Phèdre (Franck Manzoni et Agathe Alexis) est aussi convaincant en bourreaux-victimes selon Born que dans l'affrontement conçu par Sénèque. Agathe Alexis rend sensible à la fois la fragilité et la tension terrible d'une Phèdre écartelée entre pulsion possessive et désir de mort. Elle joue très physiquement cette tragédie. Jean Lacornerie a beaucoup travaillé, d'ailleurs, sur la présence corporelle des acteurs. C'est un *« nœud de chair »* qui figure à la fin le corps disloqué d'Hippolyte : un entassement de membres où Thésée, père incestueux, va se jeter pour expier son crime.

Bernadette Bost



LA SÉLECTION DU « MONDE »

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
(finlandais, 1 h 36)
d'Aki Kaurismaki.
LES CENDRES DU TEMPS
(hongkongais, 1 h 31)
de Wong Kar-wai.
DANS LA MÊLÉE
(italien, 1 h 28)
de Gianni Zanasi.
DESTINÉE
(indien, couleur et noir et blanc, 2 h 14)
de Shaji N. Karun.
DIEU SAIT QUOI
(français, 1 h 30)
de Jean-Daniel Pollet.
FOR EVER MOZART
(franco-suisse-allemand, 1 h 20)
de Jean-Luc Godard.
GO NOW
(britannique, 1 h 26)
de Michael Winterbottom.
IRMA VEP
(français, 1 h 38)
d'Olivier Assayas.
LOST HIGHWAY (*)
(américain, 2 h 15)
de David Lynch.
POUR RIRE
(français, 1 h 40)
de Lucas Belvaux.
LA PROMESSE
(belge, 1 h 33)
de Jean-Pierre et Luc Dardenne.
LA RENCONTRE
(français, 1 h 15)
d'Alain Cavalier.
ROMAINE
(français, 1 h 22)
d'Agnès Obadia.
LA SERVANTE AIMANTE
(français, 2 h 46)
de Jean Douchet.
THE PILLOW BOOK
(franco-britannique, 2 h 06)
de Peter Greenaway.
LE VIOLON DE ROTHSCHILD
(franco-suisse-finlandais-hongrois, 1 h 41)
d'Edgardo Cozarinsky.
WALK THE WALK
(français, 1 h 12)
de Robert Kramer.
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ?
(français, 1 h 30)
de Sandrine Veysset.

FESTIVALS

GENÈVE : CARTE BLANCHE À FREDDY BUACHE
Pour fêter dignement le nouvel espace qui accueille désormais le Ciné-club universitaire de Genève, Freddy Buache, membre fondateur et président de la Cinémathèque suisse, s'est vu offrir une carte blanche. Le thème retenu est celui des pays de l'Est des années 60. Au programme, des œuvres de Donskoï, Forman, Has, Iosseliani, Jancso, Kirsanov, Konchalovsky, Makavejev, Munk, Nemec, Pelechian, Schorm, Skolimowski et Szabo.
Tous les lundis, du 20 janvier au 24 mars, à partir de 19 heures. Auditorium Arditi-Wilsdorf, 1, avenue du Mail, Genève (Suisse). Tél. : 00-41-22/705-77-05.

PESSAC : LA LITTÉRATURE BRITANNIQUE À L'ÉCRAN
Ces Rencontres intitulées « On tourne les pages » célèbrent l'alliance du 7e art et de la littérature et ont choisi, pour leur première édition, le thème « La littérature britannique à l'écran ». Une trentaine d'adaptations de romans de langue anglaise seront projetées durant une semaine, rythmée par des avant-premières, une programmation destinée au jeune public, des expositions et des soirées, en présence de personnalités du monde cinématographique, littéraire et universitaire. Au programme, sont annoncées des œuvres de Branagh, Cukor, Lean, Whale, Fleming, Lewin, Coppola, Welles, Stevenson, Ivory, Huston, Frears...
Du 22 au 30 janvier. Cinéma Jean-Eustache, place de la Ve-République, 33 Pessac. Tél. : 05-56-46-00-96.

7e FESTIVAL CINÉMA JEUNE PUBLIC EN VAL-DE-MARNE
A l'initiative du conseil général du Val-de-Marne, ce festival est décentralisé sur seize films et dix-sept salles du département. Huit films inédits du monde entier seront en compétition devant un jury présidé par le cinéaste malien Cheik Oumar Sissoko, dont le film *Nyamanton* sera présenté. Un hommage au cinéma africain avec des courts métrages de Mansour Sora Wade et Samba Félix N'Diaye ; cinq programmes de films d'animation (Suisse, Cuba, Lettonie, Scandinavie, Iran) et des courts métrages de Jacques Rozier, Paul Carpita et Georges Franju sont prévus.
Du 22 janvier au 4 février. Ciné junior 94/Cinéma public, 70, rue Marius-Aufan, 92 Levallois-Perret. Tél. : 01-47-57-38-76.

EDUARDO de GREGORIO À LA CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE
Eduardo de Gregorio est né en 1942 à Buenos Aires. En tant que scénariste, il a marqué de son empreinte les films de Rivette en créant des univers baroques et fantasmagoriques (*Céline et Julie vont en bateau, Duelle*). Il a également la faculté de jouer sur les limites entre rêve et réalité, entre mémoire, souvenir, mensonge et trahison, comme dans *La Stratégie de l'araignée*, de Bertolucci. Sa première mise en scène, *Sérail* (1976), mêle fiction et réalité autour d'un écrivain et des énigmatiques habitants d'une maison. *La Mémoire courte* (1979) entrecroise passé et présent à propos du trafic d'hommes (les anciens nazis) et d'influences. Il tourne ensuite *Aspern* (1982), une adaptation des *Papiers d'Aspern*, d'après Henry James.
Du 22 au 26 janvier. Cinémathèque française, palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris-16e. Tél. : 01-47-04-24-24.

PRIX DE COURTS 96 AU TRIANON
Depuis deux ans, l'Agence du court métrage propose aux salles de cinéma des films courts pour une soirée. Une façon tenace de redoubler d'efforts pour convaincre l'ensemble des programmateurs d'accueillir des courts métrages. Au programme, une sélection de six films français dont la plupart ont été primés.
Le 27 janvier, à 20 h 30. Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Tél. : 01-43-80-03-00.

CINÉMA DES CINÉASTES : PHOTOGRAPHES À LA CAMÉRA
Cinq documentaires, rarement projetés, sont encore à l'affiche du Cinéma des cinéastes pour une journée seulement : *Contacts* et *Les Années déclic*, de Raymond Depardon (11 h 30), *Victoire de la vie* et *Le Retour*, d'Henri Cartier-Bresson (14 heures), *Sans soleil*, de Chris Marker (18 heures), *Les 46 Jours qui précédèrent la mort*, de Françoise Guiniou et Christian Boltanski, *Dehors dedans*, d'Alain Fleischer (20 h 15). Un débat aura lieu à l'issue de la dernière projection en la présence d'Alain Fleischer.
Le 26 janvier. Le Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris-17e. Tél. : 08-36-68-97-17.

LES RENDEZ-VOUS DU STUDIO DES URSULINES
Pour ce début d'année, le Studio des Ursulines organise une soirée consacrée à deux films (*La Salamandre* et *Fourbi*), deux actrices (Bulle Ogier et Karin Viard) et un cinéaste (Alain Tanner). Les deux projections seront suivies d'un débat.
Le 26 janvier, à 14 h 15 et 17 h 15. Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines, Paris-5e. Tél. : 01-43-26-19-09.

RAGGAMUFILMS À L'ENTREPÔT
Un après-midi avec les figures majeures de la roots music en Jamaïque. Au programme : *Reggae Sunsplash*, de Stefan Paul (autour de l'édition 1979 du célèbre festival de Montego Bay), *Bob Marley Time Will Tell*, de Stefan Paul, et *Vie et Mort de Peter Tosh*, une fiction documentaire de Nicolas Campbell.
Le 26 janvier, de 14 heures à minuit. L'Entrepôt, 7-9, rue Francis de Pressensé, Paris-14e. Tél. : 01-45-40-78-38.

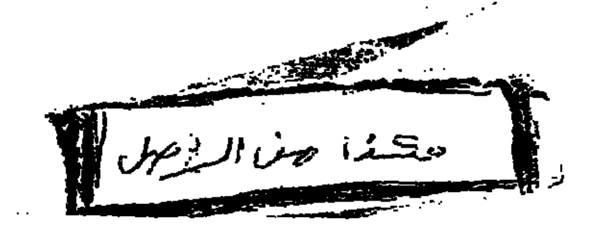
10e FOIRE DU CINÉMATOGRAPHE À ARGENTEUIL : « LES CINGLÉS DU CINÉMA »
Des collectionneurs d'images en mouvement venus du monde entier se réunissent pendant deux jours à Argenteuil. Les amoureux des choses du 7e art, qu'elles soient de métal ou de papier, viennent fouiner, troquer, acheter.
Les 25 et 26 janvier, de 9 heures à 19 heures. Salle Jean-Vilar, boulevard Héloïse, 95 Argenteuil. Tél. : 01-39-61-78-03.

NOUVEAUX FILMS

ADIOS !
Film français de Nicolas Joffrin, avec Pascal Demolon, Frédéric Pellegeay, Pierre-Olivier Krepper, Sandrine Caron, Xavier Morineau, Caroline Baehr (1 h 30).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
BRIGANDS, CHAPITRE VII
Film franco-géorgien-italien-suisse d'Otar Iosseliani, avec Amiran Amiranachvili, Dato Gogibedachvili, Guio Tzintsadze, Nino Ordjonikidze, Keti Kapanadze, Alexi Djakeli (2 h 09).
VO : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
LES COULEURS DU DIABLE
Film français d'Alain Jessua, avec Ruggero Raimondi, Wadeck Stanczak, Isabelle Pasco, Bettina Giovannini, Philippe Dajoux, José Quaglio (1 h 30).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
EAU DOUCE
Film français de Marie Vermillard, avec Nathalie Richard, Antoine Chappey, Elie Tazartes, Alexis Batoussov, Raymond Martin (52).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
EN ROUTE VERS MANHATTAN
Film américain de Greg Mottola, avec Hope Davis, Stanley Tucci, Parker Posey, Liev Schreiber, Anne Meara, Pat McNamara (1 h 29).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
LAYLA MA RAISON
Film tunisien de Taïeb Louhichi, avec Tarik Akan, Safy Boutella, Anca Nicola, Fatma ben Saidane, Mouna Noureddine, A. al-Rachi (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
QUAND LE SOLEIL DEVINT FROID
Film d'Yim Ho, avec Siquin Gowa, Tuo Zhong Hua, Ma Jing Wu, Wai Zhi, Shu Zhong, Li Hu. (1 h 39).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
LA RANÇON (*)
Film américain de Ron Howard, avec Mel Gibson, Rene Russo, Gary Sinise, Brawley Nolte, Delroy Lindo, Lili Taylor (1 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
SARAKA BO
Film français de Denis Amar, avec Richard Bohringer, Yvan Attal, Anne Roussel, Thierry Ancisse, Aïssa Maïga, Alex Descas (1 h 25).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).
TIRÉ À PART
Film français de Bernard Rapp, avec Terence Stamp, Daniel Mesguich, Maria de Médeiros, Jean-Claude Dreyfus (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
TOUT DOIT DISPARAÎTRE
Film français de Philippe Muyl, avec Elie Semoun, Yolande Moreau, Didier Bourdon, Ophélie Winter, José Garcia.
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
de Aki Kaurismäki,
Finlandais (1 h 36).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).
LES AVEUX DE L'INNOCENT
de Jean-Pierre Améris,
Français (1 h 30).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).
LES BOULUGRES
de Jean Hurtado,
dessin animé Français (1 h 10).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
BREAKING THE WAVES (*)
de Lars von Trier,
Danois (2 h 38).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; UGC Triomphe, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
CAPITAINE CONAN
de Bertrand Tavernier,
Français (2 h 10).
Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34) ; George-V, 8e ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68).
CHRONIQUE COLONIALE
de Vincent Monnikendam,
Hollandais, noir et blanc (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
CRASH (**)
de David Cronenberg,
Canadien (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DANS LA MÊLÉE
de Gianni Zanasi,
Italien (1 h 28).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
DESTINÉE
de Shaji N. Karun,
Indien, couleur et noir et blanc (2 h 14).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
EVITA
d'Alan Parker,
Américain (2 h 15).
VO : Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 01-40-30-20-10) ;
FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
HAPPY HOUR
de Steve Buscemi,
Américain (1 h 35).
VO : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10).
I. D. (*)
de Philip Davis,
avec Reece Dinsdale, Richard Graham.
Britannique (1 h 47).
VO : Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
IRMA VEP
de Olivier Assayas,
Français (1 h 38).
Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10).
JE N'EN FERAI PAS UN DRAME
de Dodine Herry,
Français, noir et blanc (57).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
JUDE
de Michael Winterbottom,
Britannique (2 h 03).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).
LOST HIGHWAY (*)
de David Lynch,
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
LOVE SERENADE
de Shirley Barrett,
Australien (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany et Marie Perennou,
Français (1 h 15).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LES MILLE ET UNE RECETTES DU CUISINIER AMOUREUX
de Nana Djordjadze,
Franco-géorgien (1 h 40).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
NOS FUNÉRAILLES (*)
d'Abel Ferrara,
Américain (1 h 39).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA NUIT DES ROIS
de Trevor Nunn,
Britannique (2 h 13).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10).
ONLY THE BRAVE
de Ana Kokkinos,
Australien (1 h).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ;
PO DI SANGUI
de Flora Gomes,
Franco-guinéen-portugais-tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
Français (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
QUAND LES ÉTOILES RENCONTRENT LA MER
de Raymond Rajaonarivelo,
Franco-malgache (1 h 27).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier,
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
ROMAINE
d'Agnès Obadia,
Français (1 h 22).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
ROME DÉSOLÉE
de Vincent Dieutre,
Français (1 h 10).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
RONDE DE FLICS À PÉKIN
de Ning Ying,
Chinois (1 h 42).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
SALUT COUSIN !
de Merzak Allouache,
Franco-algérien-belge-luxembourgeois (1 h 43).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
LA SEPTIÈME DEMEURE
de Marta Metzaros,
Franco-italo-hongro-polonais (1 h 50).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
Français (2 h 46).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
THE PILLOW BOOK
de Peter Greenaway,
Franco-britannique (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
TROP TARD
de Lucian Pintilié,
Franco-roumain (1 h 44).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
UN ÉTÉ À LA GOULETTE
de Férid Boughedir,
Franco-tunisien.
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).
LE VIOLON DE ROTHSCHILD
d'Edgardo Cozarinsky,
Franco-suisse-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
WALK THE WALK
de Robert Kramer,
Français (1 h 12).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ?
de Sandrine Veysset,
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.



AUDIOVISUEL Le président de la République a nommé Hélène Fatou membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Après la nomination de Janine Langlois-Glandier par le président du Sénat, René Monory, il reste à attendre la nomination de Pierre Wiehn par le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, afin que l'organisme de régulation soit au complet ● GENEVIÈVE GUICHENEY, qui quitte le CSA le 23 janvier, comme Roland Faure et Monique Augé-Lafon, explique le rôle et le travail des conseillers ● UNE RÉUNION des représentants des radios et du CSA, mardi 21 janvier, a permis d'échanger « *observations et suggestions* ». Le CSA doit formuler ses propositions en matière de radio avant la mi-février, avant que le gouvernement ne propose une modification de la loi sur l'audiovisuel concernant le paysage radiophonique, notamment la bande FM.

Le CSA renouvelé va s'occuper en priorité du dossier des radios

L'organisme de régulation, au sein duquel le président de la République vient de nommer la productrice Hélène Fatou, doit dès sa prochaine réunion plénière étudier des propositions concernant la bande FM

LE CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA) devrait discuter de la politique radiophonique à sa réunion plénière du mardi 28 janvier. A cette date, l'organisme de régulation devrait être au complet, les trois « sages » sortants – Monique Augé-Lafont, Geneviève Guicheney et Roland Faure – ayant été remplacés.

Après la nomination de Janine Langlois-Glandier par René Monory, président du Sénat (*Le Monde* du 18 janvier), un nouveau membre vient d'être désigné par Jacques Chirac, président de la République, mardi 21 janvier. Il s'agit de la productrice Hélène Fatou. Spécialiste des programmes de jeunesse, Hélène Fatou, soixante-quatre ans, proche de Claude Contamine (PDG d'Antenne 2 de 1986 à 1989), a écrit des livres pour la jeunesse et fut responsable des émissions pour la jeunesse à FR 3 de 1975 à 1985, avant de rejoindre le secteur de la production privée (Revcom puis Dargaud Films).

PAS D'UNANIMITÉ

Il reste à connaître le choix du président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin. Ce dernier a fait porter sa préférence sur le producteur Pierre Wiehn, PDG de Protécréa, filiale de TF 1. Mais cette nomination n'avait toujours pas été officialisée mercredi 22 janvier. Désireux de ne pas brûler la préséance due au président de la République en matière de nomination au CSA, *a contrario* de René Monory, le président de l'Assemblée nationale aurait été également irrité par les « fuites » concernant Pierre Wiehn (*Le Monde* daté 19-20 janvier). Les trois nouveaux membres du CSA devant être nommés avant le 23 janvier, c'est le *Journal officiel* qui devrait annoncer sa nomination.

Le CSA va devoir se saisir prioritairement du dossier des radios. Mardi 21 janvier, l'organisme de régulation a reçu une vingtaine de représentants des radios (généralistes, réseaux nationaux, radios indépendantes et privées). Il s'agit de sortir de la crise ouverte en décembre 1996 par la tentative de passage en force de NRJ. Le groupe de Jean-Paul Baudecroux, désireux de lancer un troisième réseau, avait élargi son programme « Rire et chansons » à des stations de catégorie B (radios commerciales indépendantes) qui ont procédé à une « diffusion sauvage », sans respecter la procédure leur permettant de passer en catégorie C (radios affiliées à un réseau), c'est-à-dire le « communiqué 319 » du CSA. Ce dernier stipule que les radios restituent d'abord leur fréquence, le CSA les réattribuant dans les six mois suivant l'appel à candidature à figurer dans une autre catégorie.

Devant les opérateurs, Hervé Bourges, président du CSA, a précisé que c'est « *le conseil dans sa nouvelle formation qui arrêtera les principes* » de la politique radio : le gouvernement s'étant déclaré prêt, dans le cadre du projet de loi modifiant la loi de 1986, à apporter des modifications aux dispositions concernant les radios, le CSA devrait remettre ses propositions avant le 19 février, date à laquelle le projet de loi sera soumis en première lecture au Sénat.

LENTEURS DE PROCÉDURE

En l'absence de modification de la loi, le « communiqué 319 » s'applique donc toujours. Quelque 120 radios sur 600 auraient manifesté le désir de changer de catégorie. Reconnaissant « *les lenteurs de procédure* », le CSA s'est engagé à « *garantir une procédure d'appel à candidatures accélérée, de trois mois maximum en veillant à ne léser aucun opérateur local* ». Il a aussi indiqué qu'il se fonderait sur un certain « *pragmatisme* ».

« *Nous sommes entrés dans une phase positive : les radios acceptent de parler ensemble et non plus chacune de leur côté* », note un observateur. Mais si l'ensemble des acteurs de la radio s'accordent à reconnaître qu'il faut modifier la loi, les moyens à mettre en œuvre ne font pas l'unanimité. Quant à la solution de la mise aux enchères des fréquences de la FM, avancée par Hervé Bourges, le Sénat a demandé au CSA de réfléchir à ce sujet et de lui faire des propositions, en se fondant notamment sur l'exemple britannique.

Yves-Marie Labé

Geneviève Guicheney : huit ans de « veille »

« *J'AI VÉCU ce qu'est veiller à la* res publica », dit, un brin sentencieuse, Geneviève Guicheney, en réfléchissant à l'action qu'elle a menée dans cette instance pendant huit ans. « *C'est une fonction qui dépasse ceux qui l'exercent. Il y a quelque chose qui est de la grandeur du service. C'est notamment de traiter de la même manière un petit opérateur et un gros opérateur* », précise-t-elle.

Depuis 1989, elle a, avec ses huit collègues, donné des autorisations d'émettre, nommé des PDG, critiqué certaines émissions, tancé des animateurs, veillé au respect du pluralisme. « *J'ai beaucoup travaillé car j'ai beaucoup investi. Mais ce travail est exaltant,* reconnaît Mme Guicheney. *On a accompagné la mutation totale d'un secteur, et il a fallu parfois défricher. Car les faits précèdent toujours le droit. Ainsi, il y a déjà des satellites qui tournent et les décrets d'application de l'article 24 de la loi sur l'audiovisuel ne sont toujours pas parus.* »

Dans la répartition des dossiers entre les membres du CSA, Geneviève Guicheney avait en charge le câble, la publicité, le parrainage et les télévisions locales. « *Ma manière de travailler consiste à parler avec les gens. Généralement, je les recevais pour expliquer, plaider, discuter de tout. S'il le fallait, on se voyait deux ou trois fois* », raconte-t-elle. Ensuite, il y a la décision : « *On ne représente que le neuvième d'un collège, et quelquefois on se retrouve dans la minorité. C'est un peu frustrant pour l'ego. D'autant que les délibérations sont secrètes.* »

Certains dossiers sont plus difficiles que d'autres. « *Il y a eu la mort d'une chaîne* », se désole-t-elle, en évoquant la fin de La Cinq en 1992. La nomination des PDG des chaînes du service public est un moment de forte tension. « *Ces procédures font toujours l'objet de commentaires meurtriers et un peu injustes. Il n'y a pas de bonne solution. En même temps, il faut veiller à trouver le meilleur patron pour l'entreprise et je ne trouve pas anormal que l'actionnaire majoritaire ne reste pas indifférent à ces choix* », estime Mme Guicheney. Des affaires comme celle des animateurs de France 2 et de la démission de Jean-Pierre Elkabbach ne font pas non plus partie des bons souvenirs.

DES RÈGLES DU JEU

Et les relations avec le monde de la publicité ? « *Au début, ils n'avaient pas le mode d'emploi. Et puis, on s'est bien entendus. J'y ai passé du temps et j'ai tenu bon* », explique Geneviève Guicheney, qui reconnaît que « *sa réputation bien établie de bourrique* » l'a protégée des pressions. « *De toute façon, il y a des règles du jeu, nous ne les fixons pas toutes mais nous sommes là pour les faire respecter. C'est la loi qui est organisatrice des libertés. De cela, j'ai pris conscience ici* », commente-t-elle.

Son départ l'affecte-t-elle ? « *Depuis mon arrivée ici, je savais que j'en partirai un jour de janvier 1997* », dit-elle. Ce qu'elle va faire ? Elle ne le sait pas. En assurant aux membres du CSA le versement de leur traitement mensuel de 40 000 francs pendant un an, la loi leur a donné le temps de se retourner. « *Si ce système n'existait pas, comme aux Etats-Unis par exemple, j'aurais été obligée depuis six mois de me mettre en quête d'un travail* », précise-t-elle. On perçoit cependant qu'elle ne laissera pas sans regret ce « *grand chantier* » des bouquets satellites et des télévisions numériques.

Françoise Chirot

Une institution comptant 250 personnes

AU CSA, on enregistre plus qu'on ne regarde ou qu'on n'écoute. A part les informations et les émissions politiques en période électorale, où des vacataires, généralement des étudiants, sont embauchés pour chronométrer les temps de parole, seules sont visionnées ou écoutées les émissions qui ont entraîné une saisine du CSA ou sur lesquelles il s'interroge lui-même.

Deux cent vingt personnes, installées sur quatre étages de la tour Mirabeau, dans le 15e arrondissement de Paris, entourent les neuf conseillers du CSA. Une trentaine de techniciens et ingénieurs de Télédiffusion de France ont aussi été détachés auprès de cette institution pour y assurer les fonctions les plus spécialisées. Juristes, économistes, sociologues ou littéraires, les agents du CSA sont placés sous l'autorité du président Hervé Bourges et du directeur général du CSA. Depuis septembre 1996, c'est David Kessler, trente-sept ans, agrégé de philosophie et maître des requêtes au conseil d'Etat qui occupe cette fonction. Il a notamment sous son autorité directe le secrétariat du collège, composé de trois personnes. Elles préparent l'ordre du jour des séances du conseil, qui se réunit une ou deux fois par semaine et assure la rédaction des procès-verbaux. S'il y a lieu, elles organisent les auditions.

LETTRES DE PROTESTATION

Mais les deux plus importants services sont celui des radios, avec les seize centres techniques radiophoniques (CTR) dans les régions, et le service d'observation des télévisions. Sept autres directions correspondent aux différentes missions du CSA. Chaque jour, une dizaine de lettres provenant de téléspectateurs ou d'auditeurs arrivent tour Mirabeau. Ils ont pris la plume pour protester, le plus souvent, contre la violence ou la vulgarité de certaines émissions, ou plus généralement s'offusquer de la médiocrité des programmes. Les émissions mises en cause sont regardées par une équipe de dix personnes, spécialistes de la publicité clandestine, des questions de violence ou de jeunesse. Elles rédigent ensuite un compte-rendu qui sert de base de travail aux sages du conseil.

Pour une autorisation ou une attribution de fréquence, les services assurent l'étude juridique et économique et celle sur le contenu des programmes proposés. Ils se chargent aussi d'en examiner les conséquences sur les secteurs voisins. Dans certains cas, les services règlent directement certains problèmes avec telle ou telle chaîne ou radio. « *Mais dès qu'un problème de principe ou de déontologie est posé, cela remonte au collège, par l'intermédiaire du conseiller, spécialiste du secteur* », indique M. Kessler.

F. Ch.

La nouvelle composition du Conseil

● Conseillers désignés par le président de la République
François Bonnemain (jusqu'en 1999) ; Hervé Bourges (président, 2000) ; Hélène Fatou (2002).

● Conseillers désignés par le président du Sénat
Philippe-Olivier Rousseau (1999) ; Jean-Marie Cotteret (2001) ; Janine Langlois-Glandier (2002).

● Conseillers désignés par le président de l'Assemblée nationale
Monique Dagnaud (1999) ; Philippe Labarde (2001) ; Pierre Wiehn (2002)

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : l'agence de presse United Press International (UPI) a** annoncé, mardi 21 janvier, la fermeture de la plupart de ses bureaux de la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, et le licenciement d'une grande partie des 75 personnes y travaillant. Le bureau de Londres, où est coordonné le service arabe, resterait ouvert. L'agence UPI avait été rachetée en 1992, alors qu'elle était en faillite, par la compagnie saoudienne Middle East Broadcasting Center. – (*AFP*)

■ **RADIO : RMC a décidé de mettre fin à la collaboration de son chroniqueur** Henry-Jean Servat pour avoir participé à une émission sur France-Inter au moment des cérémonies du 700e anniversaire de la Principauté. M. Servat a estimé, dans *Le Journal du dimanche* du 19 janvier, qu'il a été « *viré par l'effet du prince* » en raison du contenu irrespectueux de ses déclarations sur France-Inter.

■ **CÂBLE : en un an, le nombre d'abonnés au câble a progressé de** 13,77 %, selon les chiffre de l'Association des villes câblées (Avica), publiés mardi 21 janvier. 1 455 176 foyers sont abonnés au service de base du câble (au moins 15 chaînes) contre 1 278 955 douze mois plus tôt. Selon l'Association française des câblo-opérateurs (AFCO), 1997 sera « *le prélude à l'innovation, avec l'arrivée du numérique* ». Cela permettra au câble « *d'enrichir la diversité du plan de service, la qualité de réception et d'atteindre un plus large public* », ajoute l'AFCO.

■ **CONVENTIONNEMENT : Télé Création Citoyenne (TCC), chaîne thématique** par satellite et câble, axée sur les activités citoyennes et la vie de la cité, a annoncé, mardi 21 janvier, avoir été conventionnée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Pour réunir un budget de 42 millions de francs, TCC avait fait appel à la générosité de ses futurs téléspectateurs avec une campagne sur le thème : « *Je mets 100 francs pour voir* » (*Le Monde* du 29 octobre 1996).

Confrontée à une baisse de son budget, France Supervision sera filialisée

« *RÉDUIRE la voilure, cela ne veut pas dire qu'on a perdu le mât* », aurait coutume de dire Xavier Gouyou-Beauchamps, président de France Télévision. Avec les premiers effets dus aux réductions budgétaires (*Le Monde* du 17 décembre 1996), la maxime présidentielle prend tout son sens.

France Supervision, « *la chaîne 16/9 du sport et des spectacles* », vient de faire les frais des mesures d'économies décidées, à la fin de décembre 1996, par le conseil d'administration de France 2. Les 100 millions de francs du budget de 1996 ont fondu pour s'établir à près de 35 millions de francs cette année. L'an dernier, la contribution de France Télévision – principalement France 2 – au budget de France Supervision s'était élevée à près de 70 millions de francs. En 1997, elle sera de 25 millions. L'an dernier, le reliquat, environ 30 millions de francs, avait été alloué par Bruxelles dans le cadre du plan d'action européen. Un malheur n'arrivant jamais seul, l'Europe se révèle, elle aussi, défaillante : en 1997, sa contribution ne dépassera pas 10 millions de francs.

La direction de France Télévision annonce malgré tout son intention « *de ne pas abandonner France Supervision* ». Selon Xavier Drumare, patron de la chaîne, « *la décision a été prise de filialiser France Supervision* ». Pour permettre « *à France 2 de ne pas supporter le budget de la chaîne à 100 %* », précise Michèle Papalardo, directrice générale de France 2, France Supervision va devoir « *ouvrir son capital à des investisseurs extérieurs* ». Toutefois, France Télévision n'a pas encore décidé l'importance de la part qui sera cédée aux nouveaux « *partenaires* » de la chaîne.

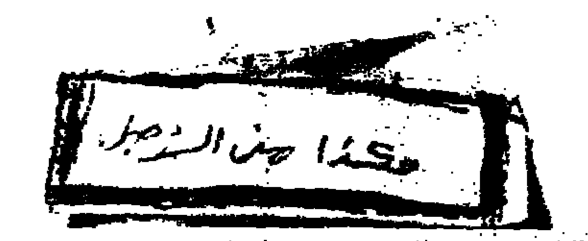
France Supervision, « *seule chaîne 100 % 16/9 de tous les bouquets numériques* », selon Xavier Drumare, ne devrait pas manquer d'intéresser les fabricants de téléviseurs. Michèle Papalardo vise aussi des « *partenaires plus classiques de la télévision et spécialisés dans les programmes* ». Aucune date limite n'a été fixée pour la mise en œuvre de cette nouvelle orientation. Toutefois, Michèle Papalardo souhaite que le projet « *prenne une tournure assez claire en février* ». Selon elle, en effet, le budget réduit de France Supervision ne lui permet de fonctionner que jusqu'en mai.

REPOSITIONNEMENT

Outre ces capitaux privés, France Supervision « *cherchera à attirer de nouvelles recettes pour parvenir à l'équilibre* », indique la directrice générale de France 2. Diffusée gratuitement par les réseaux câblés, France Supervision sera prochainement « *une chaîne payante du câble* ». A ces recettes, la chaîne ajoute un train d'économies. « *La diffusion en analogique et en D2 MAC* via *le satellite Télécom 2A sera abandonnée à la fin mars* », précise Xavier Drumare. Pour compenser, la chaîne est retransmise en numérique au sein du bouquet TPS. A terme, le gain pour France Supervision sera de près de 15 millions de francs par an.

Enfin « *un repositionnement de la chaîne* » sera opéré. Certains, comme Michèle Papalardo, souhaitent « *une chaîne plus ciblée pour être plus efficace et plus regardée* ». Même si la réflexion n'a pas encore été menée à son terme, l'objectif semble être de « *thématiser* » France Supervision. Le sport ne serait plus « *une priorité* ». En revanche, le « *spectacle* » pourrait forger le nouveau concept de la chaîne. D'ici là, assure Xavier Drumare, « *la grille de France Supervision ne sera pas dévalorisée* ».

Guy Dutheil



Divan *par Alain Rollat*

« JE PASSE À LA TÉLÉ », c'est une émission psychanalytique de service public diffusée tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 17 h 45, sur France 3. Le principe est en simple : c'est celui des petites annonces. Exemples zappés au fil de cette semaine :

Je suis belle, strip-teaseuse, fière de l'être, et, comme je suis aussi mère célibataire, je veux dire *urbi et orbi* que n'importe quelle femme peut faire ce métier tout en menant une vie normale. J'ai besoin de reconnaissance sociale, donc je passe à la télé.

Je suis auteur, compositeur, interprète, fan de Jean Ferrat, dont j'ai la même voix grave, mais cela fait un quart de siècle que je traîne ma guitare de bar en bistrot sans parvenir à percer, et je commence à douter de ma vocation. J'ai envie de me voir à l'affiche, donc je passe à la télé.

J'aime les chiffons, je suis costumière de théâtre, je cherche à me reconvertir dans la mode, de préférence dans la mode enfantine ; j'ai d'ailleurs déjà créé quelques modèles originaux, et surtout pratiques, parce que sans boutons ; je suis même en mesure d'organiser un défilé charmant. J'ai besoin d'un coup de pouce, donc je passe à la télé.

Je suis un entomologiste très sérieux, je travaille pour l'industrie pharmaceutique, j'ai constitué une association pour développer à des fins thérapeutiques l'étude des araignées, scorpions, mille-pattes, blattes et autres bébêtes. Or, il n'existe pas de téléthon dans ce secteur de recherches et je me sens isolé. J'ai envie de notoriété autant que de mécènes, donc je passe à la télé.

J'ai été très malade, il y a trente ans de cela, mais j'ai été sauvé par des extraterrestres très beaux, très grands, très brillants, qui sont venus me chercher, m'ont guéri – c'est vrai, je le jure ! – puis m'ont demandé de transmettre à notre planète leur message de paix et d'amour. J'ai besoin de soins et d'affection, donc je passe à la télé.

J'élève chez moi des chats d'une espèce rare, de véritables petits léopards qui appartiennent à une race dont l'origine est inconnue et la particularité de folâtrer dans l'eau. Ils sont adorables, je voudrais vous les montrer. J'ai envie de compagnie, donc je passe à la télé.

J'ai vécu les affres de la déprime, j'en ai bavé pour en sortir, je veux désormais aider les autres. Voilà pourquoi j'ai créé une association humanitaire qui accueille les dépressifs, les écoute, les comprend et leur propose, moyennant une cotisation, des activités toniques : relaxation, lecture, débats... J'ai besoin d'épancher mes bons sentiments et d'asseoir mes finances, donc je passe à la télé.

J'ai, en tant qu'ingénieur, la passion du Meccano, et, depuis que je suis à la retraite, je ne cesse de construire en inventant. Mon dernier chef-d'œuvre est une authentique boîte de vitesses qui fonctionne aussi bien que celles fabriquées en usine, et j'aimerais vous en faire la démonstration. J'ai envie de retomber en enfance, donc je passe à la télé.

Eurêka !

J'y passe, donc je suis...

Les thérapies de la folie

Sous le titre « Follement humain », une soirée thématique d'Arte propose, grâce à cinq documentaires, un panorama contrasté de la psychiatrie européenne

« LA LIBERTÉ est la vraie thérapie. » La devise du psychiatre italien Franco Basaglia, mort en 1981, est le leitmotiv de ce programme consacré à la prise en charge des maladies mentales sur le Vieux Continent. Avec un souci pédagogique certain, *Ils sont tous fous ici*, d'Elke Besuden, l'un des cinq documentaires proposés, offre un raccourci saisissant de l'évolution des structures et des mentalités. De la Belgique à l'Italie en passant par la France et l'Allemagne, de l'accueil familial thérapeutique aux lieux d'urgence en milieu urbain, différentes expériences de psychiatrie dite ouverte sont passées en revue.

Le commentaire plaide inlassablement pour le décloisonnement et l'humanisation des hôpitaux psychiatriques. Le traitement des patients à l'ancienne s'incarne dans une ancienne prison de Saint-Pétersbourg, où survivent un millier de personnes. D'autres images, tournées en Italie dans les couloirs de la Maison de la divine providence, attestent de la pérennité de certaines méthodes qu'on pourrait dire musclées (isolement, système punitif, camisole chimique). A l'opposé, une plongée dans le quotidien d'un centre d'accueil et de crise (CAC) parisien illustre des techniques de pointe. Toute l'histoire de la psychiatrie en Europe réside entre ces deux extrêmes. Dans la plupart des pays, la conception asilaire du XIX[e] siècle a peu à peu cédé la place au principe de « désaliénisation ». En France, cette tendance a donné naissance à une organisation géographique des soins basée sur la notion de secteur et, partant, à la fin de l'« hospitalo-centrisme ». L'émergence récente des CAC permet ainsi d'éviter bien des hospitalisations. Selon un psychiatre, 30 % des personnes qui viennent y trouver provisoirement un refuge et une écoute n'auraient sans doute *« jamais eu aucun contact avec la psychiatrie »*. Mais ces lieux d'avant-garde restent un *« privilège parisien »*.



En Italie, le courant désaliéniste a été concrétisé par la loi n° 180 dite loi Basaglia, promulguée le 13 mai 1978, qui a ouvert tous les asiles en organisant les soins aux malades mentaux dans des services publics territoriaux décentralisés et au sein des hôpitaux généraux. Toute première admission d'un malade mental à l'hôpital est désormais interdite en Italie, en vertu de cette loi, qui a provoqué une petite révolution dans l'opinion mais aussi de nombreuses critiques, certains pensionnaires s'étant retrouvés hors les murs, laissés à eux-mêmes. L'image de l'asile en est restée à jamais affectée : considéré comme un univers pathologique en soi, il lui est reproché d'entretenir une chronicisation dommageable des maladies. Le rôle des médicaments est également maintes fois dénoncé. *« Les psychotropes transforment les malades en zombies »*, explique un témoin. Les auteurs en oublient presque de rappeler leurs aspects bénéfiques, au premier rang desquels la diminution des symptômes et l'amélioration des conditions de vie des patients.

Le débat est, en définitive, plus nuancé qu'il n'y paraît. Il n'oppose plus actuellement les tenants de la psychiatrie biologique et du tout-médicament à ceux de l'antipsychiatrie et du traitement hors les murs. Un consensus relatif s'est développé dans les pays d'Europe occidentale visant à harmoniser l'intra et l'extra-hospitalier, et des structures de prise en charge publiques et privées cohabitent aujourd'hui dans un environnement pacifié. L'hôpital lui-même s'est en quelque sorte ouvert de l'intérieur, en accueillant de nouveaux types de traitements (psychothérapies, activités culturelles, etc.). Les discussions qui divisent le milieu sur le traitement psychiatrique des problèmes sociaux ou sur les conséquences des réformes hospitalières sont peu ou ne sont pas évoquées. Au-delà de ces réserves, le mérite de cette soirée est de dresser de façon exhaustive, et simplifiée, un tableau de la folie contemporaine.

Laurence Folléa

★ « Follement humain ? Aspects de la psychiatrie aujourd'hui », Arte, jeudi 23 janvier à 20 h 40.

MERCREDI 22 JANVIER

TF 1

21.35

FOOTBALL
En direct de Braga au Portugal. Match amical : Portugal - France. 21.45 Coup d'envoi (125 min). 5479445
Les Bleus auront fort à faire face à une équipe portugaise actuellement en tête de son groupe éliminatoire pour le mondial 98.

23.40

COLUMBO
Deux en un. Série de Bernard Kowalski, avec Peter Falk, Lola Albright (80 min). 1730193

1.00 Patinage artistique. Championnat d'Europe : programme libre couples, au Palais omnisports de Paris-Bercy.

1.55 et 2.35, 4.20 TF1 nuit. 2.05 Cas de divorce. Série. Deroche contre Deroche. 2.45 Raid contre la Mafia. Série. (9/4) [3/6] (rediff.). 4.30 et 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 5.00 Musique. (10 min).

France 2

20.55

EN DANGER DE VIE
Téléfilm de Bruno Gantillon, avec Fanny Cottençon (105 min). 2396919
Après la démission de son mari, une mère lutte contre la toxicomanie de son fils, avec l'aide d'un de ses camarades.

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. L'entourage de la drogue (105 min). 7699236

0.25 Journal, Bourse, Météo.
0.40 Le Cercle de minuit. Magazine. Spécial BD. Angoulême : Histoire d'histoires. Invités : A. Juillard, J.-P. Mercier, P. Bolino, M.-A. Matthieu, F. Boucq, P. Christin, S. Chomet (70 min). 5949781

2.25 Émissions religieuses. Magazine (rediff.). 3.20 24 heures d'info. 3.30 Météo. 3.35 Aux marches du palais. Documentaire. Stavisky (rediff.).

France 3

20.50

▶ LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine. Lucie et Raymond Aubrac : un amour dans la Résistance. Invités : Lucie Aubrac, Raymond Aubrac, Elie Wiesel (110 min). 127416

22.40 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Nicole D.V. Berckmans. Maurice Leblanc (45 min). 703006

0.00 Cap'tain café. Magazine. Invités : Kadja Nin, Nina Morato, Angel Isa, Catastrophe, Nadège (50 min). 88965
0.55 Capitaine Furillo. Série. Climat préélectoral.

1.40 Musique graffiti. Magazine Piano : françois Killian. Valses nobles et sentimentales de Ravel (25 min).

Arte

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LIBÉRÉS PUIS OUBLIÉS
Documentaire de Werner Kiefer (60 min). 8029919
Au lendemain de la guerre, plus de soixante camps de réfugiés ont été créés en Allemagne afin d'accueillir les anciens déportés. Pour plusieurs d'entre eux, c'était le début d'une longue errance.

21.45

MUSICA : JOHN ELIOT GARDINER
Révolutionnaire et romantique. Documentaire de Tony Knox (55 min). 9179532

22.40 Il était une fois la Kora. Documentaire de Wolfgang Hamm et Wilfried Kaute (40 min). 6685396
23.20 Profil : Oliveira l'architecte. Documentaire (65 min). 2428613
0.25 La Lucarne : Perpétuels devenirs. Essai vidéo de Daniel Reeves (55 min). 2342236
1.20 Le Mystère Picasso ■ ■ Film d'Henri-Georges Clouzot (rediff., 1956, N. et couleur, 78 min). 7562507

M 6

20.45

ZOYA : LES CHEMINS DU DESTIN
Téléfilm de Richard Colla, avec Melissa Gilbert [1/2 et 2/2] (200 min). 27848867
Une jeune comtesse russe, nièce du tsar, mène une vie heureuse dans le luxueux palais de ses parents. La révolution bolchevique la contraint à quitter le pays après avoir vu ses parents assassinés sous ses yeux. Elle se réfugie à Paris, en compagnie de sa grand-mère et d'un fidèle serviteur. Une tout autre vie commence alors pour la jeune fille...

0.05 Secrets de femmes. Magazine (P,6). Enquête. Règle du jeu (30 min). 45781
0.40 Rock express. Magazine (25 min). 9453472
1.05 Best of pop-rock.

2.50 Turbo. Magazine (rediff.). 3.20 La Falaise du diable. Documentaire (rediff.). 3.55 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.20 Jazz 6. Magazine (rediff.). 5.20 Fréquenstar. Magazine. David Ginola (55 min).

Canal +

21.00

SIX DEGRÉS DE SÉPARATION
Film de Fred Schepisi, avec Stockard Channing, Will Smith (1993, 110 min). 9125700
Bourgeois snobinards et homosexuels dans une adaptation de pièce de théâtre.

22.50 Flash d'information.

22.55

BASKET-BALL
En différé. Euroligue 96/97. Deuxième tour (3e journée) : groupe G : Pau-Orthez - Panathinaikos (Grè.) (90 min). 530368

0.25 Le Secret des temples d'Angkor. Documentaire de Didier Fassio (rediff., 55 min). 7964255
1.40 Candyman 2 Film de Bill Condon (1995, 91 min). 6183323

Radio

France-Culture

20.30 Tire ta langue. Rencontre avec Pierre Boutang, philosophe.
21.32 Correspondances.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Nuits magnétiques. La magie de Maggie : histoire d'Irma Vep avec Olivier Assayas.

0.05 Du jour au lendemain. Jean-Paul Michel (Difficile conquête du calme), (Nous avons voué notre vie à des signes). 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du mardi 10 avril 1945, Alix Combelle et sa musique, Pierre Dudan. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Les Pages de la Chapelle, le Mercure Galant, dir. Olivier Schneebeli. Œuvres de De Brossard, Flocco.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Caigne, Jolas.
23.07 Musicales comédies. Les chansons de Harry Warren [1].

0.00 Jazz vivant. L'ODEJY (Orchestre départemental de jazz de l'Yonne), dir. Mathias Rüegg. Matthias Rüegg, Jean-Christophe Cholet : Suite alpestre (création). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Mors et Vita, trilogie sacrée, de Gounod, par l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dirigé par Michel Plasson.

23.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Chausson, Chabrier. 0.00 Les Nuits de Radio-Classiques.

TV 5

20.00 Faut pas rêver (France 3 du 17/01/97).
21.00 Faits divers (RTBF du 08/01/96).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Savoir plus. Médecine : 25 ans de succès.
23.35 Bons baisers d'Amérique.

Planète

20.35 Cambodge, la mort à chaque pas.
21.25 La Vie secrète des machines. [4/18] Le réfrigérateur.
21.50 Missions aériennes au Vietnam. [3/6].
22.50 US 20 : de Leningrad à Saint-Pétersbourg.
23.40 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [2/6] L'émancipation des esclaves.

Odyssée

20.35 Histoires naturelles. [2/40] Bulgarie.
21.30 L'Equilibre de la nature. [2/4] Le loup.
22.20 Voyager. [1/26].
23.10 Les Archives fabuleuses de l'armée française. [2/6] Soldats d'Indochine.

Paris Première

19.30 et 21.00, 21.55, 1.50 Paris Modes haute-couture.
19.55 Point Bourse.
20.00 et 23.15 20 h Paris Première. Invité : Stephan Eicher.
22.25 Avec Starmania.

France Supervision

20.30 Trait pour trait. Documentaire.
20.55 La Légende des sciences. Série.
21.50 Les Movidas espagnoles. Documentaire.
22.40 C'est à dire. Magazine.
23.30 Arsenic et Vieilles dentelles. Théâtre. Pièce de Joseph Kesselring (125 min). 32762980

Ciné Cinéfil

20.30 Train de luxe (Twentieth Century) ■ ■ Film d'Howard Hawks (1934, N., v.o., 90 min). 2768938
22.00 Johnny le vagabond (Johnny Come Lately) ■ Film de William K. Howard (1943, N., v.o., 100 min). 1455464
23.40 Le Souffle sauvage ■ Film de Hugo Fregonese (1953, N., 95 min). 74998445

Ciné Cinémas

20.30 Le Prix de l'exploit Film de John Badham (1985, 110 min). 5022025
22.20 Les Roseaux sauvages ■ ■ Film d'André Téchiné (1993, 110 min). 71729445
0.10 Ciné cinécourts.

Série Club

20.50 Flash. Le spectre.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Zéro un Londres. La preuve par treize.
23.00 Les Champions. Plan zéro.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Faites de beaux rêves.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : The Next Generation. Justice.
21.15 Vélo.
21.45 Mister Gun. Amer Hammer.
22.15 Chronique de mon canapé.
22.20 Seinfeld. Quand Jerry rencontre Sally.
22.45 Friends. Celui qui disparaît de la série.
23.10 Fawlty Towers. Basil the Rat.
23.45 The New Statesman.

Festival

18.35 Célimène et le Cardinal. Théâtre. Pièce de Maurice Fryland (95 min). 95887174
20.30 Seul face au crime. L'affaire Rodani.
23.30 Sueurs froides. La chute (30 min).

Téva

20.30 Tévaroscope.
20.45 Seulement par amour : Clara. Téléfilm d'Andrea Frazzi et Antonio Frazzi, avec Barbara de Rossi, Jean Dalric [3/4] (90 min). 500807532
22.15 Murphy Brown. Plus résolue que jamais.
22.45 Ça m'interpelle : La liberté et après ? (145 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Jacques Meunier. Derrière l'horizon.
20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Super Cities. Madrid.
22.30 L'Heure de partir (55 min).

Eurosport

19.00 Patinage artistique. En direct. Championnats d'Europe à Paris : Programme libre couples (180 min). 18777483
22.00 Tennis. Open d'Australie (Les temps forts).
23.00 Basket. En différé. Euroligue : Séville-Asvel.
0.30 Snowboard.
1.00 Tennis. En direct. Open d'Australie (11e jour) (450 min). 35308472

Muzzik

20.10 Préludes de Debussy.
21.00 Pilobolus on Brodway. Ballet de Mark Cullingham (60 min). 85938
22.00 L'Invité. Gavin Bryars.
22.30 Les Chemins de la musique. Glenn Gould : partita n° 6 en mi mineur de Bach.
23.00 Steve Coleman et Five Elements. Concert au Hot Brass 96 (60 min). 85174
0.00 Symphonie n° 3 de Gustav Mahler. Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Bernard Haitink (105 min). 8593946
1.45 Musiques émotions. Clips (255 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (60 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 22.15, 1.45 Economia. 19.45 et 21.15, 0.15 Perspective. 20.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Label Europe. 21.40 et 22.50, 1.20 International. 21.45 Odeon. 21.50 et 0.50 Visa. 23.15 et 0.10 Analysis. 23.20 Labnews. 0.20 Perspective (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30, 22.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 23.12, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 et 22.12 Le Journal du monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.41 et 23.40 Sports.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



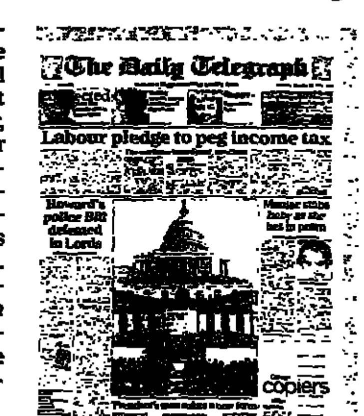
Szymon Serafinowicz ou la justice interrompue

Le « Daily Telegraph », quotidien conservateur de Londres, milite pour l'abrogation de la loi sur les crimes de guerre

« UN SUSPECT NAZI libéré après une enquête qui a coûté 4 millions de livres. » Le *Daily Telegraph* a fait sa « une » il y a quelques jours sur la déconfiture de la procédure judiciaire contre Szymon Serafinowicz, Biélorusse de quatre-vingt-six ans réfugié en Angleterre après la guerre et accusé du meurtre d'au moins 3 000 juifs en 1941 et 1942. Le procès a dû être interrompu, l'accusé souffrant de la maladie d'Alzheimer. Selon le quotidien conservateur, il n'a pas réussi à répondre aux psychiatres à la question simplissime : quel est le nom du locataire du 10, Downing Street, la résidence officielle du premier ministre ?

Supplétif des nazis, Serafinowicz était devenu le chef de la police du district de Mir, dont la population juive a été exterminée. Scotland Yard avait interrogé les rares survivants de ce qui devait être le premier procès pour crimes contre l'humanité en Grande-Bretagne. Il aura fallu en effet attendre 1991, et la volonté de fer de Mme Thatcher, pour forcer le Parlement à voter – malgré un double rejet, historique, de la Chambre des lords – une loi sur les crimes de guerre permettant de juger les anciens nazis réfugiés sur le territoire britannique. Depuis, une unité spéciale de la police a examiné 375 dossiers pour en rejeter 368. Parmi les cas restants figure une personne suspectée d'avoir été garde SS du camp d'extermination de Mauthausen.

Le *Daily Telegraph* consacre à cette affaire un éditorial intitulé : *« Abolissons la loi sur les crimes de guerre »*. Cet article révèle que l'attitude de certains Britanniques sur ce sujet reste fort différente de celle des autres Européens. Le quotidien



qualifie cette loi de *« fruit pourri »* et de *« folie »* qui a le défaut d'être un texte de circonstance, *« rétroactif et concernant des crimes commis en dehors de la juridiction britannique par des individus qui n'étaient pas à l'époque des sujets britanniques »*. Il reprend à son compte les objections de la défense, pour qui *« des témoins ont été intimidés par les autorités biélorusses »*. Le quotidien ajoute : *« Ces obstacles, combinés aux distorsions inévitables de la mémoire de témoins qui s'efforcent de se remémorer des événements qui se sont produits il y a plus de cinquante ans, militent contre un procès équitable. »* Même si le principal témoin est un prêtre catholique vivant en Israël, Oswold Rufeisen, qui regrette que la lenteur de la procédure ait rendu impossible de juger Serafinowicz.

Et le *Daily Telegraph* de conclure : *« Sauver sa conscience à propos d'atrocités nazies indubitables n'est pas une excuse pour persévérer avec une mauvaise loi. »* Un avis bien partagé outre-Manche.

Patrice de Beer

REVUE DE PRESSE

LA CROIX
Bruno Frappat

■ La révolte des salariés du Crédit foncier vient rappeler à ceux qui, à l'abri du statut de la fonction publique, régentent des pans entiers de l'économie, que les plus subtils *« sauvetages »* ne peuvent se passer d'un minimum d'égards. Manque de transparence, précipitation technocratique, méconnaissance de l'esprit-maison : tels sont les éléments qui suscitent la rébellion tranquille des agents du Foncier. On retiendra, à ce stade de l'affaire, un signal qui vaut pour toute la société. Une entreprise, ce ne sont pas seulement des comptes ardus et des actionnaires soucieux, dans un marché cruel. Ce sont aussi des salariés, des attachements. C'est bien une forme de lien social qui s'y tisse ou s'y défait. Un attachement à l'ancienne, certes, mais préférerait-on des salariés détachés ?

FRANCE INTER
Pierre Le Marc

■ *Décidément, janvier prend un* parfum électoral. Alors que la majorité tente de se ressaisir et voit dans l'amélioration des sondages de l'exécutif (qui a repris l'offensive) de nouveaux signes d'espérer, la gauche mûrit déjà son plan de bataille. En ce début d'année, et à quatorze mois des législatives, sa situation peut être qualifiée de positive. La page du désastre de 93 et celle de la défaite honorable de 95 sont ou semblent tournées. Ses deux principales composantes, le Parti socialiste et le Parti communiste, ont retrouvé autour de leurs leaders une réelle cohérence, et le PS a réussi à mettre au point un projet de société plutôt attractif et un programme économique et social typé qui, s'il soulève, y compris dans ses rangs, des interrogations, a le mérite d'exister et de susciter le débat.

THE FINANCIAL TIMES

■ Il est rare que le nouveau membre d'un club soit accusé, dans les semaines suivant son admission, d'avoir bafoué les règles qui le régissent. Pourtant, la Corée du Sud, qui a adhéré à l'OCDE à la mi-décembre, risque un rappel à l'ordre cuisant pour avoir fait passer en force une loi du travail hautement controversée. Séoul est accusé de deux choses. Premièrement, la loi en question ne répond pas aux promesses faites à l'OCDE en matière de droits fondamentaux tels que la liberté d'association. Deuxièmement, ce texte a été imposée d'une manière anti-démocratique.

EN VUE

■ L'écrivain colombien **Gabriel García Márquez** a réuni douze jeunes journalistes pour participer à un atelier à Mexico. *« Ecrire des reportages ou des romans, c'est un peu la même chose, puisque ce sont deux genres qui racontent ce qui arrive aux gens »*, a-t-il déclaré dans son discours inaugural. Le Prix Nobel de littérature 1982 poursuit ainsi l'entreprise qu'il a lancée à Madrid. Il animera d'autres ateliers du même type en Argentine, au Brésil et en Colombie.

■ Des milliers de Britanniques ont dit adieu au yacht royal **Britannia**, qui a quitté Portsmouth pour une ultime croisière de sept mois dans le Golfe, l'océan Indien et en Extrême-Orient. Il sera à Hongkong le 30 juin, dernier jour de la présence britannique dans la colonie, qu'il quittera sur les douze coups de minuit avec, à son bord, le **prince Charles** et le dernier gouverneur, **Chris Patten**. Lancé en 1953, le *Britannia* a pris de l'âge. Londres envisage de le remplacer par un bateau parrainé par des sociétés commerciales et reloué à la Couronne.

■ L'une des huit épreuves d'un buste de **Rodin** a été offerte le 21 janvier à **Jacques Chaban-Delmas**, président d'honneur de l'Assemblée nationale, par les députés RPR. Cette sculpture représentant un *« adolescent désespéré »* a été remise à l'ancien premier ministre en présence d'**Alain Juppé**, de **Philippe Séguin** et du président du groupe RPR, **Michel Péricard**.

■ La présence d'une des journalistes de télévision les plus célèbres aux Etats-Unis, **Barbara Walters**, dans le cercle des intimes de **Bill Clinton** lors des cérémonies d'investiture à Washington, suscite une controverse aux Etats-Unis. Invitée personnelle du président du comité d'organisation, le sénateur républicain John Warner, Barbara Walters s'est retrouvée assise juste derrière le président et son épouse lors de la prestation de serment et la parade présidentielle. Une position qui lui a valu de nombreuses apparitions sur les petits écrans. *« Elle a franchi la ligne jaune »*, commente un professeur de journalisme de l'université de Columbia dans le quotidien *USA Today*. Interrogée par le *New York Times*, la vedette d'ABC s'est contentée d'évoquer son plaisir d'avoir été acclamée pendant la parade.

■ Afin de rembourser ses 25 millions de francs de dettes, **Sarah Ferguson**, duchesse d'York, accumule les petits travaux qui engendrent de gros revenus. Non seulement elle va assurer la promotion de la société spécialisée dans l'amincissement, Weight Watchers, mais elle a tourné un film publicitaire pour une marque de jus de fruits, Ocean Spray. Elle a aussi signé un accord avec *Paris-Match* pour une série de six entretiens (le premier, avec le styliste John Galliano, est publié cette semaine) et elle est en pourparlers avec Volkswagen.

■ Le président de la Réserve fédérale américaine, **Alan Greenspan**, soixante-dix ans, a annoncé son prochain mariage, le 6 avril à Washington, avec **Andrea Mitchell**, cinquante ans, journaliste de la chaîne de télévision NBC. M. Greenspan avait présenté sa demande en mariage le jour de Noël.

JEUDI 23 JANVIER

TF 1

16.15 L'Homme qui tombe à pic. Série. Deux pitres à Miami.
17.10 Melrose Place. Feuilleton. Soupçons.
18.05 K 2000. Série.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'Image du jour, Tiercé.

20.45

HUITIÈME DISTRICT
Père et fils.
Téléfilm O de Klaus Biedermann, avec Jean-François Stévenin (90 min). 937830
Trois officiers de police enquêtent sur un meurtre commis dans un hôpital...

22.15

PATINAGE ARTISTIQUE
Championnat d'Europe au Palais omnisports de Bercy. Programme Libre Messieurs (85 min). 738385
23.40 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Pourquoi les voitures françaises sont-elles si chères ?
0.00 Les Aventures du bien.
0.05 et 0.45, 1.25, 2.05, 3.05, 4.50 TF 1 nuit.
0.20 Cas de divorce. Série.
0.55 et 1.35, 2.15, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 3.15 Raid contre la Mafia. Série. O [4/6] (rediff.). 5.00 Musique. (10 min).

France 2

15.55 La Chance aux chansons. [2/3].
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 Le Prince de Bel Air.
17.55 Matt Houston. Série.
18.50 *Qui est qui ?* Jeu.
19.25 et 2.20 Studio Gabriel. Invités : Danièle Gilbert, Laurent Ruquier.
20.00 Journal. A cheval !, Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin.
Serial violeurs ; Casino : les entrailles ; Musique sur ordonnance ; Post-scriptum : Les enfants de Rio (125 min). 4041526
23.00 Expression directe. Magazine. U.D.F.

23.05

TARATATA
Divertissement présenté par Alexandra Kazan.
Spécial rap.
Invités : Doc Gynéco, Mellowman, Réciprok, Mad in Paris, Barry White, China Black, Les Rita Mitsouko, Khaled, Isaac Hayes (105 min). 1447149
0.50 Journal, Météo.
1.10 Le Cercle de minuit. Les intellectuels. Invités : V. Stevanovic, E. Saïd, A. Finkielkraut, J. Julliard (70 min). 3985960
2.50 Fleuves d'Afrique. Documentaire. 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo. 3.55 Les Z'amours (rediff.). 4.25 Urti. Documentaire. 4.45 La Compète. 5.10 Chip et Charly. (25 min).

France 3

17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 *Un livre, un jour.* *En attendant Corto*, d'Hugo Pratt.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LA ZIZANIE ■
Film de Claude Zidi, avec Louis de Funès (1978, 100 min). 985101
Une bonne idée de scénario qui tourne un peu court. Mise en scène soignée, dans le comique. Numéros d'acteurs.
22.30 Journal, Météo.

23.05

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine. Les mots pour le cuire ; Bibliothèque privée : visite de la bibliothèque du comédien Michel Galabru ; Polac plus : Entretien avec l'écrivain Francisco Coloane ; Sépia : *images d'archives.* (50 min). 8487897
23.55 Saga-Cités (rediff.).
0.25 Espace francophone. Ya Ding : les portes de l'écriture.
0.55 Capitaine Furillo. Série.
1.40 *Musique graffiti. Magazine.* Orchestre philharmonique de radio-France. *Siegfried Idyll*, de Wagner (25 min).

La Cinquième

18.25 Le Monde des animaux. La compagnie des loups : le lycaon. 18.50 Le journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Dessin animé. [31/39].
19.30 7 1/2. La délocalisation des entreprises.
20.00 Palettes : Raffaello Santi, dit Raphaël. Documentaire (30 min). 4323
20.30 8 1/2 Journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : FOLLEMENT HUMAIN ?
Aspects de la psychiatrie aujourd'hui proposée par Eike Besuden.
● Lire page 34.
20.45 "Je ne rêve pas de liberté" La psychiatrie en Russie : une tradition totalitaire. Documentaire (30 min). 675588
Une ancienne prison de Saint-Pétersbourg transformée en hôpital psychiatrique à l'époque de Staline.
21.15 "Ils sont tous fous ici" Exemples de psychiatrie ouverte en Europe. Documentaire d'Eike Besuden (70 min). 6125507
22.25 Follement humain. Où en sont les réformes de la psychiatrie ? Documentaire (30 min). 928217
22.55 Promesse non tenue. Documentaire (70 min). 8854904
0.05 Quand le diable entre dans l'église... "Presque Faust", une folle expérience. Documentaire (50 min). 9592328
0.55 La Reine Margot ■ Film de Jean Dréville, avec Jeanne Moreau (1954, rediff., 105 min). 84298732

M 6

18.55 Code Quantum. Série. Quand Harry rencontre Maggie.
19.50 et 0.50 Mode 6. Yves Saint Laurent. Thierry Mugler.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa bricole ! Série.
20.35 Passé simple. Magazine. 1920 : la prohibition.

20.45

L'AMOUR DÉCHIRÉ
Téléfilm O de Tom McLaughlin, avec Valerie Bertinelli. [1/2 et 2/2] (170 min). 71111304
Une infirmière découvre au fil des jours que son mari, séduisant dentiste, est en fait un homme violent, manipulateur et névrosé. Quelques mois après avoir donné naissance à un garçon, elle est battue à mort par son époux, pris d'un accès de violence. Après s'être débarrassé du corps, il annonce à sa belle-famille que leur fille est partie faire une cure de désintoxication.
23.35 Le Triangle des Bermudes. Téléfilm Δ de William A. Graham, avec Fred McMurray (75 min). 3922588
0.55 Best of trash.
2.30 E = M 6 (rediff.). 2.55 Jazz 6 (rediff.). 3.55 Hot forme (rediff.). 4.15 Prenez-les vivants. Documentaire. 4.40 Coulisses. Magazine. L'affaire Louis Trio. 5.05 Culture pub (rediff., 25 min).

Canal +

17.50 Carland Cross. Dessin animé. Le puits de lumière.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Magazine. Invités : Georges Charpak, Shiraz Tal, Gravity Kill.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

QUE LA CHASSE COMMENCE ■
Film d'Ernest Dickerson, avec Ice T, Rutger Hauer (1994, 95 min). 142304
Un SDF de Seattle est engagé comme guide pour une partie de chasse. En fait, il a été choisi comme gibier humain.
22.10 Flash d'information.

22.15

FRENCH KISS
Film de Lawrence Kasdan, avec Meg Ryan, Kevin Kline (1994, v.o., 107 min). 930781
Une jeune femme, quittée par son fiancé, vient à Paris pour le reprendre et rencontre un Français un peu escroc.
0.05 L'Irrésistible North. Film de Rob Reiner (1995, v.o., 85 min). 5091095
1.30 C'est jamais loin. Film d'Alain Centonze (1995, 85 min). 5544434
2.55 Surprises (5 min).

Radio

France-Culture

20.00 *Le Rythme et la Raison.* Philippe Hersant. Œuvres de Bartok, Hersant [4/5].
20.30 Lieux de mémoire. La recherche du temps perdu.
21.32 La Tour du vent. De Chantal Dumas.
22.40 *Nuits magnétiques.* Le parfum de ma mère.
0.05 Du jour au lendemain. Vera Linartova (Mes oubliettes). 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du mardi 10 avril 1945, avec Pierre Dudan. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. En direct du théâtre des Champs-Elysées, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit. Œuvres de Beethoven : Concerto pour violon et orchestre en ré majeur op. 61, Cho-Liang Lin (violon) ; Rimski-Korsakov : Shéhérazade, suite symphonique op. 35.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Chostakovitch, Berg, Ravel, Mozart, Bach.
0.00 Tapage nocturne. Synthèse sonore, instantané d'une société. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Récital : Arturo Benedetti Michelangeli. Enregistré au Royal Festival Hall, le 4 mars 1957. Œuvres de Schumann, Debussy, Chopin, Mompou.
22.30 Les Soirées... (Suite). Dohnanyi et l'Orchestre de Cleveland. Œuvres de Brahms, Mahler, Schubert. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Benvenuta ■ Film d'André Delvaux (1983, 100 min). 74647168
21.40 Je t'aime comme un fou. Court métrage.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 *Journal* (France 2).
22.35 C'est à suivre (France 2 du 20/01/97).

Planète

20.35 L'Opéra-Bastille *en question.*
21.10 Journée d'Amérique.
21.55 Portraits d'Alain Cavalier. [3/24] La trempeuse.
22.10 Cambodge, la mort à chaque pas.
23.00 La Vie secrète des machines. [4/18] Le réfrigérateur.
23.25 Missions aériennes au Vietnam. [3/6].

Odyssée

19.55 Après nous le déluge.
20.45 La Conquête de l'espace. [2/2] Objectif Mars.
21.35 *Les Grandes Parades du IIIe Reich.*
22.25 Histoires naturelles. [2/40] Bulgarie.
23.20 L'Equilibre *de la nature.* [2/4] Le loup.
0.05 Voyager. [1/26] (55 min).

Paris Première

20.00 et 0.30 20 h Paris Première. Invité : Georges Charpak.
21.00 La Splendeur des Amberson (The Magnificent Ambersons) ■ ■ ■ Film d'Orson Welles (1942, N., v.o., 90 min). 6753651
22.30 et 1.55 *Paris modes* haute couture.
23.00 Mahler : Symphonie n° 2 *Résurrection.* Concert. Par l'orchestre *Concertgebouw d'Amsterdam*, dir. Bernard Haitink. (90 min). 7938289

France Supervision

20.30 Un chien dans un jeu de quilles ■ Film de Bernard Guillou (1982, 90 min). 36155410
22.00 Prénom Carmen ■ ■ Film de Jean-Luc Godard (1983, 85 min). 56346743

Ciné Cinéfil

20.30 ▶ Le Mariage de minuit (Piccolo Mondo Antico) ■ ■ *Film de Mario Soldati* (1941, N., v.o., 105 min). 1340588
22.15 Le Caporal épinglé ■ ■ Film de Jean Renoir (1962, N., 105 min). 4633897
0.00 Le Club. Blanchette Brunoy.

Ciné Cinémas

20.30 Les Neiges du Kilimandjaro ■ ■ Film de Henry King (1953, 110 min). 5926897
22.20 La Femme publique ■ ■ Film d'Andrzej Zulawski (1984, 110 min). 71623217
0.10 Les Secrets professionnels du docteur Apfelglück *Film d'Hervé Palud*, Alessandro Capone, Mathias *Ledoux, Stéphane Clavier*, Thierry Lhermitte (1990, *90 min*). 2914960

Série Club

20.50 Ellery Queen. Les aventures du chien chinois.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Zéro un Londres. Le mensonge.
23.00 Flash. Le spectre.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. La poussière qui tue.

Canal Jimmy

20.35 A tout casser ■ *Film de John Berry* (1967, 85 min). 23584439
22.00 Menace II Society ■ Film d'Allen et Albert Hughes (1993, v.o., 95 min). 78282255
23.35 Souvenir. Top à Robert Charlebois du 3 novembre 1973.

Festival

20.30 Les Bijoutiers du clair de lune Film de Roger Vadim, avec Brigitte Bardot (1958, 95 min). 94096149
22.05 La Peau du chat. Téléfilm de Jacques Ormezguine, avec Pierre Arditi (90 min). 52811897
23.35 Du silence plein la tête. Court métrage de Patty Villiers, avec Patrick Chesnais (1994) (20 min).

Téva

20.45 Mannequin sous haute protection. Téléfilm de Neal Israel, avec Julia Duffy (90 min). 500212033
22.15 Murphy Brown. Avec tambours mais sans trompettes.
22.45 XY Elles. *Invitée : Ghyslaine Arabian.*
23.45 Système Téva. Psy : la jalousie dans les fratries (55 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique avec Macha Béranger. Les clés du luxe.
20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Super Cities. Budapest.
22.30 L'Heure de partir (55 min).

Eurosport

18.30 Patinage artistique. *En direct. Championnats d'Europe à Paris : programme libre messieurs (210 min).* 71768878
22.00 Tennis. Open d'Australie (Les temps forts).
23.00 Basket-Ball. Euroligue. 2e tour préliminaire : CSP Limoges- Cibona Zagreb.
0.30 Snowboard. Championnats du monde FIS. Slalom dames et messieurs à San Candido (Italie).
1.30 Tennis. *En direct. Open d'Australie* (12e jour) *(420 min).* 83683083

Muzzik

20.00 Dietrich *Fischer-Dieskau* chante Schubert.
21.00 Violettes impériales Film de Richard Pottier, avec Luis Mariano (1952, 110 min). 9109762
22.50 Martial Solal.
23.55 Les Chemins de la musique. Glenn Gould : partita n° 6 de Bach.
0.25 La Bayadère. Ballet. Chorégraphie de Rudolf Noureev (135 min). 2341637
2.40 *Musiques émotions* (200 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30World Sport.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 22.15, 0.15 Economia. 19.45 et 21.15 Azimuth. 20.10 et 23.15, 0.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Mediterraneo. 21.40 et 1.40 Analysis. 21.45 Artissimo. 21.50 Ecologia. 22.50 et 23.20, 1.20International.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 *Guillaume Durand. 19.30 et 20.30. 22.30* Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 23.12, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 *Le 18-21.* 21.10 et 22.12 Le Journal du *monde.* 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.41 et 23.40Sports.

LES CODES DU CSA

O Accord parental souhaitable.
Δ *Accord parental* indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.05 Salé. Sucré. Film d'Ang Lee (1993, 120 min), avec Sihung Lung. *Comédie dramatique.*

RTL 9

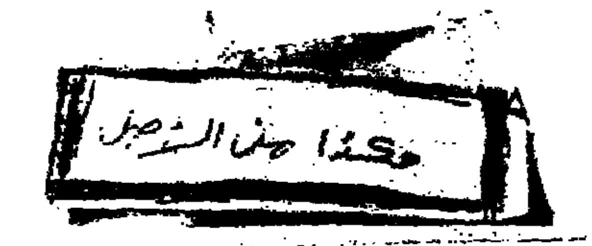
20.30 *Vengeance aveugle. Film de Philipp Noyce* (1989, 90 min), avec Rutger Hauer. *Aventures.*
22.00 Le Mystère Von Bulow. Film de Barbet Schroeder (1990, 110 min), avec Jeremy Irons. *Comédie dramatique.*
0.05 Le Roman d'un tricheur. Film de Sacha Guitry (1936, 100 min), avec Sacha Guitry. *Comédie.*

TMC

20.35 Mystic Pizza. Film de Donald Petrie (1988, 105 min), avec Julia Roberts. *Comédie.*

Les programmes complets de radio, *de télévision et une sélection* du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ *On peut voir.*
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
JEUDI 23 JANVIER 1997

Etat-civil

par Pierre Georges

DEUX MORTS pour commencer. Celle d'abord d'Edith Haisman, une vieille dame anglaise centenaire. Son nom ne dira rien à personne, sauf à ses proches. Et sa vie non plus. Sauf sur un point, un accident de l'histoire. Edith Haisman, en effet, était la dernière des survivantes, l'ultime rescapée du *Titanic*, coulé le 14 avril 1912. Ce jour-là, Edith Haisman, âgée de quinze ans, était à bord du paquebot. Ses parents et elle voguaient vers une nouvelle vie, les Etats-Unis. Puis il y eut l'iceberg, le naufrage. Il y eut surtout la disparition du père, cette image obsédante qu'elle racontait encore et toujours. *« Je me souviendrais jusqu'à ma mort de la nuit, du froid, quelques minutes après avoir vu mon père fumant une cigarette sur le pont. »*

Edith Haisman était la preuve ultime qu'il pouvait y avoir encore une vie après le *Titanic*. La doyenne des rescapés est morte dans son lit à Southampton. Et en l'apprenant, on se demande combien de fois la vieille dame dans ses cauchemars et ses souvenirs a vu couler le *Titanic*, combien de dernières cigarettes a pu fumer, dans sa mémoire, le père disparu. La première vie d'Edith Haisman fut bien courte, la seconde bien longue. Mais on imagine combien l'une a pu occuper l'autre.

Deuxième disparition, un inconnu encore. Sauf pour les connaisseurs. Vladimir Iamnikov est mort. A cinquante-six ans, d'une cirrhose du foie. Jusqu'à là rien que de très banal. N'était la qualité du défunt russe, baptisé en son pays le tsar de la vodka. Vladimir Iamnikov, comme l'indique *Libération* ce mercredi, était en effet depuis 1980, le patron de l'entreprise Cristal, sorte d'état dans l'Etat, fabriquant et distribuant des centaines de millions de cols. Il était une sorte d'empereur, régnant sans partage, puis après la chute du régime soviétique, avec partage, sur ce marché sans égal et très porteur des leveurs de coudes slaves. Et autres d'ailleurs.

Tenir la vodka en Russie, c'était et cela reste posséder un solide morceau du pouvoir et de l'empire. Vladimir Iamnikov s'y est accroché. Un peu trop, semble-t-il, dans son obstination zélée à prouver la qualité du produit et la capacité renouvelée du fonds de commerce. Lui aussi est mort, mais d'un dernier verre, sur le pont du *Titanic* !

Deux morts donc. Et un vivant. Mais un vivant dont on conçoit bien que les spéculateurs d'un jour lui conseilleraient volontiers, selon la l'expression d'usage, d'avaler au plus vite son bulletin de naissance. Il arrive en effet une drôle de chose à Paul McCartney, un des Beatles. Les commissaires priseurs qui ne sont jamais en retard d'une trouvaille ou d'une merveille, fût-elle sans grand intérêt, viennent en effet de mettre la main sur un document inédit, original et unique. Et pour cause ! Il s'agit du certificat de naissance de James Paul McCartney, né le 18 juin 1942 à Liverpool et devenu ce que l'on sait.

Le document sera mis aux enchères le 22 mars prochain à Londres par la firme Bonhams. Et les experts l'estiment bonnement à 8 000 livres (environ 70 000 francs). Paul McCartney, qui n'est pas à l'origine de cette vente, est furieux. Il juge que sa vie et son état-civil lui appartiennent. Et il a vite compris que pour que la collection soit complète, du certificat de naissance à l'acte de décès, on lui demanderait un effort qu'il n'est pas encore prêt à consentir !

Le gouvernement s'apprête à « geler » 20 milliards de francs de crédits

Jacques Chirac avait souhaité de rapides « efforts d'économies supplémentaires »

LA PROCÉDURE est devenue rituelle : la loi de finances est à peine votée que déjà le gouvernement veut en modifier les équilibres, en préparent un plan d'économies budgétaires. Un plan de gel de 20 milliards de francs de crédits est ainsi à l'étude. Révélée par *La Tribune-Desfossés* mercredi 22 janvier, l'information est confirmée au ministère du budget.

Pour l'heure, aucune décision n'a encore été prise, et Matignon n'a pas même été saisi du dossier, mais il est exact que le ministère du budget compte proposer au premier ministre un plan de gel de crédits, identique à celui mis en oeuvre au début de 1996. Il serait donc d'environ 20 milliards de francs et toucherait strictement les mêmes chapitres budgétaires.

Concrètement, près de 1 450 milliards de francs de crédits sur les 1 552 milliards de dépenses figurant dans la loi de finances pour 1997 ne seront pas affectés par cette « régulation » : il s'agit des crédits incompressibles, comme ceux affectés aux rémunérations de la fonction publique, ou de la quasi-totalité des crédits d'intervention. Les économies porteront donc sur les crédits de fonctionnement. Tous les ministères – y compris les ministères sociaux – devraient être appelés à participer à cet effort.

Dans l'esprit du ministère du budget, il s'agit d'une *« mesure de précaution »* afin que le déficit budgétaire de 1997 reste dans l'épure prévue (284 milliards de francs). De la sorte, le gouvernement disposera *« d'une marge en cas d'imprévu »*, qu'il s'agisse, comme en 1996, d'une baisse des recettes liées à une mauvaise conjoncture, ou d'un dérapage des dépenses.

ANNULER OU RÉTABLIR

Un tel gel permettrait au gouvernement, en fin d'année, soit d'annuler ces crédits, comme ce fut le cas à hauteur de 15 milliards de francs en 1996, soit de les débloquer si la conjoncture est meilleure. Ce plan ne traduit donc pas une inflexion de la politique budgétaire, mais s'inscrit, effectivement, dans une tradition. La technique du gel a été utilisée quasi systématiquement depuis 1990. En février 1995, Edouard Balladur avait lui-même gelé 19 milliards de francs.

La seule innovation de 1997 a donc trait à une question de calendrier. Cette fois, le chef de l'Etat n'a pas même attendu que la loi de finances soit votée par le Parlement pour suggérer qu'elle était déjà obsolète. Lors du conseil des ministres du 18 décembre 1996, il a en effet souhaité que le gouvernement *« fasse des économies supplémentaires dès 1997 »*, car, avait-il dit, *« la clef de la baisse de la pression fiscale réside dans des efforts d'économies supplémentaires »*.

Jaloux de leurs prérogatives, de nombreux parlementaires, y compris dans la majorité, avaient été agacés par cette petite phrase. Sans surprise, Bercy n'en a pas moins décidé me mettre en oeuvre la consigne présidentielle.

Laurent Mauduit

Prières à Vitrolles contre l'« intolérable intolérance »

VITROLLES (Bouches-du-Rhône)
de nos correspondants

Le petit temple protestant de Vitrolles n'avait jamais connu pareille affluence : il a fallu installer dans la salle du rez-de-chaussée, sonorisée pour l'occasion, une bonne part des quelque 200 fidèles venus pour cette réunion de proclamation et de prière, convoquée par les responsables des quatres grandes religions désireux de faire entendre un message de paix en ces temps de rude bataille municipale (*Le Monde* du 15 janvier). Le pasteur a rappelé que, *« décidée en toute indépendance »*, cette réunion faisait suite à de nombreuses rencontres inter-religieuses depuis des années, avant de s'adresser à *« vous qui, tous, réprouvez toute volonté de ségrégation, vous qui, tous, êtes venus prier le même Dieu »*. Il concluait : *« C'est notre foi qui nous donne la force contre l'intolérable intolérance. »*

Le ton était donné et le sillon tracé. Le représentant de la communauté juive, Albert Allouche, commenta le *« commandement de l'Ancien Testament, présent aussi dans le Nouveau Testament et dans le Coran : aime ton prochain comme toi-même »*. Djelloul Rézigue lui succéda, au nom des musulmans : *« Aimer Dieu, c'est voir l'image de Dieu en l'autre »*, lança-t-il avant que le curé de la ville, François Reynal, s'approche du micro. *« Nous croyons*, dit-il, *que Dieu est le père de tous les hommes* (...). *Il accueille au lieu d'exclure. »*

« SAINTE ASSEMBLÉE »

Les proclamations lues, est venu alors le moment des prières. Les fidèles se sont levés. La voix du prieur juif s'est élevée en hébreu, tandis que les participants lisaient son texte traduit en français : *« Que celui qui a béni nos ancêtres Abraham, Issac, Jacob, Moïse, Aaron, David et Salomon (...) bénisse toute cette sainte assemblée ! »* Une prière catholique a été dite, et une autre, protestante. L'imam Chérif, coiffé de sa khémar rouge et blanc, a lu en arabe une sourate dont le texte avait aussi été distribué : *« Hommes, craignez votre Seigneur qui vous a créés à partir d'un seul être, et de cet être tira son conjoint. »* Et le silence qui a suivi son oraison était encore une prière. On avait oublié les caméras et les stylos, et que Jean-Jacques Anglade, le maire sortant, était présent au fond de la salle contre l'avis de certains de ses colistiers.

A une encablure de là, au siège du Front national, puis autour d'une table dressée à un carrefour, Bruno Mégret, entouré des quelques responsables nationaux de Fraternité française, dénonçait cette *« curieuse manifestation politico-religieuse »* et, feignant de croire qu'elle était organisée par M. Anglade, accusait le maire de *« dégrader le sacré »*. Dénonçant ceux qui *« se disent les représentants des communautés religieuses »*, il se disait obligé de *« faire le travail des religieux »* en organisant cette collecte de colis, mise en scène pour répondre à la réunion de prière.

Luc Leroux et Michel Samson

Un ex-membre de la cellule de l'Elysée assure la sécurité de M. Juppé

LE COMMISSAIRE Dominique Mangin, mis en examen le 9 janvier dans l'affaire des écoutes de la cellule antiterroriste de l'Elysée (*Le Monde* du 16 janvier), dirige actuellement le groupe de sécurité du premier ministre (GSPM), indique *Le Canard enchaîné* du 22 janvier. Ancien inspecteur de la direction de la surveillance du territoire (DST), M. Mangin avait été recruté à la cellule de l'Elysée par le commissaire Pierre-Yves Gilleron, lui aussi issu de la DST. Promu commissaire en 1987, après la dissolution de la cellule, M. Mangin, âgé de 45 ans, est affecté au service de protection des hautes personnalités (SPHP). L'unité qu'il dirige à Matignon est composée d'une vingtaine de policiers.

Le juge Jean-Paul Valat, chargé de l'enquête sur les écoutes effectuées par la cellule de 1982 à 1986, l'a mis en examen pour *« atteinte à l'intimité de la vie privée »*, ses initiales figurant à la rubrique *« traitant »* sur des transcriptions d'écoutes de l'avocat parisien Antoine Comte.

■ **CENTRAFRIQUE** : un incident a éclaté dans la nuit de mardi à mercredi 22 janvier à Bangui autour de la résidence de l'ancien président centrafricain André Kolingba, encerclée par les forces de l'ordre mercredi matin. Une patrouille des forces de sécurité a essuyé des tirs en provenance de la résidence. Ces tirs n'ont toutefois pas fait de victimes. – *(AFP.)*

Tirage du *Monde* daté mercredi 22 janvier 1997 : 494 506 exemplaires 1 -

Un rapport remis à Philippe Vasseur dénonce l'« augmentation des marges des opérateurs » dans le secteur de la viande

PHILIPPE VASSEUR, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, a commenté, mercredi 22 janvier, le contenu du rapport que lui a remis Jean-Paul Fitoussi sur la formation des prix dans deux secteurs en crise : la viande bovine et les fruits et légumes. Le président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) avait été chargé par le gouvernement à l'été 1996 de répondre à une question qui déroute les consommateurs : pourquoi les prix de vente au détail du bifteck, des pêches ou des abricots ne baissent pas, voire augmentent, alors que les cours à la production diminuent fortement ?

Dans l'ensemble des professions agricoles, les éleveurs bovins et ovins constituent la catégorie dont les revenus sont très sensiblement inférieurs (25 à 30 %) à la moyenne, en dépit d'aides comme la « prime à l'herbe » ou l'aide « à la vache allaitante ». Le revenu des élevages bovins dans leur ensemble devrait avoir diminué en 1996 d'environ 7 % en raison d'une baisse de 12 % de cours de la viande de boeuf.

Si l'on prend pour base 100 en janvier 1990, les prix du boeuf à la consommation sont à 105 en juillet 1996. En revanche, le cours brut du gros bovin est tombé à 80.

Le rapport note que l'écart entre les prix payés à l'agriculteur et les prix au détail de la viande bovine s'explique essentiellement par l'*« augmentation de la marge des opérateurs »*. A cette explication s'ajoutent *« trois autres facteurs : les réticences des intermédiaires à répercuter les baisses constatées à la production ; le lien, dans l'esprit du consommateur, entre prix et qualité, ce qui conduit à une faible répercussion d'une baisse des prix sur la consommation elle-même ; l'évolution des préférences alimentaires des Français caractérisées par un déplacement des choix vers les produits les plus chers et une désaffection pour les produits de base »*.

DEUX ACTIONS À PRIVILÉGIER

Philippe Vasseur a indiqué que les mécanismes qui concourent à la formation des prix alimentaires *« sont divers, complexes et changeants »* et *« qu'il fallait donc se garder de tout raisonnement simpliste »*. Cependant le ministre de l'agriculture estime que deux actions au moins peuvent être privilégiées :

– l'organisation solide des producteurs et de l'ensemble des professionnels des filières, indispensable pour maîtriser une production excédentaire et faire front devant les pressions des distributeurs, notamment les grandes surfaces. Dans le domaine de la viande, par exemple, le troupeau de vaches allaitantes est trop important. Ce constat se retrouve dans le rapport que vient de publier Jean-François Mattei, député (UDF) des Bouches-du-Rhône à propos de l'épidemie de « vache folle ».

– l'amélioration de l'information des consommateurs, notamment par l'étiquetage systématique de provenance (ce qui se fait de plus en plus pour les fruits, mais très peu pour les viandes qui ne sont pas protégées par un label). Philippe Vasseur a indiqué à ce propos que les services vétérinaires avaient procédé en 1996 à près de 20 000 inspections à l'entrée du territoire français ou dans des établissements commerciaux pour rechercher les denrées prohibées après l'embargo décidé en mars sur les viandes britanniques. 5 000 tonnes de viande de ce pays introduites avant l'embargo ont été consignées pour être détruites.

« Quant on veut assurer une juste rémunération du travail des agriculteurs, il faut en priorité chercher à adapter la production à la demande, aussi bien en qualité qu'en quantité », à déclaré le ministre.

François Grosrichard

BOURSE

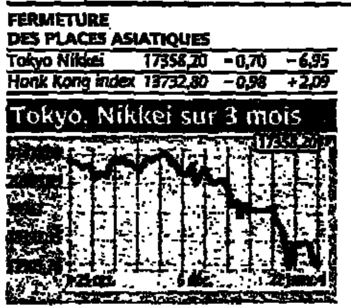
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 22 janvier, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17358,20	−0,70	−6,95
Honk Kong index	13732,80	−0,98	+2,09

Tokyo. Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 21/01	Var. en % 20/01	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2409,88	+0,16	+4,07
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+3,66
Milan MIB 30	—	—	+2,65
Francfort Dax 30	2979,52	−1,69	+3,14
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−1,11
Madrid Ibex 35	477,59	−0,93	+7,37
Amsterdam CBS	—	—	+4,59